

Lemas, Théodore. Un département pendant l'invasion 1870-1871. 1884.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

*La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

*La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer [ici pour accéder aux tarifs et à la licence](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

*des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

*des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

84 (5022)

TH. LEMAS

UN DÉPARTEMENT (Oise)

PENDANT

L'INVASION

1870-1871



11240

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME

33, rue de Seine, 33

1884

29.11.51
29.12.51
24.1.52

8° Loc 149

A Monsieur le Ministre

Respectueux hommage de
l'auteur.

J. Leroy

Albi 20 / 1885

UN DÉPARTEMENT
PENDANT L'INVASION

DU MÊME AUTEUR :

Souvenirs de 1870 — 1 vol. in-8°. — 2 fr.

POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :

HISTOIRE D'UN PATRIOTE

5022

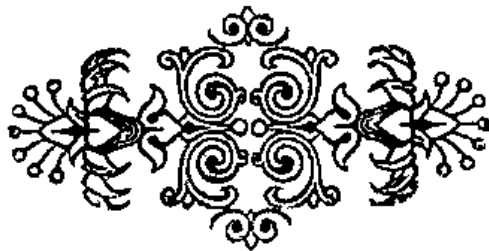
TH. LEMAS

UN DÉPARTEMENT

PENDANT

L'INVASION

1870-1871



41240

PARIS
LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME
33, rue de Seine, 33

1884



303

0431

A MONSIEUR CUVINOT

Sénateur de l'Oise.

La bienveillance affectueuse dont vous m'honorez me fait un devoir de vous offrir cette histoire des larmes et des souffrances d'un département qui vous est cher.

Votre nom en tête de ce livre est une affirmation de la pensée qui l'a inspiré. A l'heure où l'Oise était envahie, vous étiez à côté du grand Patriote, de celui qui ne désespéra jamais de la France. Aussi les jours sombres de 1870 sont-ils profondément gravés dans votre cœur et êtes-vous de ceux qui veulent voir sans cesse rappeler ce qu'il ne nous appartient plus, hélas! d'oublier.

Cette histoire d'un département pendant l'invasion n'a pas d'autre but; elle n'est écrite que pour rappeler.

Veuillez accepter, Monsieur et cher Sénateur, l'hommage de ce douloureux récit, et soyez convaincu qu'il est tout à l'honneur de notre Pays.

Votre bien dévoué,

TH. LEMAS

25 Octobre 1884.

PRÉFACE

L'ouvrage que nous présentons au public, à nos concitoyens du département de l'Oise en particulier, vient bien à son heure.

A notre époque tourmentée, où les idées se modifient d'une façon si rapide, où il suffit d'un instant pour transformer, si nous pouvons nous exprimer ainsi, la face des événements et la renommée des hommes, quatorze ans peuvent être considérés comme le *grande spatium ævi* des anciens.

Plus d'une fois, les partis ont spéculé sur la mobilité de nos impressions et, au-dessus même des partis, au-dessus des sophismes et des mensonges intéressés, dans la région sereine de la philosophie, les moralistes ont pu formuler cette désolante maxime :

« L'oubli est la première fleur qui pousse sur les tombes. »

Le livre de M. Lemas est une protestation contre cette disposition d'esprit si funeste au relèvement de la patrie et même à la concorde entre les citoyens.

Le jeune écrivain s'élève contre cette propension à l'oubli. Il veut que nous nous souvenions. Il veut que sur toutes les murailles françaises, ce mot, ce chiffre : 1870 flamboie comme le *mane thecel pharès* sur la muraille du palais de Balthazar dans la nuit qui précéda l'apparition vengeresse de Cyrus. Il veut que nos enfants sachent la tragique histoire de leurs pères et que l'on puisse dire de chacun de ces futurs soldats ce que l'on disait du jeune Scipion :

« Voilà celui qui croît pour la ruine de Carthage. »

L'ouvrage de M. Lemas n'est donc pas seulement un bon livre, il est encore un acte patriotique.

L'auteur y a consigné avec les documents officiels relatifs à « l'année terrible » les dépositions des témoins qui ont assisté, parmi nous, aux scènes de l'invasion et de la défense ; il a coordonné les récits épars dans toutes les mémoires ; il a résumé et condensé tout cela, dans un style précis, sobre, pittoresque parfois, qui donne à son livre, indépendamment de l'attrait local, une réelle valeur littéraire.

Nous croyons donc pouvoir, sans témérité, promettre à ce livre un vif succès, non seulement dans le département de l'Oise, mais encore dans le pays tout entier. Le cri poussé ici : *Sursum corda !* éveillera certainement des échos dans le reste de la France.

Alexis MUENIER.

Beauvais, 4 décembre 1884.

NOTE DE L'AUTEUR

Aux lignes qui précèdent, l'auteur n'a que quelques mots à ajouter.

Cette histoire d'un département pendant l'invasion n'a pas la prétention d'être une œuvre littéraire, encore moins une œuvre d'imagination.

En l'écrivant, l'auteur a voulu simplement rappeler ce qu'a été l'occupation prussienne et ce qu'ont eu à souffrir nos populations des exigences et de la cruauté d'un vainqueur dont la haine et l'esprit de vengeance avaient étouffé tout sentiment de justice et d'humanité.

Il a voulu également mettre au grand jour de nobles dévouements, de courageuses conduites, et empêcher la mémoire de citoyens morts martyrs de leur devoir et de leur patriotisme, de tomber dans l'oubli.

Puisse ce modeste travail avoir atteint ce but :
c'est là toute l'ambition de l'auteur.

Dans la composition de ce livre, l'auteur a été secondé par de dévoués collaborateurs qu'il remercie profondément du concours qu'ils ont bien voulu lui prêter.

Il doit une mention spéciale à M. LESACHER, chef de bureau à la préfecture de Beauvais, qui a dressé les tableaux donnant le détail des sommes payées aux Allemands par chacune des communes de l'Oise.

UN DÉPARTEMENT PENDANT L'INVASION

CHAPITRE I^{er}

Woerth et Forbach. — Proclamation du Gouvernement, du Préfet. — L'émotion produite par ces défaites à Beauvais. — Les enrôlements volontaires. — Dons et manifestations patriotiques. — Le préfet Léon Chevreau. — Les espions. — Sedan. — Proclamation de la République. — M. Jeannerod est nommé préfet. — Il est impossible de résister. — Passage de gens qui fuient l'approche des Prussiens. — Les Allemands dans l'Oise.

Le 7 août 1870, l'affiche suivante était placardée sur la façade principale de la mairie de Beauvais :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

« Paris, le 7 août 1870, à 9 h. 50 du matin.

« PROCLAMATION DU GOUVERNEMENT AU PEUPLE FRANÇAIS

« Français ! jusqu'à cette heure, nous avons toujours
« donné sans réserve toutes les nouvelles certaines que

« nous avons reçues ; nous continuerons à le faire. Cette nuit, nous avons reçu les dépêches suivantes :

« Metz, minuit 1/2.

« Le maréchal de Mac-Mahon a perdu une bataille sur la Sarre. Le général Frossard a été obligé de se retirer. Cette retraite s'opère en bon ordre. Tout peut se rétablir.

« NAPOLEON. »

« Metz, 7 août, 3 h. 30 du matin.

« Mes communications étant interrompues avec le maréchal de Mac-Mahon, je n'ai pas eu de nouvelles de lui jusqu'à hier. C'est le général de l'Aigle qui m'a annoncé que le maréchal de Mac-Mahon avait perdu une bataille contre des forces considérables et qu'il se retirait en bon ordre.

« D'un autre côté, sur la Sarre, un engagement a commencé vers une heure ; il ne paraissait pas très sérieux, lorsque petit à petit les masses ennemies se sont accrues considérablement, cependant sans obliger le deuxième corps à reculer. Ce n'est qu'entre six et sept heures du soir que, les masses ennemies devenant toujours plus compactes, le deuxième corps et les régiments qui le soutiennent se sont retirés sur les hauteurs. La nuit a été calme. Je vais me placer au centre de la position.

« NAPOLEON. »

« Metz, 7 août, 4 h. 50 du matin.

« *Le Major Général au Ministre de l'Intérieur.*

« Après une série d'engagements dans lesquels l'ennemi a déployé des forces considérables, le maréchal de Mac-Mahon s'est retiré en arrière de sa première ligne. Le corps de Frossard a eu à lutter hier, depuis deux heures, contre une armée ennemie tout entière. Après avoir tenu dans ses positions jusqu'à six heures, il a opéré sa retraite en bon ordre. Les détails sur nos pertes manquent. Nos troupes sont pleines d'élan. La situation n'est pas compromise, *mais l'ennemi est sur notre territoire*, et un sérieux effort est nécessaire. Une bataille paraît imminente. »

« En présence de ces graves nouvelles, notre devoir est tracé : Nous faisons appel au patriotisme et à l'éner-

« gie de tous ; les Chambres sont convoquées ; nous met-
« tons d'urgence Paris en état de défense. Pour faciliter
« l'exécution des préparatifs militaires, nous déclarons
« l'état de siège. Pas de défaillance, pas de divisions. —
« Nos ressources sont immenses : Luttons avec fermeté
« et la Patrie sera sauvée !...

« Paris, 7 août 1870.

« Emile OLLIVIER, Duc DE GRAMONT, CHEVANDIER
« DE VALDROME, SEGRIS, Général DEJEAN,
« LOUVET, Amiral RIGAULT DE GENOUILLY,
« PLICHON, Maurice RICHARD, DE PARIEU. »

Et quelques heures plus tard, dans la même journée,
M. Léon Chevreau, préfet de l'Oise, adressait à la popula-
tion cet appel :

« HABITANTS DE L'OISE,

« Les Prussiens ont envahi notre territoire. Il faut un
« sérieux effort pour les repousser. Je fais un appel aux
« gardes nationales, à toutes les compagnies de sapeurs-
« pompiers du département, à tous les hommes de cœur
« sachant manier un fusil ; qu'ils se fassent inscrire sur-
« le-champ à la mairie de leurs communes, s'ils veulent
« marcher avec moi contre l'ennemi ; qu'ils se rassemblent
« par subdivisions ; qu'ils s'exercent sans perdre une
« heure, sans perdre une minute, à manœuvrer par
« peloton de vingt à trente hommes ; qu'ils s'équipent,
« qu'ils se munissent d'effets de rechange, d'un bidon
« pour l'eau et d'un sac.

« L'uniforme pour les pompiers, pour les hommes de
« bonne volonté, une veste de drap et une blouse ; qu'ils
« se tiennent prêts à répondre à mon premier appel.

« La Patrie est en danger, mais nous la sauverons!.. »

Ce fut avec une stupeur profonde que le département
apprit ainsi la double et sanglante défaite qu'en un jour

venait d'éprouver notre drapeau à Woerth (1) et à Forbach.

Les premiers revers qu'avaient éprouvés nos armes avaient jusqu'ici paru sans importance. La bataille de Wissembourg, où une division de 8,000 hommes, surprise par plus de 40,000 Prussiens, était écrasée sous le nombre, après une lutte admirable de courage et de vaillance, avait été acceptée comme une de ces défaites inséparables de toute guerre ; mais Woerth et Forbach jetèrent la terreur dans le pays. Deux corps d'armée vaincus dans la même journée, le territoire envahi, la ligne de défense rompue, c'était plus qu'il n'en fallait pour ouvrir enfin les yeux à tous ceux qui avaient accueilli la déclaration de guerre avec un enthousiasme qu'une raison dynastique seule pouvait commander ! Aussi serait-il difficile de décrire, à treize ans de distance, la douloureuse et poignante émotion qui s'empara de tous les cœurs à la lecture des affiches du Gouvernement et du Préfet.

Sur la place principale de Beauvais se dresse fière et menaçante la statue de Jeanne Hachette, de cette héroïne qui lutta pour l'indépendance de sa cité. Devant la mairie, aux pieds de cette statue, c'est là que se pressait une foule anxieuse et inquiète. D'heure en heure, on affichait des dépêches : toutes de quelques lignes, ne disant rien, mais désolantes dans leur laconisme même. Ce qu'elles cachaient, tous les citoyens le pressentaient, et de chaque poitrine s'échappaient des sanglots, et de tous les yeux des larmes ! Ce jour-là, le temps était lourd, accablant ; des éclairs sillonnaient les nues ; un orage s'annonçait et, cruelle ironie ! dans le grondement sourd du tonnerre,

(1) Parmi les officiers qui furent tués dans la bataille de Woerth se trouvait le général Colson, originaire de Beauvais. Le général Colson était chef d'état-major et passait pour un de nos officiers les plus distingués.

on aurait cru entendre les roulements lointains des canons prussiens !

Le Préfet, le Général, le Maire, toutes les autorités étaient en permanence à la mairie : il fallait ranimer les esprits et rassurer les populations.

La garde nationale avait été rassemblée : le Préfet la passa en revue. Il lui lut la proclamation de l'Impératrice et prononça ensuite cette allocution, qui, mieux que toute description, donnera une idée de l'état des esprits :

« La Patrie est en danger. Plus de paroles : des faits,
« de l'action !... Ce n'est pas en restant dans nos foyers
« que nous défendrons nos femmes, nos enfants ! C'est
« en nous jetant à la frontière, avec notre armée, pour
« faire une muraille de nos poitrines. A partir d'aujourd'hui,
« j'ouvre dans toutes les mairies un registre d'engagements volontaires. Nous nous équiperons à nos frais ; l'Etat nous donnera les armes et les munitions.

« Dans cette campagne patriotique, je me mettrai à
« votre tête, je vous conduirai à l'ennemi. Quand nous
« l'aurons chassé du sol sacré de la France, nous reviendrons fiers d'avoir rempli notre devoir, d'avoir sauvé la Patrie.

« Habitants de Beauvais, je compte sur votre patriotisme. »

Des listes d'engagements volontaires furent immédiatement dressées. Parmi les premiers engagements reçus figuraient ceux de M. Léon Chevreau, préfet ; de MM. de Loverdo, secrétaire général de la Préfecture, Da Costa, substitut du procureur impérial ; de M. Dupont Whitte, de M. Fabre, commissaire du chemin de fer, etc... Le mouvement qui se produisit dans l'Oise fut considérable ; partout on s'engagea, et nous en donnerons un exemple en citant la commune de Tracy-le-Val. Cette commune comptait 350 habitants : elle avait fourni le contingent de

la classe, de la réserve et de la mobile, et pourtant 42 hommes de ce village partirent comme volontaires.

Mais l'Oise n'avait pas attendu l'ère des revers pour s'associer au mouvement patriotique qui se produisit en France dès les premiers jours de la déclaration de guerre. Le département ne marchanda rien à la Patrie. Son or, ses enfants, il offrit tout. Les châteaux de l'Oise rivalisèrent de générosité et de patriotisme : quelques-uns se transformèrent en ambulance. L'œuvre des lits aux blessés, des secours aux combattants, comptèrent de zélés et fervents membres dans toutes les villes, dans tous les villages ; partout une charité inspirée par un sentiment grand et élevé, se manifesta. Toutes les communes donnèrent, chacune selon ses moyens. A Senlis, les souscriptions recueillies s'élevaient en quelques jours à 10,493 francs ; à Compiègne, à 15,000 francs, et dans une petite commune, celle de Coye, on réunissait près de 1,500 francs. Ces chiffres ont leur éloquence et indiquent le sentiment qui partout présida à ces souscriptions.

Dans toutes les communautés religieuses, dans toutes les institutions on faisait de la charpie, et à Noyon, les dames de la ville s'étaient organisées pour travailler à confectionner des bandes, des compresses, qui étaient expédiées aux armées.

Les dons en nature furent innombrables. Nous avons parlé de l'œuvre des lits. Toutes les familles, tous les ménages voulurent donner un lit et il serait difficile aujourd'hui de se faire une idée de la quantité d'objets mis ainsi à la disposition de nos soldats. Les anecdotes relatives à ce mouvement généreux abondent.

Dans une commune de l'arrondissement de Beauvais, un brave ouvrier se présente à la mairie :

— « Je viens souscrire pour un lit », et comme le secrétaire de la mairie lui disait : « Un lit ? », étonné d'un tel don de la part d'un travailleur à la journée :

— « Eh bien ! oui, un lit. Nous en avons deux ; mais le
« fils vient de partir pour là-bas ; s'il revient, nous lui en
« trouverons toujours un ; en attendant, qu'un pauvre
« blessé en profite ! », et l'ouvrier signait sa donation sur
la feuille.

A cet acte de charité, joignons celui-ci que le *Journal de Senlis* de l'époque racontait en ces termes :

« Plusieurs gardes mobiles de Senlis et de Creil, faisant
« partie de la 8^e Compagnie du 4^e bataillon de Senlis, se
« rendant à Compiègne, se trouvaient réunis dans un
« wagon de première classe, quand un monsieur âgé
« vint à monter avec eux, se rendant aussi à Compiègne.
« Après une conversation très animée au sujet de la
« guerre et principalement sur les ressources du soldat
« au camp, ce monsieur tire de sa poche deux pièces de
« 20 francs et les offrant à un jeune mobile, lui dit :
« Tenez, mon jeune ami, prenez ceci ; vous partagerez
« avec vos camarades. » Puis se ravisant : « Avec 40
« francs vous n'aurez pas grand chose ; tenez, prenez
« encore ceci. » Et tirant un porte-monnaie, il lui remit
« un billet de mille francs : « Avec ça, vous pourrez vous
« donner quelques petites douceurs au camp. »
« M. Goinbault, à qui le billet fut remis, a remercié ce
« monsieur avec effusion au nom de ses camarades. Les
« témoins de cette scène, pénétrés de cette grande bonté,
« n'ont pu retenir une larme d'attendrissement.

« Arrivés à la gare et avant de se séparer, les jeunes
« gardes mobiles de Senlis et de Creil ont encore une fois
« remercié ce monsieur qui leur a serré amicalement la
« main en leur donnant à chacun quelques paroles d'en-
« couragement. »

A côté des secours et de la charité, la défense s'organi-
sait. Les jeunes gens faisant partie de la garde mobile
étaient convoqués les 5, 6, 7, et 8 août. Ceux de Beauvais

et de Clermont se réunirent à Clermont ; ceux de Compiègne et de Senlis, à Senlis.

Mais ces réunions restèrent sans résultats. La vue d'ensemble manquait et les convocations succédaient aux ajournements. En présence de nos désastres, tous ceux qui approchaient le gouvernement impérial avaient perdu la tête, et au lieu de conserver le sang-froid nécessaire dans les grandes crises, ils se laissaient aller à de profonds découragements.

? Le 8 juillet, l'état de siège était proclamé dans le département de l'Oise.

A cette heure de danger, à cette heure où l'étranger avait envahi la France, il était nécessaire pour les départements menacés d'avoir à leur tête des hommes ayant une connaissance profonde de leurs ressources et de leurs moyens de défense. Le département de l'Oise, qui avait eu comme préfet pendant dix ans M. Léon Chevreau, le perdit à ce moment. M. Léon Chevreau fut appelé auprès de son frère, M. Henri Chevreau, au ministère de l'intérieur.

M. Léon Chevreau avait signé un acte d'engagement ; il avait promis aux engagés volontaires de se mettre à leur tête : « Plus de paroles, s'était-il écrié ; des faits, de l'action ! » et l'heure de l'action étant venue, il crut que sa place était au ministère de l'intérieur, lorsqu'elle était dans le département qu'il avait si longtemps administré.

La dépêche, d'ailleurs, que M. Léon Chevreau adressa aux habitants de l'Oise est curieuse à plus d'un point de vue :

« Habitants de l'Oise, disait-il dans cette dépêche, je
« vous ai quittés, sans pouvoir vous dire adieu, pour me
« consacrer tout entier à l'armement et à la défense de
« notre chère Patrie : Pardonnez-moi et ne m'oubliez
« pas ! Votre ancien préfet veut rester votre ami. »

Et l'Oise, jusqu'au 6 septembre, resta sans préfet.

Les événements, cependant, se précipitaient : chaque jour on apprenait les progrès de l'ennemi, et partout régnait l'épouvante ; la méfiance, la crainte, avaient succédé à notre première confiance. Dans tout étranger, la population voyait un espion, un Allemand. A chaque instant on arrêtait des voyageurs ; une panique indescriptible s'était emparée des esprits. L'imagination populaire enfanta, à cette époque, les histoires d'espions les plus étranges, et celle-ci même fut racontée :

Dans une importante commune située à l'est du département, trois religieuses se présentèrent au presbytère. Elles faisaient des quêtes, disaient-elles, dans la région. Le curé les accompagna dans toutes les maisons du village ; il leur fournit tous les renseignements qu'elles demandèrent. Leur quête réalisée, les trois religieuses disparurent comme par enchantement. On sut plus tard, affirme-t-on dans le village, que ces trois religieuses n'étaient autres que trois espions.

C'est par milliers que des histoires aussi fantastiques que celle-là couraient dans le pays.

La garde nationale avait été rétablie ; mais les fusils manquaient. Un conseiller de préfecture fut envoyé, vers la fin de juillet, au ministère de l'intérieur pour demander des armes. Il trouva le ministère en plein désarroi. On prévoyait déjà les événements du 4 septembre et chacun prenait ses précautions. On vidait les cartons, on faisait disparaître les pièces compromettantes ; à une distance de huit jours, leurs pressentiments ne trompaient pas ces derniers serviteurs de l'Empire. Le conseiller de préfecture rentra à Beauvais, ne rapportant que de mauvaises nouvelles et l'impression pénible qu'il avait éprouvée.

Le 29 août, M. Ferrand, préfet de l'Aisne, lançait à la population de son département une proclamation annon-

cant l'apparition des uhlans sur le territoire de l'Aisne, et, comme un coup de foudre, le 2 septembre, on apprenait la capitulation de Sedan avec son désastre sans nom, l'empereur fait prisonnier, une armée de 80,000 hommes, un immense matériel, livrés aux Prussiens !

Un moment, à cette triste nouvelle, l'avenir parut effrayant ; mais, dans la soirée du 4 septembre, de toutes les poitrines consternées s'échappa comme un cri de soulagement, d'espérance, ce cri qui, en un instant, rendit à la France espoir et courage : « Vive la République ! » — La proclamation de la République, la constitution d'un gouvernement de la défense nationale relevèrent les cœurs. L'enthousiasme, dans cette soirée du 4 septembre, fut indescriptible ; ce mot magique : République, retentissant au milieu de nos revers, de nos malheurs, apparut comme le *labarum* de jours meilleurs et la certitude de notre relèvement national.

L'administration municipale de Beauvais fit part, en ces termes, aux habitants de cette ville, des événements qui venaient de se produire :

« Chers Concitoyens, la France vient de changer de
« Gouvernement. La République est proclamée. Dans les
« graves événements que nous traversons, nous venons
« faire appel à votre patriotisme et à votre dévouement ;
« choisis par vous pour défendre les intérêts de notre
« cité, nous saurons être à la hauteur de notre mission.

« Nous demandons à tous les hommes de cœur de se
« grouper autour de nous et de nous aider à maintenir
« l'ordre, sauvegarde de la liberté ; l'ordre, qui donne la
« confiance et rend possible le travail nécessaire à l'exis-
« tence des classes laborieuses.

« Nous comptons sur vous tous, habitants de Beauvais,
« comme vous pouvez compter sur nous. Soyons unis ;
« point de découragement, point de défaillance ; dans

« les circonstances ordinaires, l'union c'est la force ;
« dans le danger, c'est le salut !

« Dieu protège la France !

« *Signé* : A. PETITHOMME, *maire* ; PAILLE et Alfred
« DEVIMEUX, *adjoints* ; LÉVÊQUE, DURAND-POR-
« QUIER, E. GROMARD, LAFFINEUR-ROUSSEL,
« BLANCHET, Alexandre DELAHERCHE, WARMÉ,
« BENOIST, CAVREL-BOURGEOIS, C. FLEURY, BOURÉ,
« Ch. VACQUERIE, DUQUESNE-GROMAS, PULLEUX,
« LEROUX, DANJOU, MARTIN-TROISVALLETS, LE-
« VASSEUR, Ed. ZENTZ, J. BOURGEOIS, A. DUPONT,
« Ch. CARON, MAIGRET-MASSON, vicomte Paul
« DE SALIS. »

Un décret (1) du Gouvernement appelait le 6 septembre à la tête du département M. Jeannerod.

Le préfet que la défense nationale envoyait dans l'Oise était un ancien officier démissionnaire qui, vers la fin de l'Empire, avait publié dans le *Temps* des articles militaires fort remarquables. Dès le début de la guerre, M. Jeannerod avait suivi l'armée française comme reporter du *Temps*. A Sarrebruck, s'étant trop avancé au-delà de nos lignes, il fut fait prisonnier par les Prussiens. Après une captivité de deux jours, un officier général allemand le fit mettre en liberté,

(1) Le Gouvernement de la défense nationale,

DÉCRÈTE :

M. Jeannerod est nommé Préfet du département de l'Oise, en remplacement de M. Léon Chevreau.

Fait à Paris, le 6 septembre 1870.

Pour le Gouvernement :

Le ministre de l'Intérieur,
LÉON GAMBETTA.

Pour ampliation :
Le Secrétaire général,
JULES CAZOT.

mais durant les deux jours qu'il avait passés au milieu de l'armée allemande, il avait pu voir défiler d'innombrables régiments dont la bonne tenue et l'armement irréprochable avaient serré son cœur d'une indicible angoisse. « Ne dites pas trop de mal de l'armée prussienne, monsieur le journaliste », lui avait dit en le quittant le général allemand auquel il était redevable de sa liberté. M. Jeannerod n'eut pas envie de critiquer l'armée allemande; il rentra à Paris, le désespoir dans l'âme. A tous ses amis, il ne cessait de répéter : « Je les ai vus ; ils sont prêts ! »

M. Gambetta, qui se connaissait en hommes, le choisit pour la préfecture de l'Oise. Les préfets improvisés du 4 septembre firent tous héroïquement leur devoir. Ils restèrent à leur poste, et depuis M. Anatole de la Forge, s'illustrant à jamais par son intrépide défense de Saint-Quentin, jusqu'au préfet du Bas-Rhin, M. Valentin, tous ceux que M. Gambetta envoya pour lutter ne trahirent pas sa confiance et furent dignes du grand patriote.

En prenant possession de son poste, M. Jeannerod adressa cette proclamation aux habitants de l'Oise :

« Le Gouvernement de la défense nationale m'appelle
« à l'honneur de siéger parmi vous.

« Je viens vous demander votre confiance et votre concours, non seulement pour maintenir l'ordre, plus
« essentiel que jamais dans les graves circonstances que
« nous traversons, mais aussi pour affronter avec courage
« et dignité les épreuves qu'un régime de silence et d'in-
« capacité a déchaînées sur notre Patrie.

« Les autorités du département sont unies avec moi et
« je suis uni avec elles dans la résolution d'opposer à
« l'ennemi toute la résistance qui sera possible, de lui
« présenter en tout cas, si notre malheur veut qu'il soit
« le plus fort, le visage ferme et calme qui convient aux

« citoyens de ce pays, illustre dans l'histoire, et qui,
« soyez-en sûrs, imposera aux étrangers le respect.

« Pour faire pénétrer ces sentiments dans la popula-
« tion, je fais appel à tous les hommes de tous les partis.

« Quand même les instructions que j'ai reçues du
« Gouvernement de la République, quand même mon
« caractère personnel ne m'inclineraient pas à une
« grande conciliation, elle me serait conseillée par les
« événements actuels, qui ne doivent laisser place
« qu'aux préoccupations patriotiques.

« Le Ministre auquel j'obéis m'a recommandé de n'en
« pas avoir d'autres, et, j'en suis convaincu comme lui,
« la confiance que mérite un Gouvernement honnête,
« réparateur, protecteur des personnes et des propriétés,
« sera le fruit naturel de ces rapports établis au milieu du
« deuil national.

« Je compte donc sur tous les hommes de cœur comme
« ils peuvent compter sur moi.

« Nouveau venu parmi vous, s'il m'arrivait de mécon-
« naître quelques capacités, de laisser dans l'oubli quel-
« ques dévouements, n'y voyez de ma part que le défaut
« momentané d'informations suffisantes, et faites au bien
« public ce sacrifice de plus parmi tant d'autres.

« Tous les sacrifices sont nécessaires à l'heure présente.
« Votre intelligence le comprendra et votre patriotisme
« me répond de vous. »

Dès les premiers jours de son installation. M. Jeannerod comprit que toute tentative de résistance serait sans résultats. Les villes du département étaient ouvertes. Les troupes laissées pour les défendre n'étaient ni assez nombreuses, ni suffisamment armées. La garde nationale existait mais dans des conditions si défectueuses qu'il n'était pas possible de songer sérieusement à elle pour tenir tête aux Allemands armés de Dreysses. A Compiègne,

notamment, les hommes de la garde nationale reçurent des fusils ancien modèle, et quels fusils ! dans une compagnie, sur 114 fusils, près de soixante étaient hors d'état de fonctionner.

Aussi, en présence d'une telle situation, les hommes responsables de la vie de leurs concitoyens crurent-ils de leur devoir de ne point tenter une lutte où le courage et le patriotisme ne pouvaient rien et dans l'issue de laquelle on n'avait même pas une lueur d'espérance !

A mesure que les Prussiens avançaient, commençait un spectacle douloureux. On voyait dans tous les villages du département passer de longues files de chariots chargés de femmes, d'enfants, suivis de troupeaux, qui fuyaient l'approche de l'ennemi. L'horreur de l'invasion commençait. Le spectacle de ces gens abandonnant leurs biens, leur foyer, avait quelque chose de navrant qui brisait le cœur. Partout, sur leur passage, ces malheureuses familles augmentaient la terreur des populations ; elles racontaient les crimes des Prussiens, leurs actes de répression, leur pillage et elles semaient partout la crainte et l'effroi. Ces infortunés allaient au hasard : ils n'avaient point de but ; ils marchaient pour éviter l'ennemi, ne sachant où porter leurs pas. Avant la fin de la guerre, chassés par la faim, le froid, la misère, accueillis dans certains départements comme des gens dangereux et suspects, ils durent rentrer dans leurs régions ; et leurs maisons, leurs chaumières, que peut-être par leur présence ils auraient pu sauver, ils ne les retrouvèrent plus qu'en ruines ou en cendres.

Le 13, M. Jeannerod était informé que depuis la veille des uhlans avaient été aperçus sur les confins des territoires des cantons de Crépy et de Betz.

Les Allemands allaient entrer dans l'Oise.

CHAPITRE II

En avant ! sur Paris ! — Les Prussiens à Attichy, à Compiègne. — Le commandant Odoux. — Les Prussiens et le palais de Compiègne. — Les Allemands à Nanteuil, à Betz. — Incendie de la ferme du Plessis-Chatelain. — Le duc de Mecklembourg à Senlis. — Pont-Sainte-Maxence, Chantilly, Creil. — Saisie de wagons. — L'espion Glaser.

La capitulation de Sedan était à peine signée que les troupes allemandes se mettaient en marche sur Paris. L'Empereur Napoléon s'était rendu prisonnier le 2 septembre, à six heures et demie du matin ; à midi l'armée victorieuse s'ébranlait et, méthodiquement, sûrs de ne plus trouver d'obstacles, les Prussiens prenaient le chemin qui mène au cœur de la France.

L'armée allemande, en demi éventail, ne rencontrant pas de sérieuses résistances, se dirige à grandes journées vers le centre de ses opérations. Le 4^e corps forme l'aile droite, le 12^e l'aile gauche ; au centre la garde ; des divisions de cavalerie éclairent à droite et à gauche la route.

Le 10 septembre, le 4^e corps entre dans l'Aisne : Soissons l'arrête ; mais le prince royal de Saxe donne l'ordre de continuer la marche en avant et de tourner cette ville :

En avant ! Sur Paris ! (1) Voilà le plan, le but unique du mouvement qu'exécutent les armées prussiennes.

Dès le 12, dans les environs des cantons de Betz, de Crépy, d'Attichy, on signalait l'apparition d'éclaireurs ennemis, Des uhlands avaient été aperçus.

Le 13, trois cents cavaliers prussiens se présentaient à Attichy, et vers quatre heures de l'après-midi, dans la même journée, douze uhlands, le pistolet au poing, faisaient leur entrée dans Compiègne.

L'officier qui commandait ce détachement se fit conduire à la mairie. Là, mis en présence de M. Floquet, maire de la ville, il lui exposa son intention de prendre possession de Compiègne. Le maire, avec une fermeté que, malheureusement, les Prussiens ne rencon-

(1) Dans quelques communes du département, que les Prussiens devaient traverser pour aller investir Paris, on avait affiché la magnifique proclamation de Victor Hugo rentrant de l'exil et suppliant les Prussiens de ne pas persister à marcher sur Paris. Nous croyons, à titre de document, devoir reproduire la fin de cette belle page, qui pourrait s'appeler : « *Pro Lutetia* » :

« Et puis, un dernier mot. Paris poussé à bout, Paris soutenu par
« toute la France soulevée, peut vaincre et vaincra ; et vous auriez
« tenté en pure perte cette voie de fait qui déjà indigne le monde.
« Dans tous les cas, effacez de ces lignes écrites en hâte les mots :
« *Destruction, Abolition, Mort*. Non, on ne détruit pas Paris. Parvint-
« on, ce qui est malaisé, à le démolir matériellement, on le grandi-
« rait moralement. En ruinant Paris, vous le sanctifierez. La dis-
« persion des pierres fera la dispersion des idées. Jetez Paris aux
« quatre vents, vous n'arriverez qu'à faire de chaque grain de cette
« cendre la semence de l'avenir. Ce sépulcre crierait : Liberté, Égalité,
« Fraternité ! Paris est ville, mais Paris est âme. Brûlez nos édifices,
« ce ne sont que nos ossements ; leur fumée prendra forme, devien-
« dra énorme et vivante, et montera jusqu'au ciel, et l'on verra à
« jamais sur l'horizon des peuples, au-dessus de nous, au-dessus de
« vous, au-dessus de tout et de tous, attestant notre gloire, attes-
« tant votre honte, ce grand spectre fait d'ombre et de lumière,
« Paris.

« Maintenant, j'ai dit. Allemands, si vous persistez, soit, vous êtes
« avertis, faites, allez, attaquez la muraille de Paris. Sous vos
« bombes et vos mitrailles, elle se défendra. Quant à moi, vieillard,
« j'y serai sans armes. Il me convient d'être avec les peuples qui
« meurent, je vous plains d'être avec les rois qui tuent. »

trèrent pas partout, lui répondit qu'une ville comme Compiègne ne pouvait pas se rendre à douze cavaliers.

Devant cette déclaration, l'officier allemand n'insista pas. Les uhlans se contentèrent d'explorer la ville, de visiter les casernes et la gare. Parmi ces uhlans, il s'en trouvait trois qui, avant la guerre, avaient habité Compiègne. L'un d'eux était un ancien ouvrier de la brasserie Ancel ; un autre avait tenu une baraque à la foire des Capucines, et, quant au troisième, il avait travaillé à la construction du théâtre de l'Empereur. Presque partout on les reconnut et ils en paraissaient fort satisfaits.

Ces uhlans quittèrent Compiègne vers six heures et repartirent par la route de Soissons.

L'accueil que Compiègne leur avait fait n'avait pas été hostile : la ville ne pouvait pas résister et les esprits s'étaient fait à la triste nécessité de recevoir sans tentative de lutte les troupes allemandes. Cependant, l'officier prussien, chef du détachement, dans son rapport, disait en parlant de Compiègne : « Compiègne, bon accueil — mais ville minée. » Il avait remarqué, en effet, des tranchées qu'on avait ouvertes pour réparer des conduits de gaz.

Le lendemain, un hussard rouge se présentait seul à la mairie. Il venait, disait-il, chercher la confirmation que Compiègne recevrait une garnison de 5 à 600 hommes. Sur une réponse affirmative, ce hussard repartit dans la direction de Choisy-au-Bac et de Berneuil.

Le 20 seulement, les Prussiens arrivaient à Compiègne. Ils entraient dans la ville, musique en tête. Les chefs s'installèrent avec leurs soldats au palais impérial. Le commandant, un anglo-prussien du nom d'Odoux, homme violent et brutal, occupa la chambre de l'Empereur. Les officiers logèrent dans les appartements du premier étage et les soldats dans ceux qui étaient réservés aux invités. Les manières insolentes et provocatrices du

chef prussien irritèrent quelques esprits exaltés, et il fut question un moment d'attaquer les Allemands. Mais le commandant Odoux, averti de ce qui se tramait, fit appeler le maire de Compiègne. Il lui remit la liste des principaux organisateurs du coup de main projeté et il lui déclara que tous ceux qui étaient portés sur la liste seraient fusillés séance tenante au premier coup de feu qui serait tiré dans Compiègne. Ces menaces jetèrent l'effroi dans la population.

Les Prussiens exigèrent ensuite que tout habitant détenteur d'une arme quelconque vint la porter au château. Sauf les fusils de prix, — que les Prussiens réservèrent pour les chasses que plus tard on organisa, — toutes ces armes furent brisées.

Le 27, cette troupe quitta Compiègne. Elle emportait de nombreux souvenirs du palais : 900 couvertures manquaient au garde-meuble ; une grande quantité de vin avait été consommée ; des pendules, — ces objets chers au cœur de tout Allemand, — et un certain nombre d'objets de valeur furent dérobés par des officiers (1) et des soldats.

Presque au même moment où les Prussiens entraient dans Compiègne, les uhlans de la 6^e division de cavalerie pénétraient dans l'arrondissement de Senlis par Crépy, Nanteuil et Betz, qui furent visités le même jour.

Les têtes de colonne de cette division arrivaient le 14 à Crépy. On procédait ce jour-là au tirage au sort de la classe de 1870. Les Prussiens essayèrent d'arrêter les jeunes gens qui étaient venus au tirage. Ces jeunes gens furent obligés de se cacher ou de prendre la fuite vers Beauvais. Le séjour des Prussiens dans le canton de Crépy

(1) Nous devons à la vérité de reconnaître que les objets de valeur furent restitués, le 7 septembre 1871, au palais de Compiègne, dès que le général de Manteuffel fut informé du vol.... Seules, les pendules n'ont jamais été restituées.

fut de courte durée, car une épidémie de fièvre typhoïde venait de se déclarer à Bonneuil-en-Valois et menaçait tout le canton.

Mais déjà cette première apparition des troupes prussiennes avait été marquée d'un acte de répression cruelle. A quelques kilomètres de Crépy, sur le territoire de la commune de Rocquemont, se trouve la ferme du Plessis-Chatelain. Des uhlans, en reconnaissance dans les environs de cette ferme, furent attaqués par des francs-tireurs : un Allemand fut blessé.

Le lendemain, un détachement de la garde prussienne vint entourer cette ferme. Les soldats firent sortir le fermier et sa famille et mirent ensuite le feu à la moisson et aux bâtiments du Plessis-Chatelain. Récoltes, meubles, tout fut brûlé : les murs de la ferme restèrent seuls debout.

Nanteuil était réquisitionné, le même jour que Crépy, par un régiment de uhlans. Le lendemain, 900 hussards prussiens se présentaient encore et pillaient les maisons abandonnées. Soldats et officiers, dès cette première apparition, se montrèrent pillards et féroces. A Betz, on fut contraint de leur servir du champagne, pour éviter de les irriter.

Le 15, la 6^e division (1), commandée par le lieutenant général duc de Mecklembourg-Schwerin, fit son entrée dans Senlis. Le duc Guillaume de Mecklembourg-Schwerin avait été blessé, le 10, à Laon, lors de l'explosion de la citadelle de cette ville.

La division qui venait occuper Senlis était forte de 5,000 hommes.

Depuis quelques jours, Senlis attendait les Prussiens ; sa situation topographique ne lui laissait aucun espoir, et, comme toutes les villes du département, sans troupe, sans remparts, il lui était impossible de résister.

(1) Page 152, 4^e volume de la *Guerre franco-allemande* par la section historique du grand état-major allemand.

Le conseil municipal s'était réuni le 12 et avait adressé aux habitants une proclamation pour les prémunir contre des excitations à une résistance partielle qui ne pourrait en rien servir la cause nationale et qui attirerait sur leur ville les plus grands malheurs.

La garde nationale avait été désarmée et ses fusils avaient été dirigés immédiatement sur Paris. Un détachement de francs-tireurs, qui se trouvait dans les environs de Senlis, avait également battu en retraite.

Un officier de uhlans s'était présenté à la mairie de Senlis, le 15, vers six heures du matin, pour inviter le maire à aller au-devant du duc de Mecklembourg, qui arrivait en voiture par la route de Crépy.

Le maire de Senlis déféra à cet ordre et alla à la rencontre du général allemand qui, à peine installé à l'hôtel du Grand-Cerf, déclara à la municipalité qu'il la rendait responsable des attaques qui pourraient être dirigées contre ses troupes.

Au moment de l'arrivée des Prussiens un train était en gare. Des uhlans se portèrent au galop vers la gare et s'emparèrent de la locomotive qui, dans la suite, rendit de grands services aux Allemands.

L'attitude des Prussiens fut pleine de morgue : ils sommèrent la ville de leur faire remise de toutes les armes que les citoyens pouvaient avoir ; quand aux maisons abandonnées, aux logements inoccupés, ils furent mis au pillage. Les meubles furent brisés ; des objets furent volés et partout les Prussiens détruisirent pour le plaisir de détruire. Les soldats de Guillaume montraient ainsi, dès les premiers jours, ce que valait la déclaration du vieil Empereur protestant du respect de la propriété de chaque Français et affirmant qu'il ne faisait pas la guerre à la nation française.

De Senlis, le jour même de l'occupation de cette ville,

partaient des détachements qui se dirigeaient sur Creil, Chantilly et Pont-Sainte-Maxence.

Quant au duc Guillaume Mecklembourg, son séjour à Senlis ne fut pas de longue durée; le 16, à quatre heures, il partait par la route de Chantilly et se dirigeait sur Pontoise et l'Isle-Adam.

A Pont-Sainte-Maxence, chef-lieu de canton important de l'Oise, placé sur la ligne de Creil à Compiègne, tous les jours, depuis que les uhlans étaient entrés dans Compiègne, les habitants s'attendaient à les voir arriver. Dans cette localité, on avait senti chacune des douleurs poignantes de l'envahissement. Ainsi que dans une maladie grave, chaque jour, jusqu'au dénouement, on constatait un progrès, une aggravation du mal, et cela sans espérance !

Les notes prises au jour le jour par quelques citoyens, donnent une idée exacte des appréhensions, des souffrances de l'époque :

« Notre chef de gare nous annonce, écrivait M. Richard
« de Pont-Sainte-Maxence, le 12 septembre, que l'ennemi
« est à Chauny, et qu'il a coupé le chemin de fer. Le
« chef de gare de Chauny a été pris, mais il a pu envoyer
« un homme prévenir son collègue voisin. Le train pas-
« sant à Pont à trois heures et demie du soir a vu les Prus-
« siens à Chauny, appuyés contre la barrière du chemin
« de fer, le pistolet au poing et regardant les voyageurs
« passer.

« Noyon est depuis hier tête de ligne et dans deux jours
« nous serons probablement envahis. »

« 13 septembre. — La poste ne marche plus que d'une
« aile. Nous n'avons plus qu'une ou deux distributions
« par jour.

« Une dépêche de Compiègne, de chef de gare à chef
« de gare, annonce l'arrivée à Compiègne d'un détache-
« ment de cavalerie, à trois heures du soir.

« On a fait sauter aujourd'hui le pont du chemin de fer
« entre Creil et Chantilly sur l'Oise. »

Et le 16 et le 17, M. Richard s'exprimait ainsi :

« 16 septembre. — C'est hier à midi, que les Prussiens
« ont fait leur apparition à Pont, au nombre de seize cui-
« rassiers blancs. Ils étaient commandés par un capitaine
« et avaient tous le pistolet au poing. On les attendait par
« Compiègne et ils sont arrivés par Senlis. Ils ont surpris
« des ouvriers qui travaillaient sur la route et les ont mis
« en fuite par des décharges en l'air. Ils sont venus à la
« mairie, où ils ont apostrophé le maire d'un ton insolent.
« Ils sont ensuite allés au chemin de fer. De retour à la
« mairie, ils ont exigé les armes qui se trouvaient au corps
« de garde ; il y avait dix-sept fusils rouillés, qu'ils ont
« fait conduire à Fleurines, puis à Aumont où ils les ont
« brisés.

« Des francs-tireurs ont tiré sur eux dans la forêt, mais
« sans les atteindre.

« 17 septembre. — La France est complètement morte
« pour nous depuis plusieurs jours ; nous ne savons ce qu'y
« s'y passe. Plus de service de poste ; on expédie sa cor-
« respondance par occasion. A Clermont, on obtient avec
« peine du Directeur de la poste l'envoi des dépêches à
« Breteuil.

« La gare de Clermont est fermée, bien que les Prussiens
« n'y aient pas encore paru. »

A Chantilly, l'arrivée des Prussiens fut subite. Un train de voyageurs à destination de Paris était en gare. On vint prévenir M. Bisetzki, chef de gare, que les Prussiens venaient d'être aperçus se dirigeant sur la gare. M. Bisetzki donna aussitôt le signal du départ. Il était temps : des uhlans arrivaient à fond de train. Ils ne purent, mais sans résultat, que tirer quelques coups de feu contre le train, qui fuyait à toute vitesse. Les Prussiens avaient

pénétré dans Chantilly par toutes les issues ; leur premier soin fut d'occuper la gare, que les agents de tous grades avaient abandonnée immédiatement sur l'ordre de leur chef.

Quelques jours avant l'arrivée des Prussiens, on avait abattu et jeté sur toute la route de Chantilly à Louvres, des arbres de la forêt, afin d'entraver leur marche. Mais on avait compté sans les Allemands.

A peine dans Chantilly, ils obligèrent tous les hommes valides à aller enlever ces arbres qui gênaient la circulation ; sous la menace, les habitants furent contraints de s'exécuter et de travailler à ce déblaiement.

Plus que toute autre ville du département, Chantilly fut un point central pour les Prussiens, qui s'empresèrent d'y établir un quartier de ravitaillement et d'en faire un centre d'opération. Jusqu'à la paix, cette ville ne cessa de voir défiler des troupes prussiennes : Bavarois, cuirassiers blancs, dragons bleus, chasseurs saxons, fantassins de la landsthurn ; tous les corps allemands vinrent y séjourner.

Le même jour que Chantilly, Creil était occupé par les Prussiens. A midi, les uhlans de l'impératrice de Russie envahissaient la gare de Creil. Un bataillon de chasseurs à pied, venant en droite ligne de Crépy, appuyait ce premier détachement. Une batterie d'artillerie, établie sur les hauteurs qui dominant la ville, la menaçait en cas de résistance.

Les uhlans s'emparèrent de quatre machines, de cent cinquante wagons. Un train qui entrait en gare au moment où parurent les Prussiens, fut sauvé par la présence d'esprit du mécanicien, qui fila à toute vapeur sur Clermont malgré les cris, la poursuite et les coups de feu des uhlans. Parmi ces uhlans se trouvait un sieur Glaser, ancien employé de la compagnie du Nord et qui avait séjourné longtemps à Creil. Ce person-

nage, qui joua un rôle important dans l'exploitation de la ligne du Nord par les Prussiens, dirigeait les recherches de ses compatriotes à la gare de Creil.

Dans son *Histoire des Chemins de fer français pendant la guerre Franco-Allemande*, M. le baron Ernouf donne les intéressants détails suivants sur cet espion :

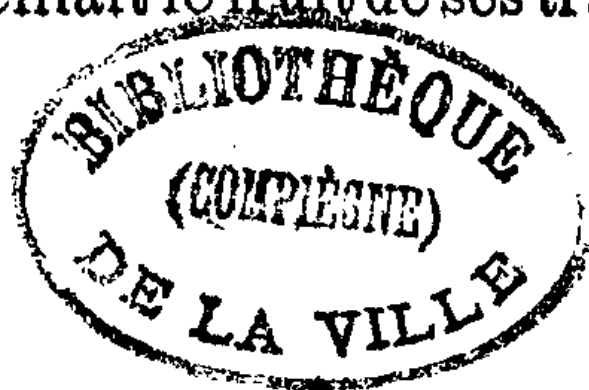
« L'ex-employé de la compagnie, qui servait de cornac
« aux Prussiens, était un nommé Glaser. Cet homme était
« entré au service de la Compagnie sur la recommanda-
« tion de personnes honorables. Glaser, blond, long et
« mince Prussien, fut d'abord employé comme agent
« réceptionnaire, c'est-à-dire chargé de l'examen du
« contrôle des fournitures de matériel. Il s'acquittait fort
« bien de ces fonctions ; seulement on remarqua que,
« dans les usines où il avait affaire, il faisait beaucoup
« causer les contre-maîtres, qu'il s'informait et prenait
« note des affaires, des détails de la fabrication, etc. La
« chose alla si loin, qu'un des principaux fournisseurs de
« rails pour la Compagnie s'en plaignit à l'ingénieur en
« chef, pensant que cet homme essayait de surprendre
« quelques procédés industriels pour en trafiquer dans
« son pays. Glaser fut changé de service. On le nomma
« inspecteur des disques, emploi qui nécessitait de fré-
« quentes tournées sur tout le réseau. Là encore, on
« n'eut qu'à se louer de la façon dont il s'acquittait de
« son service. Seulement on apprit qu'il faisait de grandes
« conversations avec les employés, qu'il les questionnait
« sur toutes les parties du service, et notamment sur la
« moyenne des différentes recettes ; qu'il examinait avec
« attention l'emplacement, les abords des gares, et tou-
« jours prenait force notes et croquis. Il fut même plu-
« sieurs fois surpris furetant dans les bureaux.

« Ces faits furent signalés à l'administration centrale
« qui eût bien fait de se débarrasser tout de suite de ce
« curieux. Mais Glaser avait déjà passé plusieurs années

« au service de la compagnie, et d'ailleurs on sait trop
« que la défiance à l'égard des Allemands n'était nulle
« part à l'ordre du jour en France. On se contenta donc
« d'assigner à celui-là un travail plus sédentaire et plus
« surveillé dans les bureaux de Paris. Cela ne faisait
« plus le compte de ce grand observateur ; aussi pour la
« première fois, il remplit assez négligemment sa tâche.
« En conséquence, il ne fut pas compris en 1870, parmi
« les employés gratifiés, et fut congédié quelques mois
« après. Il prit la chose on ne peut plus philosophi-
« quement et écrivit même à cette occasion, à un de ses
« anciens collègues que, dans sa disgrâce, il lui restait
« une consolation qui n'en serait pas une pour un Fran-
« çais, celle *d'avoir travaillé pour le Roi de Prusse*.

« Après la déclaration de guerre, Glaser resta à Paris
« le plus longtemps qu'il put, ayant sans doute encore
« quelques notes à prendre. Mais le 15 septembre on
« le vit paraître à la gare de Creil, à la tête des uhlans,
« en grand uniforme tout chamarré de broderies. Il venait
« d'être nommé membre d'une des cinq directions alle-
« mandes des chemins français, celle dite de Reims. Le
« chef de gare de Creil, M. Lucas, était précisément un
« de ceux qui avaient eu maille à partir avec l'ex-ins-
« pecteur des disques pour ses investigations secrètes ;
« l'officier prussien avait à venger les injures de l'espion.
« Il fouilla les caisses de la grande et de la petite vitesse,
« se plaignant amèrement, là comme ailleurs, de ne pas
« trouver son compte. Il voulait forcer M. Lucas de rester
« à son poste, et lui offrit même de prendre la direction
« du service qui allait être organisé pour le transport
« des approvisionnements prussiens. Sur son refus, il
« l'expulsa de la gare, en menaçant de lui faire un mau-
« vais parti s'il reparaisait.

« Glaser avait son quartier général à Creil. Ce grand
« observateur recueillait le fruit de ses travaux. A chaque



« station, il exhibait son carnet, appelait par leur nom
« les employés, les sommant de reprendre leur service
« au compte de S. M. le Roi de Prusse. Après l'occupa-
« tion de Beauvais, il envoya chercher, par des uhlands,
« un ingénieur de la compagnie qu'il avait noté comme
« capable de diriger les travaux des ponts, et qui heu-
« reusement avait quitté la ville quelques moments avant
« l'arrivée de cette escorte d'honneur. Ce Glaser était un
« homme précieux. En très peu de temps, il fit et surtout
« prit quantité de choses, saccagea les gares interceptées,
« s'emparant sans façon de tout ce qui pouvait être uti-
« lisé dans le service qu'il rétablissait, y compris le
« numéraire qui a toujours son utilité. »

Les Prussiens, après un séjour de trente-six heures consacré à l'exploration de la ville et des environs et après avoir brisé les fusils dont ils avaient réclamé la remise, quittèrent Creil, qu'ils devaient revenir occuper les jours suivants.

36312 10.

(CHASSE)

20/12/1917

CHAPITRE III

Attaque d'un convoi prussien à Crouy. — Marche de la garde nationale de Liancourt sur Laigneville, où sont signalés des uhlans. — Les Prussiens à Rantigny. Attaque du détachement par les gardes nationaux de Liancourt et les troupes de Clermont. — Evacuation de Clermont par ses défenseurs. — Le général Krug de Nidda marche sur Liancourt-Rantigny. Combat de Liancourt-Rantigny. Les Prussiens entrent dans Rantigny. — Scènes sanglantes. — Clermont. Les Prussiens sont en vue! Reddition de la ville, qui n'a pas de défenseurs. Réquisitions. Les Allemands quittent la ville. — Major Schnehen. — Arrestation de M. Decuignères.

L'occupation successive de Senlis, de Chantilly, de Creil avait permis aux Prussiens de se rendre compte que de nombreuses bandes de corps francs opéraient le long de l'Oise et menaçaient les derrières nord de la ligne d'investissement de Paris. Ces bandes, qui étaient maîtresses de la région boisée voisine de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise) et dont l'action s'étendait même en remontant la rivière jusqu'aux environs de Creil, faisaient essuyer des pertes réitérées aux détachements de l'armée de la Meuse chargés d'aller aux fourrages ou aux réquisitions. Dans le but de s'assurer cette partie du pays et de préparer la mise en service des lignes ferrées qui se

réunissent à Creil, le commandant en chef avait ordonné l'envoi de forces plus sérieuses vers cette importante partie du cours de l'Oise.

Dès le 17 septembre, ces tendances de résistance s'étaient manifestées. Les Prussiens faisaient ce jour-là une réquisition à Crouy. Informée de la présence des Allemands dans cette commune, la population entière du canton de Neuilly-en-Thelle se soulève. La garde nationale du chef-lieu de canton, les pompiers, les gardes nationaux des communes de Chambly, du Mesnil-St-Pierre, de Boran, de Belle-Eglise, s'arment et marchent sur Crouy. Les Prussiens, prévenus de l'attaque qu'ils allaient avoir à essuyer, abandonnent le chargement d'avoine qu'ils étaient venus chercher et se portent rapidement sur une éminence d'où ils dominent la plaine. Les gardes nationaux s'avançaient pêle-mêle. A peine sont-ils à bonne portée de fusils que les Prussiens commencent contre eux un feu rapide et, grâce à la supériorité de leur tir, les forcent à battre en retraite. Dans cette affaire, les gardes nationaux eurent quatre hommes tués et quatre blessés. De leur côté, les Prussiens éprouvèrent quelques pertes, mais le chiffre en est inconnu.

Cette rencontre de Crouy détermina les Prussiens à agir vigoureusement dans cette région de l'Oise, et à ne pas laisser plus longtemps les populations s'armer et s'exciter à la résistance.

Creil fut occupé le 23 à demeure. Un détachement de fusiliers du 2^e régiment de la garde et deux pelotons de cuirassiers de la division saxonne, sous les ordres du capitaine Massow, vinrent prendre garnison dans cette ville et de là opérer, dans les localités voisines de la vallée de l'Oise, des réquisitions et des reconnaissances.

La présence de ces troupes provoqua un soulèvement des populations qui, s'il eût été secondé par des forces régulières, aurait pu devenir un danger pour l'envahis-

seur. Mais l'Oise en était réduit à ses seuls moyens de défense et n'avait pas à compter sur le concours de l'autorité militaire, qui, tous les jours, enlevait des régiments de ligne des villes où il eut été utile de résister, pour les porter sur des points où leur présence n'était d'aucune utilité.

Le 25, le signal de la résistance partit de la commune de Liancourt. A la nouvelle que les Prussiens se trouvaient à Laigneville, village situé entre Creil et Liancourt, les habitants du bourg s'excitent entre eux. M. Blottières, maître couvreur, appelle la population aux armes ; le clairon sonne et les gardes nationaux se trouvent bientôt réunis. Derrière eux, armés d'instruments de travail, de gros bâtons, de fusils de chasse, se rassemblent des cultivateurs, des ouvriers. Pendant que la colonne se forme, quelques citoyens courent chercher le duc de Liancourt, fils aîné de M. le duc de Larochefoucauld. En sa qualité d'ancien colonel de cuirassiers, le commandement du petit corps lui est offert, et ayant pour toute arme une carabine, le duc de Liancourt se met à la tête de ces braves gens. L'enthousiasme était général ; les femmes encourageaient les combattants. La colonne se met en marche. Elle se dirige sur Mogneville : il s'agissait de tourner les Prussiens ; de Mogneville, on irait jusqu'à Monchy-Saint-Eloi, et là, entre Creil et Laigneville, l'on se déploierait en tirailleurs et l'on attaquerait l'ennemi.

Mais arrivés à Monchy et renseignés sur la position exacte des Prussiens, les gardes nationaux décident de marcher directement sur Laigneville. Des uhlans placés en vedette à l'entrée de ce village, les aperçoivent et donnent l'alarme. Aussitôt le détachement prussien se mit en devoir de battre en retraite précipitamment sur Creil. Les gardes nationaux de Liancourt trouvèrent donc Laigneville évacué. Quelques-uns d'entre eux plus ardents se lan-

cèrent à la poursuite des Allemands dont ils suivirent les traces jusqu'à Nogent-les-Vierges. Là ils s'arrêtèrent et se préparèrent à reprendre le chemin de Liancourt quand à l'entrée de Nogent, un peloton de cuirassiers blancs fut signalé. Les gardes nationaux, sous les ordres du lieutenant Maillet, s'embusquèrent à droite et à gauche de la route et attendirent les cavaliers. Dès qu'ils furent en vue, au commandement du lieutenant Maillet, une vive fusillade éclata sur toute la ligne : un cheval tomba, les cuirassiers tournèrent bride et prirent la fuite en désordre vers Creil où ils annoncèrent la marche d'un corps français. Le capitaine de Marrow redoutant l'attaque de ce corps dont ses reconnaissances lui mentionnaient également la présence, évacua Creil emmenant le Maire en otage : Il se retira sur les hauteurs qui dominent la ville. Il avait envoyé demander des renforts à Chantilly et, avant de reprendre l'offensive, il attendit deux compagnies de la garde prussienne dont le bataillon gardait les magasins de dépôt établis à Chantilly.

Pendant que ces événements se passaient dans les environs de Creil, M. Decuignières, qui avait été nommé par M. Jeannerod, administrateur du territoire de Clermont, essayait d'organiser la défense de cette ville. Il avait demandé à Amiens des troupes régulières. 1,400 hommes du 3^e bataillon des mobiles de la Marne, sous les ordres du commandant de Breuil, furent envoyés à Clermont. Ces mobiles arrivèrent dans la soirée du 25. La population les reçut avec joie et leur fit une ovation. La nouvelle de l'attaque du convoi prussien par les gens de Liancourt s'était répandue et chacun interprétait comme un succès la fuite de l'ennemi. Mais il n'était pas possible de ne pas prévoir que les Prussiens ne tarderaient pas à revenir en forces.

Le lendemain, en effet, vers six heures du matin, un détachement prussien se présentait à Rantigny. Il s'arrê-

tait en face des ateliers de construction de machines agricoles.

Ce détachement se composait de trente cuirassiers blancs, de 250 hommes d'infanterie, d'un peleton de uhlans et de 52 chariots. Trois officiers le commandaient.

Le chef de cette troupe fit demander le maire de Rantigny, M. Albaret, et lui déclara que si un coup de feu était tiré sur ses hommes il appliquerait à la commune, d'une façon impitoyable, ce qu'il appelait les lois de la guerre : *« l'incendie, le meurtre, le pillage et l'imposition de guerre. »*

Avec une énergie que n'eurent pas à cette époque tous les hommes placés à la tête des municipalités, M. Albaret répondit au capitaine prussien *« que l'attitude de la population se ressentirait de l'attitude des soldats allemands. »* — *« La population de Rantigny, ajouta-t-il, est ouvrière et elle est fort surexcitée contre vous qu'elle accuse de vouloir affamer le pays. »*

Cette réponse ne parut pas satisfaire les Prussiens, car ils se remirent en route et prirent la direction de Clermont. Les cuirassiers blancs restèrent seuls autour des constructions.

Contrairement à leurs habitudes les Allemands n'avaient pas rompu les fils télégraphiques. M. Albaret s'empressa de profiter de cet oubli et informa Clermont de la marche de l'ennemi. Il demandait également l'envoi de troupes à Rantigny.

A peine le commandant de Breuil eut-il pris connaissance de cette dépêche, qu'à la tête du 3^e bataillon de la Marne il se porta vers Rantigny, pendant que dans les villages, avertis de l'approche de l'ennemi, le tocsin sonnait à toutes volées et que de toutes parts les citoyens couraient aux armes.

Mais déjà les gardes nationaux de Liancourt, sans attendre les troupes régulières, impatientés par la pré-

sence de l'ennemi, commençaient les premiers le feu. Ils attaquèrent les uhlans de l'arrière-garde. L'un de ces uhlans, placé près du pont qui est situé sur la Brèche, entre Liancourt et Rantigny, fut blessé à l'épaule. Les Allemands ripostèrent et le garde-chasse du duc de La Rochefoucauld, qui s'était avancé dans le parc, en face du pont, fut tué.

Pendant ce temps, les mobiles de la Marne arrivaient au pas gymnastique. Les premières compagnies, parties en éclaireurs, avaient pris différentes directions : les unes à travers champs, les autres par la route départementale. Elles se rencontrèrent avec les Prussiens un peu au-dessous de la Maison-Blanche. Entre le petit bois qui se trouve à cet endroit et le jardin Gromart, un Prussien fut tué.

Bientôt l'action devint générale. Abrités derrière leurs voitures qu'ils avaient placées en travers de la route, les Prussiens résistèrent quelques instants ; mais, menacés d'être tournés, ils se décidèrent à reculer et à battre en retraite vers Creil. Les uhlans de l'avant-garde traversèrent Rantigny à toutes brides ; derrière eux venaient les cuirassiers blancs, puis les chariots que protégeait l'infanterie. Les soldats de la garde prussienne, sur deux rangs, se défilant le long des maisons, fuyaient au pas de charge. En face l'usine de M. Albaret, un soldat prussien tomba atteint par une balle ; deux de ses camarades le relevèrent et l'aidèrent à monter sur un chariot. Les gardes nationaux de Liancourt, qui s'étaient disséminés dans les marais et les bois de Rantigny, poursuivaient les Prussiens avec les mobiles jusque dans les fonds de Cauffry. C'est à cet endroit qu'un ouvrier mécanicien fut fusillé par les Prussiens, près du passage à niveau de Cauffry.

Dans cette rencontre, les Prussiens avaient pu enlever leurs morts et leurs blessés.

Six Prussiens avaient été fait prisonniers par les gardes nationaux. Ces Prussiens s'étaient réfugiés dans un petit bois attenant au moulin de M. Tremblot; on les découvrit cachés dans les fossés ou dans le moulin même.

Pendant le combat, des gens étaient venus augmenter nos forces d'Angy, de Cambronne, de Breuil-le-Vert, de Bailleval, de Breuil-le-Sec, de Fournival, d'Etouy, etc.

Les mobiles rentrèrent à Clermont au milieu d'acclamations et de cris de victoire. Ils amenaient avec eux les six Prussiens prisonniers qui furent immédiatement dirigés sur Breteuil et de là sur Amiens.

Cette journée du 26, la ville de Clermont présenta une physionomie dont le souvenir est resté dans toutes les mémoires. Jusqu'à six lieues à la ronde, le tocsin avait mis en émoi les populations. De tous les côtés arrivaient en ordre, armés de toutes armes, des compagnies de sapeurs-pompiers, des gardes nationaux accompagnés de leurs femmes. Toute la campagne des environs s'était soulevée et, sans aucune exagération, on peut estimer à 10,000 hommes le nombre de ces soldats improvisés qui étaient venus défendre Clermont. La confiance de ces masses donnait du courage, de l'espoir même; leur enthousiasme était indescriptible, et, remplis d'une ardeur patriotique admirable, ces braves gens parlaient du combat qu'ils comptaient livrer le lendemain comme de vieux soldats habitués au feu.

Hélas! dans cette fatale guerre, le patriotisme et le courage furent toujours insuffisants, et le lendemain du 26 fut une journée de déception et de deuil.

Dans la soirée du 26, M. Albaret, maire de Rantigny, était averti, par un exprès venu de Creil, que des forces allemandes considérables se préparaient dans cette ville à marcher sur Clermont. M. Albaret en informa aussitôt les autorités de Clermont, et en présence de ce renseignement et pour se conformer aux instructions qu'il avait

reçues, lui enjoignant de se retirer devant toute troupe supérieure, le commandant de Breuil fit battre à minuit le rappel, rassembla ses hommes et quitta la ville en y oubliant ses munitions et bagages que l'ennemi devait piller le lendemain.

En présence des événements de Laigneville, apprenant ce qui se passait à Clermont, le capitaine de Marrow s'était empressé de demander des renforts aux autorités allemandes et avait pris aussitôt des mesures énergiques pour réprimer cette résistance locale.

La 12^e division de cavalerie du 12^e corps saxon fut détachée de ce corps et placée sous les ordres du 4^e corps, dit armée de la Meuse.

Cette division était commandée par le lieutenant général comte de Lippe. Elle avait pour officier d'état-major le capitaine de Kirchbach, pour adjudantur, le lieutenant en premier de Kœnneritz.

Elle était composée des 23^e et 24^e brigades de cavalerie, général-major Krug de Nidda et général-major Senfft de Pilsach. La 1^{re} batterie à cheval du régiment d'artillerie de camp n° 12 était détachée à cette division, sous les ordres du capitaine Zenker, et le 2^e régiment à pied de la garde prussienne lui fut adjoint. La mission du comte de Lippe était de rayonner dans le département de l'Oise et de l'occuper militairement.

La division du comte de Lippe se trouvait, au moment où ces ordres lui furent donnés, en Seine-et-Marne, à Aimet-sur-Marne et Thorigny. Le 26, le comte de Lippe arrivait à Chantilly. La 24^e brigade était détachée à Senlis, et le général Krug de Nidda et sa brigade à Creil. Un détachement du régiment de cavalerie de la garde saxonne, sous les ordres du major de Funcke, fut envoyé en avant-garde dans cette ville et y arriva au moment où les fourrageurs qui avaient été repoussés par les gardes nationaux de Liancourt y rentraient. Dans la

soirée, le général Krug, avec ses troupes, rejoignait le major Funcke. C'est l'arrivée de ces renforts qui avaient été signalés à M. Albaret et qui avaient déterminé la retraite des mobiles de la Marne sur Breteuil.

Le général Krug décida de prendre l'offensive dès le lendemain. Un escadron de uhlans et deux canons furent laissés à Creil pour couvrir la retraite, et le général, à la tête de sa brigade, se mit en mesure de marcher sur Clermont. Les forces allemandes se composaient du régiment de cavalerie de la garde (colonel de Carlowitz), deux escadrons de uhlans n° 17 (colonel de Miltiz), un bataillon de fusiliers de la garde et quatre pièces d'artillerie. La brigade s'avancait en trois colonnes : sur la route de Clermont, en avant-garde un escadron de Saxons, une compagnie d'infanterie ; dans la direction de Nogent-les-Vierges, un escadron de uhlans et deux compagnies d'infanterie ; par la route de Montataire à Rousseloy, le reste des forces sous les ordres du général Krug. C'est entre Rousseloy et Soutraine qu'était le point de jonction des colonnes.

Le 26, dans la soirée, des exprès étaient allés dans toutes les communes annoncer aux habitants que les Prussiens devaient venir le lendemain attaquer Clermont et que l'on faisait appel à leur dévouement et à leur patriotisme pour la défense de cette ville. Partout les gardes nationaux répondirent à cette convocation. On savait que des troupes régulières se trouvaient à Clermont. On comptait sur le concours de ces forces dont on ignorait malheureusement le départ subit.

A Mouy, dès deux heures du matin, le 27, la générale est battue dans les rues ; les gardes nationaux de cette commune, au nombre de 300, se rangent sur la place de l'Hôtel-de-Ville et, sous le commandement de leur chef, marchent sur Liancourt. A cinq heures du matin, tous les gardes nationaux de Rantigny, de Bury, de Liancourt,

de Mello, de Saint-Vaast, de Montataire, d'Angy, se trouvaient réunis dans la plaine qui s'étend entre Rantigny et Soutraine. Il y avait là environ 1,500 combattants.

Lorsque le jour parut, les gardes nationaux aperçurent, vers Rousseloy, des uhlans parcourant en éclaireurs la plaine de Bury. On attendait toujours les mobiles de la Marne. Les têtes des colonnes prussiennes débouchaient. Deux pièces d'artillerie furent placées au-dessus du val de Soutraine ; l'infanterie prit position au-dessous, dans la plaine.

Les gardes nationaux se portèrent en face de l'ennemi, sur le côté opposé, dans un bois en amphithéâtre au-dessus de la route de Mouy à Liancourt.

Le canon ne tarda pas à donner le signal du combat. Les gardes nationaux, abrités derrière les arbres du bois, ouvrirent le feu avec énergie. Mais les batteries prussiennes habilement pointées firent pleuvoir sur les bois d'Ars une quantité d'obus, de boulets, telle, que la position devint impossible à défendre. Les armes des gardes nationaux ne leur permettaient pas de répondre d'une manière efficace à la fusillade roulante des Prussiens et bientôt, désespérés, ils battent en retraite dans toutes les directions, laissant nombre des leurs sur le champ de bataille. Le général Krug donne alors le signal de la marche en avant, et à ce moment, cessant d'être des combattants d'une armée régulière, les Allemands deviennent de véritables bandits.

Les fusiliers de la garde se portent rapidement vers Rantigny. La première maison de cette commune, une auberge tenue par les époux Coquelet, est envahie. Tout ce qui s'y trouve est volé, brisé et la maison elle-même devient la proie des flammes. Plus loin, chez MM. Roy et Hunter, ils se comportent de la même façon et fusillent à bout portant, près de l'entrée de la maison, en présence de sa femme, un nommé Bourgeois, mécanicien, beau-

frère de M. Roy. Chez M. Breton, ils rivalisent de cruauté. Ils trouvent plaisant d'essayer d'étouffer un enfant de trois ans sous les yeux de sa mère ; ils tirent, sur M. Breton, un coup de fusil qui l'atteint au pied, et, après avoir volé tout l'argent qu'ils trouvent dans la maison, ils mettent le feu au mobilier.

La scène que présente à cette heure Rantigny est horrible. Partout ce ne sont que cris, que pleurs, que gémissements : le bruit du canon et le crépitement de la fusillade ne parviennent point à couvrir la voix des êtres sans défense qui tombent sous les coups des Allemands. Près des ateliers de M. Albaret, M. Legrand fils, ancien maître d'hôtel, est fusillé. Il expire non loin de la maison paternelle où son pauvre père, vieillard que ses cheveux blancs ne protègent pas contre la férocité allemande, est battu à coups de plats de sabre. Un autre vieillard, M. Du Bois, est tué à coups de baïonnettes. Ils incendient l'habitation de M^{me} Duvoir. Les ateliers de construction de la maison Albaret sont sauvés par miracle. Dans le bois de M^{me} Duvoir, un malheureux garde national de Mouy, Kirschmayer, est attaché à un arbre et des soldats s'exercent à le cribler de coups de baïonnettes ; ce n'est qu'après cet horrible martyre que le coup de grâce lui est donné. Des femmes et des enfants sont battus et frappés à coups de sabre et de crosses. Au-dessus de la vallée de Rantigny, quatre gardes nationaux d'Angy, arrêtés sans armes, MM. A. Lenoir, Jules Simon, Philippe Tiriot et Alfred Hulin sont battus. Deux autres gardes nationaux d'Angy, MM. Pillon-Pommerie et Laurent Sainteville, faits prisonniers après avoir été maltraités d'une façon toute germanique, sont conduits à Chantilly.

Après ces exploits qui ne se trouveront pas inscrits sur le monument de la *Germania*, les Allemands se divisent en deux corps pour marcher sur Clermont. Une partie de la colonne suit la route de Clermont tandis que l'autre

descendant la route de Mouy prend par Cambronne et Auvillers.

Clermont était sans défense. Le départ des mobiles connu, les gardes nationaux des environs s'étaient dispersés. La ville ne voulait pas et ne pouvait pas se défendre.

Néanmoins les Prussiens s'avançaient menaçants. A hauteur d'Auvillers, sous prétexte qu'un coup de feu à été tiré sur eux, ils mettent le feu à la ferme de M. Roboisson : la chaumière d'une vieille femme de quatre-vingts ans n'est pas plus respectée. La fumée de ces deux incendies est aperçue de Clermont. Elle y jette l'effroi et la terreur. On voit, à l'aide de longues-vues, les Prussiens ; on distingue leurs mouvements. Deux gardes nationaux s'étant égarés dans le bois de Gouvieux, les Prussiens les poursuivent. L'un est tué, M. Denouroy, et l'autre, blessé très grièvement, expira quelques jours plus tard. Bientôt, sur les monuments de Clermont, flottent de grandes oriflammes blanches.

Les éclaireurs ennemis avancent toujours : ils traversent la plaine de Giencourt, escaladent les collines qui bordent la ville de ce côté : deux habitants paisibles qui étaient là en curieux sont fusillés sans pitié ; des fenêtres de la maison centrale on assiste à cette scène sanglante.

L'heure de l'occupation a sonné pour Clermont ; le moment suprême est venu : MM. Ferret, Dubois, Gustave Labitte et Bollez vont au devant de l'ennemi avec un drapeau blanc. Conduits en présence du général Krug, son premier mot est une menace de mort. « Je vais entrer dans votre ville, dit-il, vous êtes mes otages. Si un coup de feu est tiré sur mes troupes, vous serez fusillés immédiatement. »

Il était midi (1) : toutes les maisons, les magasins étaient

(1) Un témoin oculaire a raconté en ces termes l'entrée des Prussiens dans Clermont :

« Dès les premiers pas en ville, le commandant des forces prus-

fermés, les rues absolument désertes. A la fois par la route de Paris et celle de Mouy, de tous les côtés, pénétrèrent les troupes allemandes. Les uhlans, les dragons, les artilleurs, les fusiliers de la garde occupent la ville; soixante à quatre-vingts chariots suivent le corps expéditionnaire. Ils devaient emporter les réquisitions.

Le général Krug frappa la ville d'énormes réquisitions: elles se montaient à 40,000 francs environ. Les effets et les munitions des mobiles de la Marne qui avaient été abandonnés furent saisis.

L'ennemi quitta Clermont dans la soirée en y laissant un fort détachement.

En retournant vers Creil, la colonne passa par Rantigny; quelques maisons y furent encore pillées, entre autres l'auberge de M. Battavoine qu'ils frappèrent de plusieurs coups de plats de sabre.

Ils rentrèrent enfin à Creil; ils emmenaient avec eux de Clermont, comme otages, plusieurs habitants de

siennes ordonne qu'on ouvre toutes les maisons. On ne se le fait pas dire deux fois.

« La place de l'Hôtel-de-Ville est garnie de troupes; le Catellier, qu'ils appellent la forêt, en contient un grand nombre; la rue de Condé, du Puits-de-Fer au carrefour Saint-André, est occupée par l'artillerie. Chaque pièce est attelée de quatre et même de six chevaux; elle est garnie de son train et de son arrière-train, où sont entassées les munitions. La place Saint-André, la rue de Mouy, la route de Paris, la rue d'Amiens, la rue des Fontaines, sont également pleines de soldats.

« Les chefs montent à l'Hôtel de Ville, où ils demandent M. le bourgmestre. M. Duvivier est là; ses deux adjoints et le conseil l'y rejoignent.

« La première demande des officiers prussiens est du Champagne. Quand ils sont repus, ils entament la question des réquisitions.

« Ces réquisitions se composent de farine, blé, avoine, paille, fourrage, riz, sel, café, etc.; elles se montent ce premier jour à 40,000 francs environ.

« Les mobiles étaient partis, mais ils avaient laissé sous la Halle leurs effets personnels et d'équipement, et enfin, à l'Hôtel de Ville, leurs munitions.

« Tous ces objets furent malheureusement découverts par les Prussiens et devinrent un nouveau prétexte de colère et d'exigence de leur part, et, pour nos administrateurs, une nouvelle cause d'embarras et d'inquiétude.

cette ville et le concierge de l'hôtel de ville qui n'avait pas obéi avec assez d'empressement à leurs ordres.

Le major Schnehens, avec un escadron de dragons saxons, était resté à Clermont qu'il ne quitta que le 28 avec les derniers chariots de réquisition. Dans la nuit du 25 au 26, à la suite d'une dénonciation, il avait fait arrêter M. Duvivier, ancien maire de Clermont, qui était accusé d'avoir pris part aux tentatives de résistance. M. Duvivier ayant fait connaître que pendant ces événements il n'avait point été à la tête de l'administration, M. Decuignères, délégué du Préfet, fut arrêté, mais relâché quelques instants après.

Le major Schnehens, parti de Clermont, la population crut qu'elle ne serait pas occupée à demeure, mais son espoir dura peu. Le major de Funcke vint, avec un escadron du régiment de cavalerie de la garde, prendre possession de cette ville et y établir un centre d'opérations de surveillance pour la région.

« A chaque mot, à chaque parole, c'étaient des menaces de mort.

« Enfin, avec beaucoup de peine, on finit par entrer en voie d'arrangement.

« Pendant que ces faits se passaient à l'Hôtel de Ville, des sergents marquaient à la croix blanche, sur les maisons, le nombre de *mann* (hommes) que chacune devait avoir, et cela, selon leur idée et leur fantaisie. Ce n'était pas pour loger, car ils ne devaient pas coucher à Clermont cette nuit-là ; mais chaque maison devait immédiatement préparer de la nourriture pour autant d'hommes qu'en comportait la marque des sergents et leur porter cette nourriture aux endroits où ils étaient campés.

« Il n'y avait pas à s'y refuser, il-fallait bien s'exécuter. Des pièces de vin furent apportées et défoncées à différents endroits de la ville. Cette mission revint à M. Prosper Wimpy qui déjà, à l'Hôtel de Ville, s'était trouvé pris à partie avec un officier prussien qui avait découvert les munitions des mobiles et qui voulait le rendre responsable du fait. Il prétendait que ces munitions avaient été conservées pour s'en servir contre eux.

« Tout le tabac qui se trouvait dans les dépôts fut en un instant réquisitionné ; plusieurs magasins de la ville furent dévalisés d'une partie de leurs marchandises.

« Quatre heures d'angoisses et de crainte se passèrent ainsi.

« Enfin, l'ennemi se décida à reprendre la route de Creil, et le défilé du départ commença comme pour l'arrivée. » L...

CHAPITRE IV

Les Prussiens marchent sur Beauvais. Ordre de marche : Mouy, Beauvais. — La Commission municipale. — Entrée des Prussiens dans Beauvais. — Attitude de la population. — Proclamation du colonel de Standtfers. — Arrestation de M. Cotelle. — L'Intendance allemande et la population.

La 2^e brigade de la 12^e division de cavalerie arrivait le 22 à Senlis, conformément aux ordres du Général en chef du 4^e corps d'armée. Cette brigade (du 24^e), avait pour général major Senfft de Pilsach dont l'aide-de-camp était le lieutenant en 1^{er} de Honning O'Carrol, du 3^e régiment de cavalerie. Elle comprenait le 3^e régiment de cavalerie saxonne (colonel de Standtfers) et le 2^e régiment de uhlans n^o 18 (lieutenant-colonel de Trosky).

Cette brigade était chargée d'aller occuper Beauvais. Le colonel de Standtfers en prit le commandement. A Creil, deux compagnies de fusiliers de la garde et deux pièces d'artillerie devaient augmenter l'effectif de la colonne.

L'ordre de marche était ainsi conçu :

« ORDRE DE LA BRIGADE

« Senlis, le 28 septembre 1870,

« 2 h. de l'après-midi.

« La 24^e brigade de cavalerie quittera Senlis demain,
« et s'avancera au-delà de Creil vers Beauvais. A Creil
« se trouveront, vers huit heures, en disponibilité, deux
« compagnies et deux pièces d'artillerie. La brigade ira
« dans la matinée à Mouy et y prendra ses quartiers en
« prenant toutes les précautions nécessaires pour assurer
« sa sécurité.

« Le lendemain matin, six escadrons avec deux com-
« pagnies et deux pièces d'artillerie se rendront à
« Beauvais, un escadron restera à Mouy et un escadron
« à Hermes. Ces escadrons ont à couvrir le chemin de fer
« et à se garder par des reconnaissances du côté de
« Clermont. L'alimentation doit être fournie par le pays
« occupé ou par des réquisitions dans les endroits envi-
« ronnants parce que le magasin de Chantilly ne peut être
« mis en devoir de la fournir.

« Le 4^e escadron doit envoyer quatre hommes pour
« porter à Chantilly la correspondance de la 24^e brigade
« de cavalerie.

« Que l'état-major se rassemble aussitôt que possible au
« quartier du régiment, à la royale 4^e & 5^e esc.

« A. B.

« VON OPPEL,
« Adjudant.»

Le 29, à la première heure, les troupes prussiennes quittaient Senlis. A Creil, les deux compagnies de ligne et les deux canons prirent rang dans la colonne; à la suite du corps expéditionnaire venaient les chariots destinés aux réquisitions.

Vers midi, les forces prussiennes arrivaient en vue de Mouy. Les pièces d'artillerie, placées sur des hauteurs,

furent pointées sur l'église, mais le drapeau blanc avait déjà été arboré et une députation vint affirmer au chef Prussien que la ville ne résisterait pas. Les troupes entrèrent alors dans Mouy. Quelques cavaliers furent envoyés dans les villages voisins, à Bury, notamment.

Le 30, la colonne prussienne reprit sa marche et se dirigea sur Beauvais. Les avant-postes qui avaient été s'établir à Hermes, à la hauteur de Therdonne, se divisèrent et prirent, le premier détachement la direction de Tillé, et l'autre celle de Beauvais, le corps principal, par la route de Noailles et de Warluis, suivit le second détachement.

Le colonel de Standtfers savait pourtant que Beauvais était une ville sans troupes, sans fortifications, qu'elle ne pouvait pas résister, il n'en combina pas moins cependant un investissement en règle comme s'il avait eu à faire à une ville décidée à se défendre à tout prix. Les Prussiens tenaient les routes de Paris, de Clermont, d'Amiens et enserraient ainsi Beauvais dans un triangle de fer.

Le soir même de l'occupation de Clermont, Beauvais avait appris les scènes sanglantes qui avaient marqué l'entrée des Prussiens dans cette ville. Clermont au pouvoir des Allemands, Beauvais ne pouvait pas tarder à être occupé, et la population comprit que l'heure du sacrifice allait bientôt sonner. Elle s'y prépara avec une patriotique résignation, et elle sut supporter les douleurs de l'occupation ennemie avec une mâle fermeté et une admirable énergie.

Une commission municipale, nommée par arrêté préfectoral, avait été installée le 21 septembre à la mairie de Beauvais. Elle était composée de MM. Cavrel-Bourgeois, président; Delaherche (Alexandre), Laffineur-Roussel, vice-présidents; Membres: MM. Capronnier fils, Dévé, Devenne, Durand-Porquier, Garbet, Gérard, Gromard, Martin-Troisvallets, Mazand. Le 26, M. le Pré-

fet de l'Oise, M. Jeannerod, par arrêté du même jour, nomma treize membres nouveaux portant à vingt-cinq le nombre des conseillers municipaux, MM. Bourré, Doniol, Dupont, Duquesne-Gromas, Fleury, Levasseur, Lévêque, Maillard, Mareschal, Ricard, Roussel, Warmé-Delahaye, Zentz.

Un instant, M. le Préfet Jeannerod pensa à résister ; un simple examen de la situation de Beauvais, dominé de différents côtés par des hauteurs, privé de tout secours de troupes régulières, suffit pour lui enlever tout espoir. Apprenant, le 29, l'approche du colonel de Standtfers, M. Jeannerod quitta Beauvais, se dirigeant, par Breteuil, sur Amiens.

Vers dix heures, par la route d'Amiens, le 30, cinq uhlans firent leur apparition dans Beauvais. Ils traversèrent les boulevards courbés sur leurs chevaux lancés à fond de train ; la flamme noire et blanche de leurs lances flotte à droite et à gauche ; le pistolet au poing, ils parcoururent quelques rues ; les éclairs jaillissent sous les sabots des chevaux, les sabres s'entrechoquent ; cette course désordonnée a quelque chose de lugubre, de sinistre ! C'est au galop que les Allemands entrent dans les villes de France ! Rue des Trois-Cailles, un des chevaux s'abat. Par la route de Paris, dix autres uhlans arrivent également. Ceux-ci se rendent à l'hôtel de ville où ils informent la municipalité de l'arrivée du corps prussien.

L'appel suivant est aussitôt adressé à la population :

« VILLE DE BEAUVAIS

« Habitants de Beauvais,

« Un corps d'armée Prussien est à nos portes. Sans
« remparts, sans troupe, la défense est impossible. Nous
« invitons la population à s'abstenir de toute attaque ; une
« attitude calme et digne est la seule garantie de la sécurité générale. « *La Commission municipale.* »

Puis, M. Cavrel-Bourgeois, président de la commission municipale, MM. Delaherche (Alexandre) et Laffineur père allèrent à Voisinlieu rejoindre le colonel prussien.

Le drapeau tricolore, qui flottait sur tous les édifices, avait été retiré par de pieuses mains et mis à l'abri de toute profanation. Les habitants, anxieux et dignes dans leur douleur, étaient restés enfermés dans leurs demeures ou s'étaient rangés autour des membres de la commission municipale, témoignant, par leur air morne, la profonde affliction qu'ils éprouvaient.

Bientôt les fifres allemands se font entendre, et, musique en tête, les Prussiens défilent sur la place où ils se rangent en bataille. Derrière les fusiliers de la garde, arrivent les cavaliers saxons. Les soldats forment les faisceaux et rompent les rangs. Tous ces soldats blonds, aux vêtements sombres, couverts de poussière se tiennent groupés, ils n'osent s'éloigner les uns des autres. Le silence qui règne dans cette cité où ils sont entrés en vainqueurs les impressionne ; le ciel gris sur lequel se détachent les pignons élancés des maisons, ces habitations fermées, tout ce qui environne les allemands et jusqu'à la statue de Jeanne-Hachette, dont les traits pleins de colère et le bras plein de menaces se dresse au milieu de ces Germains, tout semble être une protestation muette de la Patrie !

A la suite du corps expéditionnaire pénètrent dans Beauvais plus de deux cents chariots ; ces chariots vont se ranger sur le Franc-Marché. Derrière ces chariots viennent des gens à l'air étrange, aux vêtements déguenillés : ce sont les pillards de l'armée prussienne : ils sont à l'arrière-garde ce que sont les uhlans à l'avant-garde ; corbeaux qui vivent des dépouilles des malheureux et qui n'attaquent que les faibles et les blessés ! Sur leurs chapeaux ou leurs casquettes ils ont des inscriptions : « Iéna ! » « Revanche ! » « 1812 ! »

Le colonel de Standtfers eut le bon sens de prendre

l'allure d'un homme qui était entré dans une ville ouverte et ne pouvant pas résister. Il s'annonça comme un pourvoyeur disposé à payer tout ce dont il aurait besoin.

Après s'être fait remettre les armes de la garde nationale il fit publier à son de caisse cette proclamation :

« AU NOM DE SA MAJESTÉ LE ROI DE PRUSSE,

« 1° L'autorité du gouvernement français est suspendue ;
« néanmoins, les employés continueront à exercer leurs
« fonctions sous la direction du soussigné.

« 2° Les troupes sous mon commandement ne viennent
« pas comme ennemies des habitants paisibles ; elle ont
« l'intention de conserver les meilleures relations avec
« la population du département de l'Oise.

« 3° Dans ce but, les habitants devront prendre les
« mesures les plus propres à empêcher autant que possible les attaques qui pourraient avoir lieu contre les troupes allemandes. Toute attaque faite par surprise aurait pour conséquence l'incendie du lieu.

« 4° Aussitôt la publication du présent ordre, toutes les
« armes et munitions, de quelque nature qu'elles soient,
« devront être déposées à la mairie. En cas de contravention au présent ordre, les maisons dans lesquelles des armes auraient été trouvées, seront incendiées et les propriétaires en demeureront responsables.

« 5° Les communes sont responsables de tout acte d'hostilité commis sur leur territoire.

« 6° Les propriétaires des maisons chez lesquels seront
« logés des hommes ou des chevaux seront tenus de leur
« fournir une nourriture suffisante et bonne. Dans le cas
« où les propriétaires qui auraient à recevoir des hommes
« ou des chevaux seraient dans l'impossibilité de subvenir à leur subsistance, la commune est tenue d'y pourvoir.

« 7° Toutes les communications devront rester libres ;
« celles qui auront été interrompues seront rétablies par
« la commune. Tout fait contraire à cette prescription
« serait considéré comme acte d'hostilité.

« 8° Chacun peut circuler nuit et jour et vaquer à ses
« affaires en toute liberté, sans qu'il soit besoin d'aucune
« autorisation. Tout rassemblement en présence des
« troupes allemandes est interdit.

« 9° Toute réclamation devra être adressée à l'officier
« commandant du lieu.

« 10° La plus grande prudence est recommandée aux
« habitants dans leurs propres intérêts, pour ne pas s'ex-
« poser aux sévères répressions mentionnées ci-dessus.

« Signé : VON STANDTFERS,
« Colonel et commandant en chef. »

Cette proclamation, où les menaces et l'odieuse se donnaient libre cours, n'était autre chose que la responsabilité imposée à toute commune de tout ce qui se passerait sur son territoire. « Les communes, y est-il dit, sont responsables de tout acte d'hostilité commis sur leur territoire. » Imposer aux citoyens de l'état envahi de prendre les mesures les plus propres pour empêcher autant que possible les attaques qui pourraient se produire contre les troupes de l'Etat envahisseur, c'était demander à des Français de trahir la marche de tout corps français, de faire cause commune avec les Prussiens et de joindre aux souffrances de l'occupation ennemie la honte de la servitude la plus basse et de la trahison la plus lâche ! Mais la Prusse avec ses états majors « de reptiles » ne s'arrêtait pas à ces considérations et aux protestations indignées des consciences, elle ne savait répondre que « par le meurtre, le pillage et l'incendie ! »

Les soldats prussiens furent logés chez les particuliers. Les officiers se comportèrent plus mal que leurs soldats :

Dans certaines maisons ils donnèrent une triste opinion de leur éducation : Ils n'eurent aucun respect, ni celui du vaincu, ni celui qu'ils auraient dû observer par dessus tout, celui de la famille. Dans quelques logements, ils introduisirent des femmes de mauvaise vie et causèrent de pénibles scandales.

Aucun incident de nature à être signalé ne se produisit cependant, ces premiers jours, si ce n'est l'arrestation de M. Noulens, rédacteur en chef de l'*Indépendant de l'Oise*, qui, après une détention de quelques heures, fut relâché, et celle de M. Cotelte, procureur de la République.

Les Prussiens trouvèrent à la prison de Beauvais une vingtaine de vagabonds de leur pays que les maires des communes avaient dû faire ramasser sur les routes.

Un de ces misérables — dont le casier judiciaire contenait des condamnations de nature à rendre ses nationaux peu flattés de leur compatriote — imagina de prétendre qu'il avait été maltraité.... parce qu'il était Prussien. L'état-major décida aussitôt dans sa haute sagesse, que le procureur de la République serait arrêté. Ce qui fut fait. Mais où la chose devint véritablement grotesque, c'est que M. Cotelte, conduit en prison, y fut mis sous la surveillance de l'ancien récidiviste qui, ayant sous ses ordres une nombreuse escorte, remplit les fonctions de directeur de la prison.

Cette comédie renouvelée de polichinelle, dura de cinq heures du soir à huit heures du matin et ne se termina que sur une démarche pressante de l'évêque de Beauvais, M. Oubé, auprès des autorités allemandes.

Dès l'entrée des prussiens à Beauvais, des détachements s'étaient présentés chez tous les comptables du trésor. A la trésorerie générale ils ne trouvèrent rien ; la veille, le trésorier général était parti pour Lille, emportant les fonds en caisse, après avoir eu soin d'effectuer le paie-

ment des dépenses les plus urgentes et des traitements des divers fonctionnaires.

Chez le receveur des actes judiciaires, un intendant allemand prit une somme de cent-quatre-vingt francs, la seule qu'il put trouver après de nombreuses investigations dans la caisse de ce fonctionnaire (1).

L'intention des Prussiens, en occupant Beauvais, était d'en faire comme Chantilly un centre de ravitaillement; aussi le premier soin de l'intendance fut-il d'essayer d'entrer en relation avec les cultivateurs et les négociants de la contrée. Le document suivant dénotait leur désir (2) :

« AUX HABITANTS DU DÉPARTEMENT DE L'OISE

« Les autorités militaires de l'armée de la Meuse in-
« forment les fournisseurs de toutes denrées et les culti-
« vateurs principalement, qu'elles entendent compléter
« les approvisionnements de tous genres nécessaires aux

(1) Par suite de l'occupation de Beauvais, les services publics furent, les uns complètement arrêtés, les autres sérieusement gênés dans leur action. Les bureaux des comptables du Trésor, percepteurs, receveurs de l'Enregistrement, etc., furent en grande partie fermés. Bien que les bureaux de postes furent autorisés à fonctionner, les correspondances étaient à chaque instant interceptées et les paquets de service supprimés.

Les recouvrements et la vente des tabacs n'ayant pu être complètement arrêtés, les Prussiens purent saisir à la recette principale des Contributions indirectes, 65 fr. 90 de numéraire et 1,411 kilog. de tabacs.

(2) L'intendance allemande passa avec Beauvais, comme d'ailleurs avec toutes les autres villes, un traité au sujet des réquisitions à fournir; nous dirons plus loin quelle était la valeur de ces traités et la confiance qu'ils devaient inspirer.

A titre de document, nous reproduisons celui qui intéressait Beauvais :

« *Réquisition contre paiement faite par l'Armée allemande
de la Meuse à la ville de Beauvais.*

« 1° La ville de Beauvais fournira à l'armée de la Meuse une certaine quantité d'approvisionnements.

« 2° Les approvisionnements seront livrés chaque jeudi et lundi, au magasin, à la gare de Beauvais, dès le 6 octobre 1870.

« 3° La commune est tenue de délivrer les fournitures en bon état,

« besoins de l'armée de la Meuse, non plus au moyen de
 « réquisitions, mas bien par des acquisitions, à prix
 « d'argent et en monnaie française ou prussienne, et
 « ce comptant, c'est-à-dire en recevant les livraisons.
 « Le thaler a le prix fixé de 3 fr. 75.

« A cet effet, les fournisseurs et cultivateurs sont
 « invités à se présenter à l'Intendance de Beauvais, où
 « sont installés les magasins généraux, avec les denrées
 « ci-après indiquées qui leur seront payées aux prix
 « suivants :

- « 1° Le froment, de 26 à 30 fr. les 100 kilog.
- « 2° La farine de froment, de 40 à 43 fr. les 100 kilog.
- « 3° La farine de seigle, à 40 fr. les 100 kilog.
- « 4° L'avoine, de 20 à 22 fr. les 100 kilog.
- « 5° Le café vert, de 2 fr. 50 à 3 fr. le kilog.
- « 6° Le sel, au prix courant.
- « 7° Le riz, à 1 fr. 50 le kilog.
- « 8° Les légumes secs et pâtes, à 1 fr. 50 le kilog.
- « Les bureaux sont établis dans la mairie.

car les approvisionnements gâtés seront refusés, et elle est fort sérieusement responsable pour la bonte.

« 4° Toutes ces choses seront payées en comptant le thaler prussien 3 fr. 75.

« 5° La commune délivrera, chaque jeudi et lundi :

- 6,000 kilos de café;
- 8,000 — de sel;
- 10,000 — de légumes secs (lentilles, pois, riz, haricots, gruau), en des sacs.

« 6° Pour le café, on paiera tout de suite après le délivrement, par kil. jusqu'à 3 fr., selon la qualité la meilleure;

« Pour le sel, par 100 kil., 37 francs;

« Pour les légumes secs, pour le riz, 1 fr. 50;

« Pour les gruaux, 40 francs par 100 kil.;

« Pour les autres, de gré à gré. La qualité en fait le prix.

« La ville est responsable pour le délivrement ponctuel, sinon la réquisition en sera faite par la force militaire et en outre une contribution de cinquante mille francs sera enlevée de la ville.

« On espère que la ville suivra aux conditions de ce traité, pour que la force militaire n'ait pas besoin de *forcer* (sic).

« Beauvais, 1^{er} octobre 1870, 9 h. du soir. »

Fait et signé par les parties contractantes.

« En prenant cette mesure, les autorités militaires
« prussiennes prouvent qu'elles désirent diminuer les
« charges de la guerre et venir en aide au libre com-
« merce des habitants; c'est donc un appel qu'elles font
« à ces derniers, qui peuvent en toute sécurité se pré-
« senter à l'Intendance de Beauvais pour traiter leurs
« denrées en quelque qualité que ce soit et aux prix ci-
« dessus déterminés.

« De plus, des officiers doivent se présenter accom-
« pagnés de voitures dans chaque commune, à l'effet de
« passer tous les traités qui leur seront offerts aux con-
« ditions qui précèdent.

« En outre, chaque samedi, comme à l'ordinaire, et
« chaque mercredi, dès six heures du matin, l'Intendance
« établira sur la place de l'Hôtel-de-Ville de Beauvais,
« un marché libre où les cultivateurs sont priés d'appor-
« ter leurs denrées.

« Les prix seront établis de gré à gré.

« L'Intendance en achètera en outre tous les jours
« dans les bureaux.

« Chaque sac d'avoine doit peser 71 kilog. sac inclus.

« Chaque sac de farine, 100 kilog. sac inclus.

« *Intendance de l'armée de la Meuse.* »

Peu de cultivateurs ou de négociants répondirent à cet appel, et les Prussiens, pour se procurer leurs approvisionnements, durent avoir recours aux réquisitions à main armée. Dans le fond, ce dernier mode convenait mieux à leur caractère et à leurs mœurs. Si les réquisitions permirent à certaines communes de réaliser des bénéfices, en général, elles profitèrent à nos ennemis, qui abusaient de leur force pour se faire livrer par les agriculteurs, et à des prix parfois dérisoires, les denrées et les bestiaux dont ils avaient besoin.

Beauvais, Senlis, Creil, Clermont en leur pouvoir, les Allemands vont rayonner dans tout le département, et séparant Amiens de Rouen, essayeront de s'avancer tous les jours plus avant vers le nord et vers l'ouest.

CHAPITRE V

Rencontre de hussards français et de uhlans dans les environs de Gournay. — Armentières. — Les Prussiens jurent de se venger. — Mort de Dupré. — Incendie et destruction d'Armentières et de Héricourt. — Les Prussiens projettent l'attaque de Gisors et de Gournay. — Eragny. — Les Prussiens devant Gisors. — Combat de Bazincourt. — Prise de Gisors. — Exécution de cinq gardes nationaux. — Entrée des Prussiens à Gournay. — Récit du voyage de MM. Potier et Dupuis. — Retour des Prussiens à Beauvais.

Dès le 2 octobre, les reconnaissances prussiennes commençaient à sillonner le département.

Dans la direction de Gournay partaient leurs escadrons de cavalerie saxonne.

Gournay (Seine-Inférieure) était un centre de ravitaillement dont les Prussiens désiraient s'emparer : mais, chose qu'ils ignoraient, des forces françaises sous les ordres du général Gudin, s'y trouvaient, notamment le 4^e bataillon des mobiles de l'Oise et deux escadrons de hussards, sous le commandement du colonel d'Espeuilles.

Les cavaliers saxons qui, le 2 octobre, marchaient sur Gournay, à hauteur de Senantes, rencontrèrent un peloton de hussards français ; supérieurs en nombre, les Al-

lemands fondirent sur les hussards qui, serrés de près, se replièrent sur Gournay. Quelques uhlans, enhardis par leur retraite, les poursuivirent jusqu'à la gare de Gournay où ils se trouvèrent en face des mobiles du Pas-de-Calais. Forcés de reculer, ils furent à leur tour chassés par les hussards du colonel d'Espeuilles. Un uhlan fut blessé, un autre fait prisonnier.

En apprenant cette rencontre la garnison de Beauvais et de Clermont prit peur et devint plus circonspecte; les uhlans et les détachements prussiens ne visitèrent plus que les communes environnantes.

De Pontoise, cependant, par les villages de Monneville, Fay et Loconville, des reconnaissances allemandes de Seine-et-Oise exploraient le canton de Chaumont-en-Vexin.

Le 3 octobre, à onze heures et demie du matin, cent-cinquante uhlans prenaient possession de Chaumont dont ils exigeaient la reddition de toutes les armes. Ils agirent de même dans les communes de Boubiers, de Liancourt, de la Ville-Tertre.

Le 7, les uhlans prétendaient qu'un coup de fusil avait été tiré sur eux près de la ferme de Reletz: leur commandant qui se trouvait à Fresnes-l'Eguillon obligea la municipalité de Chaumont de venir lui fournir des explications sur ce fait: l'explication ayant été trouvée plausible, l'incident en resta là.

Mais, le 5 octobre, une affaire plus grave et qui eut des suites plus tragiques, se produisait dans le canton du Coudray.

Un peloton du 3^e hussard qui battait la campagne fut averti à Hodenc-en-Bray qu'au hameau d'Armentières (annexe de la Chapelle-aux-Pots) une vingtaine de dragons saxons levaient des réquisitions. Les hussards s'étant portés rapidement sur Armentières surprirent les

Prussiens qui, sans essayer de résister, s'enfuirent. Deux cavaliers allemands qui, au moment de l'arrivée des hussards français, étaient chez M. Vie-Leclerc, débitant de tabac, n'eurent que le temps de sauter à cheval, mais sans succès ; car l'un d'eux fut fait prisonnier et l'autre grièvement blessé. Celui-ci parvint cependant à rejoindre ses compatriotes qui, poursuivis avec vigueur par les hussards, faillirent être cernés près de la barrière du chemin de fer, au lieu dit Pont-aux-Claies. Cette barrière était fermée à ce moment. Un Allemand réussit à l'ouvrir et le détachement saxon put ainsi s'échapper. Mais, en traversant le village, les Prussiens criaient : Nous nous vengerons ! Vous nous le payerez !

Ils tinrent parole et Héricourt et Amentières devaient chèrement payer un fait de guerre des plus réguliers ; une attaque de soldats en reconnaissance. C'est ainsi que partout au mépris des droits de la guerre, les Prussiens faisaient expier aux populations sans défense la résistance que leur opposaient des forces militaires régulièrement organisées.

Le 6 octobre, vers dix heures du matin, les habitants de la Chapelle-aux-Pots, le cœur plein de sinistres pressentiments, purent voir défiler deux compagnies du régiment à pied de la garde prussienne ayant deux canons avec eux ; un détachement de cavalerie, deux escadrons du 18^e uhlands flanquaient à droite et à gauche le petit corps qui était commandé par le major de Gørne, de triste mémoire.

Déjà le sang d'un innocent avait coulé, et, près du « *Pont-qui-Penche !* » avait marqué le passage de la colonne expéditionnaire. A cet endroit les Prussiens avaient rencontré un pauvre idiot, le nommé Sennequin. Les réponses incohérentes de ce malheureux, qui vivait d'aumônes et qui était inoffensif, les irritent et des uhlands le tuent à bout portant.

Les Prussiens traversèrent la Chapelle-aux-Pots sans s'y arrêter. A la sortie du village, le corps se divisa. Une partie marcha sur Armentières, l'autre prit le chemin qui mène du Pont-aux-Claies à Héricourt; ceux-ci arrivés en face de la maison du garde barrière, Dupré, s'arrêtèrent. Ils accusaient le garde barrière d'avoir volontairement, la veille, fermé sa barrière lors de l'attaque de la reconnaissance allemande.

A l'approche des Prussiens, Dupré, sa femme et des ouvriers terrassiers qui travaillaient à la voie s'étaient cachés dans sa maison.

Les Prussiens enfoncent la porte de la demeure de Dupré. Après des recherches ils le découvrent dans la cave et ils l'entraînent avec ses compagnons hors de la maison.

Là le major de Gørne interroge sommairement Dupré : sans entendre un mot de défense, une seule explication, les officiers allemands décident qu'il sera fusillé. Une photographie de Dupré habillé en chasseur à pied leur sert de pièce à conviction pour donner à leur acte un semblant de justice.

La femme de Dupré se jeta aux pieds du chef prussien; ses supplications, ses prières, ses larmes ne purent fléchir le major de Gørne, et, sous les yeux de sa femme, Dupré, attaché à un poteau, à quelques pas de sa maison, tomba sous les balles des soldats allemands.

Cet assassinat commis, les Prussiens marchèrent sur Héricourt enmenant avec eux les ouvriers terrassiers et la femme de Dupré. Celle-ci, placée entre deux soldats, sanglotait, et ses gémissements donnaient à cette marche une physionomie lugubre. Ce n'était plus un détachement de soldats, c'était un peloton d'exécution qui marchait.

A hauteur d'Héricourt la colonne s'arrêta; les pièces d'artillerie furent pointées sur ce malheureux village et

en un instant une pluie de boulets et d'obus détruisit ses maisons. Mais ce n'était pas assez : à chaque coin du village des incendies furent allumés et soixante maisons brûlèrent.

Les habitants d'Héricourt assistaient consternés à la destruction de leurs habitations.

A Armentières la même scène se produisait et les flammes de ce village en feu jetaient au loin l'épouvante.

Les ouvriers terrassiers et la femme de Dupré étaient encore entre les mains des Prussiens. La femme de Dupré fut renvoyée, mais les ouvriers terrassiers ne furent délivrés qu'après avoir été frappés : la brutalité allemande autrement n'eut pas été satisfaite. Les Prussiens firent coucher ces malheureux sur des tas de cailloux et leur donnèrent à chacun vingt coups de bâton.

Ces exécutions terminées, le major de Goerne rentra à Beauvais. Le soir de cette odieuse expédition, des témoins dignes de foi racontent que des soldats prussiens qui avaient pris part à ces exécutions sans nom en pleuraient de honte et maudissaient les chefs qui leur faisaient commettre de pareils actes. Les larmes de ces soldats, qu'elles soient sincères ou non, importent peu, car il ne nous appartient plus de pardonner et d'oublier.

Le 8 octobre, le colonel de Standtfers quittait Beauvais pour aller prendre le commandement de la garnison de Clermont. Il était remplacé par le général Senfft de Pilsach qui venait, de concert avec le Prince Albert (1) et le comte de Lippe, diriger les opérations sur Gournay et Gisors.

Gisors, un des chef-lieux de canton les plus importants de l'Eure, était le but du mouvement ; de Gisors, les Prussiens devaient marcher sur Gournay.

(1) Le prince Albert s'était installé, avec son état-major, chez M. de Mornay, au château de Montchevreuil.

Le 2 octobre, six uhlans visitaient Trie-Château et Eragny ; quelques gendarmes de Gisors leur donnèrent la chasse et les obligèrent à fuir. A Eragny, les Prussiens avaient coupé les poteaux télégraphiques, et le 6, ils sont signalés à Droittecourt, à Thierceville. Ils parviennent jusqu'au chemin de fer de Paris à Dieppe et en brisent les rails ; mais l'audace des Prussiens fut plus grande : un groupe de uhlans pénétrait le 6 dans Gisors ; accueillis par des coups de fusils, ils furent obligés de prendre la fuite.

Le 8, un officier prussien, à la tête de quarante uhlans, se présentait devant Gisors et demanda la reddition de la ville. La municipalité répondit par un refus et le 9, les Prussiens marchèrent sur Gisors.

Gisors n'avait pour défenseurs que 500 hommes de la mobile des Landes, sous les ordres du chef de bataillon Beaume, et une compagnie des francs-tireurs des Andelys, avec le capitaine Desestre (1) ; à cette petite troupe étaient venus se joindre quelques gardes nationaux des environs, mal armés et n'ayant que des munitions en quantité insuffisante.

Le corps expéditionnaire allemand, qui se dirigeait sur Gisors, se composait de 5,000 hommes, infanterie et cavalerie, et de seize canons. Les Prussiens avançaient (2) déployés en un vaste arc de cercle et voulaient manœuvrer de façon à rejeter dans Gisors les troupes qui pourraient défendre cette ville. Là, ils auraient écrasé le détachement dont ils connaissaient le nombre d'hommes.

La résistance de la petite commune de Bazincourt à laquelle ils ne s'attendaient pas devait empêcher la com-

(1) Ces forces avaient été envoyées à Gisors par ordre du Sous-Préfet de l'arrondissement des Andelys, M. Deshayes. L'autorité militaire était hostile à toute résistance dans cet arrondissement.

(2) Un habitant de Gisors, M. Amelot, que les Prussiens accusaient d'espionnage, marchait en tête de la colonne prussienne qui avait pris position du côté de Trie-Château.

plète réussite de ce plan en retardant la marche de leur aile droite.

Les défenseurs de Gisors, ainsi que les Prussiens le pressentaient, au lieu de défendre la ville, s'étaient portés à 1,500 mètres en arrière sur un plateau, le mont de l'Aigle (1), où, établis solidement, ils étaient décidés à résister de la façon la plus énergique.

A Bazincourt, comme dans toutes les communes des environs, on apprenait la marche en avant des Prussiens. Les gardes nationaux s'armèrent aussitôt et prévoyant quelle serait dans la circonstance la tactique des Allemands, ces braves cultivateurs transformés en braves soldats, sous les ordres de leur lieutenant Albert Lebrun, vont occuper les rives de l'Epte, résolus à en défendre le passage. Ils s'étendent en tirailleurs jusqu'au pont du Prince, placé au-dessous de la jonction du chemin de Flavacourt à la route de Paris à Dieppe. Le pont de Droittecourt, qui est en bois, étant facile à couper, les habitants du village se mettent en mesure de l'intercepter.

Ce travail était à peine commencé que sur la crête des hauteurs de Droittecourt apparaissent les uhlans de l'avant-garde de l'aile droite prussienne; derrière ces uhlans marche une section d'infanterie.

Les uhlans, à la vue des ouvriers qui essayent de couper le pont en bois de Droittecourt, fondent rapidement sur eux. De tous les côtés des coups de feu éclatent; les gardes nationaux de Bazincourt cachés derrière les arbres de la berge et postés à l'entrée des ponts ne cessent de tirer; les Prussiens ont un blessé; ils tournent bride et battent en retraite du côté d'Eragny. Excités par ce mouvement de recul de l'ennemi, les gardes nationaux traversant le pont d'Eragny les poursuivent jusqu'à

(1) *Les Prussiens à Gisors*, par CHARPILLON, ancien juge de paix.

l'entrée de ce dernier village. Mais là se trouvent deux compagnies de la garde prussienne qui attaquent les gardes nationaux. Une lutte violente et inégale s'engage. Les coups de fusils se succèdent; les vitres des maisons volent en éclats. Une vieille femme est blessée dans l'intérieur d'une maison; un jeune homme est atteint par une balle au côté. Ecrasés par le nombre, les gardes nationaux commencent à plier. Deux des leurs, Eugène Lebrun et Alexandre Delaunay sont faits prisonniers. A regret, et regardant en face l'ennemi, ils se retirent lentement. Les Prussiens à leur suite quittent Eragny, dont les maisons brûlent. Les gardes nationaux repassent l'Epte qu'ils avaient un instant auparavant défendu; l'infanterie prussienne traverse la rivière et, s'étendant sur le territoire de Bazincourt, veut entourer ces hommes qui mal armés et sans espoir d'être secourus n'ont pas craint de marcher à leur rencontre. Le mouvement va s'exécuter; le pont de Droittecourt a servi de passage à des uhlans, et luttant dans un vallon, les gardes nationaux ne peuvent se rendre compte de leur situation désespérée. Le maire de Bazincourt, M. Briey, placé sur une éminence, a vu le danger; il envoie deux hommes dévoués donner l'ordre de battre en retraite. Ces deux hommes, Georges Barchat et Edouard Bucart, au péril de leur vie, parviennent jusqu'aux combattants de Bazincourt....

Mais déjà, raconte M. V. Patte (1):

« Le sergent Boudier était tombé le crâne fracassé par
« une balle envoyée à bout portant. Deux hommes:
« Gosse, qui avait déjà une balle dans le cou, et Morin,
« qui avait la cheville du pied brisée, étaient lâchement
« assassinés après s'être rendus. Barchat, Bucart, Vira-
« dou, Marchand, Gosse, Rousselin, Porquier et Boré,
« étaient faits prisonniers. M. de Briey, lui-même, ne

(1) V. PATTE, *Bazincourt pendant la guerre franco-allemande*.

« tardait pas à voir les uhlans se précipiter sur lui au
« galop de leurs chevaux, et lui braquant leurs pistolets
« entre les yeux, le saisir brutalement pour le traîner,
« avec un notable de la commune, M. Devarenne, au
« camp de cavalerie placé sur la côte de Droittecourt. Il
« se trouva là avec neuf des siens, alignés, les mains
« derrière le dos, le long d'une corde soutenue par deux
« pieux ; les autres prisonniers avaient été dirigés sur
« d'autres points.

« De l'éminence où il se trouvait placé, il voyait le vil-
« lage d'Eragny en flammes et entendait les derniers
« coups de feu qui s'échangeaient dans le bois de Bazin-
« court. Il avait bien une consolation : le plus gros des
« gardes nationaux avait pu se mettre à l'abri. Mais, d'un
« autre côté, quelques-uns d'entre eux, restés à l'entrée
« du village, du côté de Gisors, couraient les plus grands
« dangers. C'est là que Feuqueux, Raban et Heurteux
« sacrifiaient noblement leur vie à la patrie et tombaient
« percés de balles, tandis que la femme du premier rece-
« vait elle-même deux coups de feu qui lui traversaient
« le cou et le bras. »

La moitié des gardes nationaux avait donc pu s'enfuir dans les bois. Les Prussiens, irrités de cette résistance à laquelle ils n'auraient pas osé croire, se répandirent dans le village en proférant des menaces de mort et d'incendie. Ils mirent au pillage deux ou trois maisons.

Dans ce combat, ils avaient eu une quinzaine d'hommes blessés ou tués.

La vaillante défense de Bazincourt avait permis aux mobiles des Landes et aux gardes nationaux de Gisors de battre en retraite.

Les Prussiens entraient le 9 octobre, à midi, dans Gisors. Ils furent impitoyables pour leurs prisonniers. Les neuf gardes nationaux de Bazincourt qu'ils avaient

entre les mains, furent emmenés le même jour à Saint-Germer-de-Fly.

Là, le 10 octobre, après un semblant de jugement, trois furent condamnés à être frappés de coups de verges et, après l'exécution de cette sentence, on les mit en liberté. Quand aux cinq autres : Lebrun, Gallais, Porquier, Marchand et Viradou, le Conseil de guerre qui les jugea les condamna à mort.

On les plaça dans une prairie de Saint-Germer (1) où, après avoir entendu la lecture de versets de la Bible, un peloton d'infanterie de la garde les passa par les armes. L'agonie de Lebrun fut horrible : il fallut l'achever, et il n'expira qu'après avoir reçu une troisième balle (2).

Le 10, dans la matinée, les prussiens se présentaient devant Gournay. La veille, les forces françaises qui défendaient cette ville avaient cru devoir se retirer. Les prussiens y entrèrent donc sans coup férir.

A Beauvais, la population avait eu connaissance de la marche en avant des Allemands. L'anxiété régnait dans toutes les familles, car à Gournay se trouvaient les mobiles de l'Oise. Aussi en prévision d'un combat quelques personnes de Beauvais voulurent-elles se rendre dans cette ville pour soigner nos blessés, M. l'abbé Potier, curé de Saint-Etienne, et M. le docteur Dupuis notamment.

M. Dupuis a raconté ce voyage dans un récit émouvant que nous croyons devoir reproduire :

« Arrivés à Saint-Germer, nous trouvâmes la consternation peinte sur tous les visages des habitants

(1) Cette prairie est appelée le *Champ-Féron*. Elle est située à l'embranchement du chemin de Saint-Germer à Puiseux avec le chemin de Songeons à Neufmarché.

(2) Ces assassinats avaient excité une telle indignation dans le pays, que les Prussiens défendirent qu'il fût fait aux morts aucun service public. Ils furent enterrés à la hâte, près du lieu de l'exécution, par leurs femmes, dans leurs habits ensanglantés. — (*Souvenirs de l'Invasion prussienne en Normandie*, par M. le baron ERNOUF.)

épouvantés; en effet, on nous fit voir, exposés dans le bâtiment des pompes à incendie, les cinq cadavres à peine refroidis des gardes nationaux fusillés dans la matinée. On leur avait fait l'honneur de les traiter en francs-tireurs, car c'est ainsi que les Prussiens en usaient avec tout Français porteur d'une arme qui, revêtu ou non d'insignes militaires, tombait entre leurs mains. Nos ennemis affectaient de proclamer bien haut que pour défendre son pays, il fallait être enrégimenté dans tout autre corps que celui de francs-tireurs. Nous allions bientôt en faire l'expérience à nos dépens.

« En quittant les dépouilles mortelles de ces malheureuses victimes du patriotisme, nous apprîmes l'évacuation de Gournay.

« Le but de notre voyage se trouvait désormais sans objet et nous reprîmes tristement le chemin de Beauvais. A peine eûmes-nous rejoint la route de Gournay, que nous remarquâmes de nombreuses empreintes de pieds de chevaux dans notre direction. Nous suivions à une faible distance la colonne ennemie qui s'en retournait triomphalement. Un certain nombre de bouteilles fraîchement vidées et éparses de tous côtés, au milieu de papiers gras ayant servi d'enveloppe à des provisions de bouche, témoignait de l'humeur joyeuse du vainqueur, qui venait bravement d'enfoncer une porte ouverte. A mesure que nous avançons, nous entendions les clameurs des soldats en liesse et bientôt nous étions près des chariots qui fermaient leur marche. Ils tenaient le milieu de la chaussée, qu'ils obstruaient d'autant plus complètement que les tas de cailloux rangés sur les bas côtés rétrécissaient encore la voie. Nous ne pouvions trotter que dans l'intervalle de ces obstacles, et à chaque instant nous éprouvions de nouvelles difficultés pour avancer: les conducteurs de cette longue file de voitures que nous cotoyions ne se souciant nullement, on le comprend, de nous faciliter le pas-

sage. Nous pressions néanmoins notre allure, espérant parvenir à dépasser bêtes et gens pour arriver avant eux à Beauvais.

« Mais nous avions compté sans nos hôtes. Un officier vint nous dire que nous gênions la marche des troupes et nous enjoignit de nous encadrer dans leurs rangs. Nous obéîmes, assez vexés et peu rassurés par les cris et les huées dont nous étions l'objet depuis quelques instants.

« A peine étions-nous à la place qu'on nous avait assignée, que plusieurs coups de feu retentirent sur notre droite ; puis, tout à coup, un officier à cheval, paraissant jeune encore, revêtu d'un uniforme sans aucun insigne visible de grade, coiffé d'une casquette noire, liserée de rouge, ornée seulement d'une petite cocarde, nous interpella brusquement avec les marques de la plus violente colère. L'animation de son visage, les veines gonflées de son cou, ses yeux ardents, sa parole fiévreuse, ne présageaient rien de bon.

« Sans nous aborder par le plus léger salut, ni la moindre marque de civilité, il nous jeta à la tête les plus amères récriminations contre les francs-tireurs :

« — Voilà bien les Français, nous cria-t-il, voilà leur
« manière de faire la guerre ! Ils se cachent derrière les
« haies et tirent sur nous sans se battre. Ce n'est pas
« ainsi que nous avons agi en 1812, vis-à-vis de vous.
« Quand on veut faire la guerre, on prend un uniforme
« dans un régiment et l'on se bat soldats contre soldats.
« J'estimais la France avant de venir, mais depuis que
« j'ai vu la conduite des Français, je les méprise. »

« Il oubliait que la Prusse, envahie par nous, soixante ans auparavant, avait déclaré que tout Prussien, sans exception, était soldat et que pour repousser l'envahisseur, tout moyen de défense était bon.

« Interpellé aussi brutalement et sans motifs, je ripostai :

« — Chacun fait la guerre à sa façon, et a le droit et
« même le devoir de défendre, comme il peut, son champ
« et son foyer. »

« Cette théorie, un peu osée chez le vaincu puisqu'elle
légitimait, dans une certaine mesure, la conduite des
francs-tireurs, donna évidemment à croire à l'officier que
nous étions pour quelque chose dans les coups de feu
qu'on venait de tirer un quart d'heure auparavant, en
tête de la colonne, et qu'il venait de mettre la main sur
quelque complice ou allié des francs-tireurs. Ma réponse,
d'ailleurs, faite froidement, et mon ton, aussi dépourvu
de courtoisie que le sien, l'exaspérèrent :

« — Ce sont là les opinions que vous professez, s'écria-
« t-il ; d'après toutes les lois de la guerre, j'ai le droit de
« vous faire fusiller. Descendez ! »

« M. Potier, plus près que moi de la portière, se dispo-
sait à obéir, quand l'officier, se ravisant, le rejeta d'un
coup de poing dans la voiture où il vint, en trébuchant,
tomber sur moi.

« S'adressant alors à M. l'abbé :

« — Je sais que, vous aussi, vous prêchez la guerre
« contre la Prusse. Cependant j'avais promis à Monsei-
« gneur l'Evêque d'être désormais plus clément (1),
« et voici que maintenant vous excitez les Français
« contre nous ! »

« — Nous n'excitons personne contre vous, répliqua
« M. Potier, et nous ne sommes nullement responsables
« des coups de feu qu'on vient d'entendre. Nous sommes
« venus avec des intentions pacifiques, dans la pensée
« d'être utiles, chacun de notre côté, aux soldats que
« nous supposons pouvoir être blessés à l'occasion de
« votre entrée à Gournay. »

(1) Après l'incendie du hameau d'Héricourt, d'Armentières et de la Fresnoye, M. l'évêque de Beauvais avait obtenu du général la promesse d'être à l'avenir plus clément.

« Cette répartie faite d'un ton calme, la tenue et sans doute aussi l'habit du prêtre parurent couper court à sa mauvaise humeur, car il nous laissa brusquement pour aller s'entretenir avec un officier qui se tenait presque en tête des troupes et qu'à son uniforme bleu, je reconnus quelques heures plus tard pour être le major Schnehen. Était-il allé se concerter avec lui sur ce qu'il devait faire? — Probablement, car à peine pensions-nous en être quittes à si bon compte et commencions-nous à respirer, qu'il vint reprendre près de nous son rôle d'inquisiteur.

« J'étais resté visiblement à ses yeux un sujet de défiance, aussi eus-je à répondre seul, désormais, à ses questions :

« — Qui êtes-vous, me demanda-t-il d'un ton courroucé, et que veniez-vous faire ici? »

« Je m'apprêtais à répondre, quand tout à coup se dressant de toute sa hauteur sur ses étriers, avec un geste menaçant :

« — On retire son chapeau, quand on a l'honneur de parler à un général prussien ! »

« M. Potier, pas plus que moi, n'avait remarqué les trois étoiles d'or, insignes du grade de général, que l'officier portait sur l'épaule. Il n'y avait qu'à obéir à une semblable injonction. Nous retirâmes nos chapeaux et attendîmes l'orage qui allait fondre sur nous.

« Répondant alors à sa question :

« — Je suis docteur en médecine à Beauvais depuis dix ans, marié et père de famille, et M. l'abbé vient de vous dire ce que j'étais venu faire avec lui. »

« Alors je lui montrai le linge et la charpie dont je m'étais muni en partant, puis j'entrouvris ma trousse et lui fis voir, à l'appui de mon allégation, les instruments qu'elle contenait.

« Pour toute réponse, du revers de la main, il envoya

ma trousse tomber à mes pieds. Pendant que je la ramassais assez vexé :

« — Vos papiers, » me cria-t-il !

« — Je n'en ai point, répondis-je, je n'ai pas cru devoir en prendre pour un voyage aussi court que celui de Beauvais à Gournay. »

« — Vous devriez savoir qu'on ne voyage pas, en temps de guerre, sans papiers ? »

« Je me rappelai alors le brassard blanc, rehaussé d'une croix rouge de la convention de Genève, qu'en cas de besoin j'avais attaché, avant de partir, à mon bras gauche, et retirant la manche de mon pardessus, je dis :

« — Voici un brassard qui peut témoigner pour moi de la vérité. »

« — Le plus grand coquin du monde, reprit-il en s'animant, peut porter ce brassard. »

« — Le plus honnête homme du monde, continuais-je sur le même ton, peut aussi le porter. »

« J'avais certainement atteint les dernières limites de sa patience, car aussitôt il me cria :

« — Taisez-vous ! vous êtes mes prisonniers ; ajoutez un seul mot et je vous fais attacher à la queue de mon cheval ! Je vous jure, sur la tête de mon père, que si l'on tire sur mes troupes d'ici à Beauvais, je vous fais fusiller tous les deux sur-le-champ. Et vous aussi, vous êtes mon prisonnier, » acheva-t-il, en désignant Danse, notre cocher !

« Puis il donna l'ordre de nous entourer.

« Vingt uhlans, croisant alors la lance de chaque côté de la voiture, nous cernèrent, et de si près que les têtes de leurs chevaux effleuraient nos vêtements. Nous cheminâmes ainsi lugubrement, depuis les Landrons, petit écart dépendant d'Espaubourg, jusqu'au point où la route de Savignies rencontre la route de Gournay, à l'extrémité du village de Saint-Just. Une fois assuré de nos

personnes, le général alla s'entretenir avec quelques officiers composant son état-major.

« Notre retour dura deux mortelles heures, pendant lesquelles les pensées les plus navrantes ne cessèrent de nous occuper. A quoi tenait donc notre existence ? Au coup de feu que le premier venu pouvait tirer sur les Prussiens, et cette sinistre éventualité pouvait d'autant plus se produire, que nous devions traverser les territoires d'Héricourt et d'Armentières, hameaux que l'on avait froidement incendiés quelques jours auparavant.

« La lune éclairait notre marche. La route, presque partout bordée de buissons, dans ce long parcours, est toujours à une distance assez grande des habitations ; un franc-tireur ou quelque victime des incendies qui avaient exaspéré les habitants de cette région, ne pouvait-il pas saisir cette occasion de se venger à son tour ? Toutes ces circonstances ne devaient-elles pas favoriser la main vengeresse qui pouvait donner le signal de notre exécution ?

« De mon côté, je pensais avec terreur que, quand même aucun coup de feu ne serait tiré, je n'étais pas pour cela plus à l'abri de la colère du général. Voici pourquoi : Au commencement de la guerre, j'avais acheté un revolver et m'étais bien gardé, malgré l'ordre formel porté par nos ennemis, de le remettre entre leurs mains au moment de leur arrivée à Beauvais. Je l'avais déposé dans un tiroir secret de mon bureau ; à la suite de mon arrestation ne ferait-on pas chez moi une perquisition minutieuse ? Et si l'on trouvait cette arme suspecte, n'en résulterait-il pas une aggravation de ma position déjà si compromise ? Je songeai alors que, probablement M. Potier, en raison de sa tenue vis-à-vis de l'officier et de son caractère, serait mis en liberté. Profitant donc d'un moment où la lune voilée par les nuages nous laissait dans l'ombre, je me penchai vers lui, je lui confiai mes

appréhensions et lui donnai la clé du tiroir qui contenait le revolver. Il me promit de tout faire pour me tirer d'embarras. Un peu rassuré par cette promesse, je n'eus plus d'autres pensées que d'envoyer un dernier adieu à ce que j'avais de plus cher et de me recommander au Tout-Puissant, car ma seule et suprême consolation était désormais, si la détonation d'une arme à feu, dont ma vie dépendait, venait malheureusement à se faire entendre, de mourir absous par mon compagnon d'infortune.

« Après deux heures d'angoisse, nous arrivâmes à la route de Savignies. Le général fit arrêter notre voiture ; puis, s'adressant à M. le Curé de Saint-Etienne :

« — Vous avez votre liberté. »

« Et se tournant vers moi :

« — Vous, descendez. »

« J'obéis, et le cocher, libre de ses mouvements, emmena rapidement la voiture vers Beauvais.

« Je ne saurais dire l'impression que je ressentis lorsque je me trouvai séparé de l'abbé Potier. Jusque-là nous avions pu, bien discrètement, à la faveur de la nuit, échanger quelques pénibles réflexions ; c'était une sorte de soulagement ; mais en ce moment je restais seul, entre les mains d'un ennemi sans pitié !

« A peine descendu, je me vis entouré de uhlans qui, croisant la lance en avant et en arrière de moi, me pressaient tellement que j'avais peine à marcher entre leurs chevaux. Je tenais sous le bras le petit paquet de linge dont j'ai parlé, ce qui me donnait certaine ressemblance avec ces malfaiteurs amenés entre deux gendarmes, tenant à la main quelques hardes enveloppées d'un mouchoir.

« Je traversai ainsi tout Saint-Just-des-Marais, au milieu d'une haie de curieux, dont quelques-uns prononçaient mon nom assez haut pour que je l'entendisse.

« Il était environ huit heures quand nous entrâmes en

ville. La même haie se tenait sur notre passage. Il y avait, je me le rappelle, un certain nombre de personnes sur le perron de la cathédrale, sortant du salut qu'on y disait alors, chaque soir, comme cela a lieu dans les temps de calamité. Les uhlans, mes gardiens, me conduisirent directement à l'Hôtel de Ville où ils me remirent entre les mains des soldats du poste. On me fit entrer au corps-de-garde et le major Schnehen, arrivé presque immédiatement, envoya chercher au Cercle, situé alors sur la place, M. le Maire de Beauvais.

« M. Benoist arriva bientôt. Le major l'invita à monter à son cabinet, et, le précédant de quelques pas, me jeta brutalement l'ordre de les suivre, en commandant :

« — Venez drôle ! »

« En montant l'escalier, il m'apostropha généreusement des épithètes de : « coquin, misérable, polisson. »

« M. le Maire demanda alors à l'officier ce dont il s'agissait :

« — Ce misérable, répondit celui-ci, a osé insulter
« M. le général vainqueur, commandant à huit mille
« hommes, à la tête de son état-major. »

« — Pardon..... » interrompis-je.

« Et je me préparais à dire en quelques mots les faits, quand je fus interrompu par un formidable :

« — Taisez-vous, coquin ! » accompagné d'un coup de talon de botte, qui ébranla les vitres.

« Je n'avais qu'à me taire, ce que je fis. Le major me demanda mon brassard, qu'il jeta à terre, de la façon dont il aurait traité les insignes d'un soldat dégradé, puis s'adressant à M. Benoist :

« — Qui est-il, ce misérable ? »

« — C'est, répondit M. le Maire, un médecin de la ville,
« honorablement connu, père de famille et dont vous
« n'avez rien à craindre, »

« Le commandant Schnehen le laissa dire, puis tout à coup, causant d'autre chose, il me congédia, me laissant bien étonné de voir finir aussi pacifiquement une aventure si tragiquement commencée. » (1)

M. Dupuis devait sa liberté, sa vie peut-être, à l'intervention de M. Gignoux, évêque de Beauvais, qui, à différentes reprises, durant l'occupation prussienne, sut fléchir la sévérité de ces chefs allemands, qui, par une étrange contradiction, affectaient le respect le plus absolu de la religion et le mépris le plus souverain des droits des faibles et des populations malheureuses.

Le soir de la prise de Gournay, les Allemands rentrèrent triomphants à Beauvais, où ils se préparèrent à de nouvelles expéditions.

Ils avaient laissé à Gisors (2) une garnison : Gournay seul ne fut pas occupé d'une façon permanente.

(1) *Les Prussiens à Beauvais*, par A. BELLOU.

(2) La garnison de Gisors envoyait tous les jours des lanciers en éclaireurs jusqu'à Talmontiers. Jusqu'au 30 novembre, aucune collision ne se produisit; mais ce jour-là des mobiles de la Seine-Inférieure tirèrent sur des uhlans, à un demi-kilomètre de Talmontiers, leur blessant un cheval et un homme.

Trois heures après, les Prussiens occupaient la commune en force et exigeaient une contribution de 3,000 francs qu'il fallut trouver en un quart d'heure, pour éviter le pillage et l'incendie.

CHAPITRE VI

Les Prussiens à Méru. — Scènes sanglantes à Rully, à Sainte-Geneviève. — Neuilly-en-Thelle. — Attaque des correspondances allemandes. — Le service des forêts et les Allemands. — Reprise du service de la ligne de Chantilly. — Encore Glaser. — Dégâts causés dans les forêts domaniales. — Le ballon *l'Armand-Barbès* est signalé; sa descente à Epineuse. — M. Gambetta; son arrivée à Montdidier.

Méru (1) avait vu les Prussiens le 4 octobre. Une partie du détachement qui devait opérer vers Gournay et Gisors avait dû passer par cette ville. Ce détachement comprenait de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie. Son passage ne fut signalé que par quelques violences. Il se diri-

(1) Nous trouvons dans le *Journal de Méru* du 15 octobre 1870, les détails qui suivent sur l'occupation de Méru et des environs :

« Sans sortir de la réserve que nous nous sommes imposée à l'égard de l'invasion prussienne dans le canton de Méru, nous pouvons tracer en quelques mots la marche qu'elle a suivie.

« Le vendredi 30 septembre, vers dix heures, un avis venant d'Esches annonçait que 200 hommes de cavalerie ennemie venait d'entrer à Bornel. Cette nouvelle n'était pas tout à fait exacte. D'abord, les Prussiens n'étaient pas à Bornel au moment où on l'écrivait, ensuite ils n'étaient que 95 et non 200. Ils n'en sont pas

geait du côté de Fresneaux-Monchevreuil. Presque toutes les communes du sud du département et de l'est avaient été ainsi visitées et déjà de tous les côtés les plaintes des populations se faisaient entendre.

Les Prussiens traitaient, en effet, durement le pays, et il n'était pas de jour où l'on ne signalât des excès ou des actes de brutalité. Une scène sanglante avait marqué, dès le premier jour de leur arrivée, la présence des Prussiens à Rully. Un sous-officier, chargé de faire une patrouille, entre dans deux maisons de Rully : chez M. Bernard, boulanger, où sans provocation il frappe une femme ; et chez M^{me} Champagne, aubergiste. Ce sous-officier avait un pistolet à la main. S'étant assis à une table, il demanda des consommations puis, avec son pistolet, il s'amusa à viser M. Champagne et sa femme. Les gens qui assistaient à cette scène protestèrent ; mais le Prussien — qui, dit-on, était ivre — dirigeant son pistolet du côté de M^{me} Champagne, fit feu. M^{me} Champagne fut atteinte au dessous du sein droit par la balle qui lui traversa la poitrine. Elle

moins venus quelques instants après dans cette commune, mais sans s'y arrêter ; de là ils se sont dirigés sur Arronville par les chemins qui y conduisent. Méru, qui s'attendait à leur visite, n'eut pas à la subir ce jour-là. Cette éventualité avait engagé néanmoins la Commission municipale à faire publier l'avis suivant :

« AVIS AUX HABITANTS »

« La Commission municipale invite tous les habitants, dans le cas où l'ennemi se présenterait, à ne faire aucune résistance et à rester chez eux ; la curiosité dans un pareil moment n'est pas admissible.

« Cet avis est donné dans l'intérêt général et pour éviter les malheurs qui pourraient arriver.

« Méru, le 30 septembre 1870. »

« Les deux jours suivants, la population de notre ville fut constamment sur le quivive ; le troisième jour, c'est-à-dire le lundi, on était plus rassuré, et il semblait qu'on dût être encore plusieurs semaines sans apercevoir un casque ennemi, quand, à une heure de l'après-midi, des gens accoururent à l'hôtel de ville pour apprendre qu'une troupe assez nombreuse de cavalerie et d'infanterie prussienne stationnait sur la route de La Villeneuve. En effet, des cavaliers ne tardèrent pas à se présenter sur la place, parlementant en

mourut dans la soirée. L'auteur de cet assassinat fut puni par l'autorité allemande, mais seulement en présence de l'indignation que ce meurtre souleva dans la commune de Rully.

Quelques jours après, dans cette commune de Rully, l'adjoint au maire fut lui-même l'objet d'une menace de mort par un soldat qui voulait le contraindre à lui donner de l'eau-de-vie. Mais devant l'attitude énergique de ce magistrat, le soldat qui l'avait mis en joue se retira sans mettre ses menaces à exécution.

Les brutalités des Allemands appelaient des représailles: A Sainte-Geneviève, M. Baude, menacé par des Prussiens se livra à des voies de faits sur eux, et malgré leur nombre, les Allemands durent appeler du secours. Il fallut l'intervention d'une patrouille pour les protéger. M. Baude fut arrêté et les Prussiens, devenus courageux en présence d'un homme réduit à l'impuissance, l'attachèrent à un poteau où ils le souffletèrent et lui crachèrent au visage et ne lui rendirent sa liberté que lorsqu'il fut à bout de forces.

plein air avec la Commission municipale, et refusant tout d'abord de monter à l'hôtel de ville. Ils annonçaient l'arrivée de 300 lanciers et de 400 fantassins. Des billets de logement furent aussitôt préparés; mais ce fut inutile, les chefs montrèrent que cette attention ne les touchait guère.

« Ces troupes partirent le lendemain, à huit heures, dans la direction de Beaumont; elles revinrent le jour suivant, ce qui fut un sujet d'inquiétude générale. On apprenait en même temps que le prince Albrecht, neveu du roi de Prusse, était logé avec son état-major au château de Sandricourt, et que d'autres troupes occupaient les villages d'Amblainville, La Villeneuve et Saint-Crépin. Fort heureusement, cette seconde occupation ne devait également durer qu'un jour. Mais au lieu de s'en aller comme la première fois vers Beaumont, la colonne ennemie prit la route de Lormaison, Saint-Crépin, Pouilly et Fresneaux. Le prince Albrecht alla s'installer au château de Montchevreuil, où il resta du jeudi 6 octobre au dimanche suivant. Une partie des troupes resta à Fresneaux; l'infanterie se répartit dans les villages de Pouilly, de Fresneaux et du Mesnil-Théribus. Le peu d'artillerie que la colonne possède s'était avancé jusque dans ce dernier village. »

Dans le canton de Neuilly-en-Thelle, on craignait des représailles pour l'affaire de Crouy-en-Thelle. Mais depuis le 24 septembre on n'avait pas vu un Prussien. Le 7 octobre, à dix heures du matin, ils furent signalés. Les uhlans entourèrent Neuilly-en-Thelle; les canons furent braqués sur le bourg. Les autorités allemandes demandèrent la remise des armes, et mirent la population en demeure de livrer des vaches et de fournir de l'avoine, du café, etc. La réquisition dont Neuilly-en-Thelle fut l'objet se monta à près de 6,000 francs.

L'occupation simultanée de Beauvais et de Clermont devait produire des conséquences regrettables. Un service de patrouilles et de correspondances militaires fut organisé par les Allemands pour être effectué entre ces deux villes régulièrement, à de courts intervalles, sur la route nationale qui traverse la forêt domaniale de Hez-Froidmont. Ce service permettait des attaques nocturnes. Le 16 octobre, vers sept heures du soir, un coup de fusil tiré près de la route blessa grièvement un uhlán. Dès le lendemain la commune d'Agnetz, sur le territoire de laquelle l'attaque avait eu lieu, était frappée d'une contribution de guerre. Le dimanche suivant dans la soirée, sur la même route, mais sur le territoire de la Neuville-en-Hez, un cavalier prussien est encore atteint d'un coup de fusil. Le lendemain matin, le garde Champy et le brigadier dont les maisons forestières se trouvent à une faible distance du point où le second coup de feu a été tiré, sont arrêtés et conduits à Clermont comme des malfaiteurs. Ils sont incarcérés et menacés d'être fusillés, et ne sont rendus à la liberté qu'après avoir prouvé leur parfaite innocence. L'inspecteur des forêts, qui s'était rendu à Clermont pour protester en faveur de ses deux subordonnés, ne trouva auprès des autorités allemandes qu'une attitude manifestement hostile, et pour éviter à l'avenir jusqu'à l'ombre d'un prétexte, il dut donner l'ordre au garde Champy

de se replier sur le bourg de la Neuville-en-Hez, et à la brigade, celui de suspendre toute surveillance de nuit.

Le service des forêts eut d'ailleurs fréquemment, avec les autorités prussiennes, maille à partir. Les Allemands, sans sommations, sans aucun souci des coupes, prenaient dans les forêts de l'État le bois dont ils avaient besoin, et le sieur Glaser, ce modèle parfait d'espion, pour ses constructions de chemin de fer en usa avec la plus grande prodigalité.

Le 2 octobre, les Allemands utilisèrent la locomotive qu'ils avaient saisie en gare à Senlis le 15 septembre. L'opération de mise en train fut dirigée par Glaser. Mais la voie était en fort mauvais état et le pont entre Creil et Chantilly avait été détruit. Les Allemands (1), en présence du refus de concours du personnel français, avaient essayé de traiter directement avec le représentant de la compagnie du Nord, M. de Saint-Didier, « Glaser, dit M. le baron Ernoul, eut l'audace d'envoyer à M. de Saint-Didier un sauf-conduit avec invitation de venir s'entendre avec lui. M. Bisetzki (2) et deux personnes de Chantilly furent envoyés à Lille avec mandat de proposer à la compagnie d'exploiter d'elle-même, au compte des Prussiens, une partie de son réseau pour le transport des approvisionnements. Cette proposition fut naturellement déclinée et les trois envoyés, qui n'avaient accepté une pareille mission que pour se sauver des griffes prussiennes, obtinrent l'autorisation de rester à Lille jusqu'à de meilleurs jours. »

Des trains entre Creil et Clermont furent cependant organisés et se mirent à fonctionner dès les premiers

(1) *Histoire des Chemins de fer français pendant la Guerre franco-allemande*, par M. le baron ERNOUL.

(2) Quelque temps après, M. Bisetzki étant revenu à son poste, faillit être sequestré comme otage pour garantie d'une réquisition. L'ordre en avait été donné par Glaser. M. Bisetzki put s'échapper.

jours d'octobre. (1) Les Allemands ne s'en tinrent pas à ce premier résultat et voulurent rétablir des communications entre Creil et Chantilly. Chargé de construire un pont en bois sur l'Oise pour remplacer le pont en pierres détruit à l'approche des Prussiens, Glaser, sans aucun scrupule, se mit immédiatement à faire exploiter des arbres dans la forêt de Chantilly. Sur la réclamation du représentant de ce domaine exposant que la forêt d'Halatte, appartenant à l'État, pourrait fournir une plus grande quantité de bois nécessaire pour l'exécution des travaux, le sieur Glaser donna l'ordre à ses agents de transporter leur exploitation dans ce second massif.

Une protestation fut aussitôt adressée aux autorités allemandes réunies et au sieur Glaser, et des démarches furent tentées pour empêcher cette dévastation. Elle resta sans réponse. Glaser seul accusa, en ces termes, réception de cette protestation :

« *Monsieur le Sous-Inspecteur des forêts à Senlis,*

« J'ai l'avantage de vous accuser réception de votre
« honorée du 22 octobre 1870, relative à la forêt d'Halatte,
« et contenant votre protestation contre l'exploitation
« dont j'ai chargé les gardes ventes N... et N...

(1) Le comte de Lippe, qui commandait la 12^e division d'artillerie, adressa à ce sujet une note ainsi conçue aux maires des communes limitrophes de la voie :

« CIRCULAIRE

« Monsieur le Maire de la commune de est informé qu'il a
« à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de la circulation des trains et pour prévenir tous accidents qui
« pourraient être occasionnés sur la voie ferrée par la malveillance
« de ses administrés.

« Il doit, en conséquence, informer les habitants de sa commune,
« qu'il est expressément interdit de circuler dans l'enceinte des
« voies ferrées sans être muni d'un permis.

« Les agents placés sous nos ordres ont également mission de surveiller à la conservation des voies et doivent nous rendre un compte exact des contraventions qu'ils auront constatées. Les contrevenants sont justiciables d'un conseil de guerre qui décidera de la

« L'Ingénieur au grand quartier général de sa majesté
« le roi, délégué pour le réseau des chemins de fer du
« Nord, » F.-O. GLASER. »

(1) Le Sous-Inspecteur des forêts de Senlis, qui voulait s'opposer aux dégradations journalières commises dans les forêts confiées à sa surveillance, fut arrêté le 8 décembre 1870 et condamné à dix jours de détention qu'il fit à Soissons.

attérir à Saint-Maximin quand il alla donner en plein de nouveau dans un poste prussien qui gardait les travaux de rétablissement du pont du chemin de fer. Ce poste, situé dans un fond masqué par des remblais de carrière très élevés faillit surprendre le ballon ; les soldats allaient saisir le guide-road (1) qui traînait sur la crête des remblais, mais les voyageurs durent leur salut à la promptitude avec laquelle ils le coupèrent ; le ballon, dégagé du poids de cette corde, fit un bond vertigineux accompagné des coups de fusils des soldats surpris de ne pas le retenir. A Creil, le ballon essuya également des coups de feu, mais, de même qu'à Chantilly, sans être atteint par aucune balle.

Poussé par un vent S.-O., le ballon prit la direction de Clermont. Il traversa lentement la ville, se tenant à certains moments à 150 mètres au plus au-dessus des maisons, et des personnes de Clermont, munies de longues-vues, distinguèrent parfaitement les trois voyageurs qui se trouvaient dans la nacelle. Le passage de l'aérostat ayant été signalé au major de Funcke qui commandait la garnison saxonne de Clermont, cet officier détacha aussitôt à sa poursuite une vingtaine de dragons allemands.

Durant quelque temps les dragons suivirent au galop le ballon ; mais, soit défaut d'orientation, soit aussi peut-être par suite d'une direction nouvelle que prit le ballon, ils le perdirent de vue et ne purent que parcourir la campagne sans savoir au juste vers quel point il se dirigeait.

Ce ballon qui, sur tout son parcours, venait ainsi d'éveiller l'attention des sentinelles ennemies, était l'*Armand-Barbès*, parti de Paris le jour même, emportant M. Gambetta qui allait à Tours donner à la défense

(1) Un habitant de Saint-Maximin possède ce guide-road qui mesure 107 mètres de long.

nationale cet élan admirable, cette héroïque impulsion qui ont fait que la guerre de 1870, si elle a été malheureuse pour nos armes, a, du moins, été glorieuse pour notre honneur national.

M. Gambetta avait avec lui M. Spuller et un aéroneute de profession M. Trichet (1)

Au dessus de Clermont, M. Gambetta lança de la nacelle une carte des chemins de fer de France. La partie de la carte relative aux chemins de fer du Nord avait été déchirée : sur le verso de la carte, était écrit de la main de M. Gambetta : « Gambetta, ministre de l'intérieur est passé en ballon ce jour 7 octobre 1870. »

Mais depuis Creil le ballon descendait insensiblement. Après Clermont la descente s'accrut et malgré les efforts des voyageurs pour faire remonter l'aérostat en

(1) M. Trichet, qui vit encore à Neuilly, a donné des détails intéressants sur le voyage de M. Gambetta. Ces détails ont paru dans le *Voltaire* en janvier 1884.

Nous en extrayons le passage suivant :

« Le 7 octobre 1870, dès six heures du matin, j'étais sur la place Saint-Pierre, à Montmartre, pour procéder au gonflement de l'*Armand-Barbès*, un superbe ballon qui cubait 1,200 mètres.

« A neuf heures et demie, j'étais prêt. Nous emportions trois sacs de dépêches, quatre paniers contenant chacun vingt-cinq pigeons, dix sacs de lest, trois bouteilles de vin et du pain.

« A dix heures, Gambetta avec M. Spuller, puis MM. Ferry, Brisson, Rampont qui viennent assister au départ.

« Gambetta, très calme, serre la main à tous les assistants, monte dans la nacelle et me dit : Etes-vous prêt ? — Oui ! — Alors, en route ! Vive la République !

« Et le ballon prend rapidement son vol. Nous entendons confusément les cris des assistants qui nous souhaitent bon voyage.

« D'un bond, le ballon s'élève à seize cents mètres, prenant la direction du Nord. Un coup de soupape, et nous redescendons avec une vitesse énorme ; nous sommes sur Orgemont. A cet instant éclate une fusillade ; les Prussiens ont vu le ballon et tirent dessus. J'entends siffler une balle, un bruit comme une corde de piano qui se brise. — Au lest ! dis-je. — Gambetta et moi nous emportons un sac, et le ballon remonte hors de portée des balles allemandes.

« Nous filons sur Chantilly et Creil, mais tout à coup le vent s'apaise, et nous planons pendant trois heures sur le département de l'Oise. »

jetant par-dessus bord tout ce qui pouvait donner du poids à la nacelle, le ballon ne fut bientôt plus qu'à une cinquantaine de mètres au-dessus du sol et ne tardait pas à tomber au milieu du petit bois de Favières de la commune d'Epineuse. L'atterrissage du ballon se fit dans de mauvaises conditions. Le filet qui le recouvrait s'étant enchevêtré dans les branches d'un gros chêne — auquel les habitants de la commune ont depuis donné le surnom de *Chêne-Gambetta* — les voyageurs, pendant quelques instants, se trouvèrent dans une position assez critique.

Heureusement la chute du ballon avait été vue, et conduits par M. Dubus, maire d'Epineuse, des hommes de bonne volonté accouraient des environs au secours des voyageurs, qui, grâce à l'aide de ces braves gens, purent mettre sains et saufs pied à terre.

M. Gambetta se fit aussitôt connaître aux personnes qui l'entouraient.

« Où sommes-nous, interrogea-t-il, les Prussiens sont-ils loin de votre commune?... Y a-t-il parmi vous quelqu'un qui veuille nous conduire du côté d'Amiens? »

M. Dubus se mit à la disposition de M. Gambetta et l'engagea vivement à s'éloigner de la commune d'Epineuse où, d'un moment à l'autre, les Prussiens pouvaient arriver. — Epineuse est à 7 kilomètres de Clermont.

Les voyageurs suivirent son conseil, et ayant pris une voiture, ils partirent aussitôt pour Montdidier, conduits par M. Dubus. A Tricot, commune du canton de Maignelay, ils devaient relayer.

M. Gambetta et ses compagnons avaient à peine quitté Epineuse, que des cavaliers saxons s'y présentaient et s'informaient, auprès des habitants du village, s'ils n'avaient point vu passer le ballon qui avait été aperçu à Clermont. Mais toutes les précautions avaient été prises et l'aérostat dégonflé avait été soigneusement caché au plus épais d'un fourré du bois de Favières.

M. Dubus connaissait à Tricot un brave instituteur, M. Caboche, homme de dévouement et de cœur. Il avait compté sur lui pour l'aider à conduire M. Gambetta à Montdidier.

Les voyageurs arrivèrent à Tricot vers cinq heures du soir. M. Caboche était en ce moment absent du village, aussi se passa-t-il un incident qui peint bien l'état des esprits à cette époque. Le costume des voyageurs, leurs bagages, tout chez eux était de nature à intriguer les habitants de la commune : on les prit pour des espions prussiens ; le bruit circula dans le village que les étrangers qui venaient d'arriver étaient des émissaires de M. de Bismarck, et il fut question un moment de les arrêter.

Mais M. Caboche était de retour à Tricot. M. Gambetta, allant au devant de lui, lui dit à haute voix : « Je suis le « ministre de l'intérieur. Pourriez-vous me conduire à « Montdidier ? je prendrai là le train pour Amiens ; je « vais à Tours... »

Il serait difficile d'exprimer la surprise des habitants de Tricot lorsqu'ils apprirent que M. Gambetta était au milieu d'eux ; chacun voulait le voir, lui serrer la main.

Pendant que M. Caboche faisait atteler la voiture qui devait le mener à Montdidier, M. Gambetta se promenant de long en large devant l'école de la commune, s'entretenait, avec toutes les personnes présentes, de la situation malheureuse du pays. — « Ne désespérez pas, disait-il, « l'avenir est à nous... » Les habitants de Tricot les premierseurentlesprémicesdecemagnifiqueappelauxarmes que, le 9 octobre, M. Gambetta devait lancer à la France.

Vers six heures, MM. Gambetta, Spuller, Dubus et Caboche prenaient la route de Montdidier où ils n'arrivaient qu'à nuit close.

En se séparant, à Montdidier, de ses compagnons de route, M. Gambetta les remercia avec effusion du service

qu'ils lui avaient rendu. « Je ne vous oublierai jamais, » leur dit-il, les heures que nous avons passées ensemble « sont de celles qui ne s'oublient pas. »

M. Gambetta ne resta que quelques heures à Montdidier. Malgré les instances du sous-préfet, M. Lamarle ; il partit dans la nuit pour Amiens.

.

Quand la nouvelle se répandit à Clermont que le ballon qui avait été vu le 7 octobre était celui où se trouvait M. Gambetta, un sentiment d'une indicible émotion s'empara de toute la ville. Gambetta hors des lignes prussiennes, Gambetta organisant librement la défense du pays, c'était peut-être la délivrance ; on espéra.

Montdidier ne tarda pas à payer l'honneur d'avoir reçu Gambetta.

Quelques jours plus tard, de Clermont, partaient des troupes saxonnes qui allèrent bombarder cette ville et lui imposer une contribution de guerre de 50,000 francs sous prétexte, disaient les prussiens, que des pourvoyeurs de l'armée de la Meuse y avaient été arrêtés. « Mais, dit « M. Rolin (1) surtout pour la punir de l'accueil fait au « ministre de l'Intérieur, car les Allemands détestaient « M. Gambetta ; ce qui n'est pas son moindre titre de « gloire. »

(1) ROLIN. — *La Guerre dans l'Ouest.*

CHAPITRE VII

Breteuil et les troupes françaises. — Marche des Allemands sur Breteuil. — Major de Funcke et général de Pilsach. — Le commandant Huré. — Rencontre des avant-postes. — Les gardes nationaux de Blancfossé. — Erreur réciproque d'un capitaine des mobiles de la Somme et d'un commandant saxon. — Bombardement de Breteuil. La ville se rend. Entrée des Prussiens. — Pertes des deux côtés.

A la suite des événements dont nous venons de parler, le major de Funcke fit chaque jour parcourir le pays par de nombreuses patrouilles. Tous les rapports de ses patrouilles lui signalèrent Breteuil comme un point dont il était urgent de s'emparer.

Jusqu'au 2 octobre, les troupes françaises y avaient tenu garnison. Sur un ordre du quartier général d'Amiens le 2^e bataillon du 43^e de ligne et les mobiles de la Marne qui l'occupaient se replièrent à cette date sur Amiens.

Bâtie en amphithéâtre sur des côteaux en pentes douces, Breteuil ne pouvait opposer une longue résistance à une attaque appuyée d'artillerie ; mais néanmoins, jugeant sa situation bonne pour une défense, le général d'Ivroy

d. Ivroy

fit réoccuper cette ville par le commandant Huré et le 4^e bataillon des mobiles de la Somme.

Averti du retour des troupes françaises, le major de Funcke en avisa l'autorité militaire allemande, et le général de Lippe décida qu'une brigade prussienne serait envoyée pour repousser les forces françaises et prendre possession de Breteuil.

Le 12 octobre, de Clermont partaient, sous les ordres du major de Funcke, les 3^e et 4^e compagnies du 2^e régiment de la garde, le régiment de cavalerie de la garde saxonne (colonel de Carlowitz) et les deux tiers de la batterie à cheval saxonne détachée de la 12^e division de cavalerie et de Beauvais, sous le commandement du général major de Pilsach: le 2^e bataillon du 2^e régiment de la garde, le 2^e régiment de uhlans n° 18, le 5^e escadron du 3^e régiment de cavalerie saxon et la 1^{re} batterie à cheval du régiment d'artillerie de camp n° 12, se dirigeaient sur Breteuil. (1)

Ce mouvement de troupes avait été signalé au commandant Huré. En présence des forces relativement considérables marchant sur Breteuil, il aurait pu se retirer; il les attendit.

Il disposait, pour défendre cette ville, de 1,200 hommes et des gardes nationaux des environs. Il plaça ses avant-postes en avant des routes de Beauvais et de Clermont, au village de Caply et au mont Joie, au-delà de Vendeuil, et au bois du Gard pour surveiller la route [de Crèvecœur. Dans le petit village de Tartigny, à l'est de Breteuil, une compagnie avait été détachée.

Les deux officiers allemands qui commandaient les forces prussiennes ne s'étaient point suffisamment concertés sur leur plan d'attaque; aussi, durant tout le

(1) Les Prussiens, afin d'effectuer plus rapidement leur attaque, avaient réquisitionné des voitures pour transporter les soldats d'infanterie.

cours de l'affaire, eurent-ils tous les deux un mode d'action différent.

Le général de Pilsach avait projeté, voulant profiter de sa cavalerie, d'investir Breteuil et de faire ainsi en quelque sorte prisonniers tous les combattants qui s'y trouveraient. Le major de Funcke qui ignorait ce plan, sans attendre l'arrivée de la colonne de Beauvais, engagea le combat dès que ses troupes furent en vue des avant-postes français.

Les cavaliers de la garde saxonne qui marchaient en éclaireurs ayant signalé, vers midi, la présence de mobiles près du moulin Latinus, le major Funcke les fait attaquer et les oblige à se replier sur Vendeuil. Maître du Mont-Cotelet il y place son artillerie et envoie quelques boulets sur Vendeuil pour en déloger et les mobiles qui s'y sont réfugiés et ceux qui pourraient s'y trouver. Mais les gardes nationaux et les mobiles qui avaient pris position entre Vendeuil et Breteuil, cachés derrière des haies vives, embusqués derrière des arbres ripostent énergiquement et tiennent, par leur feu continu, l'ennemi en échec, et profitant de ce temps d'arrêt, les deux compagnies des mobiles qui étaient dans Breteuil sortent de la ville et vont s'établir à cheval entre Esquennoy, Rouvroy et Paillart, profitant ainsi habilement d'une heureuse disposition des lieux.

La colonne du général de Pilsach en entendant les coups de canon avait accéléré sa marche ; se déployant en bataille, la cavalerie se porte vers Fléchy, espérant ainsi tourner Breteuil. A hauteur de Fléchy, un escadron se rencontre avec les gardes nationaux de Blancfossé. Ceux-ci, au nombre d'une soixantaine, soutiennent vaillamment le premier choc. Ils vont plier et être faits prisonniers quand les mobiles de la Somme, qui s'étaient établis entre Esquennoy et Paillart, courent à leur secours. Au même moment, des uhlans qui avaient essayé

de pénétrer dans Breteuil, sont vivement chassés par les gardes nationaux de la ville, et un uhlán est tué.

C'est alors que se produit un incident qui a été diversement interprété. M. Rolin, dans son livre : *La Guerre dans l'Ouest*, auquel nous avons déjà fait de nombreux emprunts, le raconte en ces termes :

« Il règne en ce moment un épais brouillard et le
« feu des mobiles de la Somme est tellement nourri que
« les Saxons se demandent s'ils n'ont pas affaire à l'infan-
« terie prussienne et s'ils n'ont pas essuyé le feu des fusils
« Dreyse ; ils détachent donc trois dragons pour mettre
« fin à ce qu'ils considèrent comme une méprise : l'un de
« ces volontaires s'approche en agitant un mouchoir blanc
« mais quelques coups de fusils partis par mégarde de
« l'aile gauche de nos tirailleurs, lui font aussitôt tour-
« ner bride. Cependant le feu ayant cessé, un officier des
« mobiles, le capitaine des Cressonnières s'imaginant que
« les cavaliers ennemis voulaient se rendre, s'élance à
« son tour un mouchoir à la main ; le signal est aperçu
« par les dragons, qui s'avancent jusqu'à cinq ou six
« cents pas du bataillon, et leur chef se détache alors
« pour se porter à la rencontre du capitaine français ;
« mais dès qu'ils ont échangé les premières paroles, ces
« deux officiers s'aperçoivent de leur erreur réciproque
« et ils se séparent après cette entrevue d'ailleurs très
« courtoise. Les dragons se retirent sur le chemin du
« bois Ricard et les mobiles gagnent la route d'Amiens !

Mais le général Senfft de Pilsach avait fait établir ses pièces d'artillerie à la lisière du bois du Gard et avait joint ses efforts à ceux du major de Funcke. Breteuil résistait toujours. De trois points différents partaient sans cesse des obus, des boulets. Les mobiles qui défendaient Vendeuil ne purent bientôt plus tenir sous la grêle de projectiles qui tombaient de toutes parts ; ils se dispersèrent. Faisant alors exécuter une marche en

avant sur Vendeuil dont il s'empare, le major de Funcke place sur la route, à l'entrée de Breteuil, deux canons chargés à mitraille qui, à cette distance, produisent un effet désastreux. L'honneur de Breteuil était sauf; cette ville avait attendu, pour se rendre, la dernière heure.

Le drapeau blanc fut alors hissé sur l'église; mais si l'artillerie du major de Funcke cessa son feu, il n'en fut pas de même de celle qui était établie au bois du Gard. Pendant une demi-heure encore elle continua à tirer, le général de Pilsach ayant opéré pendant le combat toujours d'après son plan.

Enfin la reddition de Breteuil lui est signifiée; les canons se taisent et par deux points opposés les Prussiens pénètrent dans la ville. Devant la mairie ils mettent en batterie deux pièces de canons et menacent, à la moindre tentative, de détruire la ville.

Laissant une compagnie de la garde à Breteuil, le major de Funcke et le général Senfft poursuivent les mobiles qui se replient rapidement sur Bonneuil et de là sur Ailly-sur-Noye.

Les troupes allemandes rentrèrent ensuite dans Breteuil qui fut mis au pillage pendant deux heures; quelques maisons et magasins furent saccagés. Quand les Prussiens quittèrent le soir Breteuil, ils emmenèrent avec eux de pleins chariots d'objets volés.

Cette journée de Breteuil (1) qui aurait pu être fatale à nos mobiles si les Allemands avaient combiné leur attaque, nous coûta près de cinquante prisonniers et douze

(1) Le bombardement, grâce au brouillard qui régna toute la journée, ne produisit pas sur Breteuil l'effet qu'en attendaient les Prussiens. L'église qui servait de point de mire fut très peu endommagée, à peine le clocher reçut-il quelques obus. Un obus tomba au milieu d'une classe du pensionnat des Dames de Saint-Joseph, mais n'y produisit que des dégâts matériels. La maison qui eut le plus à souffrir fut celle de M. Sellier, marchand de nouveautés sur la place de Breteuil.

blessés, dont un officier, le capitaine Blin de Bourdon. Les gardes nationaux de Bonneuil (1) eurent un homme tué et ceux de Blancfossé trois blessés.

Du côté des allemands et malgré le soin qu'ils mirent à cacher leurs morts et leurs blessés et à tenir secret le chiffre de leurs pertes, ils eurent un sous-officier du 18^e régiment de uhlans et une dizaine de dragons tués.

(1) Un berger de Bonneuil, voyant passer sur le territoire de sa commune des dragons saxons, courut chercher son fusil et fit feu sur eux. Les dragons, l'ayant arrêté, le tuèrent à coups de sabre.

CHAPITRE VIII

Marche des Prussiens sur Grandvilliers et Marseille. — Belle conduite de M. Godin. — Formerie (1) et ses défenseurs. — Le capitaine Dornat. — Forces prussiennes venant l'attaquer. — Plan d'attaque. — Escarmouche des hussards et des uhlans. — Défense de la place. — Le capitaine Alavoine. — Arrivées de renforts français. — Les Prussiens sont repoussés. — Pertes essuyées des deux côtés. — Appréciation des Allemands sur ce combat. — Metz a capitulé.

Dans l'arrondissement de Beauvais, des reconnaissances que les Prussiens avaient faites les 18 et 25 octobre à Grandvilliers et à Marseille-le-Petit leur avaient signalé la présence, dans les environs de Formerie, de troupes françaises. Les hussards du colonel d'Espeuilles explo- raient la contrée, et des détachements allemands, envoyés en réquisition dans la direction Nord-Ouest du départe- ment, avaient dû, à différentes reprises, se replier pour les éviter. Ce voisinage pouvait, en cas de défaite, deve-

(1) Au sujet du combat de Formerie, consulter : *La Guerre franco-allemande*, par la section historique du grand Etat-Major allemand. — *La Guerre dans l'Ouest*, par ROLIN. — *La Guerre en province*, par M. C. DE FREYCINET. — *Les Prussiens à Beauvais*, par BELLOU.

nir dangereux. — L'attention du lieutenant-général comte de Lippe, commandant la 12^e division, fut appelée sur cette situation. En outre, la ligne de Rouen à Amiens continuait à fonctionner, et il était, pour les Allemands, de toute nécessité d'interrompre le plus tôt possible toute communication entre ces deux villes. Une expédition fut résolue et le général-major de Pilsach de la 24^e brigade reçut l'ordre de prendre la direction de l'opération projetée, opération qui devait avoir ainsi le double but de rejeter en arrière les corps français et d'intercepter la ligne de Rouen à Amiens.

Formerie, station de cette ligne, parut devoir être le centre de l'opération et le point où tous les efforts devaient se porter.

Le 27 octobre arrivaient à Marseille deux compagnies du 2^e régiment à pied de la garde prussienne et un escadron du 3^e dragon saxon. Les soldats parlaient entre eux d'une expédition, et le bruit courut bientôt dans le bourg que les Prussiens projetaient d'attaquer Formerie.

Lors de la première apparition des Prussiens à Marseille, l'instituteur de la commune, M. Godin, chargé du bureau télégraphique, avait eu soin de faire disparaître les appareils dont il se servait. Les Prussiens firent à Marseille ce qu'ils faisaient partout ; n'ayant pu découvrir les appareils ils détruisirent les fils télégraphiques ; mais, par une méprise difficile à expliquer chez un ennemi aussi méthodique dans la destruction, ils ne coupèrent que les fils reliant Marseille à Songeons, et laissèrent intact le fil de Marseille à Formerie. M. Godin, en présence du rassemblement de troupes qui se faisait à Marseille, et surtout en présence des bruits qui circulaient dans la commune, n'hésita pas. Mettant à profit l'erreur des Prussiens, il rétablit les communications entre Marseille et Formerie qu'il informa des intentions de l'ennemi. La conduite de ce digne instituteur fut, en cette cir-

constance, très courageuse ; car il n'ignorait pas que son action pouvait lui coûter la vie si les Prussiens en avaient jamais connaissance (1).

Le 28, à la première heure du jour, le général-major Senfft de Pilsach arrivait par la route de Beauvais. Il avait sous ses ordres une compagnie du 2^e régiment de la garde prussienne et quatre escadrons du 2^e régiment de uhlans commandés par le lieutenant-colonel de Troski. Une batterie d'artillerie (capitaine Zenker) complétait la colonne expéditionnaire. Ces forces, réunies à celles qui se trouvaient déjà à Marseille, formaient un effectif de 1,500 hommes et six canons.

Le général Paulze-d'Ivoy, dont le quartier général était à Amiens, s'attendait, d'un jour à l'autre à l'attaque de la voie de Rouen à Amiens par les Prussiens. Dans cette

(1) M. Yvart, maire de Formerie, ayant appris la conduite courageuse de M. Godin, lui adressa le 11 juillet 1871, la lettre suivante :

« Formerie, le 11 juillet 1871.

« Monsieur,

« Quelques détails qui me sont donnés sur les nombreux services rendus par vous à l'armée et à nous, pendant la guerre, comme chef du bureau télégraphique de Marseille, m'obligent à venir, de nouveau, vous remercier du dévouement avec lequel vous nous avez toujours donné les renseignements les plus utiles sur la marche de l'ennemi.

« J'ai appris que, le jour de notre combat, vous aviez eu les plus grandes difficultés pour maintenir votre fil en communication, mais que poussé par un sentiment de patriotisme dont je ne peux trop vous féliciter (vous agissiez alors malgré la défense et les menaces des Prussiens qui occupaient votre localité), et que, sans hésiter, en présence de dangers certains auxquels vous vous exposiez, vous avez osé, avec autant d'habileté que de courage, rester à votre poste, toujours, et faire votre devoir jusqu'à la fin ; c'est assurément, Monsieur, une conduite bien digne d'éloges et qui vous assure des droits à notre reconnaissance ; car, sans vos renseignements, que par télégraphe seulement on pouvait recevoir utilement et dont le colonel d'Espeuilles a tiré si heureusement parti, notre bourg aurait été, sans doute, pris, pillé et brûlé.

« Je vous en remercie de nouveau et d'autant plus vivement que vous avez accompli ces actes de dévouement dans des circonstances exceptionnellement périlleuses, puisque l'ennemi était chez vous.

« Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

« YVART, Maire de Formerie. »

éventualité, il avait chargé le colonel d'Espeuilles de la défense de cette voie pour la région nord-ouest du département de l'Oise. Le colonel d'Espeuilles, disposant de forces restreintes, avait dû, autant que possible, échelonner ses troupes le long de la ligne, et placer les détachements aux points principaux : Fouilloy, Romescamps, Abancourt, Formerie. Par suite de cette disposition, 1.30 hommes du 5^e bataillon de marche du 19^e régiment de ligne, sous les ordres du capitaine Dornat, occupèrent Formerie. Un poste de hussards y fut également établi.

Jusqu'au 27, on ignorait quel serait le point de la ligne qu'attaquerait l'ennemi. La dépêche de l'instituteur Godin vint donner une indication précise. Aussi, toutes nos forces disponibles dans les environs de Formerie reçurent-elles l'ordre de se mettre en mesure de se porter, au premier appel, vers ce bourg. A Forges, à Gaillefontaine, étaient cantonnés des détachements du 1^{er} bataillon de la garde mobile de l'Oise (commandant Cadet) ; à Argueil, se trouvaient deux escadrons du 3^e hussard, le 4^e bataillon des mobiles de l'Oise, et une section d'artillerie d'Amiens. Le général Paulze envoyait un bataillon de la garde mobile du Nord, commandé par M. Lalène Laprade, et une section d'artillerie sous les ordres du lieutenant Joachim. Ce détachement, parti en train spécial dans la soirée du 27, devait s'arrêter à Poix pour y passer la nuit, et de là au matin être dirigé sur Formerie. Mais, soit que les ordres aient été mal donnés, soit aussi, comme cela s'est trop souvent produit dans cette dernière guerre, confusion d'ordres, le train, qui aurait dû attendre à Poix les mobiles, rentra dans la nuit à Amiens.

Cependant le capitaine Dornat, averti de l'attaque qui allait avoir lieu, prit immédiatement toutes les mesures nécessaires pour arrêter l'ennemi et permettre aux secours d'arriver en temps utile. Il disposa ses hommes en tirailleurs en avant de la voie, et aux abords de Formerie

il plaça en vedette les hussards dont il disposait. Ces hussards devaient signaler l'approche de l'ennemi et rentrer dans la ligne des tirailleurs dès qu'ils l'apercevraient. Ces braves gens, pleins de courage, attendaient sans crainte les Prussiens ; ils connaissaient leur devoir et ils ne voulaient pas y faillir.

Vers dix heures, les hussards placés en vedette aperçurent en avant de Mureaumont le peloton de l'avant-garde prussienne. Se conformant aux ordres du capitaine Dornat, ils tournèrent bride et se replièrent immédiatement sur Formerie.

L'alerte était donnée. Le combat de Formerie allait commencer.

Le général Senfft de Pilsach avait adopté pour l'attaque de Formerie l'ordre suivant : les uhlans devaient, se portant rapidement à droite et à gauche, surveiller l'arrivée de tout corps de secours ; la 1^{re} compagnie du 2^e régiment de la garde devait prononcer l'attaque, pousser jusque sur la place du marché et occuper les maisons situées sur cette place, en faisant face à la route qui conduit à la gare ; la 2^e compagnie devait prendre position à l'entrée Est du village, et quant à la 3^e, elle était chargée de tourner Formerie par l'Est. L'escadron du 3^e dragons saxons se plaça au-dessous de Mureaumont, et l'artillerie fut se mettre en batterie à l'entrée du petit bois de Bouvresse, sur le territoire de la commune de Boutavent.

Les hussards français venaient à peine de rentrer, qu'un peloton d'une quarantaine de uhlans, traversant rapidement le village, arrive à fond de train sur la gare. Accueillis par un feu de ligne qui blesse deux cavaliers et plusieurs chevaux, ils font volte-face, et fuient dans la direction du bourg. Le capitaine Dornat ordonne aussitôt une marche rapide en avant, et au pas de course, à la tête de 115 hommes, il poursuit les uhlans jusque sur la place du marché.

Mais la 1^{re} compagnie du 2^e régiment occupait déjà le côté opposé de cette place. Postés aux fenêtres, cachés derrière les portes des habitations, les Prussiens commencent contre les Français un feu à volonté des plus meurtriers. Le capitaine Dornat, avec un sang-froid admirable et une intrépidité remarquable au milieu des balles qui sifflent de toutes parts, fait pénétrer ses hommes dans les maisons faisant face à celles où se trouvent les Allemands, et bientôt éclate sur toute la ligne une fusillade nourrie.

Cette marche en avant exécutée par le capitaine Dornat venait d'assurer le succès de la journée. Elle avait eu comme premier avantage celui d'empêcher les Prussiens d'arriver jusqu'à la ligne du chemin de fer et d'y écraser le petit détachement qui la défendait; elle eut comme second avantage celui de permettre aux Français établis solidement dans les maisons de la place de Formerie de résister jusqu'à l'arrivée des renforts.

Ce qu'il fallait, en effet, c'était lutter avec la plus grande énergie, arrêter le plus longtemps possible l'ennemi. Pendant près de deux heures, les coups de feu se succèdent sans interruption. Le général Pilsach, étonné de cette opiniâtre résistance, ne pouvait se rendre un compte exact des forces qu'il avait devant lui. Il crut à une supériorité numérique qui n'existait pas, et c'est ce qui explique comment, au lieu de tenter une action décisive, il n'agit qu'avec une extrême prudence et une circonspection toute germanique.

Vers dix heures et demie, l'artillerie, placée à la lisière du bois de Bouvresse, commença à prendre part au combat. Les artilleurs pointaient leurs pièces sur les maisons situées en arrière de la place. Leurs boulets n'occasionnèrent que des dégâts matériels (1). Quant aux obus qui

(1) Parmi les maisons qui ont le plus souffert de ce bombardement, il faut citer celle de M. Fourgons-Barbemintière — atteinte de plus

tombaient sur le sol; ils s'enfonçaient dans la terre et n'éclataient pas.

Mais le bruit de la fusillade, les coups de canon qui se succédaient à de courts intervalles avaient été entendus par les troupes qui venaient au secours du capitaine Dornat. Elles comprirent que le combat était engagé et accélèrent leur marche.

Dès onze heures et demie, une compagnie du 1^{er} bataillon de la mobile de l'Oise (capitaine des Courtils) arrivait à la gare de Formerie. A midi, une autre compagnie du 1^{er} bataillon des mobiles de l'Oise (capitaine Alavoine), venant de Gaillefontaine, débouchait au même point. Laisant le capitaine des Courtils pour défendre la voie, le capitaine Alavoine se porte au pas gymnastique vers la place du marché pour relever les défenseurs de Formerie. L'arrivée de ce renfort ranime le courage des combattants. La lutte reprend avec une nouvelle violence.

Le capitaine Alavoine distribue ses hommes et essaye d'occuper un pâté de maison situé de l'autre côté de la place. Ce sera là une excellente position pour répondre à la fusillade de l'ennemi et surtout pour le prendre de flanc s'il tentait de forcer l'entrée de la rue qui conduit de la place du marché à la gare. Voyant ce mouvement, les Prussiens font pleuvoir une grêle de balles sur nos mobiles. Le capitaine Alavoine est blessé et obligé de quitter le champ de bataille. Le capitaine Dornat est également blessé quelques instants après. Mais l'élan était donné, la compagnie des mobiles de Beauvais, dirigée par son lieutenant M. Meneust, parvient enfin à occuper les maisons qui étaient son objectif. Elle s'y installe et le combat devient plus vif, plus ardent.

de vingt boulets — et celle de M. Guibert. Ces deux habitations, plus élevées que les autres, servaient de point de mire.

Pendant le bombardement et l'attaque de Formerie, les habitants s'étaient réfugiés dans les caves où ils restèrent près de quatre heures.

La journée était gagnée. L'arrivée d'un renfort allait déterminer la retraite de l'ennemi.

Les mobiles du Nord (commandant Lalène-Laprade), et qui, ainsi que nous l'avons indiqué, auraient dû, sans la faute d'un mécanicien, se rendre à Formerie, après avoir passé par Grandvilliers, Feuquières, venaient d'être signalés. — Averti de la direction du combat et des dispositions des troupes allemandes, le commandant Lalène-Laprade avait détaché 500 hommes pour les prendre en queue par Mureaumont, et lui-même marchait sur eux par Bouvresse.

D'autre part, à la gare de Formerie un train spécial amenait un détachement d'infanterie de marine, et les hussards du colonel d'Espeuilles étaient en vue.

Le général Senfft de Pilsach, en présence de l'arrivée successive de ces renforts, crut prudent de battre en retraite. L'ordre fut donc donné aussitôt à la 1^{re} compagnie de la garde de se replier. Abandonnant lentement Formerie, cette compagnie va rejoindre la 2^e qui avait pris position au delà du bourg sur la route de Crillon. Le premier résultat de ce mouvement de recul fut un redoublement de coups de canon. La présence dans Formerie de la 1^{re} compagnie de la garde avait jusqu'à ce moment gêné l'action de l'artillerie allemande. Dès lors, les boulets et les obus se mirent à pleuvoir sur le village. Mais, en se retirant, les Prussiens ne craignirent pas d'employer leur système habituel de guerre. Ils mirent le feu aux habitations qu'ils étaient obligés d'évacuer; un fantassin de la garde fut tué par des mobiles au moment où il jetait dans une maison, avant de prendre la fuite, une dernière brassée de paille enflammée (1).

C'est à ce moment que le 1^{er} détachement des mobiles du Nord (Lalène-Laprade) entra en ligne du côté de

(1) Les dégâts occasionnés par ces incendies s'élevèrent à près de 66,000 francs.

Bouvresse. Les uhlans, qui surveillaient l'approche des renforts, avaient averti l'artillerie, qui, vivement, se mit en mesure de battre en retraite. La 3^e compagnie de la garde cachée derrière les haies nombreuses en cet endroit, abritée par des plis de terrain, essaye d'arrêter les mobiles. Les premières décharges surprennent ces soldats, qui, pour la première fois, allaient au feu. Mais reprenant leur sang-froid, au pas de charge, avec l'ardeur de vieilles troupes, nos mobiles se précipitent sur l'ennemi, le chassent de ses positions, le forcent à se retirer, et occupent le bois de Bouvresse.

Quant aux 500 hommes de la mobile du Nord qui devaient tourner les Prussiens du côté de Mureaumont, et leur couper la retraite, ils étaient parvenus à Mureaumont. Ils se trouvèrent là en présence de l'escadron du 3^e dragons saxons et de deux escadrons de uhlans. Les mobiles marchent hardiment contre les cavaliers allemands ; mais ceux-ci, par un mouvement rapide de droite et de gauche habilement exécuté, démasquent deux pièces d'artillerie, qui, chargées trop précipitamment par leurs artilleurs, ne jettent dans les rangs des mobiles que la confusion et l'effroi. Le capitaine Lalène-Laprade rallie ses hommes et les porte de nouveau vers l'escadron.

Mais l'artillerie française avait pu s'établir. Elle commençait à envoyer des obus à l'ennemi, et des boulets bien dirigés vinrent mettre le désordre dans les escadrons allemands.

Cependant, le bruit se répandait parmi les Prussiens que la retraite allait leur être coupée ; que les hussards français se portaient du côté de Songeons. A fond de train aussitôt les uhlans et les dragons partent occuper le carrefour ou Patte-d'Oie de Songeons, et dominer ainsi la route qui conduit à Beauvais, pendant que les trois compagnies de la garde fuyaient par Campeaux sous la pro-

tection de l'artillerie. Les autres troupes suivaient dans la même direction pendant que le peloton d'arrière-garde de la 8^e compagnie faisait encore tête à une nouvelle attaque tentée de Formerie par les Français.

Effectuée d'abord en bon ordre, la retraite prit ensuite le caractère d'une véritable déroute. Les Prussiens craignaient que les Français ne les aient devancés; et, pour arriver plus vite, ils se mirent à fuir à travers champs et dans un désordre bien étrange et bien humiliant pour ceux que leurs poètes nationaux appelaient « les fiers soldats de Guillaume. » (1)

Les Français perdirent dans ce combat six hommes, les nommés : Binière (Jules-Prudent), Lunel (Isidore-Auguste), Burth (Emile), Blanchard (Eugène), Piette (Jules) et Gromez (François), et ils n'eurent qu'une vingtaine de blessés parmi lesquels deux officiers et trois sous-officiers (2).

Les Prussiens, dans une note officielle de l'Etat-Major

(1) Un fait caractéristique s'est produit pendant le séjour de l'ennemi à Formerie. Pendant l'exercice, un soldat prussien tira sur un de ses chefs. La balle ne l'atteignit pas; elle traversa une des vitres du magasin de M. Lecuir, négociant.

(2) Dans le cimetière de Formerie, les mobiles de l'Oise et les habitants de Formerie ont fait élever un monument à la mémoire de nos morts.

Ce monument, qui mesure quatre mètres d'élévation, représente une pyramide quadrangulaire en granit dur, assise sur un large socle surélevé de deux marches.

Il recouvre le corps des auxiliaires inhumés sur le bord de la route, et domine tous les tombeaux voisins.

Sur la face antérieure du monument, se trouve la dédicace :

A NOS CAMARADES !

Inscrite au-dessus d'une grande couronne gravée dans laquelle on lit : *Combat de Formerie, 28 octobre 1870.*

Sur l'une des faces latérales sont les noms des gardes mobiles qui ont succombé; sur l'autre, ceux des soldats du 19^e régiment d'infanterie; sur la quatrième, on lit cette pensée tirée de l'*Ecriture* :

*Ils sont tombés comme tombent les braves,
en combattant pour la Patrie.*

général allemand déclarent que leurs pertes, dans cette journée, « ne s'élevaient qu'à une vingtaine d'hommes. » Parmi leurs morts, se trouvait le fils de M. de Beust, sous-officier de la garde. Trois Prussiens tués à Bouvresse, sont enterrés dans le cimetière de cette commune.

« Le soir de ce combat, raconte, dans une intéressante « brochure, M. Bellou, le bourg de Formerie présentait « le plus triste aspect: les boutiques, les cafés étaient « fermés. Indépendamment des maisons brûlées, beau- « coup étaient criblées de balles et d'obus; les vitres « étaient cassées, et les portes défoncées. »

Les Prussiens avaient emporté leurs morts et leurs blessés. Une ambulance, établie par les soins du docteur Lauga, soigna nos blessés (1).

Ce combat de Formerie, où 130 hommes avaient, durant deux heures, tenu en échec près de 1,500 hommes, et où des troupes jeunes allèrent vaillamment au feu, venait « de nous permettre de mesurer tous les progrès accomplis dans la réorganisation de nos forces ». Les Prussiens ne craignirent pas de le constater (2).

Mais cette journée eut un triste lendemain. Si à Formerie les mobiles de l'Oise, les soldats du capitaine Dornat firent leur devoir, il n'en avait pas été malheureusement de même partout.

Le 30, en effet, sur les murs de toutes les villes au pouvoir des Prussiens était affichée la dépêche suivante :

« Le 27 de ce mois, à cinq heures, Metz a capitulé. » (3)

(1) Cette ambulance, établie d'abord chez M^{me} veuve Crespin, fut ensuite transportée au bois de Formerie, chez M. Delaunay.

(2) *La Guerre franco-allemande*, par la section historique du Grand Etat-Major allemand.

(3) Le général Senfft de Pilsach communiqua aux journaux, le 29 octobre, la note suivante au sujet du combat de Formerie :

« La reconnaissance d'hier à Formerie a montré que le bourg était occupé par deux bataillons. Après une courte canonnade, le détache-

ment revint sur Songeons et Beauvais et empêcha l'ennemi d'atteindre son but, qui était de lui couper la retraite dans la direction de Marseille. Nos pertes ont été de quatre morts et douze blessés. »

Les journaux de la Somme, le lendemain du combat de Formerie, publièrent cette dépêche :

« J'arrive de Formerie; j'ai visité le champ de bataille.— Prussiens repoussés vigoureusement sur Songeons; laissé 7 morts dans Formerie, dont 1 officier. — Français, 3 morts et 20 blessés.

« Prussiens mis feu à trois endroits avec torches enduites de pétrole, une seule habitation et plusieurs bâtiments brûlés.

« Mobiles du Nord avec artillerie ont fortement contribué au succès.

« Feu éteint, calme rétabli. Prussiens en battant en retraite ont incendié Bouvresse; on dit que, dans leur fuite précipitée, ils seraient parvenus à enlever leurs morts.

« Certifié conforme :

« *Le Préfet de la Somme,*

« J. LARDIÈRE. »

CHAPITRE IX

Conséquences du combat de Formerie.— Attaques de reconnaissances allemandes à Montchel, à Plainval, à Ravenel. — Destruction du moulin du Plessier. — Annonce de l'arrivée de renforts prussiens. — Les chasseurs saxons à Beauvais. — Attitude des maires du département. — Composition de l'Administration municipale de Beauvais. — Les chantiers d'ouvriers. — Les écoles. — Les Prussiens à Noailles, à Tillé, à Milly. Meurtre du garde champêtre de cette commune.— Les Prussiens à Silly, à Hermes-Berthecourt, à Guiscard, à Flavy-le-Meldeux, à Agnetz, à Villers-Saint-Genest, à Orrouy, à Mareuil-la-Motte, à Thieuloy, à Ecuville, à Beaulieu-les-Fontaines, à Thiescourt, à Elincourt-Sainte-Marguerite, à Frétoy, à Abbeville. — Meurtre de M. Gallon, aubergiste.

L'effet moral que produisit dans l'Oise et dans toute la région la défaite des Prussiens à Formerie, fut considérable; ce succès de nos armes ranima les courages défail-
lants, et sur plusieurs points de nouvelles tentatives de résistance se manifestèrent immédiatement. Mais elles ne purent se traduire que par des coups de fusil isolés et des surprises d'avant-postes ou de reconnaissances. Malheureusement elles eurent presque toujours comme conséquence de cruelles représailles dont les communes et les

populations furent les victimes (1). Nous ne nous sentons pas cependant le courage de blâmer ceux qui crurent accomplir leur devoir en faisant le coup de feu contre le Prussien, en détruisant ses lignes télégraphiques, en menaçant sans cesse ses fourrageurs et ses éclaireurs. Chaque citoyen, lorsque le pays est envahi, devient combattant et tous les moyens pour combattre l'étranger sont bons. La Prusse triomphante avait oublié, il est vrai, ces principes qui sont inscrits dans son règlement militaire du 26 avril 1813. En Prusse, d'après ce règlement, tous les hommes de la *Landsturm*, lorsque la patrie est en danger, doivent prendre les armes « *une fourche, une faux, peu importe.* » Ils n'ont pas besoin d'uniformes (*cela pourrait les faire reconnaître*) et ils doivent employer tous les moyens possibles pour nuire à l'ennemi. (*Art. 8. — Ils doivent surtout exterminer les soldats marchant isolément.*) Chez les Allemands, suivre ces instructions, c'est remplir un devoir de patriote, — et pourtant ces mêmes Allemands ont impitoyablement fusillé chez nous (*comme brigands*) les francs-tireurs et les paysans qu'ils prenaient les armes à la main. — Déjà nous les avons vus agir avec une odieuse rigueur au Coudray-Saint-Germer, à Bazincourt, — nous les retrouverons partout aussi cruels et aussi inflexibles.

(1) Signalant ces représailles à l'Europe, M. de Chaudordy, délégué au ministère des affaires étrangères près la Défense, à Tours, s'exprimait en ces termes :

« Pour punir une ville de l'acte d'un citoyen coupable uniquement
« de s'être levé contre les envahisseurs, des officiers supérieurs
« allemands ont ordonné le pillage et l'incendie, abusant, pour cette
« exécution sauvage, de l'implacable discipline imposée à leurs
« troupes. Toute maison où un franc-tireur a été abrité et nourri
« est incendiée.

« Alors que la nation entière est appelée aux armes, on a fusillé
« impitoyablement, non seulement des paysans soulevés contre
« l'étranger, mais encore des soldats pourvus de commission et re-
« vêtus d'uniformes légalisés. L'intimidation est devenue un moyen
« de guerre. On a voulu frapper de terreur les populations et para-
« lysier en elles tout élan patriotique. »

Deux jours après le combat de Formerie, aux environs du moulin de Montchel, quelques dragons de la garde essuyèrent des coups de feu. Un dragon fut tué entre Maignelay et Plainval; ces mêmes dragons furent de nouveau attaqués le surlendemain par des éclaireurs du 3^e bataillon de la mobile du Gard. Ils éprouvèrent des pertes sérieuses.

Ces dragons dont les patrouilles parcouraient constamment le pays, malgré les attaques dont elles étaient l'objet, s'aventurèrent jusqu'à Ravenel. Ils y furent encore surpris par une compagnie de francs-tireurs le 14 novembre. Ils purent s'enfuir jusqu'à Saint-Just. « Ayant appris là, « qu'il y avait au château de Ravenel et dans les ambu- « lances de la localité une douzaine de nos blessés de « l'armée du Rhin, ils s'imaginèrent que ces débris de « nos premiers désastres, dont pas un n'était en état de « tenir une arme, pouvaient bien être les auteurs de la « fusillade qu'ils avaient essuyée. De retour à Clermont, « ils racontèrent cette fable, en exagérant le danger « qu'ils avaient couru, et l'état-major saxon ne voulut « point perdre cette occasion de rendre une commune « responsable des coups de feu tirés sur ses éclaireurs.

« Le 16 novembre, ils revinrent en nombre; le déta- « chement, sous les ordres du major de Funcke, se com- « posait de deux compagnies, deux escadrons et deux « canons; il arriva jusque dans Ravenel sans rencontrer « la moindre résistance; là, le major saxon fit braquer « ses deux pièces sur le village et menaça les habitants « d'un bombardement, s'ils ne livraient pas les agres- « seurs de l'avant-veille. Comme il était impossible de « satisfaire à une pareille exigence, la commune fut « frappée d'une contribution de guerre de 2,000 francs; le « maire et l'adjoint furent emmenés comme otages et nos « malheureux blessés, après un simulacre de visite, « déclarés prisonniers de guerre.

« Au retour de cette brillante expédition, le major de
« Funcke remarqua entre Ravenel et Saint-Just, sur la
« commune du Plessier, un moulin à vent dont la vue
« l'intrigua fort. Ce moulin qui tournait lors de son pas-
« sage, s'était arrêté à son retour, et il supposa que dans
« cette intermittence, il pouvait bien y avoir un signal;
« comme le héros de Cervantès, il résolut d'en avoir raison,
« mais par des procédés moins chevaleresques. Sur son
« ordre, et pour faire un exemple, l'infortuné moulin fut
« livré aux flammes. Faisant allusion à Sans-Souci et à la
« Silésie, un poète écrivait jadis :

« On respecte un moulin, on vole une province. »

« On voit que, de nos jours, les Allemands ont oublié, à
« l'égard des moulins, l'exemple du grand Frédéric (1). »

La présence de ces corps francs qui, à chaque instant, attaquaient les détachements prussiens, de ces troupes qui sur toute la lisière ouest du département étaient une continuelle menace, inquiétait beaucoup les Prussiens. Ne se sentant pas suffisamment en forces pour tenter une expédition, ils prirent le parti, pour effrayer les populations et leur enlever toute idée de soulèvement, de répandre le bruit que des renforts importants allaient arriver. Une note en ce sens fut même communiquée par l'autorité prussienne aux journaux avec ordre de l'insérer.

« 80,000 hommes de l'armée allemande, qui se trouvait
« devant Metz, disait cette note, se dirigent à marche
« forcée sur Amiens et sur Rouen sous le commandement
« du général de Manteuffel. Ils arriveront *sous peu de*
« *jours* à destination. »

Ce *sous peu de jours* était un euphémisme; mais cette note eut le résultat qu'en attendaient, qu'en espéraient les Prussiens. Elle fut prise au pied de la lettre et aucune

(1) *La Guerre dans l'Ouest.* — ROLIN.

tentative en avant ne fut faite ni par l'armée de Normandie, ni par celle du Nord.

Quelques jours après la publication de la note que nous venons de citer, la garde royale prussienne quittait Beauvais. Elle allait grossir les rangs de l'armée de siège, et avec ses canons, ses ambulances, elle partit pour Ecoen. 3,000 chasseurs saxons vinrent la remplacer et tenir garnison. Ces saxons, que les Prussiens appelaient « les diables noirs » (1) à cause de leur costume sombre, se comportèrent de la façon la plus honteuse et traitèrent véritablement le pays en pays conquis. A Noailles, lors du passage de la colonne, un de leurs chefs, logeant chez M. Marais, rentier, laissa dans le lit où il avait couché une trace non équivoque de son passage et, pour marquer l'intention il fit servir les rideaux du lit à un usage auquel ils n'étaient assurément pas destinés.

Leur conduite à Beauvais fut déplorable. Ils occasionnèrent partout de pénibles scandales, et l'autorité allemande, au lieu de sévir et de réprimer énergiquement les débordements de ses soldats, semblait les tolérer et fermer les yeux sur leurs actes, et si ce n'avait été l'attitude énergique de la municipalité et des membres de la Commission municipale, Beauvais, pendant leur séjour, eût été inhabitable.

Avec le système des responsabilités qu'employaient en France les Prussiens — système qu'ils connaissaient d'ailleurs pour l'avoir vu mettre en pratique chez eux par Napoléon 1^{er} — les fonctions de maire réclamaient chez les hommes qui en étaient investis une grande force de caractère et un profond sentiment du devoir. Pour une contribution de guerre payée en retard, pour une réquisition refusée, pour une insulte quelconque à un soldat prussien, pour un rien en un mot, le maire se voyait

(1) LE SAINT. — *La Guerre entre la France et la Prusse.*

arrêté, menacé. Sans cesse en butte aux outrages et sa vie sans cesse en danger, il devait énergiquement défendre les intérêts de ses concitoyens et opposer les refus les plus fermes à la rapacité d'un vainqueur cherchant toutes les occasions — les inventant souvent — de frapper de contributions les communes qu'il traversait.

La conduite de tous les maires du département de l'Oise fut des plus dignes, et c'est avec vérité que M. Choppin, préfet de l'Oise, dans un rapport au ministre de l'Intérieur a pu dire en parlant de ces magistrats, le 7 octobre 1871, « Qu'ils s'étaient tous trouvés à la hauteur des circonstances. »

La composition de la municipalité de Beauvais avait été modifiée. M. Cavrel-Bourgeois, pour des raisons de santé, s'était retiré. M. Benoist fut nommé à l'unanimité maire de la ville le 4 octobre ; quatre vice-présidents lui furent adjoints : MM. Delaherche (Alexandre), Levasseur, Blanchet, Fleury. Quelques jours avant cette modification douze membres de l'ancien Conseil municipal : MM. Blanchet, Bourgeois, Charles Caron, Danjou, Devimeux, Leroux, Maigret-Masson, Paille, Petithomme, Pulleux-Gérard, de Salis et Vacquerie, étaient venus volontairement prêter leur concours à la Commission municipale.

Ainsi composée, l'administration municipale de Beauvais, sans se laisser décourager par les difficultés de la situation, par les exigences toujours croissantes de l'ennemi, chercha, avec la plus grande activité et par tous les moyens possibles, à rendre à la ville moins lourde et moins pénible l'occupation étrangère.

Les ouvriers sans travail furent occupés ; les familles pauvres secourues. Des chantiers s'ouvrirent ; plus de mille malheureux purent ainsi gagner un salaire que la Commission municipale, mue par un sentiment de touchante charité, leur donnait au prorata des besoins de leurs familles. Les parents furent contraints d'envoyer

leurs enfants fréquenter les écoles; comme témoignage de satisfaction les enfants recevaient de bons vêtements, de solides chaussures et, grâce à cette initiative, le résultat suivant fut obtenu: En 1869, 650 enfants seulement allaient à l'école; de 1870 à 1871, près de 950 enfants furent inscrits et se rendirent assidûment aux classes.

Ces sages mesures eurent d'heureux effets. Les souffrances matérielles furent diminuées, et la population supporta plus patiemment les charges douloureuses de l'invasion.

Les autres communes du département n'étaient pas d'ailleurs mieux traitées que Beauvais. Partout les Prussiens persévéraient dans leurs procédés habituels de vexation et de brutale répression.

Traversant Noailles le 6 novembre, les chasseurs saxons réquisitionnèrent douze voitures. Au moment du départ onze voitures (1) seulement se rendirent aux ordres des Prussiens. Pour punir la commune de ce fait, les saxons emmenèrent avec eux, comme otages, M. B. Pelletier et M. Ledoux, greffier de la justice de paix.

Averti de ce qui se passait, le maire de Noailles, M. Puissant, rejoignit en toute hâte la colonne saxonne près de Warluis et, simplement, dit à l'officier qui la commandait: « Vous emmenez deux otages, deux citoyens de Noailles. Je suis le maire de cette commune et je viens prendre la place de mes administrés, place qui me revient... »

(1) Les habitants des campagnes redoutaient beaucoup les réquisitions de voitures; ils étaient obligés de conduire les Prussiens, et ceux-ci se montraient très durs envers eux. Dans son *Agenda de l'Occupation prussienne*, M. Ph. H..., de Chaumont-en-Vexin, raconte que les voituriers étaient très malheureux; que les Prussiens, après les avoir fait travailler toute la journée, les faisaient coucher à la belle étoile sous leurs voitures et ne leur donnaient qu'une nourriture insuffisante, à eux et à leurs chevaux, et à tel point que beaucoup de ces voituriers se sauvaient, abandonnant chevaux et voitures aux Prussiens.

MM. Pelletier et Ledoux furent mis en liberté et M. Puissant conduit à Beauvais, y resta un jour en prison. Il fut relâché le surlendemain.

Quinze jours après environ, un peloton de uhlans descendait de Sainte-Geneviève à bride abattue. Il venait demander au maire de leur remettre sur-le-champ tous les fusils de la commune, faute de quoi Noailles serait livré au pillage. Les Prussiens prétendaient que des coups de feu auraient été tirés sur eux.

La compagnie des sapeurs-pompiers était armée de bons fusils ; le maire ne les livra pas aux uhlans, il se contenta de leur en donner cinq ou six et une douzaine de vieux fusils à pierre. L'officier allemand, après avoir discuté longuement et protesté, se rendit mais non sans peine aux explications de M. Puissant.

Les chasseurs saxons faisaient des patrouilles dans toutes les communes du canton de Beauvais ou des cantons avoisinants. Partout où ils passaient, ils commettaient des déprédations. Leur grand soin était de rechercher les armes que les citoyens pouvaient avoir conservées. Sur une dénonciation, ils visitèrent le clocher de l'église de Tillé où ils trouvèrent des fusils cachés. Quinze blessés français qui se trouvaient à l'ambulance du Sacré-Cœur, furent envoyés en Allemagne malgré l'état très grave de leurs blessures.

Le 19 novembre, vers neuf heures du matin, trois uhlans qui s'en retournaient à Troissereux essuyèrent, en traversant Milly, quelques coups de feu tirés par des francs-tireurs en embuscade. Un cheval fut tué et un cavalier fait prisonnier. Quelques heures après 1,500 saxons se dirigeaient de Troissereux sur Milly, répandant sur leur passage le bruit qu'ils allaient mettre le feu à ce village.

Le garde champêtre de Milly revenait à ce moment du hameau de Campdeville. Il suivait un sentier qui longe la rivière et est distant de la route d'environ 500 mètres.

Les Prussiens l'aperçurent, et comme il était coiffé d'un képi, ils le prirent pour un franc-tireur. Un coup de feu lui traversa la poitrine et l'étendit roide mort.

L'adjoint au maire de Milly fut assez heureux pour obtenir que la commune ne fut pas incendiée et qu'elle ne payât aux Prussiens que des contributions en nature.

Le même fait se produisit dans la commune de Silly. Quelques jeunes gens ayant tiré des coups de fusil sur les Prussiens, la commune fut condamnée à payer une forte amende ou à livrer les jeunes gens. Elle préféra payer l'amende, et le maire fut retenu prisonnier jusqu'au versement intégral de l'indemnité.

Les fils télégraphiques entre Hermes et Berthecourt ayant été rompus sans qu'on ait jamais pu savoir par qui, — la population de ces deux villages est encore convaincue que ce sont les Prussiens eux-mêmes qui les coupèrent — un détachement prussien vint informer le maire de Hermes que si la commune ne versait pas une indemnité de 15,000 francs il allait être procédé au pillage de toutes les habitations.

Après avoir longtemps parlementé, la commune paya une partie de la somme exigée.

Berthecourt fut également obligée de verser une certaine somme comme indemnité de guerre.

Plusieurs incendies signalèrent à Guiscard le séjour des Prussiens. Ils étaient arrivés le 20 novembre et séjournèrent dans ce chef-lieu de canton jusqu'au 23. Le 21, un incendie se déclarait chez Mme veuve Lequeux. La population fit son devoir, mais les Prussiens s'efforcèrent d'entraver les secours et s'oublèrent même jusqu'à insulter et maltraiter ceux qui essayaient d'éteindre le feu allumé par leur coupable imprudence. Le maire de Guiscard fut frappé par des soldats ivres; la nuit du 21 un nouvel incendie ayant éclaté au haut du village, les Prussiens ne voulurent pas laisser les habitants l'éteindre et ils arrê-

tèrent, après les avoir battus, quelques citoyens qui s'étaient rendus sur les lieux du sinistre. Tous ces citoyens, y compris le maire de Guiscard, passèrent devant un Conseil de guerre qui pourtant, sur les instances de la population, les acquitta.

A Flavy-le-Meldeux, une indemnité de guerre de 500 francs est imposée à la commune et le général Dohna libelle ainsi le reçu de cette somme :

« 500 francs me sont remis du maire de Flavy-le-Meldeux
« comme amende de la commune à cause de quelques
« insultes qui *ont lieu* pendant la présence des troupes
« prussiennes à Flavy. »

« Flavy-le-Meldeux, 22 novembre 1870.

« Commandant DOHNA,

« *Général de brigade.* »

Tout pour l'Allemand est motif à contribution de guerre, à amende. Pas une des communes où il passe, n'est épargnée. Le premier mot de tout uhlán est : « Y a-t-il des troupes françaises dans les environs ? » — le second : « Il nous faut de l'argent. »

Deux voitures réquisitionnées à Villers-Saint-Genest, manquent à l'appel, la commune est mise en demeure de payer sur-le-champ 120 francs.

La commune d'Orrouy est imposée de 50 francs pour n'avoir pas exécuté « un ordre du commandant de Crépy concernant le rétablissement des poteaux indicateurs. »

Les Prussiens visitèrent la petite commune de Mareuil-la-Motte le 23 novembre. Sous prétexte qu'un cheval du train de l'artillerie s'était cassé une jambe, ils voulurent contraindre cette commune à leur en fournir un autre pour le remplacer. La municipalité de Mareuil-la-Motte refusa de leur donner le cheval qu'ils réclamaient ; ils se contentèrent alors de voler une vache et un porc.

Mais étant revenus quelques jours plus tard, ils prétendirent que sur le territoire de Mareuil ils avaient essuyé des coups de feu et ils intimèrent au maire l'ordre d'avoir à verser, dans un délai de vingt-quatre heures, la somme de 5,000 francs; passé ce délai, la commune devait être incendiée. Deux membres du Conseil municipal : MM. Billet (Désiré) et Dherviller-Lallouette, furent délégués auprès du sous-préfet de Compiègne pour prier ce fonctionnaire d'intervenir en leur faveur et d'expliquer que ce n'était pas sur le territoire de Mareuil que les coups de fusils avaient été tirés. Le Général Manteuffel fut obligé de se rendre à leurs observations et la commune de Mareuil ne paya pas les 5,000 francs.

A Thieuloy, les Prussiens brisèrent les fusils des pompiers et, sans motif sérieux, retinrent vingt-quatre heures prisonnier l'adjoint au maire. Des vols nombreux furent commis dans cette commune et ils la quittèrent en emportant une grande quantité de linge et d'objets mobiliers.

A Ecuilly, ils firent des réquisitions de viande, d'avoine et de souliers. Les habitants, sous la menace de voir leurs maisons pillées, durent donner les paires de chaussures qu'ils avaient. Ils volèrent quatre chevaux et un charriot et répondirent par des coups de plat de sabre aux réclamations de la population.

Beaulieu-les-Fontaines reçoit également la visite des uhlans. Trois malheureux blessés français, soignés au château de Beaulieu où une ambulance était établie, ayant été aperçus par des cavaliers allemands venant de Nesles, furent poursuivis par les Prussiens. Ils réussirent à s'échapper. Mais les uhlans ne cessèrent dès lors de surveiller étroitement cette commune.

Thiescourt (1) vit les Prussiens le 23 novembre. Ils arri-

(1) Du 23 au 27 novembre, l'occupation prussienne a coûté à cette commune la somme de 27,000 francs.

vèrent en grand nombre dans cette commune. Après avoir ordonné de préparer dans chaque maison du vin pour leurs hommes, les officiers allemands firent des reconnaissances dans la commune de Thiescourt. Ils s'étaient emparés du maire, M. Lefèvre, et l'ayant attaché sur un cheval, ils l'emmenèrent avec eux. « Il y a des francs-tireurs ici » ne cessaient-ils de répéter. Après trois heures de recherches infructueuses, ils rentrèrent à Thiescourt et rendirent au maire sa liberté. Mais se répandant dans la commune, ils s'y livrèrent à un véritable pillage; ils abattaient tous les animaux qu'ils trouvaient : bœufs, moutons, porcs. Dans ce village, ils se conduisirent en forcenés. M. Gachelin, maréchal-ferrant, ayant voulu réclamer contre un acte d'un soldat fut battu et arrêté, sa maison pillée et, sans l'intervention énergique du maire, elle eût été incendiée. M. Bourdon est menacé par un Prussien ivre qui lui tire un coup de fusil, mais heureusement sans l'atteindre. Chez M. Lesage, M. Lefèvre, maire, est obligé de prêter main-forte pour empêcher un Prussien de commettre un vol. Les Allemands quittèrent enfin Thiescourt le 27.

A Elincourt-Sainte-Marguerite, M^{me} Desnet (Auguste) est assommée par un soldat du 33^e de ligne.

A Frétoy, M. Sergent, trouvant sa maison envahie par les Prussiens, et ayant voulu protester, fut frappé et attaché au milieu d'une cour. Les Prussiens voulaient le fusiller. Un prêtre, l'abbé Auger, demanda et obtint sa grâce. Mais le malheureux Sergent, s'il échappa à la mort, n'échappa pas aux coups que, de nouveau et avant de le mettre en liberté, lui infligèrent les Prussiens. M. Sergent resta longtemps très malade des suites de cette correction digne de la Prusse.

De Gisors, les Prussiens envoyaient tous les jours des éclaireurs sur la route de Talmontiers. Le 30 novembre, les mobiles de la Seine-Inférieure surprirent ces uhlans

en reconnaissance et leur blessèrent un cheval et un homme. Trois heures après, les Prussiens occupaient la commune de Talmontiers en force et exigeaient une contribution de guerre de 3,000 francs qu'il fallut trouver en un quart d'heure pour éviter le pillage et l'incendie.

A Abbeville, un assassinat fut encore commis par nos ennemis. Quelques francs-tireurs embusqués près de la route nationale n° 181, dans le voisinage de deux auberges qui se trouvent sur cette route, tirèrent sur des éclaireurs prussiens qui passaient sur le chemin, un uhlan fut tué. Le maire d'Abbeville fut arrêté à la suite de cette affaire qui pourtant était toute naturelle. Après un jour de détention, les Prussiens relâchèrent le maire; mais dans la nuit des cavaliers allemands vinrent frapper à la porte de l'une des deux auberges, chez M. Gallon. Celui-ci, sans défiance, leur ouvrit. Les Allemands le saisirent, le frappèrent de leurs sabres. M. Gallon ayant essayé de s'enfuir, fut atteint d'un coup de fusil et les Prussiens se ruant sur lui le criblèrent de coups de sabres. On ne compta pas moins de 33 blessures sur son cadavre. Ce crime indigna tout le canton de Froissy et l'autorité allemande, loin de le blâmer et de le punir, l'approuva, disant que M. Gallon « avait bien pu donner des indications aux francs-tireurs » espérant par une telle accusation justifier le meurtre d'un homme sans défense !

CHAPITRE X

Respect des Prussiens pour les traités qu'ils passent avec les villes.

— Mouy. — Communiqués allemands. — Départ subit et retour des Prussiens à Beauvais. — Incident Dubos. — Exigence des Prussiens à Senlis. Ils veulent forcer les notables à monter sur les locomotives. — Chasses dans les forêts domaniales. — Les officiers allemands à Compiègne. — Bons fiduciaires. — Scrupules des Allemands pour se procurer de l'argent. — Aventure d'un avoué. — Pillage de magasins à Compiègne. — Arrestation, à Méru, de M. Cauchois. — Réponse de M. Benoist aux Prussiens demandant de l'argent. — Scènes sanglantes du Jeu de Paume, à Beauvais.

Dès leur arrivée dans les communes importantes, les autorités allemandes passaient avec ces villes des traités pour l'entretien et la nourriture de leurs troupes. Ces traités avaient un côté avantageux : ils mettaient les communes contractantes à l'abri de toute réquisition nouvelle. Mais avec une bonne foi toute punique, les Prussiens n'observèrent ces traités que selon leur bon plaisir. Un contrat à leurs yeux ne liait que la partie adverse. Le 29 septembre, l'intendance de l'armée de la Meuse signait, avec la ville de Mouy, une convention aux termes de laquelle Mouy s'engageait à fournir, à un prix déter-

miné, les aliments nécessaires à la nourriture de l'armée de la Meuse. Dans ce traité, il était spécifié expressément « *qu'au moyen de cet engagement aucune autre réquisition ne pouvait être imposée à la ville de Mouy* ». Le 2 novembre, au mépris des termes formels de la clause que nous venons de citer, Mouy était mis en demeure de fournir, dans le plus bref délai, toute la quantité d'étoffe de flanelle que les industriels de la ville avaient en magasin.

Cette mise en demeure brutale, et faite avec menaces de pillage et d'incendie dans le cas d'un refus, irrita vivement la population.

Mais cependant les fabricants de drap de Mouy, après s'être concertés, décidèrent d'obtempérer à la sommation des Prussiens ; ils sollicitèrent seulement du Conseil municipal une délibération reconnaissant qu'ils n'avaient effectué la livraison exigée que sous la pression de la force.

L'administration de Mouy adressa à l'Intendant de l'armée de la Meuse une protestation indignée contre cette réquisition « faite au mépris des conventions arrêtées entre Mouy et l'armée prussienne. » « En signant ces conventions, écrivait le maire, les représentants de la ville de Mouy pensaient que toute garantie était donnée pour la protection des propriétés et des habitants de la ville. »

L'intendant allemand ne daigna pas répondre à cette lettre. Il lui était difficile, en effet, de justifier la conduite de l'autorité supérieure allemande.

Les journaux de l'Oise publiaient, le 30 novembre, le communiqué suivant :

« NOTE COMMUNIQUÉE PAR LES AUTORITÉS PRUSSIENNES

« L'armée du général de Manteuffel a vaincu l'ennemi
« le 27, ayant repoussé la résistance sur toute la ligne

« entre la Celle et la Somme. Le combat s'est terminé à
« l'entrée de la nuit. Nous avons plusieurs mille prison-
« niers dont 100 non blessés.

« Le 28, l'armée prussienne est entrée à Amiens.

« Le 10^e corps d'armée, la 5^e division d'infanterie, la
« 1^{re} de cavalerie ont vaincu, le 28, près de Beaume-la-
« Rolande, plusieurs parties de l'armée de la Loire. Les
« ennemis ont éprouvé des pertes très considérables. —
« Un grand nombre de prisonniers.

« Nos pertes sont d'environ 1,000 hommes.

« La Fère a été prise, par la première armée, le 26. »

Ces notes, dont les chefs prussiens étaient prodigues, n'étaient rédigées que pour décourager les populations.

Le 3 décembre, cependant, toute la garnison de Beauvais abandonnait subitement la ville et se repliait sur Paris. En un instant, dans Beauvais, l'émotion est grande : le bruit se répand que les Français sont vainqueurs, que le général Ducrot occupe de fortes positions sur la Marne, qu'une sortie vigoureuse de Paris vient de débloquer la capitale, et les visages deviennent joyeux, et les douleurs, les souffrances subies, tout est oublié.

Dans leur précipitation à évacuer Beauvais, les Prussiens y avaient laissé pour environ 250,000 francs de marchandises, déposées à la gare ; ces marchandises y étaient en danger. L'autorité municipale ayant convoqué la garde nationale, établit un poste à la gare.

Mais un incident s'était produit au départ du dernier train emportant les Prussiens sur Paris. Au moment où le train se mettait en marche, un habitant de Beauvais, saisissant plusieurs pierres, les lança contre les wagons. Les vitres volèrent en éclat, mais personne ne fut blessé. L'administration municipale ignorait cet incident et grand aussi fut son étonnement quand revenant occuper Beauvais, le dimanche suivant, la garnison saxonne

rentra dans la ville menaçante et parlant de mettre le feu au quatre coins de Beauvais. Le major de Funcke fit arrêter l'habitant qui avait jeté la pierre, M. Dubos, demanda une indemnité de 250,000 francs à la ville et supprima les journaux qui paraissaient à Beauvais (1).

Le chef prussien envoya ensuite, au maire de Beauvais, cette note :

« *Monsieur Benoist, maire de la Ville de Beauvais,*

« Je veux que l'avis suivant soit affiché dans votre ville.

« AVIS

« Les journaux de Beauvais, en reproduisant les victoires de l'armée de Paris, ont été mal informés.

« L'armée de Paris a fait, il est vrai, des sorties dans les journées du 30 novembre et du 2 décembre, mais elles ont été victorieusement repoussées.

« L'armée de la Loire a été également battue le 2 décembre, près d'Arthenay.

« Il est de même, tout à fait inexact, que l'armée se replie en toute hâte sous Paris, elle continue au contraire sa marche vers le Nord.

« *Le commandant en chef à Beauvais,*

« VON FUNCKE. »

M. Dubos devait être fusillé ; il fut sauvé grâce à l'intervention de M. de Malherbe, vice-président du Conseil de Préfecture, dont la conduite durant toute l'occupation allemande fut des plus dignes et des plus courageuses.

De ce jour, l'exigence prussienne ne connut plus de

(1) Le 5 décembre, le *Journal de l'Oise* publiait cet avis :

« AVIS AUX ABONNÉS. — Le commandant des forces prussiennes qui ont réoccupé hier notre ville, a signifié à MM. Pere, Moisand et Noulens, que les trois journaux de Beauvais étaient supprimés.

« La publication du *Journal de l'Oise* sera reprise aussitôt que les circonstances le permettront.

« D. PERE. »

bornes dans toute l'étendue du département ; à chaque instant elle imposait aux habitants, sous les prétextes les plus futiles, des vexations inutiles et odieuses. Vers le 6 décembre, l'autorité militaire avertit la municipalité de Senlis que, pour assurer la sécurité des trains, chaque locomotive serait désormais accompagnée par un notable de Senlis qui ferait le voyage aller et retour.

La municipalité et la population protestèrent contre cette mesure au nom de la liberté individuelle et au nom de l'humanité. Cette protestation fut transmise au roi de Prusse ; mais elle n'eut aucun effet et il fallut s'exécuter.

Le maire adressa alors une proclamation à la population. En face d'un ennemi foulant aux pieds tout sentiment humain, toute résistance était impossible. Les conseillers municipaux devaient les premiers accompagner les locomotives ; les notables devaient ensuite être désignés par la voie du sort. Il fut également décidé que chaque personne requise ne céderait qu'à la force et attendrait que l'ennemi vint la chercher à son domicile.

Durant quelques jours, la population se soumit à cette pénible obligation ; le 20 décembre, les Prussiens acceptèrent une transaction : 10,000 francs payés par la ville leur parurent devoir mieux assurer la sécurité des trains que la présence, sur les locomotives, des notables de Senlis.

Comme passe-temps, les officiers généraux prussiens se livraient, dans l'arrondissement de Senlis, aux plaisirs de la chasse. Les forêts domaniales étaient parcourues en tous sens par leurs équipages. La forêt d'Ermenonville avait souvent les honneurs de la présence des princes Allemands, installés dans les domaines de Châalis. Une sommation fut même adressée au sous-inspecteur des forêts de Senlis de diriger ces chasses avec le concours de ses subordonnés. Ce fonctionnaire refusa énergiquement de se rendre à cet ordre, et les Prussiens parurent

cette fois enfin comprendre le sentiment qui inspirait ce refus. A défaut du personnel local, les princes Allemands et les hauts dignitaires étaient secondés, dans leurs chasses, par des gardes forestiers, chasseurs émérites, amenés d'Allemagne. Les attaques des veneurs avaient spécialement en vue le gros gibier, fréquemment expédié au quartier-général de Versailles.

A titre de document curieux, nous croyons devoir reproduire le texte d'une sommation adressée au sous-inspecteur des forêts par le prince de Wurtemberg :

« Par ordre du Prince de Wurtemberg, [qui viendra
« peut-être bien lui-même, doit être arrangée pour
« demain une chasse aux cerfs dans la forêt d'Ermenon-
« ville pour avoir de la nourriture pour nos soldats.
« Vous êtes priés de nous faire accompagner de vos
« gardes pour éviter des désagréments pour nous et pour
« vous-même. Le rendez-vous sera chez le brigadier
« demain matin à huit heures et il sera peut-être le mieux
« si vous seriez de la partie. Nous serions satisfait de
« vous voir.

« Si vous n'avez pas la bonté de venir vous-même ou du
« moins de nous faire accompagner, nous serons obligés
« de laisser dans vos forêts pendant quatorze jours, chez
« vous et chez vos gardes, des chasseurs qui tireront les
« cerfs dont nous avons besoin.

« Ermenonville, Maison-Blanche, 26 novembre 1870.

« Signé : Baron de SELITZING.

« Par ordre du prince de Wurtemberg.

« P. S. C. — Je vous prie aussi de *laisser ouvrir les*
« *barrières pour nous éviter de les couper.* »

Qu'en termes galants ces choses-là sont mises !

et quelle haute idée de son éducation de gentilhomme donne dans ces quelques lignes le baron de Selitzing, l'*alter ego* du prince de Wurtemberg !

Compiègne n'était pas plus épargné que les autres villes du département. Le 20 novembre, une partie de l'armée, commandée par le général de Mauteuffel, vint y séjourner quelques jours. Les généraux logèrent au Palais; les bâtiments des grandes et des petites écuries furent remplis de troupes.

Le soir du 20, dans la Galerie-Neuve eut lieu un grand dîner, les hommes de service de la régie furent obligés de servir à table. Les Prussiens se plaignirent pourtant du peu d'empressement que le régisseur du Palais, M. Brisson de Warville, avait mis à s'occuper de leur installation, et M. de Warville fut arrêté.

Le palais eut beaucoup à souffrir de la présence de ce corps d'armée, car tous les jours des milliers de soldats de toutes armes le visitèrent. Le deuxième étage fut même transformé en ambulance.

En temps ordinaire, l'état-major allemand habitait le château; la dépense de leur entretien y était considérable et tout entière à la charge de la ville. Trois conseillers municipaux s'en occupaient spécialement. Les autres membres du Conseil municipal s'étaient répartis les casernes, les logements, les vins, etc. Tous ces citoyens qui, spontanément, se dévouaient à la chose publique, avaient à subir bien des menaces, à supporter bien des injures. « Nous vous ferons prisonniers, leur disaient fréquemment les officiers allemands — mais soyez tranquilles vous aurez rang d'officier — vous serez bien traités en Allemagne. » Ces plaisanteries de corps de garde n'affaiblirent pas heureusement le zèle et l'activité des conseillers municipaux de Compiègne et ne les empêchèrent pas de remplir scrupuleusement leur mission.

Senlis avait émis des bons fiduciaires pour remplacer le numéraire absent. Compiègne, imitant cet exemple, le 20 octobre, décida qu'il serait fait une émission de bons de

circulation de 1 franc, 5 francs et 10 francs, pour une somme de 50,000 francs, garantie solidairement par les membres du Conseil. L'argent était rare, la monnaie surtout. Ces bons, portant chacun la signature de trois membres du Conseil, circulèrent très facilement et furent d'une grande utilité; car il fallait sans cesse payer quelque indemnité aux autorités allemandes. Ceux-ci faisaient argent de tout. C'est ainsi qu'ils mirent en faction un de leurs soldats blessés et prétendirent ensuite qu'on avait tiré sur ce soldat. Ils réclamèrent 40,000 francs. On résista, on prouva même qu'à l'endroit où le factionnaire était placé, il ne pouvait être atteint par un projectile venant du dehors, mais rien n'y fit. Tout ce que l'on put obtenir fut la réduction à 10,000 francs de la somme réclamée.

Une autre fois, un agent de police placé sur le trottoir de l'Hôtel de Ville, pour surveiller les abords du monument, eut la malencontreuse idée de faire remarquer à un officier prussien monté sur ce trottoir qu'il ne pouvait y rester. Plainte du Prussien qui se prétendit insulté et nouvelle réclamation à la ville de Compiègne, qui dut payer cette fois... une voiture à quatre roues à l'Etat-major.

C'est vers cette époque qu'arriva, à un honorable avoué de Compiègne, une aventure fort gauloise et qui égaya un moment la ville. Passant devant un poste prussien, cet avoué fit, pour parler avec du Cange: « une vilénie appelée pet », en disant: « Ça c'est pour Guillaume! »... L'officier qui commandait le poste le fit immédiatement arrêter. Traduit devant un Conseil de guerre, l'avoué, trop imitateur de Panurge, fut acquitté après une défense des plus spirituelles et des plus originales, défense qui prouva aux Allemands qu'il y avait un terrain sur lequel nous étions invincibles, et que la vieille gaieté française restait inébranlable au milieu de nos revers.

Le 27 décembre, des officiers saxons se présentèrent à la mairie, vers midi, et demandèrent une grande quantité de denrées diverses : 1,800 jambons, 200 couvertures, etc..., en exigeant que la livraison en fût faite dans un délai de deux heures. L'administration municipale ayant déclaré qu'il lui était impossible de se procurer ce qu'ils réclamaient, « Si vous ne les donnez pas, répondirent les officiers, nous les prendrons. » Vers quatre heures, en effet, officiers et soldats entrèrent dans les magasins et firent main basse sur les marchandises qui s'y trouvaient. Les officiers donnaient des reçus pour qu'on ne put dire qu'il y avait pillage ; mais les soldats ne se gênaient pas pour prendre ce qui leur convenait sans en donner le moindre reçu. Ce grave incident provoqua une vive émotion dans toute la ville. Heureusement que, sur les instances de la municipalité, les chefs allemands qui habitaient le château intervinrent, et une grande partie des marchandises volées fut, le lendemain, rapportée à l'Hôtel de Ville.

Méru, une des communes importantes du département, n'avait pas eu jusqu'ici trop à souffrir de l'occupation ennemie. Le 13 décembre, à la suite d'un article paru dans le *Journal de Méru*, disant que les mouvements tentés par les Prussiens n'avaient pas réussi, la ville fut condamnée à payer aux autorités allemandes 50,000 francs (1) et le rédacteur du journal, M. Cauchois, fut arrêté.

Une somme de 7,600 francs fut immédiatement réunie et

(1) L'ordre de payer les 50,000 francs était ainsi conçu :

« Selon les ordres de S. A. R. le prince de Saxe, général en chef
« de l'armée de la Meuse, la ville de Méru a une contribution à payer
« de 50,000 francs, parce qu'elle a permis la circulation de nouvelles
« malines. Si le paiement n'aura pas lieu de suite, la ville aura à
« payer le double et recevra une garnison qui restera jusqu'au paie-
« ment de la contribution. Il faut que le paiement soit fait jusqu'à
« midi.

« Signé : VON DIEZELSKI,
« Chef d'escadron au 7^e dragons. »

versée entre les mains de l'officier commandant le détachement qui était venu arrêter M. Cauchois. Une députation fut ensuite envoyée auprès du prince de Saxe pour obtenir la réduction, à 10,000 francs, de la somme imposée. Le prince de Saxe consentit à modérer la contribution à ce chiffre.

Pendant ce temps, M. Cauchois parcourait en prisonnier toute l'Allemagne, au milieu d'une température d'une rigueur exceptionnelle. Il fut interné à la forteresse de Dantzig, où il passa l'hiver (1).

Les Prussiens continuaient à pressurer Beauvais. Le 16 décembre, sous prétexte que quelques wagons appartenant aux Allemands auraient été incendiés, le général de Lippe frappa Beauvais d'une contribution de 60,000 francs. La ville était à bout de ressources ; la municipalité refusa de payer. Les Prussiens ayant, le 24, réclamé un à-compte, M. Benoist répondit au chef allemand : — « Je vous ai dit que nous ne pouvions pas payer cette nouvelle contribution ; tout ce que je puis faire, c'est de donner l'ordre au crieur public d'informer la population que vous avez besoin d'argent. Peut-être pourrez-vous réunir ainsi quelques milliers de francs !... »

Malgré leur rapacité et leur impudence, les Prussiens reculèrent devant le moyen indiqué par le maire de Beauvais, et ils n'insistèrent plus pour le paiement de cette contribution de guerre.

Quelques jours plus tard se produisit un des incidents les plus douloureux de cette douloureuse époque :

Le 26 décembre, les Prussiens avaient annoncé l'arrivée d'un convoi de prisonniers français blessés. Cette nouvelle se répandit bientôt dans tout Beauvais et un grand nombre d'habitants, ayant à la hâte réuni des vivres, des vête-

(1) M. Cauchois ne rentra à Méru qu'après l'armistice.

ments, se portèrent au devant du convoi du côté de la route d'Amiens.

Vers deux heures, entourées par un détachement de hussards bleus et de quelques uhlans, une dizaine de charrettes chargées de blessés français entrèrent dans Beauvais.

Passant devant l'hospice, le convoi se dirigea vers le Jeu de Paume. Les prisonniers devaient être logés à la caserne Saint-François.

Sur tout le parcours, nos infortunés soldats ne voyaient que des visages sympathiques, compatissant à leurs malheurs et leur envoyant des mots affectueux et des consolations. Des citoyens fendaient la haie formée par l'escorte allemande pour venir leur distribuer du pain, du tabac, du linge, etc.

Le convoi était arrivé devant la caserne Saint-François ; les premières charrettes venaient de franchir la grille quand une brave femme vint jeter à son tour un paquet de vêtements à un soldat couché sur la dernière charrette. Un officier prussien, qui se trouvait à côté du soldat français, voulut s'emparer de ce paquet ; le soldat refusant de le lui donner, l'Allemand dégaina et leva sur lui son sabre.

Un cri d'indignation s'échappa de toutes les poitrines ; vingt bras se levèrent contre l'officier et un mouvement se produisit dans la foule.

L'officier allemand aussitôt, sans tenir compte qu'il n'y avait là que des femmes, des enfants, des gens sans armes, sans défense, donna l'ordre aux hussards de charger ces citoyens qui avaient osé protester contre sa lâche brutalité. Les hussards, le sabre au poing fondent sur la foule : celle-ci effarée, poussant des cris d'épouvante, prend la fuite. Les cavaliers prussiens frappent à droite, à gauche ; des blessés jonchent le sol, un coup de fusil est tiré par un hussard, un homme tombe et alors,

fiers de leur bravoure, les Prussiens rentrent à la caserne. « Ils nous avaient, disaient-ils, donné une leçon. »

On vint relever les blessés; un seul avait une blessure grave, c'était M. de Marthe. La douleur du père, qui était à côté de son fils quand il fut frappé par la balle allemande, avait quelque chose d'effrayant... Dans la nuit, M. de Marthe mourut.

Cette soirée-là, dans toutes les maisons de Beauvais, on pleura. Une colère patriotique était dans tous les cœurs; mais colère, hélas! impuissante et pour calmer la surexcitation des esprits, la municipalité dut adresser cet appel à la population :

« En présence des faits regrettables qui se sont passés
« dans la journée d'hier, faits que l'autorité prussienne
« elle-même nous a déclaré déplorer et qui, d'après elle,
« ne seraient que le résultat d'un accident, l'administra-
« tion ne peut qu'inviter les habitants à éviter toute
« espèce d'attroupement.

« Nous faisons appel à tous les hommes de cœur pour
« les engager à conserver, au milieu de nos douloureuses
« épreuves, le plus grand calme et la dignité qui convient
« à nos malheurs.

« La responsabilité de l'administration est grande et
« nous comptons sur le bon vouloir de tous pour faciliter
« notre tâche. »

CHAPITRE XI

Avis de la nomination de M. de Schwartzkoppen comme préfet de l'Oise. — Arrivée du préfet prussien. — Sa première entrevue avec les autorités municipales. — M. de Schwartzkoppen. — Belle conduite des employés français. — Création d'un second gouvernement de la France du Nord. — Le préfet prussien et la population. — Responsabilité des communes. — La poste française. — Les sonneries des églises. — Arrêté du préfet prussien augmentant les attributions des maires. — Abolition des lois françaises sur la conscription. — Arrestation du maire de Senlis. — Suppression des postes françaises. — Création des postes allemandes. — M. Doniol, directeur des postes françaises, organise un nouveau service. — Dévouement des employés des postes.

Le département de l'Oise, depuis le jour de son occupation, avait pu apprécier l'esprit systématiquement hostile et brutal de l'autorité militaire allemande; il allait lui être donné de connaître l'autorité civile prussienne. A la tête de tous les départements envahis, l'état-major général allemand appelait des fonctionnaires qu'il qualifiait du titre de préfet. Ces soi-disant préfets recrutés le plus souvent parmi les agents politiques secrets — témoin le sieur Jonas, secrétaire général de la Haute-Marne — avaient pour mission de battre monnaie et de mettre en coupe réglée les départements qu'ils étaient chargés

« d'administrer ». Aucun ne faillit à cette tâche et tous — surtout le baron de Schwartzkoppen chargé de rançonner l'Oise — répondirent à l'attente de celui « qui faisait la guerre aux soldats et non aux citoyens français. »

C'est en ces termes que le 26 décembre, du quartier général d'Amiens, le baron de Manteuffel, informait les habitants de l'Oise de la nomination de M. de Schwartzkoppen :

« J'informe les autorités et habitants du département
« de l'Oise, ainsi que tous ceux que cela concerne, que le
« préfet de l'Oise ayant quitté son poste, je viens de
« charger M. le baron de Schwartzkoppen, de l'admini-
« stration de ladite préfecture, et qu'il va entrer en
« fonctions dès le 29. de ce mois.

« Si le maintien de l'ordre et la marche régulière de
« l'administration sont désirables dans l'intérêt de
« l'armée, ils sont bien plus nécessaires encore au bien-
« être des communes et de la population. J'engage donc
« tous les bons citoyens, fonctionnaires et habitants du
« département de l'Oise, à respecter et suivre stricte-
« ment les ordres qui vont émaner de la préfecture. »

Ainsi qu'on le voit par ces lignes, l'intérêt seul du bien-être des communes et des populations avait déterminé le gouvernement allemand à pourvoir la préfecture de Beauvais d'un préfet. La suite nous apprendra de quel poids pesèrent dans les décisions du fonctionnaire allemand les considérations invoquées par M. de Manteuffel.

M. de Schwartzkoppen ne tarda pas à rejoindre son poste. Le 29 décembre, il arrivait à Beauvais et descendait à l'hôtel du Cygne.

Dès sa première entrevue avec les autorités municipales, le préfet prussien affecta une attitude arrogante et pleine de morgue. Avisés de son arrivée, le maire et ses adjoints se rendirent auprès de lui. Il les reçut en manche

de chemise et sans daigner répondre à leur salut; il leur exprima très vivement son mécontentement de n'avoir pas été reçu officiellement à la gare. « Si un préfet français, leur dit-il, était venu à Beauvais, vous vous seriez empressés d'aller lui présenter vos hommages, pourquoi n'avez-vous pas agi de même envers moi, représentant le gouvernement de Sa Majesté le roi de Prusse ? »

Cet agent allemand ne comprenait pas qu'il était en pays conquis, et que le Français qui aurait fait auprès de lui la démarche dont il parlait se serait déshonoré.

Le maire de Beauvais d'ailleurs le lui fit entendre, et dans cette entrevue M. de Schwartzkoppen put se rendre compte qu'il avait en face de lui des magistrats au patriotisme élevé et aux âmes fortement trempées qui ne se laisseraient intimider ni par ses menaces, ni par ses violences.

A la suite de l'armée allemande venaient des gens de tous pays : des « gitanos », des bohémiens, des mendiants; à la suite de l'état-major, assis sur ses fourgons, la Prusse triomphante amenait chez nous des nuées « de reptiles », de journalistes sans foi, des *Presshusars* ou cosaques de la presse, des gentilshommes sans le sou, dont la fortune était à refaire, ou surtout à faire.

A quelle catégorie appartenait M. de Schwartzkoppen? ses actes administratifs le diront suffisamment pour que nous n'ayons pas besoin d'insister; nous nous contenterons seulement de donner une légère esquisse de l'agent représentant S. M. Guillaume dans l'Oise, ainsi qu'il ne cessait de le répéter.

M. de Schwartzkoppen était un grand blond, aux yeux d'un bleu très foncé; le regard était faux et mauvais. Fort recherché dans sa mise, il était des plus infatués de son titre de baron, qu'il faisait à tout bout de champ sonner très haut. Il parlait assez correctement le français.

Ancien habitué des brasseries allemandes, M. de Schwartzkoppen en avait gardé les mœurs. Ses nouvelles fonctions ne modifièrent pas ses goûts, et dans les salons de la préfecture retentit bien souvent le fameux refrain « *Gaudeamus juvenes dum sumus* », pendant que, méprisant ce qu'il avait adoré, la blonde bière était remplacée dans les coupes par le pétillant vin de Champagne. Le vin de Champagne fut, pendant tout le séjour de M. de Schwartzkoppen, une de ses faiblesses, et toutes les fois qu'il put en faire réquisitionner quelques paniers, il ne manqua pas d'en saisir l'occasion avec le plus grand empressement.

Dans la *Police secrète prussienne*, M. Tissot a publié des lettres écrites pendant la guerre, par leurs femmes, à des Allemands chargés de quelques fonctions dans les départements envahis. Si l'on compare ces lettres à celles qu'écrivait M^{me} de Schwartzkoppen à son mari, on y retrouve les mêmes avis, les mêmes conseils : « Tâche de
« profiter de ta situation, recommandait M^{me} de Schwartz-
« koppen. Tu as le pied à l'étrier ; n'oublie pas que tu as
« des enfants et que notre position réclame de ta part beau-
« coup d'ordre et d'économie. » « Sois raisonnable, »
« ajoutait-elle dans une autre lettre, « évite de faire des
« folies qui cette fois pourraient bien à tout jamais briser
« ton avenir. » Ces sages recommandations prouvent que M^{me} de Schwartzkoppen n'avait qu'une confiance relative en la modération et la sagesse de son mari. La conduite du préfet prussien n'était pas, il est vrai, de nature à calmer les craintes de cette prévoyante mère de famille et, comme les événements le montreront, M. de Schwartzkoppen ne tint aucun compte des prudentes exhortations de sa femme.

A peine installé à la préfecture, M. de Schwartzkoppen s'occupa d'organiser les bureaux qu'avaient désertés tous les employés français.

Informé, le 26, de la nomination d'un préfet allemand, M. de Malherbe, le vice-président du Conseil de préfecture, avait réuni aussitôt tous les employés de la préfecture.

« Un préfet prussien, leur avait-il dit, va arriver ; en ce
« qui me concerne, dès aujourd'hui mon devoir est tout
« tracé : tant qu'il y sera, je ne mettrai jamais les pieds
« dans cette préfecture ; voyez, messieurs, ce que vous
« déciderez de faire vous-mêmes. »

La réponse de ces braves employés ne pouvait faire doute. Ils suivirent tous M. de Malherbe dans sa retraite. Mais grâce à leur dévouement, l'administration française continua de fonctionner. Chaque jour, ils allaient prendre les instructions de M. de Malherbe et sous sa direction, avec un zèle admirable, ils correspondaient avec les agents et les maires français. Les traitements de bon nombre de fonctionnaires purent ainsi être régulièrement payés, et les serviteurs de l'Etat ne se sentant pas abandonnés rivalisèrent de courage et de fermeté dans l'accomplissement de leur tâche professionnelle.

Ne pouvant contraindre les employés français à reprendre leurs services, M. de Schwartzkoppen eut recours à des agents prussiens. Il s'adjoignit un secrétaire général, M. Gehl, dont le rôle fut très effacé.

En occupant la préfecture, les Prussiens s'empres-
sèrent de rechercher dans les bureaux tous les dossiers
qui pouvaient leur être utiles : les budgets des communes,
les rôles des contributions, les récépissés des permis de
chasse, etc. Ils ne trouvèrent que des renseignements
incomplets ; des mains prudentes avaient fait disparaître
ces documents, qui ne furent cependant pas tous détruits.
Pour les récépissés des permis de chasse, par exemple,
l'employé chargé du soin de les cacher, s'était contenté
d'en faire une volumineuse liasse sur laquelle il avait
écrit en énormes caractères : *Renseignements sur la peste
noire de 1864*. Les Prussiens, nous n'avons pas besoin de

l'ajouter, n'eurent garde d'ouvrir un dossier ayant une telle étiquette!

L'administration de M. de Schwartzkoppen dépendait de la seconde province créée le 8 janvier 1871 par le roi de Prusse. Cette seconde province, composée des départements de Seine-et-Oise, de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Inférieure, d'Eure-et-Loir et du Loiret, avait à sa tête le lieutenant général de Fabrice (1), ministre de la guerre du royaume de Saxe. La résidence du gouverneur fut fixée à Versailles. Un commissaire civil fut placé près de ce nouveau gouvernement et le conseiller privé de Nostitz-Walwitz fut appelé à cette fonction.

Les premiers actes de M. de Schwartzkoppen témoignèrent de sa constante préoccupation de se procurer de

(1) En prenant possession de son poste, M. de Fabrice adressa cette proclamation aux habitants de la seconde province :

« Sa Majesté le Roi de Prusse, général en chef des armées allemandes, du consentement de Sa Majesté le Roi de Saxe, mon auguste Maître, a daigné me nommer gouverneur général du département de Seine-et-Oise, ainsi que des départements du Nord de la France, occupés récemment par les troupes alliées et ne faisant pas partie du gouvernement général de Reims, savoir : les départements de la Somme, de l'Oise, de la Seine-Inférieure, d'Eure-et-Loir et du Loiret.

« En portant cette nomination royale à la connaissance des départements susnommés, je suis en droit d'attendre de la part de leurs populations, ce qui est d'ailleurs de leur propre intérêt, une conduite calme et prévenante. J'ai aussi le ferme espoir que chacun s'abstiendra, soit directement, soit indirectement, de tout acte hostile ou contraire aux intérêts des armées allemandes.

« J'ordonne principalement aux autorités gouvernementales et municipales de suivre strictement les ordres que le gouvernement général leur fera parvenir par ses organes, et les invite à me prêter leur concours pour subvenir, sans trop de difficultés, aux exigences de la situation actuelle.

« Résolu de maintenir et de protéger, autant que possible, chacun dans sa propriété, de répartir équitablement les charges, et de veiller à la sécurité publique, j'espère que je ne serai pas contraint d'user des sévérités résultant des droits de la guerre.

« Versailles, le 6 janvier 1871.

« *Le gouverneur général en résidence à Versailles,*

« Lieutenant général DE FABRICE,

« Ministre d'Etat. »

l'argent. Les moyens violents ou honteux répugnaient peu à sa nature, et il ne s'arrêtait à aucune considération dès qu'il croyait avoir trouvé un prétexte à indemnité ou à amende. Une lettre de M. Benoist, maire de Beauvais, considérée comme écrite « en termes insolents » valut à son auteur une amende, et ces amendes n'étaient pas toujours pour le roi de Prusse.

Entre les municipalités françaises et le préfet prussien, ne s'établit aucun rapport. A la morgue hautaine de l'agent allemand, les maires opposèrent l'attitude la plus dédaigneusement fière. Si, pour l'Allemagne, M. de Schwartzkoppen avait le titre de préfet, pour nos populations il ne fut toujours que le représentant de « l'ennemi ». Et d'ailleurs, au lieu d'apporter un adoucissement, un soulagement quelconque aux maux, aux charges dont elles étaient accablées, le fonctionnaire prussien semblait heureux de contribuer à augmenter leur dure et cruelle situation. Aux plaintes dont quelques maires se faisaient auprès de lui l'écho, il répondait d'un ton plein d'insolence :

« Est-ce nous qui vous avons déclaré la guerre ! Vous « l'avez voulue ; supportez ce qui n'est après tout que les « lois de la guerre ! » M. Floquet, maire de Compiègne, lui ayant écrit pour lui exposer la situation malheureuse de cette ville, en reçut la réponse suivante :

« Beauvais, 15 janvier 1871.

« Monsieur le maire,

« Les charges et les sacrifices imposés à l'arrondissement de Compiègne, dont vous faites mention dans « votre lettre du 5 janvier, sont les conséquences naturelles et inévitables de la guerre, et ce n'est qu'après « la conclusion de la paix que toutes les charges seront « réparties entre toutes les communes de France.

« Ce n'est pas à moi qu'il convient et qu'il appartient

« d'amoindrir vos charges et d'apporter un soulagement
« aux maux dont souffre l'arrondissement de Compiègne.
« Au contraire, je dois appeler votre attention et la
« sollicitude de vos collègues, sur les moyens de pour-
« voir aux impôts directs et indirects, et aux contribu-
« tions en argent, à verser lors de l'occupation par
« l'armée allemande. »

La responsabilité des communes avait été déjà déclarée à maintes reprises par les Prussiens. M. de Schwartzkoppen, par un arrêté en date du 6 janvier, l'établit de la façon la plus nette. « Les communes, était-il dit dans cet arrêté, « sont responsables de tous les dégâts faits dans leur rayon, « aux routes, chemins de fer et télégraphes. Elles seront « punies d'une amende que le préfet fixera. » La quotité de l'amende laissée à la libre disposition du préfet, c'était laisser le champ libre à l'arbitraire ; M. de Schwartzkoppen en profita.

Le colportage, la vente des journaux ne tardèrent pas à attirer l'attention de M. de Schwartzkoppen, et il adressa à ce sujet une circulaire aux maires des communes du département :

« J'ai appris, Monsieur le Maire, disait-il, qu'il paraît
« dans le département de l'Oise des journaux qui sont
« colportés ou expédiés par la poste française. Je m'em-
« presse de vous avertir que sans la permission d'un
« préfet de S. M. le Roi, aucun journal français, ni livres,
« brochures, gravures, photographies, ne peuvent plus
« paraître ni être colportés ou distribués au départe-
« ment. Les rédacteurs qui ont la concession de publier
« un journal, sont obligés de remettre, avant la mise en
« circulation, un exemplaire au secrétariat général de la
« Préfecture.

« Je vous invite, Monsieur le Maire, à prendre les
« mesures nécessaires pour que cet ordre soit publié dans

« les communes de votre canton, à surveiller l'exécution
« de cet arrêté et à m'accuser réception de cette lettre. »

Et en même temps, il écrivait au directeur de la poste française :

« Monsieur le Directeur,

« Je reconnais volontiers le grand intérêt que toute la
« population du département de l'Oise prend à voir fonc-
« tionner sans interruption la poste aux lettres fran-
« çaises, et à l'heure qu'il est je ne juge pas encore
« nécessaire un contrôle sur les correspondances pri-
« vées. Pourtant, il va de soi-même que des journaux
« français qui ne sont pas approuvés par un préfet de
« S. M. le Roi ne doivent pas être distribués.

« J'ai donné des ordres relatifs à ce sujet aux maires du
« département et porte cela à votre connaissance. »

Ces deux lettres faisaient pressentir les intentions de l'autorité allemande, qui n'osait pas brutalement et *ex abrupto* supprimer sans raison la poste française et déclarer qu'il lui fallait contrôler les lettres privées. La population ne se fit pas d'illusion. Jusque-là les bureaux de poste avaient fonctionné. En octobre 1870, les seuls bureaux de Clermont et de Compiègne avaient été fermés une dizaine de jours. Réouverts quelque temps après, ils avaient pu fonctionner ostensiblement; seul le bureau de Chantilly avait été interdit depuis le 23 novembre. Tous les autres établissements du département profitaient de cette sorte de tolérance, éludant le mieux possible les conditions imposées sur quelques points par les commandants allemands, celle notamment de n'expédier que des lettres non cachetées, notifiée aux receveurs de Clermont, Creil et Mouy. L'autorité civile allait supprimer tout ce que l'autorité militaire avait toléré jusqu'à ce jour.

Par une mesure de vexation bien inutile, M. de

Schwartzkoppen, malgré la célèbre *Chanson de la Cloche*, du poète allemand, interdisait, le 9 janvier, la sonnerie des cloches des églises et il notifiait en ces termes sa décision à M. l'Evêque de Beauvais :

« Monseigneur,

« J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je
« suis informé des abus bien regrettables et coupables
« qui se font sur plusieurs territoires occupés par les
« troupes allemandes en fait des sonneries et des tinte-
« ments qui servent à donner à l'ennemi un signe quel-
« conque.

« Je juge de mon devoir, Monseigneur, de vous faire
« part des ordres bien précis et sévères qui sont donnés
« aux commandants et aux militaires pour mettre un
« terme à cet abus là où il est exercé.

« Ce n'est que pour le service divin seulement qu'il est
« permis, dès à présent, de se servir des cloches.

« J'ai la conviction, Monseigneur, que le clergé de mon
« département ne se rendra pas coupable sous ce rap-
« port ; la non-obéissance de mes ordres pourrait
« entraîner de graves conséquences parce que le clergé
« est responsable de tout ce qui concerne les églises.
« Les lois martiales sont applicables à tout le monde dans
« les territoires de la France occupés par nos armées. »

Justement ému de cette interdiction, l'évêque de Beauvais, M. Ginoux, répondit aussitôt au préfet allemand :

« Monsieur le Baron,

« Je ne connais pas, dans tout mon diocèse, une seule
« paroisse où les cloches servent à un autre usage qu'au
« culte catholique. Seulement, d'après la coutume, on
« sonne dans les campagnes, pour l'ouverture des écoles ;
« on sonne également trois fois le jour pour l'*Angelus*.

« J'ai déjà eu l'occasion de conférer deux fois rela-
« tivement aux sonneries avec MM. les Commandants

« prussiens ; ils ont reconnu qu'il n'y avait eu aucun
« abus. ».

M. de Schwartzkoppen n'en maintint pas moins sa décision.

Le 13, paraissait un nouvel arrêté portant augmentation de pouvoirs des maires.

Cet arrêté était ainsi conçu :

« Vu que les employés de l'administration publique
« ont quitté leur poste ;

« Vu qu'une administration réglée, en tant que les
« circonstances le permettent, est dans l'intérêt des
« habitants du département;

« Nous arrêtons :

« Article premier. — MM. les maires sont munis de
« leurs fonctions, en tant qu'il sera nécessaire.

« Art. 2. — MM. les maires des chefs-lieux des cantons
« fonctionneront en outre comme organes de transmis-
« sion, de notification, d'information, de surveillance
« et de contrôle dans les communes de leur canton, et ils
« seront investis de l'autorité nécessaire de commande-
« ment.

« Art. 3. — Le recours direct au préfet est libre dans
« tous les cas que les maires ou les particuliers ont lieu
« de se plaindre des dispositions des maires.

« Art. 4. — Nous prêterons main-forte à MM. les
« maires en cas d'opposition contre cette augmentation
« de leurs pouvoirs. »

Nous n'avons pas besoin de dire que pas un maire du département ne demanda « main-forte aux Allemands » et que tous se gardèrent bien d'être les organes de surveillance, de contrôle et d'information dont parlait M. de Schwartzkoppen, se croyant en présence d'une nation ayant perdu tout sens moral et dépourvue de tout sentiment patriotique.

Quelques jours plus tard le préfet prussien, prodigue d'arrêtés, en publiait un abolissant toutes les lois sur la conscription :

« Nous, préfet royal du département de l'Oise,

« Arrêtons :

« 1° Toutes les lois françaises, sur la conscription, la
« garde mobile, la garde mobilisée, etc., etc.;

« 2° Tous les décrets du gouvernement français sur
« l'appel aux armes, la levée en masse et l'enrôlement,
« soit à l'armée régulière, soit à la garde mobile séden-
« taire ou mobilisée, soit aux francs-tireurs ou une autre
« troupe quelconque, sont abolis et déclarés nuls
« d'avance ;

« 3° En cas de départ ou d'absence non motivé d'un
« individu inscrit, les parents ou tuteurs, et à leur
« défaut, la commune, seront frappés d'une amende de
« 100 francs pour chaque individu absent et pour chaque
« jour d'absence ;

« 4° Les maires sont personnellement responsables de
« veiller à l'exécution de cet ordre et dénoncer les
« absents. »

En exécution de cet arrêté, le commandant d'Etape, qui représentait à Senlis l'autorité prussienne, enjoignit à la municipalité de lui livrer la liste des hommes de 21 à 40 ans et celles des jeunes gens qui devaient tirer au sort. La municipalité refusa. Le commandant d'Etape ordonna aussitôt l'arrestation de M. Odent, maire de Senlis et de M. Chalmin, son adjoint. Ces deux courageux citoyens furent internés à l'Hôtel de Ville. Cette double arrestation causa une vive irritation dans la ville ; les Allemands, qui disposaient en ce moment à Senlis de peu de troupe, craignirent une collision, ils relâchèrent MM. Odent et Chalmin.

Le 18 janvier, M. de Schwartzkoppen dévoila enfin ses intentions au sujet de la poste française :

« Monsieur le Maire, écrivit-il, Vu l'abus que la poste
« aux lettres et les messageries se permettent en colpor-
« tant de fausses nouvelles et en aidant la correspon-
« dance avec le gouvernement de Bordeaux, j'arrête
« que tous les bureaux de la poste aux lettres seront
« fermés et que toutes les messageries cesseront leur
« service, puisque les maires organisent provisoirement
« un service de courrier d'une commune à l'autre pour la
« distribution et collection de la correspondance officielle;
« Beauvais est le centre de cette organisation et toute
« cette correspondance est soumise au contrôle de la
« préfecture.

« M. le maire de Beauvais fera multiplier cet
« arrêté pour toutes les communes du département
« de l'Oise et l'expédiera aussitôt que possible. Les
« maires sont personnellement responsables pour tous
« les abus qu'on pourrait faire avec cette organisation. »

Le 20 ou le 21, l'arrêté créant la poste allemande était publié :

« Nous, préfet royal du département de l'Oise, arrê-
tons ce qui suit :

« Article premier. — Les postes françaises ont cessé
« de fonctionner dans le département de l'Oise.

« Art. 2. — Elles sont remplacées par les postes alle-
« mandes.

« Art. 3. — Celles-ci sont autorisées à accepter et à
« expédier :

« 1° Des lettres ordinaires et chargées sans déclaration
« de valeur ;

« 2° Des journaux et imprimés de toute nature ;

« 3° Des abonnements sur tous les journaux, excepté

« sur ceux qui paraissent dans les territoires français
« non occupés par les troupes allemandes ;
« 4° Des échantillons de marchandises ;
« 5° Des envois d'argent à la concurrence de 2,000 francs
« pour l'Allemagne du Nord, la Bavière, le Wurtemberg
« et la Bade. »

Et comme complément :

« Nous, préfet impérial du département de l'Oise,

« Arrêtons :

« Article premier. — Des bureaux de poste sont établis
« à Beauvais, Creil, Compiègne, Crépy et Chantilly.

« Art. 2. — Les maires des chefs-lieux d'arrondisse-
« ment sont tenus d'envoyer (trois fois par semaine), au
« bureau prussien de leur arrondissement, un agent qui
« apportera la correspondance de l'arrondissement et
« sera chargé de retirer les paquets et lettres destinés à
« son arrondissement.

« Art. 3. — Les maires des chefs-lieux de canton
« enverront (trois fois par semaine), à la mairie du chef-
« lieu d'arrondissement, un agent qui apportera la cor-
« respondance du canton et retirera les paquets et lettres
« à destination du canton.

« Art. 4. — Les maires des différentes communes de
« chaque canton sont obligés d'envoyer à la mairie du
« chef-lieu du canton un agent qui apportera les corres-
« pondances de la commune, et retirera les paquets et
« lettres destinés à la commune.

« Beauvais, le 21 janvier 1871.

« Baron de SCHWARTZKOPPEN. »

L'autorité prussienne exécuta avec sévérité ces arrêtés ;
les bureaux de poste furent fermés ; à Senlis et à la Cha-
pelle-en-Serval les titulaires furent maltraités.

Mais le patriotisme des fonctionnaires français trompa
la vigilance des Allemands ; la poste française fonctionna

dans le département de l'Oise en dépit des instructions de M. de Schwartzkoppen, A la tête de cet important service était un directeur d'une grande valeur et d'une rare énergie, M. Doniol. Il comprit la gravité de la mesure qui fermait le bureau de poste de Beauvais. Là, en effet, se centralisait le service de manipulation et de transmission des correspondances de et pour tout le département, assuré en temps ordinaire par les bureaux ambulants fonctionnant sur les chemins de fer. Renoncer à tenter de maintenir ce service, c'était donc arrêter non seulement tout le mouvement postal du département de l'Oise, désormais réduit à quelques relations exclusivement locales, mais encore suspendre le transit des correspondances des parties limitrophes de la Seine-Inférieure, de l'Eure, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de la Somme et de plus de la moitié de l'Aisne qui n'avaient plus de débouché; c'était enlever aux courageux fonctionnaires qui se dévouaient aux intérêts de leur pays tout moyen de correspondre le avec gouvernement; c'était apporter une entrave sérieuse aux autres services publics qui pouvaient encore fonctionner; c'était enfin priver de nouvelles et de tout secours de leurs familles un grand nombre de ceux qui luttaient pour la défense du territoire.

Pénétré de la mission que la poste avait à remplir dans ces circonstances douloureuses, et malgré les difficultés d'exécution d'un service dont l'importance augmentait naturellement les dangers, M. Doniol n'hésita pas à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour transporter dans une localité voisine, où les courriers modifiant leur itinéraire venaient aboutir, une partie du personnel du bureau de Beauvais qui, en cas d'alerte, devait se réorganiser sur un autre point déterminé à l'avance.

Les conséquences possibles d'une pareille résolution

n'étaient que trop connues, car le receveur de Clermont, M. de Solignac, d'abord arrêté et enfermé dans un cachot pour avoir suivi les instructions de son directeur, venait de rejoindre, à la citadelle d'Amiens, le directeur et le contrôleur de la Somme, et cependant tous les agents et sous-agents dont M. Doniol avait réclamé le concours, répondirent à son appel avec un tel empressement que le lendemain de la fermeture du bureau de Beauvais les correspondances arrivantes étaient partout distribuées dans la ville en même temps qu'étaient recueillies celles à expédier.

L'organisation ainsi établie, a pu fonctionner jusqu'à la reprise ostensible du service et, plus heureuse que les chefs-lieux des autres départements envahis, la ville de Beauvais n'a pas eu un seul jour d'interruption pour l'expédition ou la distribution des correspondances. On a dû seulement, et cela d'après l'avis de la municipalité, suspendre du 14 janvier au 2 mars, la remise des journaux, car indépendamment de la difficulté pour les facteurs de les dissimuler sous leurs vêtements, ces objets, sur lesquels la surveillance de l'ennemi s'exerçait plus activement encore qu'à l'égard des lettres, ne pouvaient être impunément déposés dans les cafés ou autres établissements publics fréquentés par les Allemands; la mesure ne s'appliquait pas, bien entendu, au *Moniteur universel de la République* — destiné au préfet français — qui, jusqu'au mois d'avril, fut remis par les soins du directeur ainsi que tous les plis du gouvernement, à M. de Malherbe.

CHAPITRE XII

Sévérité de M. de Schartzkoppen à l'égard des journalistes. — Arrestation de M. Valliez. — Ordonnance concernant la presse périodique. — *L'Abbevillois*. — Arrestation de la municipalité de Beauvais. — Amende de 22,200 francs. — Le commandant Schnehen juge M. de Schwartzkoppen. — Le *Moniteur officiel* du Gouvernement général du Nord de la France. — Obligation faite aux communes de s'abonner au *Moniteur*. — Les articles du *Moniteur prussien*. — La générosité allemande.

Malgré les arrêtés de M. de Schwartzkoppen, quelques journaux du département continuaient à paraître. A Compiègne, le *Progrès de l'Oise* rédigé par un vaillant journaliste, M. Valliez, publiait tous les jours des articles où, sans crainte, la conduite des Prussiens était mise au grand jour. Plusieurs fois dénoncé, M. Valliez fut enfin arrêté dans la nuit du 19 au 20 janvier sur les ordres de M. de Schwartzkoppen. Comme motif de cet arrestation, l'autorité allemande prétendait que M. Valliez n'avait pas tenu compte de l'arrêté prescrivant un dépôt légal de journaux et qu'il avait, en outre, mis irrévérencieusement à la quatrième page du journal un communiqué d'un officier supérieur prussien.

M. Valliez a fait, de son arrestation et des incidents qui la marquèrent, l'intéressant récit qui suit :

« C'était dans la nuit du 19 au 20 janvier 1871, (1) vers
« les cinq heures du matin, par une nuit noire, froide et
« brumeuse. Tout à coup, la sonnette de l'imprimerie
« retentit de coups répétés, Je me lève, j'ouvre une
« fenêtre, et, à la faveur d'une ou deux lanternes que
« portaient les soldats prussiens, je vois cinquante ou
« soixante hommes armés. Le chef, un officier, me dit de
« descendre. J'avais cru un instant avoir affaire à des mi-
« litaires qui demandaient un logement. Au ton impé-
« rieux du commandement, je vis bien qu'il retournait
« une mauvaise carte. Vêtu à la hâte, je descends et j'ou-
« vre la porte. Je me trouve en face d'un officier prus-

(1) La nouvelle de l'arrestation de M. Valliez se répandit vite dans le département. Plusieurs personnes intervinrent en sa faveur auprès des autorités prussiennes, notamment M. Ogré, évêque de Beauvais, qui, aussitôt qu'il en fut informé, écrivit au préfet allemand pour demander la mise en liberté de M. Valliez.

Voici la réponse qu'il reçut de M. Schwartzkoppen :

« J'ai l'honneur d'accuser, à Votre Grandeur, réception de la lettre
« du 21 de ce mois, que vous avez pris la peine de m'adresser au
« sujet de M. Valliez, gérant du *Progrès de l'Oise* de Compiègne.
« Tout en étant bien disposé, en tant que les circonstances le per-
« mettent, de la haute intercession et du grand intérêt que Votre
« Grandeur veut bien porter à la personne de M. Valliez, je ne peux
« manquer d'exécuter et de mettre, sous leur véritable jour, les
« raisons pour lesquelles M. Valliez est mis en cause.

« Sur mon ordre du 4 janvier, les rédacteurs du département de
« l'Oise étaient tenus, avant de continuer à faire paraître leur jour-
« nal, de venir en demander l'autorisation préfectorale ; il n'entre pas
« dans mon idée d'exercer aucune censure sur les journaux, ni
« même d'en demander aucune épreuve ; seulement les rédacteurs
« sont obligés de me remettre, avant la mise en circulation, un
« exemplaire de chaque numéro pour que le contrôle puisse se faire.

« Néanmoins, et malgré cet ordre bien précis, M. Valliez n'a pas
« discontinué son journal. Au surcroît de cette désobéissance,
« M. Valliez a manqué au respect dû à l'autorité du gouvernement
« prussien en mettant, d'une manière irrévérencieuse et choquante,
« les ordres relatifs à la fin de sa feuille et en se faisant l'organe
« du gouvernement de Bordeaux.

« Votre Grandeur appréciera combien l'autorité était intéressée à
« demander une obéissance absolue. »

« sien, de deux gendarmes allemands et d'une multitude
« de soldats de la landwehr qui envahissent le corridor,
« faisant retentir sur les dalles la crosse de leurs fusils.

« Vous êtes, me dit l'officier, en parlant français, mais
« avec l'accent tudesque que malheureusement toutes
« nos contrées connaissent maintenant, vous êtes bien
« M. Valliez, directeur du *Progrès de l'Oise*?

« — Oui, monsieur.

« — Au nom du roi de Prusse, ajouta-t-il, en avançant
« la main, je vous arrête. Veuillez me montrer votre
« cabinet, me donner la collection de votre journal, et
« toutes les copies qui ont servi pour vos numéros.

« Pendant une heure, cet officier, avec une parfaite
« courtoisie, du reste, fouilla dans mes casiers, dans mes
« papiers, dans mes lettres, prit ce qu'il jugea conve-
« nable.

« En même temps, les gendarmes fouillaient dans le
« bureau de la comptabilité, et se faisaient également
« une liasse de tout ce qui leur paraissait être utile à
« recueillir.

« Lorsqu'ils eurent fait un paquet des journaux, des
« lettres et des papiers, ils m'invitèrent à aller m'habiller.
« Plusieurs gendarmes me suivirent dans ma chambre à
« coucher; je me vêtis le plus promptement possible; je
« jetai un coup d'œil sur mon porte-monnaie; je dis au
« revoir à ma femme en pleurs, laissant mes trois enfants
« dormir en paix, et j'arrivai au milieu des soixante
« hommes qui m'attendaient en bas. Au commandement
« de l'officier, je descendis la rue des Petites-Écuries,
« sans savoir où l'on me conduisait.

« J'allai à la gare, et quoique le chemin de fer ne fonc-
« tionnait plus que très rarement et pour les Prussiens
« seulement, je vis, en arrivant, un train qui chauffait, la
« locomotive dans la direction de Creil. De chez moi au
« chemin de fer, je crus qu'on me dirigeait vers l'Alle-

« magne ; je pensais maintenant qu'on me conduisait sur
« Amiens où était le quartier général de Manteuffel.

« L'officier, que je sus depuis être un M. de Haguen,
« fit monter les deux gendarmes et quatre hommes armés
« dans un wagon de 1^{re} classe, prit une place et m'invita
« à monter en face de lui.

« Il alluma un cigare ; j'en fis autant ; et le train mar-
« cha tout doucement jusqu'à Pont-Sainte-Maxence.

« Là, le train s'arrêta pour cueillir au passage deux
« conseillers municipaux de Pont : M. Richard, (1)
« notaire, et M. Duchauffour, propriétaire. Cette capture
« faite, le train roula sur Creil.

« Lorsque les premières lueurs du jour entrèrent dans
« la pénombre du wagon, je distinguai, parmi les voya-
« geurs, un bourgeois qu'à ses grandes bottes et à son
« manteau j'avais jusqu'alors pris pour un Allemand.
« Ces grandes bottes et ce manteau, c'était M. de Devise,
« un grand propriétaire de Salency, qui avait été pris
« comme otage, comme je l'appris plus tard, parce qu'on
« avait trouvé, dans la traverse de son territoire, une
« pierre jetée à travers le chemin de fer. Son maire,
« nommé Trousselle, avait également été fait prisonnier ;
« seulement, comme il n'était vêtu que d'une blouse, on
« l'avait relégué dans un wagon de troisième, avec la
« masse des soldats.

« Nous arrivâmes ainsi au pont de Laversines, que les
« Prussiens avaient reconstruit en bois, ce qui fut, pour

(1) MM. Richard et Duchauffour, de Pont, avaient été arrêtés comme otages. Le 19, l'autorité allemande avait réclamé à la ville de Pont une somme de 1,000 francs, comme amende pour un fil télégraphique rompu. En attendant le paiement de cette somme, et pour forcer la ville à payer, les Prussiens s'emparèrent de la personne de MM. Richard et Duchauffour. L'attitude de ces deux citoyens fut très ferme. — « Ne payez pas, faisaient-ils dire aux conseillers municipaux de Pont ; puisque les Prussiens nous ont pris, qu'ils nous gardent. » La ville paya pourtant, et MM. Richard et Duchauffour furent alors mis en liberté.

« notre officier, l'occasion d'un pompeux éloge en l'hon-
« neur de leur ingénieur qui avait, pour les besoins de
« l'armée allemande, détourné la voie du chemin de fer,
« creusé une nouvelle tranchée dans la colline et raccor-
« dé ainsi la voie ferrée, puisque nous avions fait sauter,
« à l'approche de l'ennemi, le pont du chemin de fer éta-
« bli sur l'Oise à cet endroit.

« Seulement, par suite de ces transformations, le génie
« allemand n'avait pu éviter une montée extrêmement
« rapide dans la montagne qui va de la vallée de l'Oise à
« la plaine de Chantilly; il en résultait une pente extrê-
« mement difficile à gravir, surtout par des locomotives
« de 3^e calibre, comme celle qui nous remorquait.

« Lorsque nous eûmes passé le pont, il fut impossible
« à la locomotive de traîner le train qui nous condui-
« sait. On commença par la lancer à toute vapeur;
« mais au milieu de la colline, le train patinait, s'arrêtait
« et reculait. Une deuxième tentative eut lieu sans plus de
« succès. Une troisième, une quatrième, ainsi de suite,
« jusqu'au moment où l'officier trouvant, selon son expres-
« sion, notre position *ridiquioule*, enjoignit à son monde de
« mettre pied à terre. Nous descendîmes. Les soldats
« se mirent à la queue du train, le poussèrent, et allégé
« de ses voyageurs, le convoi put enfin gagner le plateau
« qui confine à Chantilly.

« Nous avons gravi la côte à pied, les uns fumant la
« pipe, les autres le cigare.

« A Chantilly, MM. Richard et Duchauffour, de Pont,
« MM. de Devise et Trousselle, de Salency, ainsi que le
« rédacteur du *Progrès de l'Oise*, furent conduits, au
« milieu d'une escorte respectable par le nombre, à la
« commandature. Je reconnus là plusieurs officiers du
« général Malotki que j'avais vus à Compiègne quelques
« semaines auparavant; puis on nous donna pour
« prison la grande salle de la mairie de Chantilly où

« nous pûmes nous faire servir à déjeuner, et le soir à
« dîner. Nous crûmes que nous allions y passer la nuit,
« lorsque vers les dix heures du soir, un nombreux déta-
« chement de militaires vint nous prendre pour nous
« conduire dans la pièce qui devait nous servir de prison.
« Nous traversâmes ainsi tout Chantilly. C'était une
« petite chambre d'une maison appartenant à M.
« Demourgues, imprimeur à Paris, et qui servait de lieu
« de sûreté pour les prisonniers que les Prussiens ame-
« naient à Chantilly.

« Ce soir là, les soldats paraissaient très heureux ; ils
« entrevoyaient la fin de la guerre, car on venait de
« leur apprendre leurs succès de la veille à Saint-Quentin,
« aussi manifestèrent-ils leur joie en nous narguant et
« en nous disant, en nous introduisant tous les cinq dans
« une pièce où il y avait trois grabats :

« — Prisonniers, nix lit ; coucher par terre. Français
« capout. »

« C'est dans cette chambre, éclairée par une fenêtre
« donnant sur la grande rue qui sépare la ville
« du château et de la pelouse, que je restai vingt jours
« et vingt nuits seul, car les otages de Pont et de Salency
« furent relâchés le lendemain et le surlendemain.

« J'avais l'honneur d'une garde de général pour le
« moins. Deux factionnaires étaient sous les fenêtres,
« un à la porte de la chambre et un planton en haut de
« l'escalier. Ces quatre hommes me gardaient scrupuleu-
« sement, et lorsque le garçon ou la servante de l'hôtel
« m'apportait mes repas, il y en avait toujours plusieurs
« qui s'assuraient si je n'entretenais pas de correspon-
« dance avec l'ennemi.

« Après le départ de mes premiers compagnons de
« captivité, je n'eus pour toute distraction qu'un volume
« des *Fables de la Fontaine* que j'avais mis dans mes po-
« ches en partant de Compiègne ; et c'est ainsi que je

« pus relire tout à loisir les inimitables apologues du
« grand fabuliste, et réapprendre quelques-unes des
« plus belles œuvres du bonhomme, pour en faire mon
« profit le cas échéant.

« Je restai ainsi pendant quinze longues journées, pou-
« vant contempler, du matin au soir, ce qu'on appelle la
« Porte-Saint-Denis et cette construction inachevée de
« forme circulaire devant sans doute servir de manège
« pour les écuries du prince ; j'étais là à deux pas du
« domaine des Condé où avaient été données de si bril-
« lantes fêtes et où vient de se marier la fille du duc de
« Nemours avec le prince Czartoryski.

« Ma solitude a été rompue deux fois : la première, par
« M. Barluet, maire de Creil et directeur de la manufac-
« ture de porcelaine, qui a été arrêté je ne sais pour
« quelle cause, et qui n'a eu que le désagrément de cou-
« cher une nuit.

« La présence de M. Barluet m'a profité en ce qu'il a
« pu se procurer des draps et divers ustensiles d'une im-
« périeuse nécessité, choses que je ne connaissais pas là
« et qui me sont restés jusqu'à la fin.

« La seconde fois que les verroux se sont ouverts
« devant des visiteurs, c'était pour laisser entrer M. King-
« gen, maire de Bury, conseiller d'arrondissement de
« Clermont, et M. Poiret, manufacturier à Balagny, les-
« quels étaient pris comme otages à raison de quelques
« méfaits de peu d'importance commis sur le territoire
« de leurs communes.

« La solution de leur affaire, comme celle des otages
« de Pont-ét de Salency, était bien simple ; on leur impo-
« sait une contribution de 5,000, de 2,000 ou de 1,000
« francs. On parvenait quelquefois à obtenir quelques
« adoucissements dans le prix. Il en était avec les Alle-
« mands, comme avec le Ciel, sous le chapitre des accom-

« modements. Une fois le paiement effectué, la liberté
« était rendue aux otages.

« Pour moi, je ne voyais rien venir, et sans trop m'a-
« larmer d'une situation qui devait avoir un terme, je
« n'en ressentais pas moins quelque serrement de cœur
« lorsque je voyais partir ceux qui m'avaient tenu com-
« pagnie pendant quelques heures.

« On est égoïste ; aussi, voyais-je entrer [avec grand
« plaisir, dans ce que je considérais comme ma chambre,
« quelque figure nouvelle qui venait naturellement ôter
« quelque amertume à la monotonie de mon existence.

« Mais au bout de quinze jours d'une captivité absolue
« comme la réclusion cellulaire de Mazas, un jeune mo-
« bile, qui avait été fait prisonnier à Péronne et qui gre-
« lottait depuis six semaines ou deux mois dans une
« mansarde de notre prison commune, me fut amené
« comme compagnon de chambre.

« Quelques officiers étaient venus me raconter les
« projets de préliminaires de paix. Je savais l'entrevue de
« M. Jules Favre et de M. de Bismarck, le lendemain
« même qu'elle avait eu lieu ; j'avais eu la satisfaction de
« pouvoir recevoir la visite de ma femme.

« Et j'attendais ainsi, avec mon compagnon, l'heure de
« la délivrance. Après l'armistice, je ne doutai point que
« cela dût tarder. En effet, le mercredi 8 février 1871,
« vers quatre heures du soir, au moment où le scrutin
« pour la nomination des députés à l'Assemblée nationale,
« allait se fermer à la mairie de Chantilly, ainsi qu'à
« toutes les mairies de France, le même officier qui était
« venu, dans la nuit du 19 au 20 janvier, m'arrêter à
« Compiègne, est entré dans ma chambre de Chantilly,
« dont je n'avais pas franchi le seuil depuis vingt jours,
« me dire qu'il était heureux de pouvoir m'annoncer que
« ma liberté m'était rendue sans caution, ce dont je pro-
« fitai sans retard. »

Le cas de M. Valliez, insérant en quatrième page un de leurs communiqués, avait fort irrité les autorités allemandes. Par un décret pris deux jours plus tard, le gouverneur général du Nord de la France imposa aux journalistes l'obligation de publier gratis et textuellement toutes les ordonnances et tous les communiqués prussiens. En même temps il était expressément interdit « d'écrire » des articles d'une tendance hostile à l'armée allemande « ou des critiques contre les mesures des autorités » et d'insérer aucune nouvelle relative aux mouvements des troupes allemandes, à l'exception des nouvelles contenues dans les feuilles officielles du Gouvernement général du Nord de la France.

Par suite de ces prescriptions, le département se trouva bientôt privé de tous renseignements et de toutes nouvelles de source française. Il était obligé d'avoir recours aux notes prussiennes qui se ressemblaient toutes. « Les Français, disaient-elles quotidiennement, ont été repoussés ; nous marchons en avant, Paris va se rendre. » Une seule feuille française parvenait parfois à tromper la surveillance des Prussiens et à se vendre dans Beauvais : c'était *l'Abbevilleois*.

La police de M. de Schwartzkoppen ne tarda pas à être informée de la vente intermittente de ce journal. Le préfet allemand en fut instruit, et trouvant là un bon prétexte à indemnité, M. de Schwartzkoppen infligea au Conseil municipal de Beauvais, qu'il déclara responsable de cette transgression de ses ordres, une amende de 22,000 francs. Le commissaire de police fut également frappé d'une amende de 200 francs.

En présence de cette mesure aussi étrange qu'arbitraire, les conseillers municipaux refusèrent de payer la somme que leur réclamait M. de Schwartzkoppen.

Le Préfet prussien fit aussitôt arrêter les membres qui composaient l'administration municipale et leur notifia

qu'ils seraient envoyés en Allemagne si les 22,000 francs n'étaient pas payés par les conseillers municipaux. Mais MM. Benoist, Delaherche, Levasseur, Blanchet et Fleury, ne fléchirent pas un instant. « — Faites-nous conduire en « Allemagne, répondirent-ils, mais quant à nous, nous ne « payerons jamais une chose injuste et indigne. » Et ils engagèrent tous leurs collègues du Conseil municipal à les imiter.

Cette attitude déconcerta un instant M. de Schwartzkoppen. Il essaya de la conciliation et il envoya auprès du Conseil municipal, pour le dissuader de toute tentative de résistance, un officier supérieur allemand qui avait su, par sa courtoisie, se concilier l'estime de quelques citoyens de Beauvais. M. Schnehen se rendit à la mairie l'air honteux de la mission dont il était chargé, et ne pouvant convaincre les conseillers municipaux, il leur dit avec bonhomie en se retirant : « Si, au coin d'un bois, vous vous trouviez en présence d'un brigand vous demandant « la bourse ou la vie » que feriez-vous ? » — Eh ! bien, faites donc aujourd'hui ce que vous feriez si l'éventualité dont je parle se produisait... » Cette comparaison, qui n'avait rien de flatteur pour M. de Schwartzkoppen, fit une certaine impression sur l'esprit des conseillers municipaux et, craignant pour la liberté des membres de la municipalité, ils se décidèrent, malgré les protestations de MM. Benoist, Delaherche, Blanchet, Levasseur et Fleury, à payer au préfet allemand les 22,000 francs exigés.

Quelle destination reçut cette somme ? Alla-t-elle grossir le trésor allemand ou servit-elle à solder une traite d'une vingtaine de mille francs tirée le 30 janvier, par un banquier belge, sur M. de Schwartzkoppen ? Ce point n'a jamais été établi. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'autorité allemande, dès qu'elle eut connaissance de cette amende et qu'elle fut saisie d'une demande en remise,

s'empressa de la faire rembourser au Conseil municipal de Beauvais (1).

La vente de l'*Abbevillois* cessa complètement à la suite de ces faits. Pour se renseigner sur les événements qui se passaient sur le théâtre de la guerre et dans le reste de la France, il fallut dès lors se résoudre à consulter le *Moniteur officiel du Gouvernement général du Nord de la France*, journal quotidien publié à Versailles et qui prenait ses inspirations auprès de M. de Bismarck.

Les communes du département avaient dû s'abonner à cette feuille qui, tous les jours, contenait de violents articles contre la France et les membres de la Défense nationale.

M. de Schwartzkoppen, par la circulaire suivante, avait mis les communes en demeure de recevoir le *Moniteur officiel* :

« Messieurs les Maires,

« Je m'empresse de vous communiquer qu'un *Journal*
« *officiel* du gouvernement général du Nord de la France
« paraît à Versailles. C'est autant dans l'intérêt des habi-
« tants que de l'administration de divulguer ce journal
« autant que possible, les autres journaux français ayant
« cessé de paraître. J'invite donc MM. les Maires à
« s'abonner pour trois mois, aux frais de leurs com-
« munes, à un exemplaire du susdit journal ; MM. les
« Maires des chefs-lieux de cantons à trois exemplaires,
« dont deux sont à afficher à la mairie. Le prix d'abon-

(1) Le 9 mars, M. de Clermont-Tonnerre, sur la demande de la municipalité de Beauvais, écrivit au baron de Nostitz-Walwitz au sujet de cette amende de 22,200 francs, pour le prier de la faire restituer aux membres du Conseil municipal.

Cette démarche réussit : il fut fait droit à cette réclamation et l'amende fut remise, à l'exception toutefois de celle infligée au Commissaire de police.

M. Martin-Troisvallets, conseiller municipal de Beauvais, rapporta les 22,000 francs du quartier général prussien établi à Soisy.

« nement par mois est de 3 fr. 75 centimes, et est à verser
« immédiatement dans la caisse de la poste allemande, à
« Beauvais, à laquelle est adressé en même temps le
« commandement de l'abonnement. »

Le *Moniteur officiel*, raconte M. Tissot dans la *Police secrète prussienne*, était rédigé par M. Bamberg, l'ex-caissier du « fond des reptiles » appelé à Versailles par M. de Bismarck pour remplacer M. le docteur Levyson, dont les allures avaient déplu au chancelier, qui voulait un fonctionnaire et non un journaliste même officieux.

M. de Bismarck dut être satisfait des services de M. Bamberg. Avec une partialité écoeurante, le *Moniteur officiel* ne cessa d'enregistrer les faits d'armes des troupes prussiennes et de faire le silence sur leurs échecs.

M. Gambetta était principalement l'objet des attaques de M. Bamberg. Diffamer le ministre de l'intérieur français était pour le journaliste à gages le moyen le plus infailible de faire sa cour au puissant chancelier. On hait ceux que l'on craint. En M. Gambetta, M. de Bismarck voyait un adversaire implacable. Aujourd'hui il personnifiait la Résistance à l'envahisseur, qui pouvait répondre que demain il ne personnifierait pas la Revanche ? Aussi tout entrefilet haineux, tout article de journal français calomniant celui que nous pleurons encore, étaient-ils reproduits avec empressement par la feuille allemande.

Honte aux journaux qui, à cette fatale époque, ne surent pas imposer silence, devant le deuil de la Patrie, à leurs passions politiques !

Honte à ceux qui, en présence des baïonnettes étrangères, osèrent insulter les hommes combattant pour l'indépendance de la France ! Tout ce que ces journaux écrivaient, tout ce qu'ils disaient était recueilli, et dans les départements envahis, les patriotes lisaient dans les colonnes prussiennes, avec des larmes de colère et d'in-

dignation, les infamies et les outrages adressés aux membres de la Défense nationale et à leurs soldats.

Tantôt c'était un journal du Midi qui publiait une lettre écrite par deux zouaves pontificaux, racontant « qu' on
« avait mobilisé toute la gendarmerie pour maintenir nos
« troupes et les empêcher de fuir et de se débander; eh
« bien! cela n'a pas suffi, ajoutaient les correspondants
« français; on assure que l'on a été obligé de faire
« charger quelques-uns de nos bataillons de mobiles
« par des escadrons de dragons à cheval, pour les rame-
« ner au feu. »

Tantôt une feuille du Nord annonçait que « M. Gam-
« betta avait envoyé sur le champ de bataille des soldats
« sans armes », et ces nouvelles criminelles étaient
insérées en première page dans le *Moniteur officiel prussien*... heureux de ces occasions de montrer au grand jour la grandeur d'âme de l'Allemagne.

« Nous sommes trop généreux, écrivait cependant
« M. Bamberg; vainqueurs, les Français le seraient
« moins (1) ». Trop généreux! un Allemand ne craignait
pas de parler de la générosité de sa nation! Les ruines
d'Armentières, d'Héricourt étaient encore fumantes; dans
la prairie de Saint-Germer, des veuves allaient s'age-
nouiller sur des tombes toutes fraîches; de toutes parts

(1) Dans son numéro du 20 janvier, on lisait dans le *Moniteur officiel* :

« La frégate allemande *Augusta* vient de faire sa première capture. Cette nouvelle a jeté l'épouvante au camp des armateurs français, et nous voyons par là combien nous avons eu tort de jouer à la générosité vis-à-vis de nos adversaires, en respectant la propriété privée sur mer, malgré la non réciprocité. Nos armateurs sont, il est vrai, certains d'obtenir des dédommagements pour les pertes que leur a fait éprouver la flotte ennemie; mais, si la guerre avait été moins heureuse, les conséquences de la déclaration de la Prusse pouvaient être très graves pour nous. L'Allemagne n'est pas assez riche pour être généreuse envers ceux qui se sont défaits de tout scrupule. Quelques coureurs rapides comme l'*Alabama* éveilleraient un besoin impérieux de paix chez nombre de Français influents. »

s'élevaient des gémissements, des pleurs, et le journal prussien qui, tous les jours, sans respect pour notre malheur, nous insultait, osait prononcer le mot de générosité!

Ce que fut cette générosité, nos populations se le rappelleront longtemps, et fasse le ciel qu'au grand jour elles l'aient oublié!

CHAPITRE XIII

Les Prussiens réclament le montant des contributions directes. — *Le Droit des Gens* et la nouvelle prétention allemande. — Décret de M. de Fabrice. — Obligation de payer. — Remise de 2 5/6 % accordée aux Maires. — M. de Schwartzkoppen exige le paiement des contributions indirectes. — Impôt d'un million. — Lettre au Maire de Senlis. — L'armistice. — Paris cesse les hostilités. — Joie des Prussiens. — Les électeurs sont convoqués. — Le décret de M. Gambetta et M. de Bismarck. — Comment les Prussiens entendent la liberté des élections. — Les députés élus. — Dépêche officielle du Préfet annonçant la démission de M. Gambetta.

Les derniers jours de janvier et les premiers jours de février furent marqués par une recrudescence de contributions de guerre. Invoquant un prétendu droit de guerre, les Prussiens décidèrent de nous obliger à payer, non seulement des impositions de guerre proprement dites, mais encore des impositions courantes telles que nous les devons à la France. Bon nombre d'auteurs sur le *Droit des Gens* contestent à l'Etat envahisseur le droit de prélever ces impôts. « On a prétendu, disent MM. Th. Funck Brentano et Albert Sorel (1), que l'Etat envahis-

(1) *Précis du Droit des Gens*, par Funck BRENTANO et Albert SOREL.

seur avait le droit de percevoir ces impôts et contributions parce que le fait de l'occupation le substituerait aux droits de l'Etat envahi. Cette assertion est toute gratuite; elle procède d'une théorie sur la guerre et non des faits de la guerre. L'Etat envahisseur n'a aucun droit sur l'Etat envahi; le pouvoir qu'il y exerce n'a d'autre fondement que la force dont il dispose; ce pouvoir existe partout où cette force se manifeste, il est nul partout où cette force ne se manifeste pas. Le pouvoir de l'envahisseur est un fait qui n'a, comme toute la guerre, d'autre raison d'être que la nécessité où se trouve l'envahisseur de détruire les forces organisées de l'Etat envahi. » Les Prussiens ne s'arrêtèrent pas à ces considérations. Un moyen de se procurer de l'argent s'offrait à eux; qu'ils aient ou non le droit d'en user, cela leur importait peu, l'occasion était bonne. M. de Schwartzkoppen s'empressa de publier, le 29 janvier, le décret de M. de Fabrice, ordonnant le recouvrement des impôts directs.

Ce décret était ainsi conçu :

« Nous, Gouverneur général des départements
« du Nord de la France,

« Considérant que par suite de la guerre, la perception
« des contributions directes ou autres droits, d'après les
« lois françaises, a été interrompue, et que le recouvre-
« ment des droits d'enregistrement, du timbre et des
« contributions indirectes, d'après les institutions en
« vigueur, est rendu impossible.

« Avons décrété et décrétons, pour les départements de
« Seine-et-Oise, du Loiret, d'Eure-et-Loire, de la Seine-
« Inférieure, de la Somme et de l'Oise, y compris l'arron-
« dissement des Andelys, ce qui suit :

« Article premier. — Les contributions directes, à
« savoir la contribution personnelle, mobilière, la
« contribution des portes et fenêtres seront payées à

« partir du mois de janvier de l'année 1871, en principal
« et centimes additionnels, d'après les états de répar-
« tition établis pour le service de l'année 1870, par la
« loi des finances et des rôles des Conseils généraux et
« municipaux.

« L'impôt des patentes sera perçu d'après les rôles
« fixés par les préfets pour l'année 1870.

« Art. 2. — Les droits d'enregistrement et du timbre
« et les contributions indirectes en tant qu'ils sont perçus
« au profit de l'Etat ou des départements restent sus-
« pendus et sont remplacés par un impôt dont le mon-
« tant est fixé à cent cinquante pour cent de la somme
« des contributions directes et centimes additionnels
« généraux répartie à chaque commune selon l'article
« premier.

« Art. 3. — Les centimes additionnels pour dépenses
« communes et tous les revenus directs ou indirects
« perçus au profit des communes resteront à ces der-
« nières.

« Art. 4. — Les communes sont responsables de la
« rentrée des contributions et impôts mentionnés dans
« les articles 1^{er} et 2^e.

« Art. 5. — Les maires des communes auront à perce-
« voir, à la fin de chaque mois, un douzième des contri-
« butions directes et de l'impôt fixé par l'article 2 de ce
« décret, et sont tenus à verser la somme totale en
« espèces ou en papier-monnaie allemand entre les
« mains des maires de leurs cantons jusqu'au 5 du mois
« suivant, de sorte que le produit mensuel pourra être
« déposé par les maires de cantons à la caisse générale
« établie dans chaque département auprès de la préfec-
« ture, jusqu'au 10 de ce mois.

« Art. 6. — Les communes qui resteront en retard
« auront à payer cinq pour cent de la somme due par la
« commune pour chaque jour de retard. Si le versement

« a été retardé au-delà de huit jours, il sera mis des
« troupes dans les communes retardataires, qui auront
« l'obligation de les loger et de les nourrir, sans aucune
« indemnité, et de payer en outre journallement 6 francs
« à chaque officier et 2 francs à chaque soldat jusqu'à ce
« que les sommes dues soient acquittées. Le commandant
« des troupes sera autorisé d'employer vis-à-vis des
« communes retardataires tous les moyens qu'il jugera
« convenable pour faire exécuter les arrêtés du gouver-
« nement général.

« Art. 7. — Le maire de chaque commune jouit d'une
« remise de 2 pour 100 ; aux maires de cantons, il sera
« accordé une remise de 1 pour 100 pour frais d'encaisse-
« ment et de versement à la caisse générale. Les remises
« sont à déduire de la recette à chaque versement.
« Aucune remise ne sera accordée aux maires des com-
« munes retardataires.

« Art. 8. — M. le Commissaire civil et MM. les Préfets
« sont chargés de l'exécution de ce décret. »

Le préfet prussien, dans l'envoi qu'il fit de ce décret aux communes, l'accompagna de quelques instructions. Il invitait les maires à assurer la stricte exécution de ce décret et ce « dans l'intérêt de la population. »

Les termes de ce décret étaient formels. Dans le cas de refus de la part d'une commune de payer ses contributions, des troupes devaient aller l'occuper militairement et « le commandant des troupes pouvait employer, vis-à-vis des communes retardataires, tous les moyens qu'il jugerait convenable pour faire exécuter les arrêtés du gouvernement général ; » les moyens, les populations les connaissaient, et les Prussiens d'ailleurs aimaient assez à les énoncer : « pillage, incendie et meurtre. »

Les communes payèrent donc pour la plupart ; mais quelques-unes cependant, en temporisant, en soulevant

tous les jours des questions incidentes, réussirent à ne point acquitter leurs contributions.

Quand à la remise de 2 pour 100 accordée aux maires chargés, par l'autorité allemande, de remplir les fonctions de percepteur, les maires en firent tous bénéficier leurs communes et pas un ne s'attribua ces remises que la générosité allemande leur donnait plutôt comme encouragement à faire rentrer les impôts que comme dédommagement de leur peine.

Mais, plus rapace que ses collègues, M. de Schwartzkoppen trouva que la prétention de l'autorité allemande de nous réclamer deux douzièmes des contributions de 1871 était insuffisante. Il imagina que nous devions non seulement les impositions directes, mais encore les impositions indirectes. Il les évalua à sa façon à 150 pour 100 des premières et il réclama aux communes trois douzièmes de plus. Cette nouvelle demande, comme la précédente, était faite sous menace de pillage si dans les quarante-huit heures le paiement exigé n'était pas effectué.

Mais là ne s'arrêtent pas les exigences des Prussiens. Non content de la rentrée des impôts et d'encaisser tous les jours des sommes rondes, M. de Schwartzkoppen, rappelant une décision de l'Empereur Guillaume, imposa encore le département de un million. Le 13 septembre 1870, le souverain qui associait la Providence et le Dieu des armées à ses sanglants succès, avait décidé que les départements occupés par les troupes allemandes seraient obligés de payer un million de francs en or à titre « de dommages-intérêts des faits douloureux que les Allemands résidant en France avant la guerre, avaient à déplorer par suite de leur expulsion du territoire français. » Invoquant cette décision, le préfet prussien édicta cette ordonnance :

« 1° Le département de l'Oise paiera la somme de un

« million de francs répartie entre toutes les communes,
« d'après l'assiette des contributions directes ;

« 2° L'arrondissement des Andelys (1), incorporé par
« ordonnance du Gouvernement général du Nord de la
« France, en date du 11 janvier 1871, au département de
« l'Oise, paiera pour sa part la somme de 155,947 francs ;

« 3° Cette contribution devra être payée à la caisse
« préfectorale jusqu'au 10 février 1871 ;

« 4° L'inobservation de cet ordre est punie des peines
« portées par notre arrêté concernant les contributions
« du 29 janvier dernier. »

Cette fois encore il fallut s'exécuter ; quelques communes essayèrent de faire intercéder en leur faveur auprès des autorités allemandes, mais ce fut inutilement ; M. de Schwartzkoppen refusa d'écouter la plainte de ces communes, leurs justes réclamations, et le maire de Senlis ayant tenté une démarche pour lui exposer la situation malheureuse de la cité qu'il administrait, en reçut la brutale lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

« Je vous accuse réception de votre lettre en date du
« 7 de ce mois, me notifiant les grandes difficultés que
« vous croyez rencontrer en faisant rentrer les contri-
« butions et la quote-part de la contribution extraor-
« dinaire de 1 million de francs imposés au département,
« due par le canton de Senlis, le 10 février.

« Je ne peux que regretter les explications que vous
« avez jugé bon de m'émettre à ce sujet, l'ordre relatif
« émané de mon gouvernement est si clair et si précis,

(1) Par ordonnance du Gouvernement général du Nord de la France, en date du 11 janvier 1871, l'arrondissement des Andelys, faisant partie jusqu'à ce jour du département de l'Eure, avait été incorporé au département de l'Oise et mis sous l'administration de M. de Schwartzkoppen.

« les instructions que j'ai reçues à ce sujet sont si catégoriques que si le canton de Senlis ne s'acquitte pas le 10 février de la somme due par lui, la ville de Senlis sera incendiée impitoyablement. »

En présence de ces menaces, Senlis, comme les autres communes, dut se saigner aux quatre veines pour payer aux Prussiens les énormes contributions dont ils accablaient les départements envahis.

Mais pendant que dans l'Oise la cupidité allemande se donnait ainsi libre cours, de douloureux événements se passaient sur le théâtre de la guerre.

Paris, après une lutte sublime de patriotisme et de courage, venait de suspendre les hostilités ; le 28 janvier un armistice était signé. Cette fatale nouvelle résonna dans tous les cœurs comme un glas funèbre. Avec la capitulation de Paris tombait notre dernier espoir, l'espoir suprême que chacun avait gardé, jusqu'à ce jour, caché au plus profond de son âme. La faim avait vaincu Paris plus que les bombes prussiennes, plus que les coups de canons qui pendant quatre mois n'avaient cessé de vomir sur la grande ville la mort et la destruction, et c'est avec vérité que M. Claretie dit dans son histoire de la Révolution de 1870-71, que Paris brisant son épée pouvait s'écrier comme le héros de Shakespeare :

« Je cède à la famine et non pas au courage. »

En apprenant la fin des hostilités, dans tout le département les Prussiens se livrèrent sans pudeur à une joie provoquante et lâche. Pendant que les patriotes s'abandonnaient à leur douleur, les soldats allemands parcouraient les rues en chantant de grossières chansons où la France était insultée et nos larmes ridiculisées. Les officiers laissant plus que jamais traîner leurs sabres sur les trottoirs narguaient les Français qu'ils rencontraient et se livraient entr'eux à de grossières et lourdes plaisan-

teries. M. de Schwartzkoppen, en présence de ces démonstrations, s'empressa d'imiter ses nationaux. La préfecture fut en fête; nos généreux vainqueurs y dansèrent, y burent du champagne et dernier outrage, sous les fenêtres des salons brillamment éclairés, une musique militaire vint jouer la *Marseillaise*. Que les Allemands après cela invoquent la noblesse de leurs sentiments, la générosité de leur caractère ! Avec Schiller, nous pourrions leur jeter à la face la superbe apostrophe : « Misérables hypocrites !
« vous étendez vos mains de brigands sur cette France
« où vous n'avez ni droit, ni prétexte plausible à posséder
« autant de terre qu'en couvre le sabot d'un cheval...
« Cependant dès que vous parlez, de trois mots l'un est
« justice (1) », le poète aurait pu dire : « générosité ».

La dépêche de M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères, annonçant l'armistice était ainsi conçue :

« Versailles, 28 janvier 1871, 11 h. 15 du soir.

« Nous signons aujourd'hui un traité avec M. le comte
« de Bismarck.

« Un armistice de 21 jours est convenu.

« Une assemblée convoquée à Bordeaux pour le
« 15 février. Faites connaître cette nouvelle à toute la
« France; faites exécuter armistice et convoquez les
« électeurs pour le 8 février.

« Un membre du gouvernement va partir pour Bor-
« deaux. »

On connaît la cruelle méprise à laquelle donna lieu cette dépêche, méprise qui causa la perte de l'armée de l'Est. Dans la *Guerre en Province* (2), M. de Freycinet fait ressortir en ces termes l'odieux de la conduite des négociateurs prussiens qui profitent de leurs renseigne-

(1) SCHILLER. *La Pucelle d'Orléans*.

(2) *La Guerre en Province*, page 304.

ments pour amener le négociateur français à signer un armistice désastreux pour nos armes :

« La fixation des lignes de démarcation par la convention d'armistice est un fait qui s'explique difficilement. Il est de principe et il tombe, en effet, sous le sens qu'une fixation doit être faite par ceux qui connaissent la position des armées en présence. Or, ici le négociateur français non seulement ne connaissait pas la position de ces armées, mais il ne connaissait même pas l'existence de certaines d'entre elles, exemple : l'armée de Garibaldi et celle du général Pourcet. Cette ignorance était la conséquence nécessaire du manque de communication de Paris avec la province.

« Le négociateur français manquait donc des premiers éléments pour faire passer la ligne de démarcation sur un point plutôt que sur un autre. Il n'a pu que s'appuyer sur ceux qui lui étaient fournis par l'état-major prussien lui-même, c'est-à-dire souscrire à ce que voulait l'ennemi.

« On ne saurait donc voir dans cette convention qu'un odieux abus de la force et de la ruse, où l'une des parties profitant de l'ignorance et des angoisses de l'autre partie, lui a imposé des stipulations auxquelles a manqué la première condition d'équité, la discussion libre et éclairée. »

Et plus loin, M. de Freycinet ajoute : « Aucun trait n'a manqué à l'odieuse de cette convention. Ainsi le négociateur prussien s'était réservé le privilège monstrueux, après que le reste de la France aurait mis bas les armes, d'écraser sous les forces réunies de l'Allemagne, l'héroïque place de Belfort qui résistait encore ; oui, quinze jours durant, on a pu voir, grâce à la convention du 28 janvier, 100,000 Allemands s'acharner contre une petite garnison de 10,000 hommes et son

« vaillant commandant le colonel Denfert-Rochereau,
« tandis que partout ailleurs, les hostilités ayant cessé,
« la France était obligée d'assister impassible à ce spec-
« tacle. »

Mais les électeurs étaient convoqués pour le 8 février, M. de Schwartzkoppen informa M. de Malherbe que pendant la période électorale, il mettait la poste prussienne à son service pour faire parvenir aux maires quelques instructions, s'il le jugeait utile; M. de Malherbe refusa. Sûr du personnel français, il ne voulut rien devoir à l'ennemi; les convocations, les instructions parvinrent aux municipalités grâce au dévouement des employés des postes.

Le 2 février, M. Gambetta avait promulgué un décret déclarant inéligibles tous ceux qui avaient eu des attaches avec le gouvernement qui était la cause première de tous nos malheurs.

M. de Bismarck, qui voulait la paix et redoutait une nouvelle reprise des hostilités, ne craignit pas d'intervenir dans la constitution d'une assemblée française et adressa à M. Gambetta l'insolente dépêche suivante :

« A Monsieur L. Gambetta. Bordeaux. »

« Au nom de la liberté des élections, stipulée par la
« convention d'armistice, je proteste contre les disposi-
« tions émises en votre nom pour priver d'être élus à
« l'Assemblée des catégories nombreuses de citoyens
« français. Des élections faites sous un régime d'oppres-
« sion arbitraire ne pourraient pas conférer les droits que
« la convention d'armistice reconnaît aux députés libre-
« ment élus.

« BISMARCK. »

Et comme corollaire à cette dépêche, le préfet prussien faisait écrire par son secrétaire général aux maires :

« Je m'empresse de vous communiquer que par l'ordre
« du gouvernement impérial, les délégués qui sont des

« partisans de Gambetta n'auront pas le droit de partir
« pour Bordeaux ; que les autorités allemandes les for-
« ceront de rebrousser leur chemin. »

Voilà comment le chancelier de fer entendait laisser la France librement élire ses représentants !

Aussi, dans l'Oise, les élections donnèrent-elles la majorité aux partisans de la paix. MM. de l'Aigle, duc d'Aumale, Desjardins, de Kergorlay, Labitte, Emile Leroux, de Mornay et Perrot furent élus.

Le 8, la Prusse triomphait et M. de Bismarck voyait enfin l'homme, dont l'ardent patriotisme avait arrêté ses légions, descendre du pouvoir, la tête haute, emportant dans sa retraite l'estime et l'affection de tous les patriotes. Comme preuve de la haine qu'avaient les autorités allemandes pour M. Gambetta, nous n'en donnerons pas d'autre que le simple texte de cette dépêche allemande, copiée textuellement et communiquée par M. de Schwartzkoppen aux habitants de l'Oise :

« DÉPÊCHE OFFICIELLE PRUSSIENNE

« *M. Gambetta a donné sa démission !*

« Beauvais, 8 février 1871.

« *Le Préfet impérial,*

« *Baron DE SCHWARTZKOPPEN.* »

CHAPITRE XIV

Comment les Prussiens entendent l'armistice. — Meurtre de M. Lenglet. — L'impôt de capitation. — Les Prussiens imposent le département de onze millions. Ils veulent forcer le canton de Grandvilliers à payer l'impôt de capitation. Résistance qui se produit. — Le préfet prussien demande des instructions au Gouverneur général du Nord de la France. — Convocation du Conseil général de l'Oise. — Envoi d'une députation à Versailles. — Le succès de cette négociation. — M. de Schwartzkoppen est blâmé pour son zèle. — Paiement de deux millions de francs. — Réquisition à Noyon. — Noyon et Compiègne et la rapacité prussienne. — Les Prussiens à Chantilly. — Comment un colonel prussien pratique l'amitié. — Chantilly est imposée de 23,000 francs. — Pont-Sainte-Maxence et les exigences allemandes.

L'armistice, sans être la paix, avait fait concevoir cependant des espérances aux populations. A la nouvelle de la cessation momentanée des hostilités, elles avaient cru pouvoir compter sur un adoucissement à leurs maux et aux charges toujours croissantes dont elles étaient accablées. Il n'en fut rien. L'armistice ne modifia pas l'attitude des Prussiens vis-à-vis des communes qu'ils occupaient et il y eut presque partout, au contraire, de nouvelles vexations à subir et de nouvelles demandes d'argent à satisfaire.

Des exécutions sommaires marquèrent même cette période : le sang coula dans certaines communes, et violemment, sans jugement, des citoyens inoffensifs furent fusillés. A Marseille-le-Petit, notamment, M. Lenglet (Daniel) fut tué par des uhlans « pour avoir tenu un propos contre l'Allemagne ». Dans un autre canton, c'était un malheureux ouvrier que les Allemands fusillaient parce qu'ils lui trouvaient « la mine suspecte ».

Mais le fait principal qui se produisit aux premiers jours de l'armistice fut l'imposition extraordinaire dont les autorités allemandes frappèrent le département de l'Oise.

Manquant d'argent pour payer ses troupes, malgré les contributions énormes prélevées dans toutes les villes, malgré les sommes considérables prises dans nos caisses, le gouvernement prussien imagina une réquisition unique dans les annales des guerres. Il inventa un impôt appelé « impôt de capitation » : chaque habitant, riche ou pauvre, devait payer soit 50 soit 25 francs ; hommes, femmes, enfants, personne n'était exempt de cet impôt dont le total pour l'Oise s'élevait à près de onze millions.

Le préfet allemand réclama, en ces termes, cette contribution à chaque maire de canton :

« Par ordre de S. M. l'Empereur d'Allemagne, roi de
« Prusse, chaque canton doit immédiatement payer, par
« chaque tête de la population de campagne, 25 francs,
« et par chaque tête de population de ville 50 francs.
« Paiera donc le canton de... pour 10,169 têtes de
« population de campagne, 254,225 francs.

« Si toute la somme n'est pas payée en trois jours, elle
« sera augmentée de moitié et les habitants seront punis
« des peines les plus sévères. »

A cette nouvelle sommation de payer, des cris indignés, de justes protestations se firent entendre partout. Depuis six mois que les Prussiens occupaient l'Oise, il ne s'était

pas écoulé une heure où, le pistolet au poing et la menace à la bouche, ils ne nous aient contraints de leur donner des vivres, de loger leurs hommes, leurs chevaux, de verser dans les caisses de leurs intendants tout l'or que nous avions. Et cela n'avait pas suffi ! non contents de la rentrée des contributions directes, du paiement inique du fameux million d'indemnité, poussant plus loin leur rapacité cynique, ils osaient réclamer 25 et 50 francs par chaque tête d'habitant ! Comme toujours, les protestations furent inutiles et restèrent sans résultats.

Deux ou trois jours après la signification de l'ordre de l'Empereur Guillaume, dans chaque chef-lieu de canton, des détachements prussiens venaient indiquer la somme que les communes devaient payer et en exiger le paiement dans le plus bref délai.

Dans des notes prises au jour le jour, M. B..., de Grandvilliers, raconte en ces termes ce qui se passa dans ce canton :

« Le 6, à deux heures du soir, un major se rend à l'Hôtel
« de Ville avec un intendant et notifie au maire que la ville
« devra payer, dans les trois jours, la somme de 45,000
« francs, pour la contribution de guerre de 25 francs par
« habitant, en lui disant que c'était une faveur parce que
« Granvilliers, selon lui, devait être frappé d'une contri-
« bution de 50 francs.

« Le soir, l'intendant fait écrire de la mairie, à tous
« les maires du canton, d'avoir à payer également, dans
« les trois jours, cette contribution de 25 francs.

« Le 7, au matin, des lanciers portent ces ordres dans
« toutes les communes.

« 1 heure. — Réunion du Conseil municipal qui refuse
« de payer les 45,000 francs.

« Le 8, l'intendant demande au maire si la ville est dans
« l'intention de verser la somme entière. — Nouveau
« refus. — Il dit alors que l'on prendra dans les magasins

« jusqu'à concurrence de 45,000 francs, ainsi que deux
« otages.

« Dans l'après-midi, des détachements vont dans toutes
« les communes du canton chercher la contribution et
« ne ramènent que des otages.

« 4 heures du soir. — Quarante-quatre otages sont en-
« fermés dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, où ils
« ont ordre de se faire apporter des vivres.

« 4 heures 1/2. — L'intendant veut forcer le maire à lui
« désigner les deux plus riches habitants de la commune.
« Sur le refus formel de ce magistrat, il entre dans la
« salle où se trouvaient réunis les conseillers municipaux,
« parmi lesquels il choisit deux otages qui sont prison-
« niers sur parole, à la condition de se rendre le len-
« demain matin à la mairie pour être dirigés avec les
« autres sur Amiens.

« 8 heures du soir. — Nouvelle réunion des conseillers
« municipaux et des plus notables habitants, qui décident
« que la ville versera une somme de 5,000 francs dans
« l'espoir que les deux otages seront relâchés. Cette
« somme est immédiatement prêtée par M. Tasse et
« M. B..., et versée dans la caisse du 7^e lancier.

« Réquisition de tous les omnibus de la ville pour con-
« duire les quarante-six otages à Amiens ; mais arrivée
« d'un ordre du colonel de Poëstel, du 7^e lancier, pres-
« crivant de les mettre en liberté ».

Presque tous les cantons imitèrent celui de Grand-
villiers et l'attitude des municipalités ne fut pas celle
qu'espérait M. de Schwartzkoppen. Il avait compté
sur la crainte, sur l'intimidation pour obtenir le paie-
ment de l'impôt de capitation, et les maires, les notables
des communes, par leur fermeté, faisaient échouer ses
projets. Le préfet allemand n'avait pas prévu cette résis-
tance, et pressentant les difficultés — l'impossibilité
même — de faire rentrer cet impôt commune par com-

mune, il demanda des instructions au Gouverneur général de Versailles en lui signalant que, sur 700 communes composant le département, la presque unanimité était disposée à résister. Le 9 février, M. de Schwartzkoppen recevait de Versailles l'ordre de faire convoquer le Conseil général (1) de l'Oise et, à la date du 10, M. Danjou, conseiller général « chargé par le préfet allemand, en « vertu d'un ordre de son gouvernement, de convoquer « le Conseil général de l'Oise pour délibérer sur les me- « sures à prendre au sujet de la contribution de onze « millions imposée au département », invitait tous les membres du Conseil général à se réunir, le lundi treize février, à l'Hôtel de ville de Beauvais.

Tous les membres présents dans le département se rendirent à cette convocation, et le comte de Clermont-Tonnerre, alors chef du cabinet du Ministre de la Guerre à Paris, et conseiller général de l'Oise, reçut un laissez-passer allemand qui lui permit de se joindre à ses collègues.

Le résultat de la délibération du Conseil général (2) fut

(1) Par décret en date du 26 décembre 1870, les Conseils généraux de France avaient été dissous. Le Gouvernement allemand n'ignorait pas l'existence de ce décret.

(2) Cette réunion extraordinaire des anciens conseillers généraux de l'Oise a donné lieu à de nombreuses polémiques dans la presse départementale. Sans entrer dans le fond de la question, l'auteur estime que, par suite du décret de la Défense nationale, le Conseil était dissous et que les conseillers généraux n'avaient aucun mandat légal pour se réunir. Ce qui établit d'ailleurs d'une façon péremptoire cette absence de mandat, c'est le vote du Conseil général régulièrement élu, consacrant, le 26 octobre 1871, la décision prise le 13 février 1871.

Cette constatation faite, il faut, pour rendre justice à chacun, reconnaître que les Conseillers généraux qui se réunirent le 13 février crurent bien agir dans l'intérêt du département et être ses *negociorum gestores*, et qu'ils ne reculèrent pas devant ce qui leur sembla un devoir.

Mais ce qu'il est permis de regretter, c'est qu'à peine assemblés, le préfet prussien pouvant les entendre, ces conseillers généraux aient protesté contre le décret de la délégation de Bordeaux. Il est des moments où les sentiments personnels doivent savoir se taire et où une trêve aux passions politiques s'impose.

la constatation de l'impossibilité absolue pour le département de fournir la contribution demandée par les Prussiens. Les conseillers décidèrent qu'une députation serait envoyée auprès des autorités allemandes pour leur exposer la situation précaire dans laquelle se trouvait le département et solliciter la réduction de l'impôt de capitation. Trois commissaires furent désignés pour remplir la pénible mission de se rendre au quartier-général allemand à Versailles où se trouvait le roi.

Les commissaires choisis étaient : le duc de Mouchy, le comte de Gobineau et le comte de Clermont-Tonnerre. Ils partirent dans la soirée du 13 ; mais les communications n'étaient pas rapides ; tous les ponts de chemin de fer étant détruits, une grande partie du voyage dut se faire en voiture.

A Versailles, les commissaires rencontrèrent le meilleur accueil qu'on put espérer dans les douloureuses circonstances où l'on se trouvait. Ils firent part du but de leur mission au comte de Fabrice, qui se chargea de faire valoir auprès du roi la grande disproportion de la contribution avec les ressources du département de l'Oise déjà épuisé par plusieurs mois de guerre.

Après de nombreux pourparlers, l'impôt de onze millions fut réduit à deux millions qui devaient être payés dans un court délai.

Retenu par ses fonctions au ministère de la guerre, le comte de Clermont-Tonnerre, de Versailles retourna à Paris ; il ne pouvait s'occuper des négociations financières qui devaient suivre, mais il engagea les conseillers généraux à s'adresser à M. Genly qui promettait de donner la somme de deux millions aux mêmes conditions que celles qui avaient été précédemment faites à la ville de Paris et à diverses autres villes.

MM. Picart et de Plancy furent chargés par le Conseil général de trouver une maison de banque qui ferait

l'avance des deux millions ; malheureusement M. Picart, encouragé par le succès du voyage des commissaires à Versailles, crut pouvoir obtenir une nouvelle réduction de 500,000 francs ; mais M. de Schartzkoppen répondit à cette prétention en faisant emprisonner tous les membres du Conseil général de l'Oise.

Averti de cette situation, M. de Clermont-Tonnerre télégraphia aussitôt au comte Hatyfeld, chef du cabinet du grand chancelier, qui s'empressa de mettre fin à ce fâcheux accident en blâmant vivement le préfet allemand d'un procédé aussi cavalier.

Le paiement de la contribution ayant été réglé entre le commissaire civil, M. de Nostitz et MM. de Mouchy et de Gobineau, ces derniers vinrent à Paris chercher les deux millions, qui furent fournis par les soins de la maison Seillières (1) ; le 25 février, les deux millions étaient versés entre les mains des Prussiens.

(1) M. Bellou, dans sa brochure *« Les Prussiens à Beauvais »*, fait le récit suivant du paiement de cette somme de deux millions :

« Pour effectuer notre libération par le versement de ce chiffre
« énorme de deux millions, les membres du Conseil général, qui, en
« cette occasion, firent preuve d'un grand dévouement patriotique,
« durent s'engager personnellement en souscrivant des billets à
« l'ordre de M. Gromard, banquier, qui les négocia avec un louable
« désintéressement, aux riches maisons Rothschild, Seillière, Pilet-
« Will et Marcuand. Le soir, un malentendu survint entre les com-
« missaires et le Préfet, qui soupçonnait la députation de n'avoir
« point, selon ses promesses, effectué son départ pour Versailles. M. de
« Schwartzkoppen, à qui nos vins généreux n'avaient point commu-
« niqué leur qualité, informa les détenus que l'ordre de leur trans-
« fert en Allemagne allait être donné, et que les communes seraient,
« dès le lendemain, occupées, jusqu'à parfait recouvrement des
« deux millions. Sa sévérité se laissa cependant fléchir par la parole
« des délégués, assurant que MM. de Gobineau, de Mouchy et de
« Clermont-Tonnerre étaient en route pour Versailles. On obtint un
« sursis qui devait expirer le samedi 25, aux conditions ci-après :
« Les otages de l'Hôtel de Ville devaient se reconstituer prisonniers,
« si les deux millions n'étaient pas versés à l'expiration du délai. Cette
« obligation devait être garantie par le dépôt d'une somme de 350,000
« francs qui fut, sur l'insistance de M. Gromard, réduite à 100,000 francs
« et comptée immédiatement par lui. Pendant ce temps, MM. de
« Plancy et Zentz s'étaient rendus à Paris pour trouver ces deux
« millions payables en 78,400 livres sterling et 40,000 francs en or. »

L'armistice et l'énorme imposition de deux millions réclamés au département n'empêchaient pas les Prussiens de persister dans leur système de frapper sans raison, selon leur caprice, les communes de contributions de guerre dont ils exigeaient sur l'heure le paiement.

Le 16, quarante lanciers du 17^e régiment apportaient à Noyon un ordre ainsi libellé : « Par ordre supérieur du
« du Général commandant de la 12^e division de cavalerie
« allemande, comte de Lippe, la ville de Noyon est tenue
« de payer immédiatement une contribution à la hauteur
« (*sic*) de trois mille francs.

« Clairoix, 13 février 1871.

« DE GLOLING, *aide de camp*. »

Les habitants de Noyon réunirent les trois mille francs et, après avoir déjeuné aux frais de la ville, les Prussiens repartirent.

Le même jour, le 16 février, Compiègne et Noyon recevaient l'ordre : Compiègne de payer 500,000 francs, Noyon, 200,000 francs. « Si cette somme n'est pas payée
« dans le délai fixé, était-il dit, on prendra des otages et
« on enlèvera des valeurs. »

Compiègne, en présence d'une contribution aussi élevée, réclama vivement et obtint que les 500,000 francs seraient compris dans les 2,000,000 dont était imposé le département; quant à Noyon, un à-compte de 93,000 francs fut envoyé à Beauvais, où il fut décidé que la réquisition de 200,000 francs se confondrait avec le chiffre des contributions de cette commune.

Le 20, Compiègne était frappé d'une nouvelle contribution de 12,000 francs. « Si la somme n'est pas payée à
« l'instant dit, dans la lettre adressée au maire, le comte
« de Lippe, l'officier porteur de cet ordre a le droit de
« faire prisonniers quelques habitants qu'il gardera jus-
« qu'à ce que la somme soit payée. »

Cette fois encore il fallut s'incliner devant la force et jeter dans l'escarcelle allemande ces rouleaux de pièces de 20 francs auxquelles les Prussiens faisaient une guerre si acharnée.

Chantilly ne fut pas plus privilégiée que les autres villes de l'Oise. Partout les Prussiens apportaient le même esprit haineux et systématiquement méchant. Le jour de la capitulation de Paris, ils voulurent contraindre le curé de Chantilly de prêter sa chasuble et le concours de ses enfants de chœur à l'aumônier d'un régiment prussien pour lui permettre de célébrer en grande pompe le triomphe des armes allemandes. Les maisons abandonnées, les jardins, la forêt, rien n'était respecté et le vandalisme german s'en donna à cœur joie dans cette coquette petite ville.

Les anecdotes abondent sur les actes, sur les méfaits des honnêtes soldats de la sentimentale Allemagne. Une seule, qui peint admirablement et la courtoisie et les mœurs tudesques, mérite d'être citée :

Pendant l'occupation — comme d'ailleurs avant 1870 — le domaine de Chantilly était la propriété « officielle » d'un Anglais. Le régisseur du château était un certain M. W..., qui avait été colonel de la milice anglaise et avait beaucoup voyagé. En 1869, notamment, se trouvant à Suez, il y fit la connaissance assez intime d'un officier supérieur allemand. Ce dernier, par les hasards de la guerre, fut amené vers la fin de décembre à Chantilly. La connaissance fut renouée. Le régisseur, tout heureux de revoir l'ancien ami avec lequel il avait navigué sur la mer Rouge, l'invita à dîner et le traita du mieux qu'il put. Il lui fit surtout déguster un champagne dont l'Allemand but chaque verre en faisant claquer la langue d'une façon significative...

Le lendemain de ce dîner, le régisseur du château recevait de son hôte et ami une réquisition en bonne et

due forme, d'avoir à lui livrer sur-le-champ deux paniers de vin de champagne : « de celui que j'ai bu hier, » spécifiait bien le colonel prussien.

L'anglais dut fournir le Moët, et n'a pas encore digéré ce procédé manquant absolument de galanterie.

Le 15 février, une contribution de guerre de 23,310 francs était imposée à la ville de Chantilly.

Nous extrayons du registre des délibérations du Conseil municipal de cette commune, le récit des incidents auxquels donne lieu le paiement de cette contribution :

« L'an dix-huit cent soixante-onze, le seize février,
« en la salle de la mairie de Chantilly, étaient présents :
« Messieurs Aaron, Gavy, Letellier, Ambroise, Bonnet,
« Blary, Yves, Chappart, Boquet et Goffard, tous mem-
« bres du Conseil municipal, auxquels avaient été
« adjoints les concitoyens dont les noms suivent : Mépi-
« cort, Dessault, curé ; Cauvet, de la Fargue, Gailly père,
« Lemoine, Dupille, en tous vingt-trois membres pré-
« sents, lesquels avec plusieurs autres personnes,
« avaient été convoqués en l'absence de M. le Maire, par
« M. Aaron, premier adjoint de la ville de Chantilly,
« à l'effet de s'entendre pour le paiement immédiat
« d'une réquisition de la somme principale de *vingt-*
« *trois mille trois cent dix francs*, faite par les autorités
« prussiennes à la ville de Chantilly, laquelle somme
« devait être répartie entre toutes les communes du
« canton. Cette réquisition, telle qu'elle avait été for-
« mulée, rendait la commune de Chantilly obligée prin-
« cipale.

« Il y avait à peine quinze minutes que l'on était
« réuni, lorsqu'on venait de décider de s'en référer à
« une réunion du Conseil municipal tenue la veille,
« quinze février, et dans laquelle les membres du dit
« Conseil avaient formellement refusé d'acquiescer à la

« réquisition demandée. Tous les membres présents
« allaient se retirer et se préparaient à sortir, lors-
« qu'est précipitamment entré le commandant prussien
« von Kalden, lequel demanda ce qui venait d'être
« décidé pour le paiement de la réquisition en question.
« Sur la réponse à lui faite par M. Aaron : que la
« ville de Chantilly, à raison des charges écrasantes par
« elle déjà supportées, était obligée de refuser le paie-
« ment d'une somme aussi considérable, l'officier prus-
« sien se retirant fit cette réponse :

« *Messieurs, puisqu'il en est ainsi, restez jusqu'à ce*
« *soir en permanence.*

« Il avait si bien pris ses précautions, ce commandant
« prussien, pour tenir comme prisonniers les membres
« ci-dessus nommés, qui s'étaient réunis dans le but seul
« de défendre les intérêts de la commune au sujet des
« exigences ci-dessus exprimées, que déjà plusieurs gen-
« darmes étaient placés à la porte de la salle de la mairie
« pour les tenir captifs. Cette conduite du commandant
« causa une grande surprise, et plus que jamais on per-
« sista dans le refus formel de ne rien payer. La journée
« cependant se passa à la recherche de combinaisons
« pour sortir de cette malheureuse position, mais avec
« la ferme volonté de ne jamais engager la ville de Chan-
« tilly pour le paiement intégral de la somme exigée. A
« sept heures du soir, un projet d'arrangement fut
« soumis aux personnes présentes, lequel émanait de
« M. F. Lecerf, détenu de son côté, avec MM. Petit,
« maire de la ville ; Versepuy et Cézily, en une maison à
« l'extrémité de la dite ville ; le projet fut modifié, mais
« le commandant n'admit aucun changement et envoya
« son adjudant avec la précédente rédaction, à laquelle
« il avait ajouté ces mots : — *Que tous les membres pré-*
« *sents seraient personnellement responsables, s'ils refu-*

« *saient d'accepter le dit projet.* — Tous les membres,
« d'un commun accord, refusèrent énergiquement de le
« signer, voulant autant que possible sauvegarder les
« intérêts qui leur étaient confiés. Il fallut passer la
« nuit dans la salle de la mairie et attendre au lendemain,
« dix-sept février, pour savoir si l'on serait plus heureux.

« Les personnes réunies persistèrent de nouveau dans
« leur refus. L'adjudant fut de nouveau envoyé par
« son supérieur, et vint dire que MM. Cauvet, l'abbé
« Dessault, Havy, Letellier, de la Fargue et Yves, aient
« à faire préparer immédiatement leurs bagages, pour
« onze heures du matin de la dite journée 17, et qu'ils
« seraient transportés en Allemagne. Cet ordre fut
« exécuté à la lettre, et ceux-ci furent conduits à la gare
« de Chantilly, pour être dirigés sur la Prusse. Mais
« avant de se séparer, les membres désignés arbitraire-
« ment emportèrent la promesse positive et formelle
« que l'on resterait ferme dans la volonté de ne pas grever
« la ville au delà de la part proportionnelle à sa popula-
« tion.

« Après le pénible départ des victimes de l'autorité
« prussienne, les personnes qui restaient prisonnières
« cherchèrent les moyens pour arriver à une solution,
« mais toujours sans que Chantilly fut par trop com-
« promis dans ses intérêts. Il fut décidé, après avoir
« obtenu l'autorisation du commandant, que l'on écri-
« rait à tous les maires du canton, pour qu'ils voulussent
« bien se réunir le lendemain dix-huit février à deux
« heures de relevée, pour s'entendre avec la commune
« de Chantilly au sujet du paiement de la somme en
« question et de sa répartition. M. Aaron vit souvent le
« commandant, afin de l'engager à modifier son projet
« de réquisition; mais les démarches furent toujours
« infructueuses. Il fallut alors attendre jusqu'au lende-
« main deux heures, l'arrivée des maires du canton.

« Cette réunion était d'autant plus indispensable, que
« l'affaire ne s'arrangeant point, la réquisition devait
« être portée au double, ainsi que l'avait annoncé le
« commandant, que de nouvelles troupes seraient appe-
« lées, de plus qu'une autre partie de personnes incar-
« cérées devaient subir le malheureux sort des collègues
« partis la veille. Sur l'invitation qui avait été adressée
« aux maires du canton de se trouver à la mairie de
« Chantilly, treize se présentaient, sur dix-neuf com-
« munes composant le dit canton : M. Millot, de Mello ;
« M. Lesiour, de Précy ; M. Leclère, de Coye ; M. Gérard,
« de Mayssel ; M. Durand, d'Apremont ; M. Jarlet, de
« Villers-sous-Saint-Leu ; M. Martin, de Cramoisy ;
« M. Mignot, de Blaincourt ; M. Delamotte, de Saint-
« Leu-d'Esserent ; M. Carballet de Saint-Vaast ; M. Bru-
« gevin, de Thiverny. M. Aaron ouvrit alors la séance,
« et fit l'exposé des motifs de la réunion. Sur le désir
« exprimé par quelques-uns des maires d'avoir des ren-
« seignements du commandant lui-même et d'obtenir de
« lui quelques délais pour faciliter les paiements, l'ad-
« judant intervint de nouveau et affirma que la somme
« était à payer immédiatement parce qu'il ne serait
« accordé aucun délai. Malgré de vives réclamations,
« il fallut s'exécuter. A cette occasion, avaient été
« également convoqués MM. Versepuy et J. Lecerf,
« qui avaient eu de fréquentes visites avec le comman-
« dant prussien, pour faciliter la solution de la malheu-
« reuse affaire. Leur présence fut largement utile pour
« faire comprendre qu'il n'y avait rien de bon à attendre
« des autorités prussiennes et qu'il fallait absolument
« s'exécuter. M. J. Lecerf offrit plus que ses bons ser-
« vices, car il se porta caution de toutes les communes
« pour les sommes exigées. Enfin, après de nombreuses
« explications échangées de part et d'autre, les maires
« présents s'obligèrent au paiement des sommes affé-

« rentes à leurs communes, à l'exception toutefois des
« maires de Montataire et de Nogent-les-Vierges, qui
« désirèrent en référer au Conseil municipal. Par suite
« de l'observation faite par plusieurs maires de ne
« pouvoir payer immédiatement, M. J. Lecerf s'offrit à
« s'entendre avec eux pour se mettre en leur lieu et
« place, afin de leur donner tout le temps désirable pour
« le versement de leurs dites sommes. On sut à M. J.
« Lecerf un gré infini de cette offre. — Quant à la ville de
« Chantilly, elle se charge simplement d'acquitter la part
« proportionnelle qui lui incombe, sans avoir à se porter
« caution pour les autres communes du dit canton de Creil.

« Les maires présents se retirèrent alors et après leur
« départ M. J. Lecerf, qui déjà avait offert la somme de
« 1,000 francs, pour venir en aide à la commune de
« Chantilly, renouvela généreusement son offre, qui fut
« acceptée avec reconnaissance et vifs remerciements.
« Mais il a été bien entendu que ladite somme de
« 1,000 francs servirait à dégrever les plus faibles
« contribuables de la commune. Les tristes prison-
« niers espéraient recouvrer de suite leur liberté, mais
« leur espoir fut trompé par le peu d'empressement que
« mit le commandant von Kalden à donner les ordres, car
« ceux-ci ne sortirent que le lendemain 19 février, à huit
« heures du matin. Ce supplément de captivité repré-
« sente la pensée dominante de nos envahisseurs, qui
« nullement généreux, ont continuellement recours à la
« force brutale. *(Suivent les signatures.)* »

Ainsi que le lecteur a pu le voir par les faits qui précèdent, le département ne retira aucun bénéfice de l'armistice : les Prussiens semblaient au contraire profiter du repos que leur laissait la suspension des hostilités pour se livrer avec plus d'ardeur à ce que les habitants de l'Oise appelaient amèrement : « la chasse aux écus. »

Dans toutes les notes prises au jour le jour par quelques citoyens, nous retrouvons les mêmes plaintes sur cette étrange manière d'interpréter la convention du 28 janvier.

Laissons parler M. Richard, de Pont-Sainte-Maxence :

« 11 février. — Il nous est arrivé, le mardi 6, un régiment de uhlans à loger tant ici que dans les villages voisins. Ces messieurs venaient se reposer des fatigues de la guerre pendant la durée de l'armistice. La petite variole qui sévit en ce moment aura eu cela de bon pour nous qu'elle les a fait partir le troisième jour de leur arrivée. Nous avons eu bien soin de leur faire connaître sa présence ; deux décès, dont un de la petite variole l'avaient confirmée.

« Ces soldats étaient d'une exigence extrême. On ne se serait pas douté de l'existence de l'armistice. On les a donc vus partir avec infiniment de plaisir. Après avoir logé les miens à l'hôtel, d'autres voulaient entrer chez moi. Une maison veuve de ses maîtres a été littéralement envahie.

« 12 février. — Il est bien entendu que les Prussiens ne font pas la guerre aux populations et que nous sommes en temps d'armistice ! Est-ce que ces gens-là ont le moindre sentiment de pudeur ? A l'instant on me convoque à la mairie pour la communication d'une nouvelle réquisition ! Aura-t-on encore la faiblesse d'y acquiescer ? On saura désormais que l'armistice, pour nos ennemis, veut dire : hostilités transportées des armées aux populations.

« 18 février. — J'ai été arrêté une troisième fois ; je suis devenu un vagabond allant de prison en prison. On est venu nous demander une contribution particulière de 3,000 francs. Nous avons refusé, parce que notre bourse n'est pas inépuisable et que nous sommes déjà endettés. Il a fallu alors livrer des otages, et je

« suis parti avec le Maire. Notre escorte nous a conduits
« à Compiègne. Là nous avons pu obtenir une réduction
« de 1,000 francs (1) : nous avons payé. Il faut espérer que
« la *chasse aux écus* aura enfin un terme ! »

Et d'une correspondance de l'époque, adressée de Beauvais au journal *la Vérité*, nous extrayons le passage suivant, toujours relatif à l'armistice :

« Le nombre des Allemands qui tiennent garnison dans
« notre ville a beaucoup augmenté ; nous en avons au-
« jourd'hui plus de trois mille. Ils sont logés, bien entendu,
« chez les habitants.

« Les faubourgs et les communes voisines sont éga-
« lement tout remplis de Prussiens. Les passages de
« troupes deviennent de plus en plus fréquents ; bref nos
« populations sont écrasées de logements militaires, et
« elles se demandent avec anxiété quand elles seront
« débarrassées d'un ennemi toujours aussi difficile et
« aussi arrogant que pendant les hostilités.

« Les arrondissements de Clermont, de Compiègne et
« de Senlis ne sont pas mieux partagés que celui de
« Beauvais. Les villes sont encombrées de troupes ; par-
« tout c'est pis que pendant la guerre ! »

« C'est pis que pendant la guerre ! » voilà comment les habitants d'un département envahi qualifiaient l'armistice, ce temps où les soldats mettent bas les armes, oublient momentanément leur haine et se rendent réciproquement les honneurs.

(1) Comme pièce à l'appui du fait avancé par M. Richard, nous pouvons donner copie de la quittance délivrée par l'autorité allemande :

« La commune de Pont-Sainte-Maxence a payé la somme de deux
« mille francs à la division de cavalerie saxonne (solde de contribu-
« tion de guerre).

« Compiègne, le 16 février 1871.

« *L'Intendant.* »

La vérité se montrait enfin sous son vrai jour : la Prusse ne faisait pas seulement la guerre à nos armées, elle la faisait aussi et cruellement à nos populations. Iéna était profondément gravé dans le cœur de tout Prussien, et faisant un odieux usage de leur force, nos ennemis conservaient, jusque sous le toit de chaume du pauvre, leur soif ardente de vengeance et leur désir « d'abaisser la nation française ». Peut-être voyaient-ils dans chaque maison, dans chaque foyer, l'ancienne demeure d'un de ces vieux combattants qui

Avaient vaincu toute la terre
Chassé vingt rois, passé les Alpes et le Rhin.

Mais cela n'excuserait ni leur honteuse conduite, ni leurs vols, ni leurs crimes ! Si nous avons expié la gloire de nos ancêtres, nous avons le droit d'être fiers de leur mémoire. Les pays qu'ils ont traversés se souviennent encore de leur grand courage et de leurs mâles vertus : après avoir défait les armées, ils traitaient les peuples en frères et de leurs guerres, de leurs combats, ils ne rapportaient que des croix d'honneur et des blessures ! La génération actuelle prussienne ne pourrait pas en dire autant de ceux qui, en 1870, dérobaient dans les maisons où ils logeaient jusqu'aux jouets des enfants ! Que les universités allemandes célèbrent le triomphe de leurs soldats, nous ne les leur envions pas et préférons nous enorgueillir de nos glorieux morts de la dernière guerre, de ces braves qui, improvisés soldats la veille, allèrent au feu en héros et ne se battirent que pour la défense de la patrie.

CHAPITRE XV

Voyage du prince de Saxe. Son arrivée à Compiègne. — Les Prussiens aiment à se chauffer. — 12,400 bouteilles de vin bues au palais. — Séjour du prince de Saxe à Compiègne. Il ne se rend pas à Beauvais. — Arrestation de M. Esmenard du Mazet. — Célébration de la fête du 22 mars. — Incident de l'église Saint-Etienne. — Beauvais le jour de la fête du 22 mars. — Les Prussiens à Marseille-le-Petit. — Convention remettant l'administration des départements envahis à l'autorité française. — M. de Schwartzkoppen quitte l'Oise. Son départ précipité. — M. de Malherbe à la Préfecture. — Des objets manquent. Qui les a pris? — M. de Schwartzkoppen à la Manufacture nationale. — M. de Malherbe signale les vols au Gouvernement allemand. — M. de Nostitz à Beauvais. — Les malles de M. de Schwartzkoppen sont saisies. — Quelques objets volés sont rendus.

Mettant à profit les loisirs de l'armistice, les princes allemands et les officiers généraux prussiens parcoururent les départements témoins des exploits de leurs soldats. Ces voyages, qu'ils faisaient en touristes, les réceptions qui en étaient la conséquence étaient, pour ne pas modifier les habitudes prussiennes, à la charge des départements. Le général de Manteuffel traversait l'Oise et laissait, comme trace de son passage, des sommes assez rondes à payer. A Compiègne, vers le 12 mars, le

prince de Saxe faisait annoncer son arrivée. Pour recevoir dignement cette altesse, les Prussiens décorèrent la gare avec des arbres verts qui furent coupés dans le parc; les grands appartements du palais furent somptueusement préparés et signification fut faite à la ville d'avoir à fournir au prince tout ce qu'il désirerait.

Le prince Albert de Saxe, neveu de l'empereur Guillaume, arriva le 18 mars avec « sa dame » comme disaient les allemands. Les troupes de la garnison fournirent un piquet d'honneur, et plus raides, plus compassés que jamais, les officiers vinrent en grande tenue lui présenter leurs hommages. Au palais, le prince et la princesse occupèrent les appartements du premier étage; les personnes de leur suite, plus de quarante-cinq officiers de tous grades, logèrent dans les chambres des invités. De nombreux domestiques, cuisiniers, piqueurs, se partagèrent les autres pièces du palais, qu'ils mirent sens dessus-dessous et qu'ils laissèrent dans un état de saleté révoltant. Les appartements occupés par le prince de Saxe ne brillaient également pas par leur propreté : ils étaient toujours enfumés, car les Allemands y faisaient des feux d'enfer. Au lieu de placer dans le foyer les bûches horizontalement, ils les entassaient perpendiculairement, s'inquiétant peu du danger que pouvait présenter cette manière de faire le feu.

Deux fois de suite aussi le feu se déclara au palais : la seconde fois, les dégâts s'élevèrent à la somme de 80,000 francs, et ces sinistres étaient dus à l'imprudence des Prussiens. Sur les réclamations du régisseur, un terme avait été mis au pillage de la cave du palais; il fut décidé que les réquisitions cesseraient; il était temps, car les Allemands, depuis le jour de leur arrivée à Compiègne, avaient bu 12,400 bouteilles de vin appartenant au palais.

Le séjour du prince de Saxe au château de Compiègne transforma cette résidence. Comme au beau temps du

régime impérial, des fêtes y furent données et des parties de chasse organisées. Le son du cor ébranla de nouveau les échos du parc, et de joyeuses fanfares vinrent douloureusement troubler la silencieuse tristesse des habitants de la ville.

Le prince de Saxe avait mis dans ses projets de venir visiter Beauvais. Le jour de son arrivée dans la cité de Jeanne-Hachette avait même été fixé ; mais les renseignements qui lui furent fournis sur l'accueil que lui ferait la population, ne l'engagèrent pas à persister dans son dessein ; il craignit une manifestation populaire et il fit annoncer « que rappelé au quartier général, il ne pourrait pas se rendre à Beauvais ».

A Beauvais, le baron de Schwartzkoppen n'avait en rien modifié son système de violence et d'arbitraire. Le 11 mars, il faisait arrêter le préfet français qui avait été nommé le 7 janvier en remplacement de M. Jeannerod appelé à un poste militaire.

Ce préfet, M. Esmenard du Mazet (1), n'avait pu, en raison de l'occupation du département, rejoindre son poste. Il séjourna à Bordeaux, attendant un moment propice pour venir prendre la direction de la préfecture. L'armistice lui parut favorable pour se rendre à Beauvais. A peine arrivé, il commit la faute de se faire connaître, et quelques heures après son installation à l'hôtel du Cygne, des gendarmes allemands ne tardèrent pas à venir s'emparer de sa personne. M. Esmenard du Mazet fut conduit à la forteresse d'Amiens d'où il ne sortit qu'après la signature des préliminaires de paix.

Le 22 mars, les garnisons prussiennes qui se trouvaient dans les villes de l'Oise étaient en liesse. Elles allaient fêter l'anniversaire de la naissance du nouvel empereur d'Allemagne.

(1) M. du Mazet était un ancien publiciste. Il avait rédigé l'*Indépendant du Lot*.

A Beauvais, pour célébrer la fête avec plus de solennité, une cérémonie fut préparée. L'autorité prussienne, le 20 mars, avait mis l'évêque en demeure de prêter aux pasteurs de l'armée allemande l'Eglise Saint-Etienne pour l'exercice du culte protestant. L'évêque refusa, mais les Prussiens ne tinrent aucun compte de son refus, et le service religieux eut lieu dans cet édifice. *L'Indépendant de l'Oise* publia, au sujet de cet incident, le communiqué suivant :

« Les troupes allemandes qui occupent notre ville et les localités environnantes, se sont réunies hier matin, 22 mars, dans l'église Saint-Etienne, pour assister à un service religieux, célébré à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de leur empereur.

« En voyant une cérémonie protestante s'accomplir dans un temple catholique, la plupart de nos concitoyens ont dû éprouver un sentiment de surprise et de peine ; nul n'en a été plus affligé que le chef du diocèse.

« Nous nous bornerons à exposer les faits :

« L'autorité ecclésiastique, sollicitée d'accorder la cathédrale pour la célébration de la cérémonie dont il s'agit, avait déclaré qu'elle ne pouvait accueillir une telle demande. M. le général allemand n'a pas insisté ; il a compris que la première église du diocèse, que le siège épiscopal avait droit à un respect particulier et que la douleur de notre vénérable évêque méritait des égards. On voulut bien le lui dire dans une seconde entrevue, mais alors on se rabattit du côté de l'église Saint-Etienne, et on formula la demande avec insistance. Le prélat crut devoir encore opposer le même refus, en le fondant sur les motifs les plus graves. Mais il lui fut aisé de s'apercevoir que la politesse du langage et des manières couvrait une exigence formelle. Toutefois, après avoir réclamé quelques heures pour réfléchir, il écrivit la lettre

suivante à l'officier supérieur qui avait représenté le général dans cette négociation :

« Beauvais, le 20 mars 1871.

« Monsieur le Colonel,

« J'éprouve le regret de ne pouvoir vous accorder une
« de nos deux églises pour la célébration du culte pro-
« testant. J'avais accordé la nef de la chapelle du collège,
« parce que le Saint-Sacrement n'y réside pas, et parce
« que cette nef est de temps en temps employée à des
« réunions respectables, sans doute, mais autres que
« celles du culte. Vous m'avez dit, monsieur le colonel,
« que l'espace était insuffisant dans cette chapelle. Per-
« mettez-moi de vous faire observer que dans certaines
« circonstances, quand il y a un très grand concours de
« peuple, comme par exemple dans les comices agri-
« coles, le culte catholique lui-même se célèbre en plein
« air. Ne vous serait-il pas possible d'agir de la même
« manière?

« Pour moi, malgré mon très vif désir de faire tout ce
« qui est possible pour le bien de la paix, je ne puis con-
« sentir à ce qui m'est demandé dans cette circonstance.
« C'est à la fois une question de principe et une question
« d'honneur. J'espère que vous respecterez la conscience
« d'un vieil évêque, et que vous n'insisterez pas.

« Veuillez agréer, monsieur le colonel, avec l'expres-
« sion de tous mes regrets, celle de ma haute considéra-
« tion.

« JOSEPH-ARMAND,

« *Evêque de Beauvais, Noyon, et Senlis.* »

« Cette lettre, ainsi que le prélat l'avait prévu, ne changea pas les résolutions arrêtées.

« Le colonel et l'aumônier protestant vinrent déclarer à Monseigneur que le général avait donné l'ordre de

célébrer la cérémonie dans l'église Saint-Etienne, et que cet ordre devait être exécuté. Ils ont demandé si les portes seraient fermées. Le prélat répondit qu'il n'entendait pas opposer une résistance matérielle à la force dont on paraissait vouloir user ; qu'il devait se borner à protester contre les exigences qu'on venait lui intimer, et qu'il le faisait de la manière la plus expresse pour l'acquit de sa conscience, au nom du droit et de la liberté du culte catholique. »

Le 22, les habitants de Beauvais affectèrent toute la journée de ne pas sortir de leur demeure ; ils ne voulaient pas prendre part aux réjouissances organisées par les Prussiens, et s'ils ne pavoisèrent pas de drapeaux noirs, comme à Rouen, leurs fenêtres, ils surent donner à leurs maisons un air de deuil qui disait d'une façon éloquente et combien était vive leur douleur de Français et combien était grande la haine qu'ils vouaient à l'Allemagne. Dans les quartiers commerçants, presque tous les magasins furent fermés, et sur les boulevards déserts les Prussiens purent tout à leur aise passer des revues et faire parader leurs régiments.

Cette fête, qui à Beauvais fut relativement calme, faillit devenir tragique à Marseille-le-Petit. Profitant de l'absence des officiers qui étaient allés à Achy banqueter chez leur commandant, les soldats s'enivrèrent et se répandirent dans le bourg en proférant des cris et des menaces contre les Français. L'énergie du maire, M. Altette, sut prévenir et éviter tout malheur.

Mais une nouvelle qui allait provoquer dans l'Oise un vif sentiment de soulagement venait de se répandre. Une convention avait été signée entre le gouvernement français et le gouvernement prussien rendant aux autorités françaises l'administration des départements occupés

par les troupes allemandes. Cette convention était ainsi conçue :

CONVENTIONS

POUR LA REMISE A L'AUTORITÉ FRANÇAISE DE L'ADMINISTRATION DES DÉPARTEMENTS OCCUPÉS PAR LES TROUPES ALLEMANDES ET POUR LE RÉGLEMENT DE LA QUESTION DES IMPOTS EN RETARD.

« Entre :

« M. Pouyer-Quertier, ministre des finances ;

« M. le baron de Ring, délégué du ministre des affaires étrangères,

« Et M. Casimir Fournier, délégué du ministre de l'intérieur, munis de pleins pouvoirs du gouvernement de la République française,

« D'un côté ;

« Et de l'autre,

« Le lieutenant-général M. de Fabricé, muni des pleins pouvoirs de Sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, roi de Prusse,

« Les pleins pouvoirs des deux parties contractantes ayant été trouvés en bonne et due forme, il a été convenu ce qui suit :

« Les parties voulant assurer l'exécution facile et loyale du traité préliminaire de paix, signé à Versailles entre l'empire d'Allemagne et la France, le 26 février dernier, et écarter toute éventualité de conflit entre l'armée allemande et la population française,

« Ont arrêté les dispositions suivantes :

« Article premier. — Bien que le droit d'administrer les territoires occupés soit réservé par l'article 8 du traité de préliminaires à l'autorité allemande jusqu'à la conclusion et la ratification du traité de paix définitif,

« cependant les autorités allemandes consentent à ce
« que l'administration départementale et communale, y
« compris la sûreté générale et le maintien de l'ordre
« public dans les départements occupés par les troupes
« allemandes, soit, dès la ratification de la présente
« convention, remise à l'autorité française aux condi-
« tions ci-après.

« Art 2. — Le Gouvernement français pourra rétablir
« les préfets, sous-préfets, maires et autres agents admi-
« nistratifs avec les attributions qui leur sont données
« par les lois.

« De son côté, l'autorité allemande placera près des
« chefs de corps ou partout où elle le trouvera néces-
« saire, des commissaires civils qui auront la haute
« direction dans tout ce qui concerne les intérêts alle-
« mands.

« Les fonctionnaires français sont tenus de se confor-
« mer aux mesures que le commissaire civil jugera
« nécessaire de prendre à ce sujet.

« Art. 3. — Les tribunaux français reprendront leur
« service, ainsi que les juges de paix et les commissaires
« de police. La gendarmerie sera réorganisée.

« Néanmoins l'état de siège avec toutes ses consé-
« quences sera maintenu par les autorités allemandes
« dans les départements occupés.

« Art. 4. — Conformément aux prescriptions de l'ar-
« ticle 8 des préliminaires de paix toutes les autorités
« administratives françaises devront se conformer aux
« mesures que les commandants des troupes croiront
« devoir prendre dans l'intérêt de la sûreté, de l'entre-
« tien et de la distribution des troupes.

« Art. 5. — Dans le cas où les intérêts de ces dernières
« seraient compromis d'ici au jour de la ratification du
« traité de paix définitif, les autorités allemandes se
« réservent le droit de reprendre en tout ou partie les

« droits concédés par les articles 1, 2 et 3 aux autorités
« françaises.

« Art. 6. — La présente convention sera immédiate-
« ment soumise à la ratification du Chancelier de l'Em-
« pire germanique et du Chef du pouvoir exécutif de la
« République française.

« En foi de quoi la présente convention a été signée
« par les parties contractantes.

« Fait à Rouen, le 16 mars 1871.

« *Signé* : POUYER-QUERTIER, N. DE RING,
FOURNIER.

« *Signé* : DE FABRICE. »

Le gouvernement allemand ne notifia à M. de Schwartzkoppen cette convention que le 25 mars. Ce fonctionnaire qui pour certaines raisons avait hâte de quitter le département, s'empressa, le jour même de cette notification, d'adresser la lettre suivante à M. de Malherbe qui était, ainsi que nous l'avons déjà dit, doyen du Conseil de préfecture :

« Monsieur le Comte,

« J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus la conven-
« tion du 16 de ce mois en vertu de laquelle l'administration
« du département est remise à l'administration française
« dès le 28 courant. Mes fonctions échues et un préfet
« français ne s'étant pas présenté, je viens vous prier,
« monsieur le Comte, de prendre provisoirement la
« direction des affaires du département, et ne doutant en
« rien de votre sollicitude, je me suis permis d'instruire
« dans ce sens les autorités militaires allemandes et les
« directeurs de notre poste et du télégraphe.

« Agréez, monsieur le Comte, l'expression réitérée de
« mes sentiments les plus distingués.

« Baron de SCHWARTZKOPPEN. »

Et sans attendre de réponse, sans se préoccuper de savoir si M. de Malherbe avait oui ou non reçu sa lettre, M. de Schwartzkoppen prit le premier train et à toute vapeur fila sur l'Allemagne ou sur la... Belgique.

Ce départ subit donna lieu aussitôt à de nombreux commentaires, et sur les instances de quelques conseillers municipaux, M. de Malherbe se rendit immédiatement à la préfecture, où, depuis le jour de la nomination du préfet prussien, il n'avait pas mis les pieds. Un simple coup d'œil lui suffit pour se rendre compte qu'une quantité considérable d'objets mobiliers avaient disparu. Pendules, tapisseries, tentures, livres, tout avait été pillé. Quel pouvait être l'auteur de ces vols ? Un nom vint sur toutes les lèvres ; personne n'hésita à en accuser M. de Schwartzkoppen. Mais une découverte nouvelle acheva de changer cette présomption en certitude absolue. Des tapisseries avaient été dérobées à la manufacture nationale. Ces tapisseries, d'une grande valeur (elle étaient estimées plus de 120,000 francs), avaient été brutalement enlevées de leurs cadres, et des témoins vinrent certifier que c'était M. de Schwartzkoppen qui en avait lui-même opéré l'enlèvement.

M. de Malherbe saisit sur-le-champ le gouvernement prussien de ces faits. Il télégraphia à M. de Fabrice en lui signalant les vols et en lui laissant entendre que la population soupçonnait l'ex-préfet de Schwartzkoppen de les avoir commis ; il demandait une enquête et la restitution des objets manquant à la préfecture et à la manufacture nationale.

L'émotion fut grande à Versailles au reçu de cette dépêche ; les faits étaient graves, l'accusation précise. — Trop précise pour l'honneur du gouvernement allemand. — Le commissaire civil du nord de la France, M. de Nostitz-Wallwitz, vint lui-même sur les lieux avec son secrétaire. Il fit procéder à un recollement minutieux et

à la préfecture et à la manufacture, recollement qui établit de la façon la plus manifeste le bien fondé de la plainte de M. de Malherbe.

Le commissaire civil fut atterré par les preuves qu'il recueillit; le doute n'était plus possible et le haut fonctionnaire allemand dut rougir, en son for intérieur, d'avoir eu pour collaborateur un homme qui, sans pudeur, s'était ainsi approprié le bien d'autrui et avait volé le département qu'il était chargé d'administrer!

M. de Nostitz quitta Beauvais en assurant M. de Malherbe que justice serait rendue, et le 15 avril il lui écrivait en effet cette lettre :

« Monsieur le Comte,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'un petit nombre
« d'objets provenant en partie de la manufacture des
« tapisseries de Beauvais, en partie de la préfecture,
« s'est trouvé parmi les bagages de M. de Schwartz-
« koppen. J'ai prié le commissaire civil de l'Alsace,
« M. de Kùhlwetter, qui en est le dépositaire, d'envoyer
« tous ces objets à votre adresse à Beauvais. Veuillez
« avoir l'obligeance, monsieur, de les faire remettre,
« après leur arrivée, à la manufacture ou à la préfecture,
« selon qu'ils appartiennent à l'une ou à l'autre, et de
« vous en faire accuser la réception par les propriétaires
« respectifs.

« Agréez, monsieur le comte, l'assurance de ma haute
« considération.

« Soisy, le 15 avril 1871.

« Le commissaire impérial,

« VON DE NOSTITZ-WALLWITZ. »

Les Allemands ont, il faut le reconnaître, la conscience large. M. de Nostitz, en présence d'un vol, se contentait de dire : « Un petit nombre d'objets s'est trouvé, etc. » Pourquoi n'a-t-il pas ajouté : « par mégarde, par erreur,

par distraction » ? Qui, en présence de la déclaration de M. de Nostitz, pourrait en effet douter que c'est par autre chose que par une déplorable méprise que les rideaux de lit, les bronzes des cheminées, les tapisseries de la manufacture, les livres, — jusqu'à des annuaires reliés, il est vrai, sur tranches dorées — que tout cela s'est trouvé dans les malles de M. Schwartzkoppen, de cet honnête allemand venu à Beauvais avec une simple valise et en partant avec plus de vingt-cinq caisses énormes ! Par un sentiment bien naturel à tout allemand, le commissaire civil cherchait à excuser ou à justifier même la conduite de son subordonné emportant quelques souvenirs de sa préfecture. Mais pour la dignité du gouvernement de Sa Majesté Guillaume il eut mieux valu que M. de Nostitz ait purement et simplement écrit à M. de Malherbe : « Les objets volés
« à la préfecture de Beauvais ont été retrouvés dans les
« malles de M. de Schwartzkoppen. Les malles ont été
« saisies et leur propriétaire arrêté. » En France, on n'eut pas procédé autrement.

Quelques jours plus tard un agent de police de Strasbourg (1) arrivait à Beauvais. Il était chargé de remettre à M. de Malherbe un grand coffre contenant les objets emportés par l'ancien préfet prussien. Une très faible partie de ce qui avait été réclamé s'y trouvait. M. de

(1) Cet agent était également porteur de la lettre suivante, adressée à M. de Malherbe :

« J'ai l'honneur de vous faire remettre, par le porteur de la présente, un coffre contenant des effets *qui ont été saisis en vertu d'une réquisition* de M. le baron de Nostitz-Wallwitz, commissaire impérial à Soissy.

« Les clefs qui sont incluses dans cette lettre servent à l'ouverture du coffre.

« Veuillez avoir la bonté de donner au porteur un récépissé, tant pour le coffre que pour son contenu.

« Agréez, je vous prie, Monsieur le Comte, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« *Le Directeur de la Police de Strasbourg,*

« FAGEN. »

Schwartzkoppen s'était fait la part du lion. M. de Malherbe adressa une nouvelle plainte au gouverneur général ; il signala de nouveau les objets manquants, les énuméra. Cette fois il fut moins heureux. Il ne reçut pas même une réponse. L'Allemagne estimait que ce qu'avait fait son représentant à Beauvais était régulier ; il pouvait prendre quelques objets ; il n'avait eu seulement que le tort d'en prendre trop.

CHAPITRE XVI

Signature définitive de la paix. — Quelques mois encore à souffrir. — Les Prussiens ne changent pas d'attitude. — Conseils de guerre. — Plaintes des autorités civiles françaises. — Une lettre de M. Jules Favre. — Départ des Prussiens. Ils quittent Beauvais. — Arrivée d'un bataillon français. — Compiègne, Senlis, Clermont évacués. — Les adieux d'un vieil ouvrier aux Prussiens.

Nous touchons au terme de ce récit ; les préliminaires de paix signés, M. Thiers, nommé chef du pouvoir exécutif de la République française solennellement reconnue par les puissances étrangères, les négociations pour la signature définitive de la paix furent activement menées. Dès le 10 mai, il était enfin arrêté entre le plénipotentiaire français et les ministres allemands « que les « départements de l'Oise (1), de Seine-et-Oise, de Seine-

(1) Au début des préliminaires de paix, M. Thiers avait obtenu que la Somme, l'Oise, etc., seraient évacués après le premier versement d'un demi-milliard.

Les événements de la Commune servirent de prétexte aux Allemands pour se montrer plus exigeants et demander le paiement d'un troisième demi-milliard avant l'évacuation de ces départements.

« et-Marne seraient évacués après le versement du
« troisième demi-milliard. »

L'Oise n'avait donc que quelques mois à souffrir encore ; mais il serait difficile de dire combien ces mois parurent longs et douloureux.

La vue de ces Prussiens circulant en maître dans nos villes, exaspérait les cœurs, et ceux-là même qui avaient supporté avec le plus de patience l'occupation ennemie commençaient à la longue à sentir leur résignation les abandonner.

L'attitude de nos vainqueurs ne se ressentait pas d'ailleurs de la signature de la paix. Ils continuaient à traiter comme par le passé le pays en pays conquis. Les villes où se trouvaient leurs troupes étaient placées sous le régime de l'état de siège, et l'autorité militaire ne s'était pas départie de sa sévérité et de ses rigueurs envers la population. Les moindres incidents soulevaient des conflits toujours tranchés par ces mots « *Vœ victis* » et les moindres faits étaient réprimés avec plus de haine que d'équité.

De prétendues sentences de Conseils de guerre étaient presque chaque jour affichées devant les mairies, et nos concitoyens apprenaient ainsi qu'un Français, attaqué par les Prussiens, avait été fusillé pour s'être défendu.

Toutes les notes de l'autorité allemande étaient rédigées dans cette forme :

« Boivin, boulanger d'Yvetot, et Grandin, vannier de
« Rontes, ont attaqué *perfidement* et blessé deux soldats
« prussiens.

« Ils ont été hier condamnés à la peine de mort par
« jugement militaire et fusillés après la notification de
« la sentence.

« *Le général,*

« VON BEUTHEIM. »

Mais que faisait-on aux soldats allemands qui, sous les prétextes des plus futiles, provoquaient de paisibles citoyens et les frappaient ? Quel châtiment infligeait-on aux Polonais du Grand-Duché de Posen, à ces braves Polonais qui, à Creil, assommaient sans aucune provocation un pauvre matelot français revenant de captivité ? Pour les chefs prussiens, les actes de leurs soldats n'étaient pas répréhensibles s'ils n'avaient pour but que de nuire à l'ennemi héréditaire, sur ce point ils fermaient les yeux et, comme ils l'avouaient eux-mêmes, « ils laissaient faire ». A Neuilly-en-Thelle, grâce à cette complicité tacite, les dernières troupes qui passèrent dans cette commune, commirent de tels excès que la population les surnomma « les bandes sauvages ».

Les procédés agressifs des Prussiens rendaient très pénible la tâche de l'administration civile.

Plusieurs fois le préfet français, M. Choppin (1) nommé en remplacement de M. Esmenard du Mazet, dut s'adresser au gouvernement pour lui signaler la situation malheureuse des communes de l'Oise. Mais l'Allemagne était inflexible ; ni nos défaites, ni le traité de paix humiliant que nous avons signé, rien n'avait pu assouvir sa haine implacable. Le 13 juillet, c'est-à-dire deux mois francs après la signature de la paix, le maire de Beauvais venait joindre ses supplications à celles du Préfet auprès de M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères.

A ces supplications, M. Jules Favre répondit par cette lettre écrite entièrement de sa main :

« Monsieur le maire,

« J'ai reçu, hier seulement, 15 courant, la lettre que
« vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 courant
« et dans laquelle vous vous plaignez de la pesanteur du

(1) M. Choppin était avocat près le Conseil d'Etat, avant d'être appelé à la préfecture de l'Oise.

« fardeau imposé à vos populations par l'occupation
« étrangère, fardeau qui s'accroît avec la paix, et qui
« épuise la patience autant que les forces de ceux qui
« sont condamnés à le supporter.

« Ai-je besoin de vous dire, monsieur le maire com-
« bien je sympathise avec vos souffrances et quel prix
« j'attacherais à les soulager ? Je m'y efforce chaque
« jour ; sur les indications de votre excellent député
« M. Leroux, j'ai écrit officiellement à l'autorité alle-
« mande pour obtenir l'évacuation du département de
« l'Oise dans toute la partie qui est à gauche du chemin
« de fer du Nord de Pontoise à Noyon. Je n'ai pas de
« réponse. Il est vrai que les Allemands se plaignent que
« le paiement de 500 millions, effectué déjà depuis plu-
« sieurs jours n'ait pas été officiellement constaté ; ils
« ont suspendu leur mouvement d'évacuation. Je pense
« qu'il va être repris sans interruption et j'insisterai de
« nouveau pour que vous y soyez compris, bien que
« les détails que vous me faites connaître me laissent peu
« d'espoir.

« L'autorité allemande fait toujours grand bruit des
« conflits engagés entre ses troupes et nos populations.
« Naturellement elle accuse celles-ci de les provoquer. Je
« suis bien convaincu que grâce aux efforts des magistrats
« administratifs et judiciaires nos compatriotes sont
« arrivés à comprendre qu'il est à la fois sage et digne
« d'éviter tout ce qui peut amener un débat. C'est en
« exagérant, s'il est possible, cette retenue de nous-
« mêmes que nous adoucirons les maux inséparables de
« cette pénible crise. Du reste, deux commissaires fran-
« çais, M. de Saint-Vallier, ministre plénipotentiaire
« détaché de mon département ; M. l'intendant Blondeau,
« détaché de la guerre, sont à Compiègne près du général
« de Manteuffel ; ils sont chargés de régler avec lui les
« difficultés de détail qui peuvent se présenter. Vous

« pouvez donc, si vous avez besoin de leur intervention,
« vous adresser directement à eux. Je n'en demeure
« pas moins complètement et toujours à votre disposition
« toutes les fois que vous aimerez mieux me prendre
« pour intermédiaire.

« Jules FAYRE. »

Mais l'heure si ardemment attendue vint enfin. Le 19 septembre, Beauvais apprenait avec une allégresse indescriptible et le départ des Prussiens et l'arrivée, le soir même, d'un bataillon français.

La physionomie de la ville changea en un instant. Dans les rues, les visages devinrent subitement joyeux ; les angoisses, les tourments de l'invasion disparurent comme par enchantement, et à peine le dernier Prussien eut-il pris le chemin de la gare que toutes les fenêtres arboraient des drapeaux aux couleurs nationales.

Un journal de l'époque, racontant cette journée dont Beauvais gardera longtemps le souvenir, faisait le récit suivant de l'entrée des soldats français dans la ville :

« L'éloignement coïncidant avec le retour de la gar-
« nison française, était un double sujet de joie. Un mou-
« vement de vie nouvelle dans la soirée animait la Place
« Jeanne-Hachette et toutes les rues aboutissant à Saint-
« Just-des-Marais par laquelle nos soldats devaient faire
« leur entrée. La route qui conduit à ce faubourg était
« littéralement encombrée. Les tambours et les clairons
« ne tardèrent pas à annoncer leur approche : un cri
« unanime de bonheur, accompagné de ceux de : Vive la
« France ! Vive l'armée ! a salué le détachement du 24^e de
« ligne qui vient provisoirement à Beauvais faire acte
« d'occupation, mais où il sera remplacé sous peu de jours
« par le dépôt de 109^e. Une jeune fille se détachant de la
« foule des curieux, au milieu de la route, a offert un bou-
« quet au commandant. A la limite du territoire de la ville,

« le conseil municipal est venu en corps faire accueil à la
« troupe. A ce moment tous les fronts se sont découverts
« et les chapeaux ont été agités en l'air. Un peu plus
« loin, dans le sein de la foule, toujours plus compacte,
« un assistant, tenant un enfant sur ses épaules, a pré-
« senté également deux énormes bouquets. La marche
« militaire a ensuite continué, escortée par l'enthousiasme
« public. »

Quelques jours plus tard, les maires de Compiègne, de Noyon, de Clermont, de Senlis, recevaient de la Préfecture cette dépêche :

« J'ai l'honneur de vous informer que l'ordre d'évacuer
« le département vient d'être donné aux troupes prus-
« siennes d'occupation. »

Le 5 octobre, en effet, Clermont était évacué ; le 6, Senlis ; et le 7, Compiègne.

Le 8 octobre, il ne restait plus un Prussien dans l'Oise et nos populations associaient dans un même élan de reconnaissance le nom de M. Thiers à celui de la République.

.
.

Depuis les événements que nous venons de raconter, treize ans se sont écoulés ; les villages brûlés ont été rebâtis, la piété publique a élevé des monuments à la mémoire des braves morts pour la Patrie ; les veuves, les orphelins ont quitté leurs habits de deuil, et notre drapeau tricolore a flotté victorieux sur des rivages où il est allé combattre au nom de la civilisation et du progrès. Et cependant, à la joie profonde des patriotes, nos regards ne se tournent vers l'Est que chargés de colère et de menaces. Chaque jour, les souvenirs de l'année terrible

sont évoqués. Notre pays, qu'on accuse de légèreté et d'inconstance, est resté fidèle à 1870. Il a fait de cette date un culte, et c'est avec fierté que nous faisons cette constatation, car un peuple qui se souvient est un peuple qui veut vivre et en est digne.

Tant que la France se rappellera ce passé douloureux, cette année lugubre, elle restera maîtresse de ses destinées — elle sait maintenant ce qu'il lui en a coûté de les avoir confiées à un homme — et tant que la France sera maîtresse de ses destinées, ayons confiance, et que nos frères d'Alsace aient espoir...

Et nous ne saurions mieux terminer ce livre que par l'anecdote suivante :

Le jour du départ des Prussiens, quelques habitants de Beauvais s'étaient rendus à la gare pour s'assurer que nos ennemis quittaient bien définitivement la ville. Parmi ces personnes se trouvait un vieil ouvrier accompagné d'un petit garçon tout habillé de noir. C'était l'enfant de son unique fils, fusillé par les Prussiens « comme « franc-tireur. »

Au moment où le train s'ébranla, les Allemands mirent leur têtes blondes aux portières en faisant des signes d'adieu à Beauvais.

L'ouvrier, prenant alors brusquement l'enfant dans ses bras et, l'élevant au-dessus de la barrière du chemin de fer, lui dit :

« Regarde vite ces hommes, petit — n'oublie jamais
« leur visage — car il faut espérer, — si tu vis, — que tu
« seras de ceux qui iront les revoir chez eux ! »

FIN

TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
CHAPITRE I ^{er} . — Wœrth et Forbach. — Proclamation du Gouvernement, du Préfet. — L'émotion produite par ces défaites à Beauvais. — Les enrôlements volontaires. — Dons et manifestations patriotiques. — Le préfet Léon Chevreau. — Les espions. — Sedan. — Proclamation de la République. — M. Jeannerod est nommé préfet. — Il est impossible de résister. — Passage de gens qui fuient l'approche des Prussiens. — Les Allemands dans l'Oise.....	1
CHAPITRE II. — En avant ! sur Paris ! — Les Prussiens à Attichy, à Compiègne. — Le commandant Odoux. — Les Prussiens et le palais de Compiègne. — Les Allemands à Nanteuil, à Betz. — Incendie de la ferme du Plessis-Châtelain. — Le duc de Mecklembourg à Senlis. — Pont-Sainte-Maxence, Chantilly, Creil. — Saisie de wagons. — L'espion Glaser.....	15
CHAPITRE III. — Attaque d'un convoi prussien à Crouy. — Marche de la garde nationale de Liancourt sur Laigneville, où sont signalés des uhlans. — Les Prussiens à Rantigny. Attaque du détachement par les gardes nationaux de Liancourt et les troupes de Clermont. — Evacuation de Clermont par ses défenseurs. — Le général Krug de Nidda marche sur Liancourt-Rantigny. Combat de Liancourt-Rantigny. Les Prussiens entrent dans Rantigny. — Scènes sanglantes. — Clermont. Les Prussiens sont en vue ! Reddition de la ville, qui n'a pas de défenseurs. Réquisitions. Les Allemands quittent la ville. — Major Schnehen. — Arrestation de M. Decuignères.....	27

	PAGES
CHAPITRE IV. — Les Prussiens marchent sur Beauvais. Ordre de marche : Mouy, Beauvais. — La Commission municipale. — Entrée des Prussiens dans Beauvais. — Attitude de la population. — Proclamation du colonel de Standtfers. — Arrestation de M. Cotelle. — L'Intendance allemande et la population.....	41
CHAPITRE V. — Rencontre de hussards français et de uhlans dans les environs de Gournay. — Armentières. — Les Prussiens jurent de se venger. — Mort de Dupré. — Incendie et destruction d'Armentières et de Héricourt. — Les Prussiens projettent l'attaque de Gisors et de Gournay. — Eragny. — Les Prussiens devant Gisors. — Combat de Bazincourt. — Prise de Gisors. — Exécution de cinq gardes nationaux. — Entrée des Prussiens à Gournay. — Récit du voyage de MM. Potier et Dupuis. — Retour des Prussiens à Beauvais..	53
CHAPITRE VI. — Les Prussiens à Méru. — Scènes sanglantes à Rully, à Sainte-Geneviève. — Neuilly-en-Thelle. — Attaque des correspondances allemandes. — Le service des forêts et les Allemands. — Reprise du service de la ligne de Chantilly. — Encore Glaser. — Dégâts causés dans les forêts domaniales. — Le ballon <i>l'Armand-Barbès</i> est signalé; sa descente à Epineuse. — M. Gambetta; son arrivée à Montdidier.....	73
CHAPITRE VII. — Breteuil et les troupes françaises. — Marche des Allemands sur Breteuil. — Major de Funcke et général de Pilsach. — Le commandant Huré. — Rencontre des avant-postes. — Les gardes nationaux de Blancfossé. — Erreur réciproque d'un capitaine des mobiles de la Somme et d'un commandant saxon. — Bombardement de Breteuil. La ville se rend. Entrée des Prussiens. — Pertes des deux côtés.....	85
CHAPITRE VIII. — Marche des Prussiens sur Grandvilliers et Marseille. — Belle conduite de M. Godin. — Formerie et ses défenseurs. — Le capitaine Dornat. — Forces prussiennes venant l'attaquer. — Plan d'attaque. — Escarmouche des hussards et des uhlans. — Défense de la place. — Le capitaine Alavoine. — Arrivées de renforts français. — Les Prussiens sont repoussés. — Pertes essuyées des deux côtés. — Appréciation des Allemands sur ce combat. — Metz a capitulé..	91
CHAPITRE IX. — Conséquences du combat de Formerie. — Attaques de reconnaissances allemandes à Montchel, à Plainval, à Ravenel. — Destruction du moulin du Plessier. — Annonce de l'arrivée de renforts prussiens. — Les chasseurs saxons à Beauvais. — Attitude des maires du département. — Composition de l'Administration municipale de Beauvais. — Les chantiers d'ouvriers. — Les écoles. — Les Prussiens à Noailles, à Tillé, à Milly. Meurtre du garde champêtre de cette commune. — Les Prussiens à Silly, à Hermes-Berthecourt, à Guiscard, à Flavvy-le-Meldeux, à Agnetz, à Villers-Saint-Genest, à Orrouy, à Mareuil-la-Motte, à Thieuloy, à Ecuville, à Beaulieu-les-Fontaines, à Thiescourt, à Elin-court-Sainte-Marguerite, à Frétoy, à Abbeville. — Meurtre de M. Gallon, aubergiste	103

	PAGES
CHAPITRE X. — Respect des Prussiens pour les traités qu'ils passent avec les villes. — Mouy. — Communiqués allemands. — Départ subit et retour des Prussiens à Beauvais. — Incident Dubos. — Exigence des Prussiens à Senlis. Ils veulent forcer les notables à monter sur les locomotives. — Chasses dans les forêts domaniales. — Les officiers allemands à Compiègne. — Bons fiduciaires. — Scrupules des Allemands pour se procurer de l'argent. — Aventure d'un avoué. — Pillage de magasins à Compiègne. — Arrestation, à Méru, de M. Cauchois. — Réponse de M. Benoist aux Prussiens demandant de l'argent. — Scènes sanglantes du Jeu de Paume, à Beauvais.	117
CHAPITRE XI. — Avis de la nomination de M. de Schwartzkoppen comme préfet de l'Oise. — Arrivée du préfet prussien. — Sa première entrevue avec les autorités municipales. — M. de Schwartzkoppen. — Belle conduite des employés français. — Création d'un second gouvernement de la France du Nord. — Le préfet prussien et la population. — Responsabilité des communes. — La poste française. — Les sonneries des églises. — Arrêté du préfet prussien augmentant les attributions des maires. — Abolition des lois françaises sur la conscription. — Arrestation du maire de Senlis. — Suppression des postes françaises. — Création des postes allemandes. — M. Doniol, directeur des postes françaises, organise un nouveau service. — Dévouement des employés des postes.....	129
CHAPITRE XII. — Sévérité de M. de Schwartzkoppen à l'égard des journalistes. — Arrestation de M. Valliez. — Ordonnance concernant la presse périodique. — <i>L'Abbevillois</i> . — Arrestation de la Municipalité de Beauvais. — Amende de 22,200 francs. — Le commandant Schnehen juge M. de Schwartzkoppen. — Le <i>Moniteur officiel</i> du Gouvernement général du Nord de la France. — Obligation faite aux communes de s'abonner au <i>Moniteur</i> . — Les articles du <i>Moniteur prussien</i> . — La générosité allemande.....	145
CHAPITRE XIII. — Les Prussiens réclament le montant des contributions directes. — <i>Le droit des gens</i> et la nouvelle prétention allemande. — Décret de M. de Fabrice. — Obligation de payer. Remise de 2 % accordée aux maires. — M. de Schwartzkoppen exige le paiement des contributions indirectes. — Impôt d'un million. — Lettre au maire de Senlis. — L'armistice. — Paris cesse les hostilités. — Joie des Prussiens. — Les électeurs sont convoqués. — Le décret de M. Gambetta et M. de Bismarck. — Comment les Prussiens entendent la liberté des élections. — Les députés élus. — Dépêche officielle du préfet annonçant la démission de M. Gambetta.....	159
CHAPITRE XIV. — Comment les Prussiens entendent l'armistice. — Meurtre de M. Lenglet. — L'impôt de capitation. Les Prussiens imposent le département de onze millions. Ils veulent forcer le canton de Grandvilliers à payer l'impôt de capitation. Résistance qui se produit. — Le préfet prus-	

	PAGES
sien demande des instructions au gouverneur général du Nord de la France. — Convocation du Conseil général de l'Oise. Envoi d'une députation à Versailles. Le succès de cette négociation. — M. de Schwartzkoppen est blâmé pour son zèle. — Paiement de 2,000,000 francs. — Réquisitions à Noyon. — Noyon et Compiègne et la rapacité prussienne. — Les Prussiens à Chantilly. — Comment un colonel prussien pratique l'amitié. — Chantilly est imposé de 23,000 francs. — Pont-Sainte-Maxence et les exigences allemandes.....	171
CHAPITRE XV. — Voyage du prince de Saxe. Son arrivée à Compiègne. — Les Prussiens aiment à se chauffer. — 12,400 bouteilles de vin bues au palais. — Séjour du prince de Saxe à Compiègne. Il ne se rend pas à Beauvais. — Arrestation de M. Esmenard du Mazet. — Célébration de la fête du 22 mars. — Incident de l'église Saint-Etienne. — Beauvais le jour de la fête du 22. — Les Prussiens à Marseille-le-Petit. — Convention remettant l'administration des départements envahis à l'autorité française. — M. de Schwartzkoppen quitte l'Oise. Son départ précipité. — M. de Malherbe à la préfecture. — Des objets manquent. Qui les a pris? — M. de Schwartzkoppen à la manufacture nationale. — M. de Malherbe signale les vols au gouvernement allemand. — M. de Nostitz à Beauvais. — Les malles de M. de Schwartzkoppen sont saisies. — Quelques objets volés sont rendus..	189
CHAPITRE XVI. — Signature définitive de la paix. — Quelques mois encore à souffrir. — Les Prussiens ne changent pas d'attitude. — Conseils de guerre. — Plaintes des autorités civiles françaises. — Une lettre de M. Jules Favre. — Départ des Prussiens. Ils quittent Beauvais. — Arrivée d'un bataillon français. — Compiègne, Senlis, Clermont évacués. — Les adieux d'un vieil ouvrier aux Prussiens	203



Etat des Contributions prélevées dans l'arrondissement de Beauvais.

Canton d'AUNEUIL

DÉSIGNATION des COMMUNES	Contributions de Guerre payées		Montant des Impôts perçus par l'autorité allemande		Estimation en argent des réquisitions de toute autre nature.		Estimation en argent des dépôts et pertes par suite d'incendies ou autres causes.		TOTAL par commune.
	Antérieure- ment à la ratifi- cation des préli- minaires de paix.	Postérieure- ment au 26 février 1917 date de la ratification des préli- minaires de paix.	10 Impôts directs.	20 Impôts indirects calculés sur la base de 150 %.	10 Impôts directs.	20 Impôts indirects calculés sur la base de 150 %.	10 Impôts directs.	20 Impôts indirects calculés sur la base de 150 %.	
Auneuil.....	»	»	3.634	5.605 40	»	»	8.881 42	14.562 60	33.001 92
Auteuil.....	»	»	1.931 20	2.781 80	»	»	3.071 30	4.324 45	12.088 75
Beaumont-les-Nonains	»	»	1.983	1.482	»	»	676	439 20	3.555 20
Berneuil.....	»	»	2.421	3.541	»	»	9.351 30	15.313 50	29.664 80
Brocourt.....	»	»	1.056	1.620 77	»	»	925	1.087 40	2.991 17
Jouy-sous-Thelle	»	»	2.276	3.414	»	»	2.645 35	2.698	11.033 35
La Houssoye.....	»	»	785	1.256 52	»	»	8.309 21	18.681 20	29.031 93
La Neuville-Garnier..	»	»	926	1.416	»	»	1.317 50	700	4.359 50
Le Mesnil-Théribus..	»	»	905	1.358	»	»	584	2.070	4.940 60
Le Mont-Saint-Adrien.	»	»	640	960	»	»	1.843	1.040	4.483
Ons-en-Bray.....	»	»	2.055	4.450	»	»	5.929 85	8.037 80	21.512 65
Porcheux.....	»	»	491	737	»	»	575	528	2.326 25
Rainvillers.....	»	»	784	1.217 10	»	»	1.071 40	387 50	3.469
St-Germain-la-Poterie.	»	»	739	1.109	»	»	1.969 40	1.694 75	5.662 15
Saint-Léger-en-Bray..	»	»	721	1.132	»	»	1.672	416	3.941
Saint-Paul.....	200	»	1.480	2.287 45	»	»	3.791	2.798 65	10.556 90
Troussures.....	»	»	878	1.273	»	»	252	»	2.414 40
Valdampierre.....	»	»	1.434	2.238 70	»	»	235 50	7.251 35	11.159 55
Villers-St-Barthélemy.	»	»	1.323	1.885	»	»	2.919 45	40	6.267 45
Villotran.....	»	»	560	840	»	»	1.249 45	144	2.793 45
Totaux.....	200	»	26.927 20	40.684 74	»	»	47.918 08	76.227	192.600 52

Canton du COUDRAY-SAINT-GERMER

Blacourt.....	»	»	3.245	»	»	»	12.490 19	»	2.590	18.325 19
Coudray-Saint-Germer	2.600	»	2.600	»	»	»	10.675	50	200	16.125
Coucy-en-Bray.....	»	»	3.210	»	»	»	5.301	»	1.534 95	10.045 95
Espeaubourg.....	»	»	2.508	»	»	»	2.000	»	»	4.508
Flavacourt.....	»	»	5.410 25	»	»	»	6.739 30	»	»	12.208 55
Hodenc-en-Bray.....	»	»	3.448	»	»	»	985 90	47.244	»	51.677 90
Labosse.....	»	»	4.803 70	»	»	»	8.991	13.794 70	»	19.968 67
La Chapelle-aux-Pots.	5.000	»	5.000	»	»	»	4.647 67	184.721	»	199.368 67
Lalande-en-Son.....	»	»	1.580	»	»	»	1.706 57	»	»	3.376 57
Lalandelle.....	»	»	3.103	»	»	»	5.953 20	55	»	9.111 20
Puiseux-en-Bray.....	»	»	2.170	»	»	»	1.627 50	»	»	3.797 50
Saint-Aubin-en-Bray..	»	»	2.650	»	»	»	5.040 06	232	»	7.922 06
Saint-Germer.....	»	»	8.623	»	»	»	8.707	12.000	»	29.330
St-Pierre-des-Champs.	»	»	2.303	»	»	»	3.006	»	350	6.059 80
Serfontaine.....	3.000	»	7.443	»	»	»	15.970 59	»	100	23.413 59
Talmonnières.....	»	»	2.777 70	»	»	»	3.550 05	»	»	9.427 75
Vaumain (Le).....	»	»	2.674	»	»	»	7.230 25	»	»	9.904 25
Vauroux (Le).....	»	»	2.254	»	»	»	2.727	»	»	4.981
Totaux.....	10.600	»	66.606 65	»	»	»	107.489 08	244.302	4.774 95	433.772 68

Canton de CHAUMONT

Bachivillers.....	»	»	2.613	»	»	»	3.081 50	»	»	5.644 50
Boissy-le-Bois.....	»	»	2.164 98	»	»	»	747 35	»	4.246 25	7.158 58
Boubiers.....	»	»	3.155	»	»	»	6.072 95	»	300	9.527 95
Bouconville.....	»	»	1.973	»	»	»	3.944 70	»	»	5.917 70
Boury.....	»	»	4.185	»	»	»	9.471 29	778 45	45	14.479 74
Boutencourt.....	»	»	2.913 10	»	»	»	2.421 04	»	»	5.334 14
Chambors.....	»	»	2.203 05	»	»	»	4.090 30	»	»	6.293 35
Chaumont.....	»	»	11.753	»	»	»	15.840 45	»	1.218 05	28.816 50
Connelles-les-Gisors.	»	»	3.265	»	»	»	14.770 20	»	»	18.044 20
Délicourt.....	»	»	3.473 50	»	»	»	3.305 45	»	»	6.778 95
Enencourt-Léage.....	»	»	1.817 90	»	»	»	3.324 50	»	700	5.842 40
Enencourt-le-Sec.....	»	»	1.875	»	»	»	5.750 10	»	»	7.625 10
Eragny.....	»	»	4.407 06	»	»	»	7.114 07	38.717 05	»	50.238 18
Fay-les-Etangs.....	»	»	2.707 74	»	»	»	6.085 40	»	»	8.793 14
Fleury.....	»	»	2.905 70	»	»	»	10.205 12	»	»	13.110 82
Fresnes-l'Eguillon...	»	»	3.804 40	»	»	»	6.619 60	»	»	10.484
Hadancourt-le-H-Cloc.	»	»	2.450	»	»	»	3.500	»	700	6.050
Hautvillers-en-Vexin.	»	»	1.650	»	»	»	989 95	»	»	2.639 95
Jamécourt.....	»	»	1.488	»	»	»	2.149 50	»	310	3.947 50
Lattainville.....	»	»	1.935 69	»	»	»	504 48	»	200	2.640 17
La Villetre.....	»	»	4.133	»	»	»	4.755 27	»	»	8.888 27
Liancourt-St-Pierre..	»	»	4.758	»	»	»	5.707 40	»	8.864	19.329 40
Liverville.....	»	»	2.650 20	»	»	»	3.440 45	119 50	»	6.219 15
Loconville.....	»	»	1.913 75	»	»	»	2.369 60	»	132	4.315 35
Monneville.....	»	»	2.972 35	»	»	»	3.965	»	»	6.937 35
Montigny.....	»	»	1.480	»	»	»	2.039	»	»	3.519 05
Montvaut.....	»	»	5.312 50	»	»	»	11.288 17	»	»	16.586 17
Parnes.....	»	»	3.793 80	»	»	»	4.872 05	100	300	9.065 85
Reilly.....	»	»	1.658	»	»	»	1.123 70	»	110	2.891 70
Senots.....	»	»	2.260	»	»	»	1.085 50	»	155 55	3.501 05
Serans.....	»	»	11.212 94	»	»	»	100	»	»	11.312 94
Thiberville.....	»	»	2.501 05	»	»	»	3.845 30	»	1.960	8.306 35
Tourly.....	»	»	1.320	»	»	»	1.224 30	»	»	2.544 30
Trye-Château.....	1.000	»	4.635	»	»	»	41.600 24	15.500	»	62.935 24
Tric-le-Ville.....	»	»	2.163	»	»	»	7.284 15	»	»	2.452 15
Vandancourt.....	»	»	1.632 88	»	»	»	3.418 30	»	»	5.051 08
Villers-sur-Trie.....	»	»	1.520	»	»	»	950 10	»	»	2.470 10
Totaux.....	1.000	»	119.126 59	»	»	»	203.530 93	55.215	19.140 85	398.013 37

Canton de FORMERIE

Abancourt.....	»	»	1.210	1.815	»	»	18.737 50	»	1.207 97	22 970 47
Blargies.....	»	»	1.446	2.160	»	»	21.080	»	4.245 45	29.825 55
Boutavent.....	»	»	496	744	»	»	4.413	»	»	5.658
Bouyres.....	»	»	431 20	646 80	»	»	9.447 50	700	1.733	12.953 50
Broquiers.....	»	»	529 20	793 80	»	»	14.148 13	»	3.512 95	18.984 08
Campeaux.....	»	»	1.823 20	2.734 80	»	»	9.676	»	2.122 20	16.356 20
Canny-sur-Thérain..	»	»	957 20	1.435 80	»	»	5.970 10	81	1.858 75	10.302 85
Escles.....	»	»	532	798	»	»	4.314	»	7.436 60	11.980 20
Formerie.....	»	»	2.894	4.431	»	»	123.792 55	84.107 53	19.202 34	234.427 42
Frailloy.....	»	»	752	1.128	»	»	3.307 50	»	2.928	8.115 50
Gourcelles.....	»	»	213 20	329 80	»	»	2.454	»	3.257	5.711 80
Héricourt-St-Samson.	»	»	639 20	958 80	»	»	9.944	»	2.931 32	12.933 70
Lannoy-Cuillère.....	»	»	1.389 16	2.088 74	»	»	16.226 20	1.587	3.123 35	24.414 45
Moliens.....	»	»	2.002	3.003	»	»	21.689 80	»	3.876 75	30.571 55
Monceaux-L'Abbaye..	»	»	658	987	»	»	6.685	»	1.850 95	10.180 95
Mureaumont.....	»	»	563 20	844 80	»	»	5.843 45	470	835	8.556 45
Omécourt.....	»	»	1.034	1.551	»	»	1.170	»	»	3.755
Quincampoix.....	»	»	978	1.467	»	»	5.627 70	»	900	8.752 70
Romescamp.....	»	»	1.594 20	2.607	»	»	18.864 90	»	3.017	26.226 90
Saint-Arnoult.....	»	»	1.891 20	1.808 80	»	»	9.105 40	»	1.856 05	13.205 05
Saint-Samson.....	»	»	934 04	1.401 06	»	»	17.972 10	»	1.578	21.895 20
Saint-Valéry.....	»	»	465 20	697 80	»	»	2.093	»	800	2.893
Villers-Vermont.....	»	»	1.206	1.809	»	»	7.081 55	»	996 90	11.093 45
Totaux.....	»	»	23.876	35.904	»	»	340.013 76	86.945 53	50.854 28	547.193 57

Canton de SONGEONS

Bazancourt.....	»	»	565 20	847 80	»	»	5.121 15	»	505	7.090 15
Buicourt.....	»	»	393	990	»	»	6.134 50	»	24.038 55	25.038 55
Crillon.....	»	»	1.458	2.187	»	»	5.872 50	»	3.708	13.225 50
Erneumont-Boutavent..	»	»	1.169 50	1.753 50	»	»	2.530 50	»	»	5.453 50
Escames.....	»	»	1.424	2.136	»	»	9.452 90	»	4.890 20	17.903 10
Fontenay-Torcy.....	»	»	1.057 20	1.585 60	»	»	1.172 20	»	229	4.044 20
Gerberoy.....	»	»	514	771	»	»	8.077 70	»	1.389 50	11.052 20
Glaigny.....	»	»	1.534	2.301	»	»	1.264 20	»	150	2.749 20
Grémivillers.....	»	»	1.281 20	1.921 80	»	»	11.033	»	725	14.961
Hannaches.....	»	»	1.479 20	2.218 80	»	»	10.871 60	»	4.534	19.103 60
Hanvoile.....	»	»	1.114	1.671	»	»	7.162	»	9.947	»
Haucourt.....	»	»	430	645	»	»	1.780	»	2.855	»
Hécourt.....	»	»	1.095 64	1.643 46	»	»	3.948 35	»	3.532	10.219 45
La Chap.-s.-Gerberoy..	»	»	729 20	1.093 80	»	»	13.841 39	»	2.457 80	18.137 19
L'hérault.....	»	»	406	609	»	»	1.134	»	29	1.468
Loueuse.....	»	»	1.074	1.611 20	»	»	520 50	»	»	3.205 70
Martincourt.....	»	»	620	944	»	»	2.668 60	»	241 25	4.482 85
Morvillers.....	»	»	1.142	1.713	»	»	4.099 70	»	1.260	8.214 70
St-Deniscourt.....	»	»	680	1.020	»	»	234 28	»	»	1.934 28
St-Quentin-des-Prés..	»	»	2.255 96	3.383 94	»	»	5.840 90	»	2.142 55	13.623 35
Senantes.....	»	»	2.855 20	4.282 80	»	»	20.282 95	»	4.500	31.320 95
Songezons.....	»	»	3.272	4.908	»	»	21.833 33	»	18.443 83	48.407
Sully.....	»	»	805 20	1.207 80	»	»	2.001 91	»	»	1.014 91
Thérines.....	»	»	1.272 04	1.908 06	»	»	859	»	82 75	4.121 85
Villembay.....	»	»	747 20	1.120 80	»	»	1.645 50	»	3.513 50	»
Villers-sur-Auchy.....	»	»	1.913	2.869	»	»	15.849	»	5.497	26.128
Vrocourt.....	»	»	566	849	»	»	4.962 50	»	2.146 40	8.523 90
Wambeze.....	»	»	543 20	814 80	»	»	8.275	»	1.800 75	11.433 75
Totaux.....	»	»	31.404 94	47.107 36	»	»	178.609 16	»	75.260 08	332.381 54

Etat des Contributions prélevées dans l'arrondissement de Clermont.

Canton de CLERMONT

DESIGNATION des COMMUNES	Contributions de Guerre payées		Montant des impôts perçus par l'autorité Allemande		Estimation en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies et autres causes.	Estimation en argent des titres, meubles et autres objets enlevés sans réquisition.	TOTAL par commune.
	Antérieure- ment à la ratifica- tion des prélimi- naires de paix.	Postérieure- ment au 23 février 1871 date de la ratification des prélimi- naires de paix.	Jusqu'à la ratification des préliminaires de paix.	Postérieurement à cette ratification			
Agnetz.....	1,055 80	»	1,905 96	2,858 94	»	»	31,358 92
Airion.....	»	»	475 20	712 80	»	»	2,103 »
Avrechy.....	»	»	920 52	1,380 78	»	»	9,820 70
Avrigny.....	»	»	617 28	925 92	»	»	3,567 20
Baillole-le-Soc.....	500 »	»	1,500 84	2,251 26	»	»	10,493 30
Blancourt.....	»	»	288 98	433 47	»	»	2,122 45
Breuil-le-Sec.....	»	»	960 56	1,440 84	»	»	8,243 40
Breuil-le-Vert.....	»	»	1,225 30	1,837 95	»	»	15,643 »
Bulles.....	»	»	1,516 46	2,274 09	»	»	15,504 60
Choisy-la-Victoire.....	»	»	982 06	1,473 09	»	»	4,651 05
Clermont.....	38,566 40	»	5,908 50	8,957 75	»	»	205,366 35
Epineuse.....	»	»	611 60	916 40	»	»	410 »
Erquy.....	»	»	392 14	588 21	»	»	3,087 35
Etouy.....	»	»	914 68	1,372 02	»	»	5,861 70
Fitz-James.....	»	»	1,194 30	1,791 45	»	»	10,098 15
Fouilleuse.....	»	»	281 60	426 90	»	»	1,636 55
Lamécourt.....	»	»	240 54	360 81	»	»	1,571 35
La Neuville-en-Hoz.....	»	»	1,375 78	2,063 67	»	»	5,065 45
La Rue-St-Pierre.....	»	»	1,013 »	1,519 50	»	»	4,110 50
Litz.....	»	»	974 82	1,462 23	»	»	8,480 30
Maimbeville.....	»	»	443 52	665 28	»	»	2,556 80
Rémécourt.....	»	»	253 20	379 80	»	»	1,146 10
Rémérangles.....	»	»	801 06	1,201 59	»	»	7,084 35
St-Aubin-sous-Erquy.....	»	»	364 32	546 48	»	»	4,471 90
Totaux.....	40,122 20	»	25,345 28	38,017 92	»	»	308,797 51

Canton de CRÈVECHÉUR

Anchy-la-Montagne.....	»	»	1,584 40	2,376 60	»	»	7,139 »
Blancfossé.....	»	»	906 49	1,359 73	»	»	7,229 82
Cathaux.....	»	»	1,146 »	1,719 »	»	»	8,740 40
Choqueuse-le-Bénard.....	»	»	504 80	757 20	»	»	6,948 50
Conteville.....	»	»	574 47	861 69	»	»	6,508 »
Cormelles.....	»	»	1,535 24	2,302 86	»	»	7,349 »
Crèvecœur.....	3,000 »	»	5,023 20	7,536 80	»	»	85,718 85
Crocy (le).....	»	»	628 88	943 33	»	»	4,935 »
Croisy.....	»	»	1,130 »	1,695 »	»	»	16,983 22
Doméliers.....	»	»	1,164 80	1,747 20	»	»	3,640 50
Fontaine-Bonneleau.....	»	»	1,358 08	2,037 13	»	»	4,881 46
Francastel.....	»	»	2,579 »	3,868 50	»	»	10,049 70
Le Gaillet.....	»	»	483 60	725 40	»	»	4,233 »
La Chaussée-du-Bois-d'Eau.....	»	»	1,073 »	1,609 50	»	»	10,899 50
Luchy.....	»	»	1,732 »	2,598 »	»	»	4,549 50
Maulours.....	710 »	»	1,080 »	1,620 »	»	»	10,021 25
Muidorge.....	380 »	»	666 40	999 60	»	»	3,233 »
Rotangy.....	»	»	1,794 »	2,691 »	»	»	7,758 »
Saulchoy (le).....	»	»	711 60	1,067 40	»	»	1,112 »
Viviers.....	»	»	1,007 02	1,510 53	»	»	13,255 05
Totaux.....	4,090 »	»	26,772 98	40,159 47	»	»	231,246 93

Canton de MAIGNELAY

Coivrel.....	»	»	877 04	1,315 56	»	»	1,547 97
Courcelles-Epayelles.....	»	»	1,224 82	1,837 23	»	»	4,559 05
Crèvecœur-le-Petit.....	»	»	413 03	619 55	»	»	1,634 35
Domfront.....	»	»	533 27	799 89	»	»	2,068 58
Dompiere.....	»	»	482 22	723 33	»	»	2,146 10
Ferrières.....	»	»	872 »	1,308 »	»	»	2,672 16
Frétoy.....	»	»	1,352 36	2,028 54	»	»	5,234 23
Godenvillers.....	»	»	796 71	1,195 06	»	»	3,490 54
Guignières.....	»	»	1,423 44	2,135 16	»	»	4,002 58
Maignelay.....	»	»	1,801 75	2,702 63	»	»	21,512 75
Ménervillers.....	»	»	792 »	1,188 »	»	»	2,358 80
Méry.....	100 »	»	2,018 68	3,028 02	»	»	15,816 15
Montgérain.....	»	»	763 78	1,145 66	»	»	2,818 »
Montigny.....	450 »	»	835 54	1,253 31	»	»	30,881 46
Ployron (le).....	»	»	728 »	1,092 »	»	»	2,004 06
Roysaucourt.....	»	»	1,305 68	1,958 52	»	»	4,469 53
Sains-Morainvillers.....	»	»	1,399 16	2,098 74	»	»	6,732 02
St-Martin-aux-Bois.....	»	»	1,122 50	1,683 74	»	»	5,024 20
Tricot.....	1,000 »	»	2,709 09	4,153 63	»	»	25,129 20
Wacquemoulin.....	»	»	600 »	900 »	»	»	6,316 96
Welles-Pérennes.....	»	»	1,781 »	2,671 50	»	»	4,810 10
Totaux.....	1,550 »	»	23,892 07	35,838 07	»	»	151,856 83

Canton de SAINT-JUST-EN-CHAUSSEE

Angivillers.....	»	»	1,212 50	1,818 75	»	»	3,652 »
Brinville.....	»	»	1,288 40	1,932 60	»	»	3,248 20
Catillon.....	»	»	1,448 82	2,173 23	»	»	2,625 00
Cernoy.....	»	»	564 36	846 55	»	»	7,099 11
Cressonsacq.....	»	»	957 60	1,436 40	»	»	13,721 20
Cuignières.....	»	»	772 12	1,158 18	»	»	8,543 60
Erquinvillers.....	»	»	700 24	1,050 36	»	»	5,988 90
Essuilles-St-Rimault.....	»	»	1,641 60	2,462 40	»	»	17,857 94
Fournival.....	»	»	1,408 08	2,112 12	»	»	6,056 70
Fumelchon.....	»	»	546 »	819 »	»	»	1,624 »
Gannes.....	»	»	900 »	1,350 »	»	»	4,841 10
Grandvillers-aux-Bois.....	»	»	1,216 80	1,825 20	»	»	3,053 82
La Neuville-Roy.....	800 »	»	3,174 40	4,761 60	»	»	15,040 60
Louvillers.....	»	»	1,702 »	2,553 »	»	»	12,113 80
Mesnil-sur-Bulles.....	»	»	1,208 08	1,812 12	»	»	781 60
Moyenneville.....	»	»	1,513 20	2,269 80	»	»	9,898 36
Montiers.....	»	»	1,238 70	1,858 05	»	»	14,538 96
Noroy.....	»	»	808 »	1,212 »	»	»	6,281 50
Nourard-le-Franc.....	»	»	1,396 »	2,094 »	»	»	3,116 20
Plessier-sur-Bulles.....	»	»	479 60	719 40	»	»	4,124 70
Plessier-sur-St-Just.....	»	»	1,108 08	1,663 47	»	»	11,090 80
Plainval.....	»	»	1,290 »	1,935 »	»	»	3,912 05
Pronleroy.....	»	»	1,384 »	2,076 »	»	»	19,304 20
Quinquempoix.....	»	»	990 95	1,486 43	»	»	2,336 20
Ravenel.....	800 »	»	2,679 51	4,019 27	»	»	31,075 85
Rouvillers.....	»	»	1,714 »	2,571 »	»	»	5,458 75
St-Just-en-Chaussée.....	»	»	4,982 »	7,473 »	»	»	66,839 17
St-Remy-en-l'Éau.....	»	»	1,127 24	1,690 86	»	»	3,679 05
Valescourt.....	»	»	688 40	1,032 60	»	»	927 78
Wavignies.....	»	»	1,834 40	2,751 60	»	»	6,110 30
Totaux.....	1,600 »	»	41,143 28	61,714 91	»	»	226,453 11

Canton d'ATTICHY

DESIGNATION des COMMUNES	Contributions de Guerre payées		Montant des impôts perçus par l'autorité Allemande		Estimation en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies et autres causes.	Estimation en argent des titres, meubles et autres objets enlevés sans réquisition.	TOTAL par commune.
	Antérieure- ment à la ratifica- tion des prélimi- naires de paix.	Postérieure- ment au 23 février 1871 date de la ratification des prélimi- naires de paix.	Jusqu'à la ratification des préliminaires de paix.	Postérieurement à cette ratification			
Attichy.....	»	»	»	»	»	»	38,082 98
Autrechies.....	»	»	»	»	»	»	11,709 85
Derneuil.....	»	»	»	»	»	»	27,785 94
Bitry.....	»	»	»	»	»	»	10,324 25
Chelles.....	»	»	»	»	»	»	13,539 49
Condouy.....	»	»	»	»	»	»	9,495 25
Courteux.....	»	»	»	»	»	»	7,703 »
Crotoy.....	»	»	»	»	»	»	15,446 25
Cuisse-la-Motte.....	»	»	»	»	»	»	30,789 05
Hautefontaine.....	»	»	»	»	»	»	21,328 43
Jaulzy.....	»	»	»	»	»	»	25,094 30
Moulin-sous-Touvent.....	»	»	»	»	»	»	4,723 54
Nampcel.....	»	»	»	»	»	»	3,385 25
Pierrefonds.....	»	»	»	»	»	»	50,724 15
Rethondes.....	»	»	»	»	»	»	16,844 50
St-Crépin-aux-Bois.....	»	»	»	»	»	»	5,329 69
St-Etienne.....	»	»	»	»	»	»	9,974 45
St-Pierre-le-Bitry.....	»	»	»	»	»	»	3,085 50
Tracy-le-Mont.....	»	»	»	»	»	»	5,417 71
Troisy-Breuil.....	»	»	»	»	»	»	35,366 »
Totaux.....	7,089 »	»	»	»	»	»	347,373 28

Canton de BRETEUIL

Ansauvillers.....	»	»	1,754 98	2,632 47	»	»	6,921 45
Bacoul.....	»	»	651 02	976 53	»	»	8,132 15
Beauvoir.....	»	»	956 42	1,434 63	»	»	1,055 50
Bonneuil.....	»	»	1,779 30	2,668 05	»	»	36,773 »
Bonvillers.....	»	»	764 64	1,146 96	»	»	1,728 25
Breteuil.....	1,620 »	»	4,717 34	7,076 61	»	»	25,349 »
Broyes.....	»	»	816 38	1,224 57	»	»	6,263 65
Chépoix.....	»	»	922 86	1,384 29	»	»	6,914 »
Esquenoy.....	»	»	1,498 04	2,247 06	»	»	17,263 63
Fléchy.....	»	»	585 16	877 74	»	»	7,808 71
Gouy-le-Groselliers.....	»	»	138 54	207 81	»	»	1,505 16
La Hérille.....	»	»	700 45	1,050 68	»	»	1,323 50
Le Mesnil-St-Firmin.....	»	»	753 90	1,129 35	»	»	6,929 20
Mory-Monterex.....	»	»	417 22	625 83	»	»	458 »
Paillart.....	»	»	1,434 05	2,151 69	»	»	20,616 76
Plainville.....	»	»	378 20	567 30	»	»	1,674 70
Rocquencourt.....	»	»	861 40	1,292 10	»	»	4,539 65
Rouvry-lez-Merles.....	»	»	287 50	431 21	»	»	1,792 »
Servillers.....	»	»	560 66	840 99	»	»	1,208 75
Tartigny.....	»	»	938 »	1,407 »	»	»	12,099 27
Troussencourt.....	»	»	742 80	1,114 20	»	»	11,410 81
Vendeuil-Caply.....	»	»	1,278 50	1,917 75	»	»	14,329 55
Villers-Vicomte.....	»	»	635 28	952 42	»	»	6,421 65
Totaux.....	1,620 »	»	23,552 05	35,328 07	»	»	385,192 04

Canton de FROISSY

Abbeville-St-Lucien.....	500	»	»	883 68	1,325 52	»	»	2,664 50	48	»	500 80	12,871 50
Bucamp.....	»	»	»	420	»	630	50	2,777 25	»	»	»	8,827 25
Campremy.....	772	»	»	1,902 80	2,854 20	»	»	4,182 50	»	»	»	9,651 50
Proisy.....	800	»	»	1,441 28	2,131 92	»	»	33,758 17	654 50	»	3,792 50	41,578 40
Hardivillers.....	»	»	»	1,441 28	2,173 93	»	»	33,113 3	»	»	»	36,736 96
La Neuville-St-Pierre.....	390	»	»	489 68	734 16	»	»	2,456 16	»	»	»	6,381 61
Maisoncelle-Tuileries.....	»	»	»	1,200	1,890	»	»	2,256 45	»	»	»	5,258 05
Montreuil-sur-Brèche.....	»	»	»	1,745 10	2,617 05	»	»	2,809 30	»	»	»	7,252 45
Noirémont.....	»	»	»	855	1,282 50	»	»	1,400 30	»	»	»	3,537 80
Noyers-Saint-Martin.....	6,240	»	»	2,148	3,222	»	»	11,443 20	146	»	»	23,233 20
Ousel-Maison.....	»	»	»	1,093 12	1,639 68	»	»	3,568 06	»	»	»	6,590 80
Puits-la-Valée.....	»	»	»	723 08	1,054 62	»	»	2,456 76	»	»	»	4,895 46
Quenel-Aubry.....	445	»	»	700	1,050	»	»	7,740	»	»	»	7,740 00
Reuil-sur-Brèche.....	500	»	»	1,543 24	2,314 86	»	»	3,153	31	»	»	7,542 10
St-André-Farivillers.....	»	»	»	2,687 20	4,620 80	»	»	7,506 48	»	»	»	14,234 98
Sainte-Eusoye.....	670	»	»	1,088 78	1,633 17	»	»	3,026 05	»	363	»	6,781 3
Thieux.....	882	»	»	1,420	2,130	»	»	2,542 35	»	»	»	7,424 35
Totaux.....	11,220	»	»	21,769 95	32,654 91	»	»	124,097 07	713 50	4,665 39	200,639 88	282

Etat des Contributions prélevées dans l'arrondissement de Compiègne.

Canton de COMPIÈGNE

DÉSIGNATION des COMMUNES	Contributions de Guerre payées		Montant des Impôts perçus par l'autorité Allemande				Estimation en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies et autres causes.	Estimation en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies et autres causes.	Détail et valeur des titres, meubles et autres objets mobiliers enlevés sans réquisitions.	TOTAL par commune.
	Antérieure- ment à la ratifica- tion des préli- minaires de paix.	Postérieure- ment au 23 février 1871 date de la ratification des préli- minaires de paix.	Jusqu'à la ratification des préliminaires	Postérieurement à cette ratification	10 Impôts directs.	20 Impôts indirects calculés sur la base de 150 o/o.				
Bienville.....	»	»	1.715 »	»	»	»	18.305 80	1.376 65	»	21.400 45
Choisy-au-Bac.....	500 »	»	4.871 »	»	»	»	24.187 40	2.013 »	»	31.571 40
Claix.....	700 »	»	4.136 85	»	»	»	23.623 55	1.201 95	1.119 05	35.781 40
Compiègne.....	22.200 »	»	85.399 48	»	»	»	928.546 44	6.000 »	»	1.042.145 92
Janville.....	»	»	838 »	»	»	»	6.686 90	»	2.026 30	9.551 20
Jaux.....	900 »	»	5.120 50	»	»	»	40.753 40	»	567 95	47.341 85
La Croix-St-Ouen.....	»	»	4.383 »	»	»	»	6.401 35	»	»	10.784 35
Margny-les-Compiègne	1.000 »	»	6.452 10	»	»	»	13.635 11	993 23	»	22.080 44
St-Jean-aux-Bois.....	250 »	»	1.215 30	»	»	»	2.170 90	»	»	3.636 20
St-Sauveur.....	2.608 »	»	2.446 70	»	»	»	4.502 30	»	»	9.416 90
Venette.....	1.000 »	»	1.779 68	»	»	»	34.236 85	578 »	»	37.624 53
Vieux-Moulin.....	»	»	1.045 »	»	»	»	8.764 30	»	»	9.809 30
Totaux.....	20.158 »	»	119.402 61	»	»	»	1.116.707 20	12.162 83	3.703 30	1.281.143 94

Canton de GUISCARD

Beaugies.....	»	»	1.223 50	»	»	»	1.764 50	»	85 »	3.073 »
Berlancourt.....	200 »	»	2.440 »	»	»	»	5.929 76	40 »	564 30	9.174 06
Bussy.....	»	»	1.388 40	»	»	»	3.544 23	»	111 »	5.043 63
Campagne.....	»	»	1.455 »	»	»	»	1.557 15	»	103 64	3.115 79
Catigny.....	»	»	2.660 »	»	»	»	4.031 50	»	363 50	7.055 »
Crécy.....	»	»	3.083 »	»	»	»	18.005 65	500 »	408 25	21.996 90
Flavy-le-Meldeux.....	500 »	»	997 »	»	»	»	17.689 80	300 »	169 25	19.656 05
Fréniches.....	»	»	2.445 »	»	»	»	8.094 50	1.247 90	383 30	12.170 70
Frétoy-le-Château.....	»	»	1.367 »	»	»	»	5.257 50	»	99 40	6.723 90
Golancourt.....	»	»	2.002 »	»	»	»	10.901 50	36 65	650 45	13.590 60
Guiscard.....	»	»	11.607 »	»	»	»	86.777 21	3.532 95	530 »	102.447 16
Libermont.....	»	»	3.149 75	»	»	»	1.511 »	»	200 »	4.660 75
Maucourt.....	»	»	882 10	»	»	»	710 25	»	45 »	832 35
Muirancourt.....	»	»	2.687 55	»	»	»	9.593 85	841 55	300 »	13.422 95
Plessis-Patte-d'Oie (le).	»	»	1.057 »	»	»	»	1.725 25	53 35	54 »	2.889 60
Ognolles.....	»	»	3.074 80	»	»	»	5.098 64	»	213 »	8.386 44
Quesmy.....	»	»	1.518 »	»	»	»	2.446 »	30 »	90 »	4.084 »
Sermatze.....	»	»	1.765 »	»	»	»	4.255 50	»	795 »	3.485 50
Solente.....	»	»	1.632 55	»	»	»	2.956 »	»	»	4.588 55
Villeselve.....	»	»	3.515 »	»	»	»	4.885 80	50 »	217 50	8.668 30
Totaux.....	700 »	»	49.949 65	»	»	»	193.405 59	6.632 40	5.472 59	256.160 23

Canton d'ESTRÉES-SAINT-DENIS

Armancourt.....	»	»	453 20	»	»	»	4.801 80	»	»	5.934 80
Arsy.....	900 »	»	1.804 14	»	»	»	12.756 39	»	»	18.166 73
Carly.....	1.000 »	»	1.314 »	»	»	»	9.984 50	»	»	13.269 50
Chevrières.....	1.500 »	»	1.909 04	»	»	»	10.024 75	»	»	15.797 35
Estrées-St-Denis (le).	»	»	2.536 30	»	»	»	25.336 80	»	»	33.328 80
Fayel (le).....	»	»	628 50	»	»	»	791 60	»	»	2.302 55
Francières.....	»	»	1.836 »	»	»	»	8.985 90	»	»	13.575 90
Grandfresnoy.....	1.200 »	»	2.668 »	»	»	»	28.534 10	»	»	36.404 10
Héméville.....	»	»	1.416 »	»	»	»	4.544 50	»	»	8.084 50
Houdancourt.....	»	»	1.064 »	»	»	»	7.059 70	»	»	9.719 70
Jonquères.....	»	»	1.201 22	»	»	»	11.080 20	»	»	14.083 55
Lachelle.....	800 »	»	1.268 80	»	»	»	8.080 20	»	»	11.252 20
Le Meux.....	»	»	2.038 40	»	»	»	12.450 25	»	»	18.346 25
Longueil-Marie.....	1.000 »	»	2.916 20	»	»	»	9.663 30	»	»	17.953 80
Montmartin.....	»	»	548 64	»	»	»	972 32	»	»	2.943 92
Moyvillers.....	»	»	1.697 96	»	»	»	21.350 10	»	»	25.595 »
Reimy.....	1.000 »	»	3.987 75	»	»	»	25.161 »	»	»	36.130 88
Rivecourt.....	»	»	692 78	»	»	»	3.659 60	»	»	5.391 55
Totaux.....	7.400 »	»	30.041 43	»	»	»	205.237 31	»	»	287.740 88

Canton de RIBÉCOURT

Bailly.....	»	»	820 59	»	»	»	3.691 80	»	410 »	6.153 26
Cambonne.....	»	»	1.470 30	»	»	»	4.985 80	»	111 »	8.772 53
Carlepont.....	»	»	2.945 60	»	»	»	18.086 05	80 »	2.126 »	27.656 05
Chevincourt.....	»	»	1.295 24	»	»	»	4.731 04	»	213 »	8.182 14
Chiry-Ourscamp.....	»	»	2.503 56	»	»	»	8.532 05	»	260 »	15.050 95
Dreslincourt.....	»	»	1.363 74	»	»	»	2.037 52	»	94 »	5.540 87
Le Plessis-Brion.....	»	»	478 98	»	»	»	3.189 50	30 »	1.200 »	5.616 95
Longueil-Annel.....	»	»	1.250 52	»	»	»	11.775 60	»	847 50	15.749 40
Machemont.....	»	»	1.217 90	»	»	»	13.637 60	»	130 »	16.812 35
Marest-sur-Matz.....	»	»	866 60	»	»	»	8.379 80	»	60 »	5.843 20
Mélicocq.....	»	»	1.113 98	»	»	»	8.379 80	»	225 »	11.389 75
Montmauq.....	»	»	470 16	»	»	»	18.230 95	»	154 »	22.565 35
Pimprez.....	»	»	1.733 76	»	»	»	12.420 50	»	»	26.007 95
Ribécourt.....	»	»	2.138 08	»	»	»	19.193 59	290 »	1.179 16	27.484 60
St-Léger-aux-Bois.....	»	»	796 64	»	»	»	640 »	»	217 »	1.598 38
Thourrotte.....	»	»	954 72	»	»	»	11.598 38	»	338 30	14.323 48
Tracy-le-Val.....	200 »	»	1.000 »	»	»	»	2.074 63	»	338 »	5.112 63
Vandécourt.....	»	»	506 39	»	»	»	2.918 65	»	»	4.184 40
Totaux.....	200 »	»	22.926 67	»	»	»	138.762 16	400 »	7.902 06	204.581 76

Canton de LASSIGNY

Amy.....	»	»	1.743 65	»	»	»	2.615 47	»	»	7.018 »
Avricourt.....	»	»	873 80	»	»	»	1.310 70	»	»	4.369 04
Beaulieu-les-Fontaines	»	»	1.822 26	»	»	»	2.733 38	»	»	8.693 45
Candor.....	»	»	1.238 06	»	»	»	1.857 10	»	»	5.720 30
Cannecourt.....	»	»	781 19	»	»	»	1.171 80	»	»	2.025 80
Canny-sur-Matz.....	»	»	1.092 03	»	»	»	1.638 05	»	»	2.852 40
Crapeaumesnil.....	»	»	503 18	»	»	»	889 78	»	»	2.471 50
Cuy.....	»	»	682 09	»	»	»	1.023 15	»	»	10.405 50
Dives.....	»	»	988 32	»	»	»	1.482 49	»	»	20.760 75
Ecuvilly.....	»	»	895 87	»	»	»	1.343 81	»	»	9.202 90
Elincourt-St-Marguer.	»	»	1.618 26	»	»	»	2.427 40	»	»	14.516 97
Evricourt.....	»	»	436 32	»	»	»	654 47	»	»	1 160 75
Fresnières.....	»	»	474 16	»	»	»	711 24	»	»	2 627 40
Gury.....	»	»	475 82	»	»	»	719 73	»	»	1 186 40
Laberlière.....	»	»	445 83	»	»	»	668 74	»	»	1 690 40
Lagny.....	»	»	1.738 87	»	»	»	2.603 82	»	»	15.630 40
Lassigny.....	»	»	2.601 94	»	»	»	3.902 90	»	»	18.644 65
Mareuil-la-Motte.....	»	»	1.198 46	»	»	»	1.797 69	»	»	3.296 88
Margny-aux-Cerises...	»	»	678 59	»	»	»	1.017 89	»	»	3.619 40
Plessier-de-Roye.....	»	»	820 80	»	»	»	1.231 20	»	»	4.323 81
Roye-sur-Matz.....	»	»	1.589 50	»	»	»	2.384 25	»	»	2.720 80
Thiescourt.....	»	»	2.079 82	»	»	»	3.119 73	»	»	17.240 25
Totaux.....	»	»	24.860 82	»	»	»	37.304 79	»	»	157.177 85

Canton de NOYON

Appilly.....	»	»	826 94	1.240 41	»	»	3.315 50	»	»	5.382 85
Babœuf.....	»	»	1.328 78	1.993 17	»	»	3.557 18	»	»	6.879 13
Beaurains.....	»	»	429 60	635 40	»	»	3.694 20	»	142 50	4.895 70
Béhéricourt.....	»	»	738 54	1.107 81	»	»	1.653 50	»	»	3.499 85
Bretigny.....	»	»	571 46	857 19	»	»	5.422 50	»	»	6.851 15
Caisnes.....	»	»	1.162 04	1.743 06	»	»	13.979 20	480 »	»	17.364 30
Cuts.....	»	»	2.319 81	3.479 72	»	»	40.717 16	1.680 »	»	48.190 69
Geny.....	»	»	630 22	945 34	»	»	4.623 »	80 »	»	5.275 56
Grandr.....	»	»	891 94	1.337 91	»	»	1.417 60	80 »	»	3.647 45
Larbroye.....	»	»	457 11	685 67	»	»	5.551 45	»	»	6.694 23
Mondescourt.....	»	»	741 86	1.112 79	»	»	5.422 »	»	1.350 »	8.626 65
Morlincourt.....	»	»	632 40	948 60	»	»	8.358 »	»	365 »	10.304 »
Noyon.....	3.000 »	606 91	18.209 66	27.314 48	»	»	183.558 19	962 50	4.637 85	238.289 50
Passel.....	»	»	754 27	1.131 41	»	»	3.315 »	»	350 »	5.550 58
Pont-l'Evêque.....	»	»	912 82	1.369 23	»	»	9.502 60	»	400 »	12.848 65
Pontoise.....	»	»	1.067 34	1.601 01	»	»	14.968 80	990 55	»	18.627 »
Porquericourt.....	»	»	646 51	969 77	»	»	7.789 30	»	»	9.405 58
Salency.....	5.000 »	»	1.538 87	3.398 31	»	»	9.452 50	290 »	55 »	18.794 68
Sempigny.....	»	»	914 67	1.372 »	»	»	6.315 30	300 »	»	8.902 47
Suzoy.....	»	»	747 31	1.120 97	»	»	5.537 04	»	»	7.405 32
Varennes.....	»	»	1.459 20	2.158 80	»	»	10.747 26	»	50 »	14.401 26
Vauchelles.....	»	»	425 66	638 49	»	»	5.649 39	»	»	6.713 54
Ville.....	»	»	1.093 32	1.639 98	»	»	8.244 72	25 »	»	11.002 02
Totaux.....	8 000 »	606 91	28 524 29	57 901 59	»	»	292 203 92	2 222 25	2 222 25	720 000 »

Etat des Contributions prélevées dans l'arrondissement de Senlis.

Canton de BETZ										
DÉSIGNATION des COMMUNES	Contributions de Guerre payées		Montant des Impôts perçus par l'autorité Allemande				Estimation en argent des réquisitions de toute autre nature.	Estimation en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies et autres causes.	Detail et valeur des titres, meubles et autres objets mobiliers enlevés sans réquisitions.	TOTAL par commune.
	Antérieurement à la ratification des préliminaires de paix.	Postérieurement au 25 février 1871 date de la ratification des préliminaires de paix.	Jusqu'à la ratification des préliminaires		Postérieurement à cette ratification					
			10 Impôts directs.	30 Impôts indirects calculés sur la base de 150 o/o.	10 Impôts directs.	30 Impôts indirects calculés sur la base de 150 o/o.				
Acy-en-Multien.....	»	»	353 19	529 79	»	»	58.024 25	1.389 50	»	60.206 73
Antilly.....	»	»	74 50	111 74	»	»	24.575 »	200 »	000 »	25.561 24
Antheuil-en-Valois.....	»	»	168 40	252 64	»	»	9.284 »	»	»	9.705 04
Bargny.....	»	»	107 08	160 63	»	»	19.279 »	500 »	»	20.046 71
Betz.....	»	»	310 82	466 24	»	»	66.423 67	1.100 »	»	68.300 73
Bouillancy.....	»	»	357 35	535 98	»	»	36.141 »	»	240 »	37.274 33
Boullars.....	»	»	153 25	229 87	»	»	15.909 »	»	»	16.292 12
Boursbonne.....	»	»	108 94	163 40	»	»	10.146 »	»	900 »	11.318 34
Brégy.....	»	»	421 58	632 39	»	»	84.000 »	»	680 »	85.733 97
Cuvernay.....	»	»	148 70	223 03	»	»	16.837 »	»	»	17.208 73
Etavigny.....	»	»	164 69	247 03	»	»	25.400 »	700 »	100 »	26.611 72
Gondreville.....	»	»	57 82	86 72	»	»	1.900 »	19.028 »	»	21.722 54
Ivors.....	»	»	179 13	268 68	»	»	11.669 »	»	»	12.116 81
La Neuville-sous-Thury.....	»	»	111 93	167 88	»	»	8.853 »	»	280 »	9.412 81
Lévigny.....	»	»	164 92	247 38	»	»	28.899 »	4.000 »	250 »	33.561 30
Mareuil-sur-Ourcq.....	»	»	262 70	394 06	»	»	36.430 »	5.821 »	»	42.907 76
Marolles.....	»	»	305 95	458 92	»	»	20.897 »	»	»	21.661 87
Neufchelles.....	»	»	101 91	152 85	»	»	34.910 »	»	»	35.164 76
Ormeau-le-Davien.....	»	»	76 43	114 66	»	»	11.981 »	»	457 »	12.629 09
Rézy-Fosse-Martin.....	»	»	232 48	348 70	»	»	23.914 »	»	»	24.495 18
Rosoy-en-Multien.....	»	»	184 41	276 60	»	»	27.338 »	»	1.570 »	29.369 01
Rouvres.....	»	»	216 02	324 04	»	»	26.900 »	»	»	27.440 06
Thury-en-Valois.....	»	»	322 13	483 19	»	»	14.250 »	3.130 »	»	18.185 32
Varinfroy.....	»	»	46 79	70 19	»	»	27.068 »	»	»	27.184 98
Villers-St-Genest.....	»	»	168 91	253 36	»	»	21.100 »	7.570 »	»	29.092 27
Totaux.....	»	»	4.800 03	7.199 97	»	»	662.127 92	43.438 50	5.727 »	723.293 42

Canton de CREIL											
Apresmont.....	1.000	»	»	1.561 75	2.342 25	»	»	12.677 73	»	»	17.581 48
Blaincourt.....	»	»	»	975 »	1.463 25	»	»	5.172 50	»	»	7.610 75
Chantilly.....	22.250	»	63.658	»	30.487 50	»	»	37.264 54	72.899 93	9.689 88	236.249 85
Coye.....	»	»	»	»	613 50	»	»	26.547 05	13.908 »	18 »	43.564 30
Cramoisy.....	»	»	»	»	1.552 »	»	»	4.812 50	267 35	50 »	9.009 85
Creil.....	20.770	»	»	»	17.308 30	»	»	21.470 65	86.970 34	46.139 43	196.120 42
Gouvieux.....	»	»	»	»	21.242 75	»	»	21.250 06	1.859 90	4.407 »	49.260 71
Lamorlaye.....	300	»	»	»	7.932 »	»	»	4.892 »	13.124 »	»	26.248 »
Maysel.....	500	»	»	»	144 80	»	»	2.426 95	3.071 75	»	6.143 50
Mello.....	473 46	»	»	»	4.500 »	»	»	4.159 33	»	»	9.132 79
Montataire.....	12.527 05	»	»	»	17.330 80	»	»	9.281 10	5.740 58	2.571 »	73.952 43
Nogent-les-Vierges.....	49.802	»	»	»	10.626 »	»	»	1.868 »	3.261 »	»	68.818 »
Précy-sur-Oise.....	»	»	»	»	2.345 20	»	»	11.165 55	»	1.964 37	18.992 92
Saint-Leu-d'Esserent.....	»	»	»	»	3.453 20	»	»	15.099 25	1.819 »	»	25.551 25
Saint-Maximin.....	1.150	»	»	»	2.178 30	»	»	13.812 29	170 »	»	20.568 04
Saint-Vaast-les-Mello.....	»	»	»	»	2.046 »	»	»	4.890 22	2.313 10	850 »	13.168 32
Tiverny.....	3.445 20	416	»	»	482 70	»	»	»	»	»	4.343 90
Villers-Saint-Paul.....	»	»	»	»	1.202 90	»	»	13.691 74	»	»	16.698 99
Villers-sous-St-Leu.....	»	»	»	»	812 »	»	»	4.100 »	»	»	6.130 »
Totaux.....	112.217 71	64.074	»	»	126.794 45	»	»	214.581 46	205.404 95	65.689 68	849.145 50

Canton de CRÉPY												
Auger-Saint-Vincent..	»	»	410	»	»	»	31.119	»	1.773	»	33.852	
Béthancourt.....	»	»	250 07	»	»	»	3.926 20	»	1.091 05	»	5.267 32	
Béthisy-Saint-Martin..	»	»	»	»	»	»	5.621 60	»	166	»	6.006 10	
Béthisy-Saint-Pierre..	»	»	»	»	»	»	3.477 70	»	52.232 50	»	55.710 20	
Bonneuil-en-Valois...	»	»	549 75	»	»	»	11 410	»	»	»	11.959 75	
Crépy.....	»	»	2.769 92	»	»	»	68.433 99	»	5.500	»	162.678 51	
Duvy.....	»	»	526 45	»	»	»	15.944 74	»	»	»	16.471 19	
Eméville.....	98 75	»	»	»	»	»	4.174	»	»	1.400	»	5.672 75
Feigneux.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Fresnoy-la-Rivière...	»	»	335 58	»	»	»	11.743 20	»	»	»	12.078 78	
Gilocourt.....	»	»	351 90	»	»	»	5.325 15	»	700	»	6.377 05	
Glaignes.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Morival.....	»	»	1.055 85	»	»	»	15.941 85	»	»	»	16.997 70	
Néry.....	»	»	887 42	»	»	»	6.381	»	»	»	7.268 42	
Origny-Villers.....	305 05	»	»	»	»	»	87.177 91	»	»	»	87.482 96	
Origny.....	353 60	»	»	»	»	»	5.208 50	»	»	»	5.562 10	
Rocquemont.....	198 20	»	»	»	»	»	3.383 68	»	48.594 40	»	52.176 28	
Rouville.....	191 71	»	»	»	»	»	13.926	»	2.760	»	17.277 71	
Russy-Bémont.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Saintines.....	314	»	»	»	»	»	5.208	»	»	»	5.522	
Séry-Magneval.....	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Trumilly.....	498	»	»	»	»	»	15.770 80	»	»	»	16.268 80	
Vauciennes.....	470 55	»	»	»	»	»	9.933 20	»	29.311 62	»	39.115 37	
Vaumoise.....	1.500	»	118 06	»	»	»	3.977 85	»	20	»	6.062 91	
Vez.....	445 84	»	»	»	»	»	24.857 05	»	»	600	25.902 89	
Totaux.....	4 375 70	»	7.255	»	»	»	352.341 42	111.045 90	120.692 77	»	595.710 79	

Canton de NANTEUIL-LE-HAUDOUIN										
DÉSIGNATION des COMMUNES	Contributions de Guerre payées		Montant des impôts perçus par l'autorité allemande				Estimation en argent des réquisitions de toute autre nature.	Estimation en argent des dégâts et pertes par suite d'incendies ou autres causes.	Detail et valeur des titres, meubles et autres objets mobiliers enlevés sans réquisitions.	TOTAL par commune.
	Antérieurement à la ratification des préliminaires de paix.	Postérieurement au 25 février 1871 date de la ratification des préliminaires de paix.	Jusqu'à la ratification des préliminaires		Postérieurement à cette ratification					
			1 ^{er} Impôts directs.	2 ^o Impôts indirects calculés sur la base de 150 o/o.	1 ^{er} Impôts directs.	2 ^o Impôts indirects calculés sur la base de 150 o/o.				
Baron.....	»	1.024 67	»	»	»	»	73.957 32	484 64	»	75.466 63
Boissy-Fresnoy.....	»	433 50	»	»	»	»	20.615 23	23.642 24	1.450 »	46.170 97
Borest.....	»	481 32	»	»	»	»	63.331 85	4.643 40	»	68.456 57
Chevreuille.....	»	717 73	»	»	»	»	20.608 65	10.048 60	6.502 »	46.966 98
Ermenonville.....	»	820 44	»	»	»	»	34.801 70	6.863 95	»	42.486 09
Eve.....	»	642 20	»	»	»	»	45.001 20	8.343 10	»	53.986 50
Fontaine-l.-Corps-Nuds	»	1.132 88	»	»	»	»	35.846 22	6.576 06	»	43.555 16
Fresnoy-le-Luat.....	»	355 33	»	»	»	»	10.936 »	»	»	20.291 33
Lagny-le-Sec.....	»	736 72	»	»	»	»	26.793 48	47.123 26	»	74.653 46
Montigny-Su-Félicité.	»	322 92	»	»	»	»	15.442 97	21.985 28	»	37.751 17
Montlognon.....	»	166 25	»	»	»	»	4.965 »	639 86	»	5.771 11
Nanteuil.....	5.000 »	1.649 91	»	»	»	»	57.665 97	83.119 06	178.646 89	326.081 83
Ognes.....	»	433 53	»	»	»	»	29.333 35	3.672 70	»	33.439 58
Péroy-les-Gombries...	»	337 97	»	»	»	»	19.197 45	17.067 27	8 281 35	44.884 04
Plessis-Belleville (le) ..	»	602 45	»	»	»	»	63.355 17	44.139 45	»	108.097 07
Rostières.....	»	345 16	»	»	»	»	20 623 90	867 34	»	21.896 40
Silly-le-Long.....	»	754 77	»	»	»	»	57.953 02	105.251 38	460 »	164.419 17
Ver.....	»	519 45	»	»	»	»	53.858 13	1.303 20	550 60	56.240 38
Versigny.....	»	522 80	»	»	»	»	51.640 63	18.221 30	»	70.384 73
Totaux.....	5.000 »	12.000 »	»	»	»	»	723.927 24	403.992 09	196.019 84	1.340.939 17

Canton de NEUILLY-EN-THELLE										
Bagagny-sur-Thérain..	1.657 50	2.570 50	1.267 »	»	226 »	»	»	»	2.480 76	9.123 76
Belléglise.....	2.677 61	1.677 85	6.786 50	»	464 70	»	»	»	328 »	10.092 66
Boran.....	2.677 28	2.809 »	18.897 59	»	508 55	»	»	»	4.336 »	20.228 42
Chambly.....	7.093 44	6.815 30	19.770 22	»	72 26	»	»	»	5.608 05	39.359 27
Cires-les-Mello.....	4.143 30	4.143 30	3.021 65	»	»	»	»	»	2.568 30	13.876 55
Crouy-en-Thelle.....	1.324 36	824 20	3.113 90	»	127 50	»	»	»	2.890 »	8.279 96
Dieudonne.....	1.318 »	1.439 80	5.534 »	»	»	»	»	»	400 »	8.691 80
Ercuis.....	1.280 50	1.280 50	5.442 25	»	»	»	»	»	1.478 »	9.481 25
Foulangue.....	629 45	655 09	326 70	»	»	»	»	»	358 »	1.969 24
Fresnoy-en-Thelle.....	1.301 90	1.252 10	5.476 25	»	1.451 »	»	»	»	859 40	10.340 65
Mesnil-St-Denis (le)...	»	2.345 70	13.688 47	»	1.140 20	»	»	»	1.723 90	18.898 27
Morangles.....	1.264 80	1.292 55	6.898 70	»	169 60	»	»	»	1.882 81	11.508 46
Neuilly-en-Thelle.....	5.843 81	5.569 82	10.406 90	»	1.122 85	»	»	»	3.087 80	26.031 18
Puiseux-l-Hautberger.	1.090 69	1.097 35	5.131 25	»	»	»	»	»	500 »	7.819 29
Uly-St-Georges.....	3.744 10	3.744 10	2.735 50	»	1.031 10	»	»	»	2.507 95	13.762 75
Totaux.....	35.949 74	37.517 16	108.496 88	»	6.313 76	»	»	»	31.015 97	219.293 51

BEAUVAIS

Imprimerie de la Société L'INDÉPENDANT DE L'OISE.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I^{er}. - Woerth et Forbach. - Proclamation du Gouvernement, du Préfet. - L'émotion produite par ces défaites à Beauvais. - Les enrôlements volontaires. - Dons et manifestations patriotiques. - Le préfet Léon Chevreau. - Les espions. - Sedan. - Proclamation de la République. - M. Jeannerod est nommé préfet. - Il est impossible de résister. - Passage de gens qui fuient l'approche des Prussiens. - Les Allemands dans l'Oise

CHAPITRE II. - En avant! sur Paris! - Les Prussiens à Attichy, à Compiègne. - Le commandant Odoux. - Les Prussiens et le palais de Compiègne. - Les Allemands à Nanteuil, à Betz. - Incendie de la ferme du Plessis-Châtelain. - Le duc de Mecklembourg à Senlis. - Pont-Sainte-Maxence, Chantilly, Creil. - Saisie de wagons. - L'espion Glaser

CHAPITRE III. - Attaque d'un convoi prussien à Crouy. - Marche de la garde nationale de Liancourt sur Laigneville, où sont signalés des uhlans. - Les Prussiens à Rantigny. Attaque du détachement par les gardes nationaux de Liancourt et les troupes de Clermont. - Evacuation de Clermont par ses défenseurs. - Le général Krug de Nidda marche sur Liancourt-Rantigny. Combat de Liancourt-Rantigny. Les Prussiens entrent dans Rantigny. - Scènes sanglantes. - Clermont. Les Prussiens sont en vue! Reddition de la ville, qui n'a pas de défenseurs. Réquisitions. Les Allemands quittent la ville. - Major Schnehen. - Arrestation de M. Decuignères

CHAPITRE IV. - Les Prussiens marchent sur Beauvais. Ordre de marche: Mouy, Beauvais. - La Commission municipale. - Entrée des Prussiens dans Beauvais. - Attitude de la population. - Proclamation du colonel de Standtfers. - Arrestation de M. Cotelle. - L'Intendance allemande et la population

CHAPITRE V. - Rencontre de hussards français et de uhlans dans les environs de Gournay. - Armentières. - Les Prussiens jurent de se venger. - Mort de Dupré. - Incendie et destruction d'Armentières et de Héricourt. - Les Prussiens projettent l'attaque de Gisors et de Gournay. - Eragny. - Les Prussiens devant Gisors. - Combat de Bazincourt. - Prise de Gisors. - Exécution de cinq gardes nationaux. - Entrée des Prussiens à Gournay. - Récit du voyage de MM. Potier et Dupuis. - Retour des Prussiens à Beauvais

CHAPITRE VI. - Les Prussiens à Méru. - Scènes sanglantes à Rully, à Sainte-Geneviève. - Neuilly-en-Thelle. - Attaque des correspondances allemandes. - Le service des forêts et les Allemands. - Reprise du service de la ligne de Chantilly. - Encore Glaser. - Dégâts causés dans les forêts domaniales. - Le ballon l'*Armand-Barbès* est signalé; sa descente à Epineuse. - M. Gambetta; son arrivée à Montdidier

CHAPITRE VII. - Breteuil et les troupes françaises. - Marche des Allemands sur Breteuil. - Major de Funcke et général de Pilsach. - Le commandant Huré. - Rencontre des avant-postes. - Les gardes nationaux de Blancfossé. - Erreur réciproque d'un capitaine des mobiles de la Somme et d'un commandant saxon. - Bombardement de Breteuil. La ville se rend. Entrée des Prussiens. - Pertes des deux côtés

CHAPITRE VIII. - Marche des Prussiens sur Grandvilliers et Marseille. - Belle conduite de M. Godin. - Formerie et ses défenseurs. - Le capitaine Dornat. - Forces prussiennes venant l'attaquer. - Plan d'attaque. - Escarmouche des hussards et des uhlans. - Défense de la place. - Le capitaine Alavoine. - Arrivées de renforts français. - Les Prussiens sont repoussés. - Pertes essuyées des deux côtés. - Appréciation des Allemands sur ce combat. - Metz a capitulé

CHAPITRE IX. - Conséquences du combat de Formerie. - Attaques de reconnaissances allemandes à Montchel, à Plainval, à Ravenel. - Destruction du moulin du Plessier. - Annonce de l'arrivée de renforts prussiens. - Les chasseurs saxons à Beauvais. - Attitude des maires du département. - Composition de l'Administration municipale de Beauvais. - Les chantiers d'ouvriers. - Les écoles. - Les Prussiens à Noailles, à Tillé, à Milly. Meurtre du garde champêtre de cette commune. - Les Prussiens à Silly, à Hermes-Berthecourt, à Guiscard, à Flavy-le-Meldeux, à Agnetz, à Villers-Saint-Genest, à Orrouy, à Mareuil-la-Motte, à Thieuloy, à Ecuville, à Beaulieu-les-Fontaines, à Thiescourt, à Elincourt-Sainte-Marguerite, à Frétoy, à Abbeville. - Meurtre de M. Gallon, aubergiste

CHAPITRE X. - Respect des Prussiens pour les traités qu'ils passent avec les villes. - Mouy. - Communiqués allemands. - Départ subit et retour des Prussiens à Beauvais. - Incident Dubos. - Exigence des Prussiens à Senlis. Ils veulent forcer les notables à monter sur les locomotives. - Chasses dans les forêts domaniales. - Les officiers allemands à Compiègne. - Bons fiduciaires. - Scrupules des Allemands pour se procurer de l'argent. - Aventure d'un avoué. - Pillage de magasins à Compiègne. - Arrestation, à Méru, de M. Cauchois. - Réponse de M. Benoist aux Prussiens demandant de l'argent. - Scènes sanglantes du Jeu de Paume, à Beauvais

CHAPITRE XI. - Avis de la nomination de M. de Schwartz-koppen comme préfet de l'Oise. - Arrivée du préfet prussien. - Sa première entrevue avec les autorités municipales. - M. de Schwartzkoppen. - Belle conduite des employés français. - Création d'un second gouvernement de la France du Nord. - Le préfet prussien et la population. - Responsabilité des communes. - La poste française. - Les sonneries des églises. - Arrêté du préfet prussien augmentant les attributions des maires. - Abolition des lois françaises sur la conscription. - Arrestation du maire de Senlis. - Suppression des postes françaises. - Création des postes allemandes. - M. Doniol, directeur des postes françaises, organise un nouveau service. - Dévouement des employés des postes

CHAPITRE XII. - Sévérité de M. de Schwartzkoppen à l'égard des journalistes. - Arrestation de M. Valliez. - Ordonnance concernant la presse périodique. - L'*Abbevilleois*. - Arrestation de la Municipalité de Beauvais. - Amende de 22,200 francs. - Le commandant Schnehen juge M. de Schwarz-koppen. - Le *Moniteur officiel* du Gouvernement général du Nord de la France. - Obligation faite aux communes de s'abonner au *Moniteur*. - Les articles du *Moniteur prussien*. - La générosité allemande

CHAPITRE XIII. - Les Prussiens réclament le montant des contributions directes. - *Le droit des gens* et la nouvelle prétention allemande. - Décret de M. de Fabrice. - Obligation de payer. Remise de 2 % accordée aux maires. - M. de Schwartzkoppen exige le paiement des contributions indirectes. - Impôt d'un million. - Lettre au maire de Senlis. - L'armistice. - Paris cesse les hostilités. - Joie des Prussiens. - Les électeurs sont convoqués. - Le décret de M. Gambetta et M. de Bismarck. - Comment les Prussiens entendent la liberté des élections. - Les députés élus. - Dépêche officielle du préfet annonçant la démission de M. Gambetta

CHAPITRE XIV. - Comment les Prussiens entendent l'armistice. - Meurtre de M. Lenglet. - L'impôt de capitation. Les Prussiens imposent le département de onze millions. Ils veulent forcer le canton de Grandvilliers à payer l'impôt de capitation. Résistance qui se produit. - Le préfet prussien demande des instructions au gouverneur général du Nord de la France. - Convocation du Conseil général de l'Oise. Envoi d'une députation à Versailles. Le succès de cette négociation. - M. de Schwartzkoppen est blâmé pour son zèle. - Paiement de 2,000,000 francs. - Réquisitions à Noyon. - Noyon et Compiègne et la rapacité prussienne. - Les Prussiens à Chantilly. - Comment un colonel prussien pratique l'amitié. - Chantilly est imposé de 23,000 francs. - Pont-Sainte-Maxence et les exigences allemandes

CHAPITRE XV. - Voyage du prince de Saxe. Son arrivée à Compiègne. - Les Prussiens aiment à se chauffer. - 12,400 bouteilles de vin bues au palais. - Séjour du prince de Saxe à Compiègne. Il ne se rend pas à Beauvais. - Arrestation de M. Esmenard du Mazet. - Célébration de la fête du 22 mars. - Incident de l'église Saint-Etienne. - Beauvais le jour de la fête du 22. - Les Prussiens à Marseille-le-Petit. - Convention remettant l'administration des départements envahis à l'autorité française. - M. de Schwartzkoppen quitte l'Oise. Son départ précipité. - M. de Malherbe à la préfecture. - Des objets manquent. Qui les a pris? - M. de Schwartzkoppen à la manufacture nationale. - M. de Malherbe signale les vols au gouvernement allemand. - M. de Nostitz à Beauvais. - Les malles de M. de Schwartzkoppen sont saisies. - Quelques objets volés sont rendus

CHAPITRE XVI. - Signature définitive de la paix. - Quelques mois encore à souffrir. - Les Prussiens ne changent pas d'attitude. - Conseils de guerre. - Plaintes des autorités civiles françaises. - Une lettre de M. Jules Favre. - Départ des Prussiens. Ils quittent Beauvais. - Arrivée d'un bataillon français. - Compiègne, Senlis, Clermont évacués. - Les adieux d'un vieil ouvrier aux Prussiens